This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

32101 076374238

Digitized by Google

1505
.763
Ber., v.4.

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SEPTIEME SÉRIE.

TOME IV.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXI.

Digitized by Google

(RECAP)
1505
.763
7R. Ser. 1 t.4
1881

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATRIÈME VOLUME DE LA SEPTIÈME SÉRIE.

RÉUNION ANNUELLE

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

Séance du 31 mars 1880.

Arrêté fixant les jours des réunions des Sociétés savantes, p. 2.

Arrêté établissant le chiffre des récompenses à accorder, p. 2.

Arrêté pour la composition des bureaux des sections du Comité des travaux historiques pendant ces réunions, p. 3 et 4.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance générale du samedi 3 avril 1880, p. 5.

Discours de M. Jules Ferry, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, p. 6 à 15.

Récompenses et distinctions honorifiques, p. 16 à 18.

Rapports sur les travaux des Sociétés savantes pour le concours de 1880.

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 19 à 33.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire, p. 34 à 45.

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 46 à 58.

Comptes rendus des lectures ou communications.

Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, secrétaire, p. 108 à 182.

Section d'archéologie, compte rendu par M. Chabouillet, secrétaire, p. 59 à 107.

Section des sciences, compte rendu par M. Émile Blanchard, secrétaire, p. 183 à 214.

488773 Google

Lectures faites aux réunions de la Sorbonne en 1880.

Section d'archéologie, p. 215 à 266.

Bibliographie des Sociétés savantes, p. 267.

Table des matières contenues dans le IVe volume, p. 277.

Errata, p. 288.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

SÉANCE DU 31 MARS 1880.

L'ouverture de la dix-huitième réunion des délégués des Sociétés savantes des départements a eu lieu, à midi, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Cette séance préparatoire a été présidée par M. Léon Renier, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques.

A côté de M. L. Renier ont pris place MM. Léopold Delisle, président de la section d'histoire, Milne Edwards (Henri), président de la section des sciences, Alfred Maury, Quicherat, Faye, Wurtz, Chabouillet, Hippeau et Blanchard, vice-présidents et secrétaires. On remarquait dans l'assistance un grand nombre de membres du Comité et de délégués des Sociétés savantes.

Après avoir souhaité la bienvenue aux savants des départements, M. Léon Renier a donné lecture des arrêtés ministériels qui fixent l'époque des réunions de MM. les délégués et la composition des bureaux chargés de diriger les lectures ou communications.

Digitized by Google

Voici le texte de ces actes officiels :

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, le samedi 3 avril 1880, à midi précis.

ART. 2.

Les mercredi 31 mars, jeudi 1er et vendredi 2 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 10 janvier 1880.

JULES FERRY.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Sur la proposition des sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Vu l'arrêté du 25 décembre 1872,

ARRÊTE :

Une allocation de *trois mille francs* sera mise, en 1880, à la disposition de chacune des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour être distribuée à titre d'encouragement, savoir :

1° Pour les sections d'histoire et d'archéologie, aux *Sociétés savantes des départements* dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie;

2° Pour la section des sciences, *soit aux Sociétés, soit aux savants des départements* dont les travaux auront été jugés les plus utiles à l'avancement des sciences.

Fait à Paris, le 10 janvier 1880.

JULES FERRY.

Digitized by Google

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts

ARRÊTE :

Les bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes seront composés ainsi qu'il suit, pendant les séances qui doivent avoir lieu à la Sorbonne les 31 mars, 1er et 2 avril 1880 :

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Léopold Delisle.

Vice-Président :

M. Alfred Maury.

Assesseurs :

MM. les Présidents de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ;

De la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes ;

De la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. Léon Renier.

Vice-Président :

M. J. Quicherat.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société archéologique du département de Constantine ;

De la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

Digitized by Google

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Milne Edwards (Henri).

Vice-Présidents :

MM. Faye et Würtz.

Secrétaire :

M. Émile Blanchard.

Secrétaires adjoints :

MM. Darboux et Cornu.

MM. les Assesseurs de la section des sciences seront désignés dans la réunion préparatoire de la section, qui aura lieu le mercredi 31 mars, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 24 mars 1880.

JULES FERRY.

Après cette lecture, M. le Président a invité MM. les délégués à se rendre respectivement dans les salles destinées aux trois sections d'histoire, d'archéologie et des sciences.

Le même jour, a eu lieu, à la salle Gerson, l'ouverture de la quatrième session des Sociétés des beaux-arts des départements sous la présidence de M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'État, et de M. Eugène Guillaume, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin, président de la section de l'enseignement.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

3 AVRIL 1880.

Le samedi 3 avril a eu lieu, dans la grande salle du Concours général, sous la présidence de M. Jules Ferry, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la distribution des récompenses aux Sociétés savantes et aux savants des départements.

A une heure et demie, M. le Ministre est arrivé, accompagné de M. Alfred Rambaud, son chef de cabinet. Il a été reçu par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, par les hauts fonctionnaires de l'Université et par les membres du Comité des travaux historiques. M. Turquet, sous-secrétaire d'État au département des beaux-arts, l'avait précédé de quelques instants.

S. A. R. le prince Oscar de Suède, qui a bien voulu honorer de sa présence cette solennité, a été reçue par M. le Ministre. Le prince a été conduit immédiatement à la place d'honneur qui lui était réservée dans la tribune du Sud. Il était accompagné de M. Molard, introducteur des ambassadeurs, et d'une suite nombreuse.

Le Ministre avait à sa droite le célèbre voyageur Nordenskiold et M. Gréard; à sa gauche M. Turquet et M. le capitaine Palander, qui commandait *la Véga* dans l'expédition suédoise du Nord-Est.

MM. Vergniaud, secrétaire général de la préfecture de la Seine, Léopold Delisle, Léon Renier, Milne Edwards, Alfred Maury, J. Quicherat, Henri Martin, Paul Bert, Faye, Hauréau, Zévort, Alb. Dumont, Zeller, Barbet de Jouy, Marty-Laveaux, Ravaisson, Chabouillet, Hippeau, Blanchard, Jouin, Roger Ballu étaient à côté d'eux.

On remarquait dans l'amphithéâtre MM. Hébert, A. de Barthé-

Digitized by Google

lemy, Alfred Ramé, Alex. Bertrand, Longnon, Servois, Grandidier, Fierville, de Soultrait, Siméon Luce, Chéruel, un grand nombre de délégués des Sociétés savantes, ainsi que des inspecteurs primaires et des directeurs d'écoles normales appelés à Paris pour traiter des questions pédagogiques.

La présence du prince de Suède et des deux illustres voyageurs suédois a donné à cette solennité un intérêt tout particulier, aussi le Ministre a ouvert la séance et prononcé immédiatement le discours suivant :

« Messieurs,

« Une bonne fortune dont nous sommes fiers et ravis a fait coïncider avec la réunion des Sociétés savantes, cette fête annuelle de la science française, le passage du savant le plus illustre et le plus fêté de l'heure présente, de M. le professeur Nordenskiold (Vifs applaudissements) et du digne et courageux compagnon de ses travaux, M. le capitaine de vaisseau Palander, commandant le navire *la Véga*. (Nouveaux applaudissements.)

« C'est pour moi une grande joie et un grand honneur de pouvoir présenter ici, à cette élite des savants français qui ne fut jamais plus nombreuse qu'en ce jour, les deux hommes qui achèvent en ce moment, au milieu des acclamations de l'Europe entière, le merveilleux voyage de circumnavigation qu'ils viennent d'accomplir autour de l'ancien monde. C'est pour moi un grand honneur de les recevoir dans cette antique Sorbonne, l'une des plus vieilles maisons de science qui soient dans le monde. (Applaudissements.)

« M. Nordenskiold et M. Palander ont les premiers, vous le savez, découvert et pratiqué le passage du Nord-Est, qui met en communication l'océan Atlantique avec le Pacifique, ce passage défendu, jusqu'à ce jour, par les horreurs d'une formidable nature et si souvent cherché, si souvent tenté, si souvent manqué depuis le XVIe siècle.

« Avec quelle sûreté de méthode cette entreprise a été conçue, avec quelle énergie elle s'est exécutée, avec quelle fermeté, dans cette adversité inattendue, le long hivernage de neuf mois, dont M. Nordenskiold présentait hier à 4,000 Parisiens surpris et charmés le simple et véridique tableau, vous le savez, Messieurs, avec quel profit pour la science : des savants éminents l'ont dit devant l'Académie, et je voudrais qu'ils fussent tentés de le redire ici.

Digitized by Google

« Messieurs, les mystères des régions polaires ont de tout temps attiré deux sortes d'esprits : les uns que j'appellerai les aventuriers sublimes, poussés avant tout par l'attrait de l'inconnu et par l'héroïsme de leur nature, allant droit devant eux et semant de leurs os glorieux les glaces infranchissables; les autres, calculateurs de génie, semblables à ce grand capitaine qui prenait une carte et disait : « Je « les battrai là », savent où ils vont quand ils partent, et passent là même où ils ont promis qu'ils passeraient. (Vifs applaudissements.)

« M. Nordenskiold appartient à ces derniers : sa gloire est d'avoir tout prévu. Son entreprise reposait sur des observations scientifiques aussi profondes que simples, tout son plan était calculé sur des prévisions qui se seraient réalisées à point nommé, si quelques heures de trop, employées à des recherches scientifiques, n'avaient permis aux glaces de prendre les devants. M. Nordenskiold avait prévu même l'insuccès, même la destruction de son navire, même le retour par terre. De sorte que de cette expédition l'on peut dire qu'elle reste le modèle des expéditions vraiment scientifiques, car tout y fut disposé, combiné, pour que pas une heure ne fût perdue pour la science, et à bord, comme à terre, c'est pour la science qu'elles furent toutes dépensées. (Applaudissements.)

« Aussi, Messieurs, en recevant et en acclamant ce glorieux revenant des régions inconnues, ce conquérant pacifique et bienfaisant que vous considérez aujourd'hui comme un des vôtres, ce ne sont pas seulement les conquêtes faites que vous acclamez, mais les conquêtes à faire... (Applaudissements.)

« Et puisque nous avons entendu, hier, M. Nordenskiold annoncer, au grand applaudissement de l'assistance, qu'il méditait une nouvelle expédition et qu'il espérait, cette fois, avoir le concours de quelques navigateurs et de quelques savants français, je crois pouvoir lui promettre qu'il ne se trompe pas et qu'il n'aura que l'embarras du choix entre les plus courageux, les plus instruits, les plus illustres. (Très bien! très bien!)

« Messieurs, si la connaissance de plus en plus complète de la planète que nous habitons est le véritable but, le but le plus élevé de l'activité intellectuelle, si le triomphe croissant de l'homme sur la nature est la glorieuse formule des destinées humaines, j'ai le droit de vous le dire, Monsieur Nordenskiold, n'en déplaise à votre modestie qui est celle d'un vrai savant, vous avez bien mérité de l'humanité. (Vifs applaudissements.)

Digitized by Google

« Le Gouvernement de la République française a pensé, Monsieur, qu'il lui appartenait de marquer ce beau jour qui vous unit aux savants français par un témoignage durable de son estime et de son admiration.

« Sur ma proposition, M. le Président de la République française a bien voulu signer deux décrets qui confèrent aux illustres voyageurs qui sont en ce moment nos hôtes, un rang élevé dans cette Légion d'honneur qui paye chez nous, vous le savez, ces deux choses qui n'ont pas de prix : le sang des braves et les veilles des savants. (Applaudissements prolongés.)

« J'ai l'honneur de remettre à M. Nordenskiold les insignes de commandeur de la Légion d'honneur. (Acclamation.)

« J'ai l'honneur de remettre au commandant Palander la croix d'officier de la Légion d'honneur. (Nouvelle acclamation.)

« Recevez, Messieurs, ces insignes au nom de la France; recevez-les au nom de la science française, si noblement représentée dans cette assemblée; qu'ils soient pour vous le gage des sentiments que nous professons pour vos personnes et pour vos glorieux travaux, pour votre gouvernement, de tout temps ami de la France, pour votre gouvernement qui vous a fourni les moyens d'accomplir cette expédition merveilleuse, pour le prince libéral et éclairé qui a été non seulement le promoteur mais le bienfaiteur de cette entreprise hardie et dont le second fils veut bien honorer cette solennité de sa présence... (Triple salve d'applaudissements), pour cette nation suédoise, enfin, la vieille alliée de notre patrie, ce peuple libre, laborieux et fier, qui, il y a deux cents ans, fut le soldat décisif de l'indépendance de l'Europe moderne et de la liberté de la conscience humaine (Applaudissements), et qui, désormais, déposant cette épée illustrée par tant de victoires, consacre sa vaillance traditionnelle, son indomptable énergie, à vaincre chez elle l'ignorance par les bonnes écoles et à pénétrer ces mystères des régions du Nord, dont elle garde le seuil et dont quelque jour, grâce aux Nordenskiold, elle nous livrera, sans doute, les derniers secrets. (Vifs applaudissements.)

« Messieurs les membres des Sociétés savantes,

« Appelé pour la seconde fois à présider votre réunion, je constate avec une vive satisfaction que depuis l'année dernière vous n'êtes ni moins assidus, ni moins laborieux, ni moins nombreux à ce

Digitized by Google

rendez-vous, et que les trois cents Sociétés savantes de province qui viennent, une fois par an, se réchauffer à ce grand foyer scientifique, continuent paisiblement leur noble labeur.

« Vous ne cessez pas de renouveler et de compléter l'histoire en fouillant les archives et en fouillant le sol; vous reconstituez le passé par une analyse patiente que l'on peut trouver minutieuse, mais qui prépare, par la seule méthode vraiment scientifique, la synthèse définitive, que fera l'avenir. (Très bien! très bien!)

« Vous présentez cette année de beaux travaux sur les histoires locales, sur l'histoire parlementaire des provinces, et vos recherches confirment à tous moments cette vieille parole de nos pères, qu'en France c'est le despotisme qui était nouveau et que c'est la liberté qui est ancienne. (Applaudissements.)

« A côté des Sociétés d'archéologie et d'histoire, je dois signaler le développement remarquable des Sociétés des beaux-arts.

« Lorsque, le 10 avril de l'année dernière, nous avons constitué un comité central des Sociétés artistiques de province, sur les mêmes bases que les Sociétés savantes, nous étions en présence, pour 1878, de quarante Sociétés et de vingt-quatre délégués; l'année dernière, soixante Sociétés et quatre-vingts délégués; aujourd'hui, nous avons quatre-vingt-une Sociétés et cent trente délégués. (Applaudissements.)

« Vous, Messieurs les membres des Sociétés des beaux-arts, vous êtes et vous serez les dignes émules des Sociétés savantes, vous travaillez à reconstituer l'histoire de l'art français, dont les monuments sont épars sur la surface du territoire, et vous démontrez chaque jour cette vérité qu'il y a eu, dans ce pays de France, depuis le XIIe siècle, la plus belle et la plus originale école de sculpture et d'architecture, que c'est bien un art national, et que, tandis que naguère encore des Français mal informés en attribuaient le développement aux influences étrangères, cette école, au contraire, rayonnait au dehors et semait à l'étranger les idées et les modèles. (Applaudissements.)

« Nous avons ajouté, cette année, deux éléments nouveaux à ce foyer de vie scientifique et intellectuelle de la réunion des Sociétés savantes. Nous avons fait une place à la météorologie et à l'instruction primaire. (Applaudissements.)

« M. le professeur Nordenskiold apprendra avec plaisir que la météorologie, science qui lui est particulièrement chère, est forte-

Digitized by Google

ment constituée dans notre pays. Les dévouements les plus obscurs y prennent chaque jour leur place et leur part d'action. C'est une armée de volontaires. Les instituteurs dans les villages, et, dans les villes, les écoles normales constituées en observatoires, les libéralités des conseils généraux et des conseils municipaux, le concours de plus en plus effectif de l'esprit public, ont aidé de toutes parts à la formation des sociétés de météorologie, désormais assez nombreuses et assez bien constituées pour nous envoyer tous les ans une délégation imposante par le nombre et par l'autorité. Ce congrès annuel émet ses vœux, que recueille le bureau central, et de la sorte, le lien, la coordination s'établissent dans cette science qui ne peut aboutir que par la multiplicité des renseignements et la parfaite coordination de l'ensemble. (Très bien! très bien!)

« Nous avons, en outre, constitué cette année un congrès de l'enseignement primaire que nous croyons devoir recommander à votre attention. Nous avons appelé à Paris, pendant cette semaine de loisirs intellectuels qui suit le jour de Pâques, deux cent cinquante membres de l'enseignement primaire, tous les directeurs et toutes les directrices des écoles normales primaires, et un inspecteur de l'enseignement primaire par département; nous leur avons soumis deux questions difficiles, délicates et compliquées, deux questions de pédagogie. Dans l'une, il s'agissait du recrutement des écoles normales primaires et des questions si hautes et si difficiles qui s'y rattachent et, dans l'autre, de la meilleure organisation des petites écoles de village.

« Nous avons dit à ce congrès : « Délibérez, discutez, donnez-nous « vos avis, indiquez-nous vos vues. A d'autres époques, vous étiez « venus à Paris pour écouter; c'est nous, cette fois, qui allons nous « transformer en auditeurs. » Et bien nous en a pris, Messieurs, car j'ai le plaisir de déclarer à cette savante assistance, après tout ce que j'ai vu et entendu, après les rapports qui m'ont été faits, après les discussions qui ont été mises sous mes yeux, et surtout les résolutions auxquelles ces discussions ont abouti, j'ai le plaisir, dis-je, de déclarer, et c'est pour moi un devoir de proclamer bien haut que les efforts qui ont été faits par le Gouvernement de la République depuis dix ans en faveur de l'enseignement populaire n'ont pas été perdus, que ce n'est pas en vain que le Gouvernement républicain a triplé, depuis dix ans, le budget de l'enseignement primaire. J'en atteste les faits; j'en appelle au témoignage des hommes compé-

Digitized by Google

tents : oui, l'enseignement primaire en France est à cette heure dans de bonnes mains, dans des mains modestes, dans des mains loyales, compétentes et dévouées. (Salves d'applaudissements.)

« Messieurs, quelle est donc l'idée commune de tous ces congrès du corps enseignant pris aux différents degrés de la hiérarchie? Quelle est l'idée commune qui relie le congrès des Sociétés savantes au congrès des instituteurs? Pourquoi appelons-nous ici tous ceux qui savent, tous ceux qui enseignent? C'est que nous sommes profondément convaincus que la réforme de l'enseignement national, cette réforme qui fut le grand cri d'espérance de notre pays au lendemain de ses désastres, que cette réforme ne peut s'accomplir qu'avec l'aide, la force et le concours du corps enseignant lui-même. La bureaucratie peut certainement beaucoup dans ce pays de France; elle peut se faire de beaux et bons programmes; elle peut même se donner le plaisir d'ordonner et d'être obéie; elle peut faire que le même jour, à la même heure, la même dictée sera faite à la même minute dans tous les établissements d'enseignement. La bureaucratie peut cela, mais elle ne peut pas faire vivre les réformes. Le véritable organe de la réforme, celui qui peut seul la féconder et la faire vivre, c'est le maître, Messieurs! et c'est à lui qu'il faut faire appel, parce que c'est lui seul qui donnera le concours efficace, la force morale et le bon vouloir. (Adhésion unanime et applaudissements.)

« De même que la pédagogie nouvelle est fondée sur cette pensée qu'il importe bien plus de faire trouver à l'enfant le principe ou la règle que de les lui donner tout faits, suivant en cela la méthode de Rousseau et de Pestalozzi qui consiste à éveiller l'intelligence de l'enfant, à s'adresser à sa spontanéité pour la guider ensuite, au lieu de la surcharger de formules abstraites et ennuyeuses qui font le crépuscule dans les jeunes cerveaux, de même, Messieurs, l'administration de l'instruction publique, telle que je la comprends, doit s'occuper essentiellement de susciter l'énergie et l'activité des maîtres et mettre partout en jeu leur initiative et leur responsabilité.

« Tels sont nos principes, et voilà pourquoi, lorque nous sommes en présence d'un problème à résoudre, nous faisons appel aux maîtres et aux professeurs, et nous voulons les consulter. Oui, c'est une espèce de *self government* de l'enseignement public... Voilà les principes que nous appliquons. Voilà cet esprit de monopole! Voilà cette tyrannie qui siège dans les bureaux de la rue de Grenelle!

Digitized by Google

(Salves d'applaudissements.) Voilà comment pensent, agissent et se conduisent les Dioclétiens du ministère de l'instruction publique. (Nouvelles salves d'applaudissements et rires approbatifs. Bravos prolongés.)

« Aussi, quand nous avons pris ce redoutable fardeau, notre première pensée, celle dont nous avons énergiquement poursuivi la réalisation, a été de reconstituer sur des bases rationnelles ce Conseil supérieur de l'Université, qui est, dans le système de nos lois, le dépositaire et le juge des programmes et des méthodes. Nous avons voulu rendre ce conseil aux universitaires; nous avons voulu que tous les éléments qui le composent fussent empruntés aux corps enseignants.

« La loi qui reconstitue le Conseil supérieur a été votée et, dans quelques jours, Messieurs les universitaires, si nombreux ici et qui voulez bien m'entendre, vous aurez à procéder aux élections. L'événement est si proche, et il nous touche de si près, qu'il y aurait véritablement mauvaise grâce de ma part à ne vous en rien dire.

« Je ne vous en dirai que deux choses : ce que j'en sais et ce que j'en attends.

« Ce que je sais et ce que tout le monde voit, c'est que ces élections, auxquelles il va être procédé, seront absolument libres. Quand on a combattu le projet de reconstitution du Conseil supérieur, des adversaires, courtois mais fort ombrageux, n'ont pas manqué de dire : « Vos élections, c'est le chaos, et le chaos c'est le terrain favori « de la candidature officielle. » Eh bien, je le demande aux universitaires qui sont devant moi : Avez-vous vu, avez-vous rencontré la candidature officielle? Que celui qui en aurait aperçu même l'ombre lointaine se lève et qu'il le dise. (Très bien! très bien! Vive adhésion et applaudissements.)

« Donc ces élections seront libres, absolument libres, aussi libres que les élections pour les États généraux de 1789, que certain historien, dont j'ai eu à m'occuper dans une autre enceinte, reprochait à Necker de n'avoir pas du tout influencées : oui, Messieurs, je veux être le Necker de ces États généraux-ci. (Assentiment unanime et bravos.)

« Et j'ajoute que, ces élections étant libres, elles seront fécondes.

« Je suis convaincu que le nouveau Conseil me donnera l'autorité morale, la force et la compétence nécessaires pour rompre avec les vieilles et fausses méthodes qui, sans doute, ne font pas obstacle au

Digitized by Google

développement des grands esprits, les grands esprits se tirent de tout, même des mauvaises méthodes, mais qui constituent des obstacles au développement de la moyenne des esprits, obstacles qui finiraient à la longue, et si l'on n'apportait un prompt remède, par nuire au développement même de l'esprit français.

« Messieurs, il faut des réformes, il les faut prudentes, sages, sans doute, mais je ne crains pas de le dire, il les faut résolues. Il les faut hardies autant que raisonnables. Hardies! à cause des difficultés que nous rencontrerons, à cause des obstacles qui nous seront suscités, à cause des abus qui luttent pour ne pas disparaître. Mais sont-elles donc par elles-mêmes si hardies? En les proposant, aurons-nous la prétention d'inventer quelque chose? C'est ici le cas de répéter, comme pour la liberté française, qu'en France ce sont les méthodes nouvelles, les bonnes qui sont anciennes, et que les mauvaises sont de date récente. Et il ne faut remonter qu'à deux siècles pour trouver la source de ce mouvement réformiste qui, je l'espère, va s'épanouir dans le nouveau Conseil supérieur.

« Messieurs, quand nous nous plaindrons des fausses méthodes grammaticales qui tendent à obscurcir l'intelligence enfantine au lieu de l'éclairer; quand nous dirons que, dans l'enseignement des langues, il est mauvais de procéder, comme on le fait, de l'abstrait au concret, de la règle à l'exemple, mais qu'il faut, au contraire, aller du concret à l'abstrait, de l'exemple au principe, de l'expérience à la formule grammaticale, et suivre, comme dans toute science, la voie expérimentale; qu'en agissant autrement, pour former l'intelligence de l'enfant, on tourne le dos à la vérité et au bon sens, quand nous dirons ces choses, nous ne ferons que répéter ce que disait Port-Royal il y a deux siècles. C'était le bon sens alors : j'estime que c'est encore le bon sens aujourd'hui. (Oui! Très bien! Vifs applaudissements.)

« Quand nous nous plaignons du vers latin, de ce pauvre vers latin (Rires), qu'il est presque inutile, me dit-on, de condamner : c'est vrai, car il a déjà été condamné, et il y a longtemps, par les plus grands maîtres. En effet, c'est le grand Arnauld qui déclare que faire du vers latin un exercice de collège, c'est une perte de temps; que sur quatre-vingts élèves, deux ou trois seulement en profitent et que « le reste se morfond à rien faire qui vaille. »

« Quand nous critiquerons l'abus des récitations, nous serons encore au-dessous de Port-Royal, qui n'en voulait pas du tout.

Digitized by Google

« Quand nous demandons : Pourquoi apprend-on le latin? Est-ce pour le lire ou pour l'écrire? ce n'est pas moi qui vais répondre, c'est un pédagogue des plus savants de la fin du XVIIe siècle; l'abbé Fleury, qui est une autorité, faisait là-dessus l'observation suivante, qui est d'un vieux et pénétrant bon sens : « On a cru que, pour « imiter les anciens, il fallait écrire dans leur langue, sans consi- « dérer que les Romains écrivaient en latin et non en grec, et les « Grecs, en grec et non en syriaque ou en égyptien. » (Rires.)

« Et c'est enfin Arnauld, le même grand Arnauld qui résume toutes les tendances et toute la doctrine en les termes que voici : « Se ménager du temps par l'exclusion du vers latin dans les hautes « classes, des thèmes dans les petites, et des leçons qui ne pro- « duisent rien qui vaille. » (Applaudissements.)

« Se ménager du temps, c'est là le vrai mot, Messieurs, et le point important! Il m'est arrivé de dire, ici, l'année dernière, à la réunion du Concours général, que le problème posé était celui-ci : Apprendre plus de latin en y consacrant moins de temps. Et toutes sortes de pédants de me railler pour cette parole. Je n'émettais là pourtant qu'une vérité du plus clair bon sens. Il est évident qu'en substituant à des exercices longs et futiles des exercices vraiment féconds, des méthodes rationnelles aux vieilles routines, on gagne du temps, beaucoup de temps. Et je persiste à croire que le problème qui consiste à mieux apprendre le latin et à en apprendre davantage, en y dépensant moins de temps, afin de reporter les économies sur autre chose, que ce problème est plus facile à résoudre que ne l'était le passage du Nord-Est. (Rires et applaudissements.) Quand on ne commencerait le latin qu'en sixième, est-ce que le ciel, en vérité, s'effondrerait sur nos têtes! (Très bien! très bien! Applaudissements.)

« Mais pour qui et pour quoi vous évertuez-vous à donner à ces dix ans d'études ce but suprême : écrire le latin? Pour produire aux épreuves du baccalauréat de la part de l'immense majorité des candidats, des copies de discours latins... que nous connaissons, qu'on n'oserait pas montrer, et dont, je l'avoue, Messieurs, je rougis un peu. (Approbation.)

« Au contraire, dès qu'on abandonne ce faux et malsain idéal d'écrire le latin, et si l'on se propose seulement de le lire, tout va changer. Je vous le demande, le latin, cette langue logique, bien faite, mère de la nôtre, est-ce une langue plus difficile à apprendre

Digitized by Google

que l'allemand? Non. Eh bien, faut-il plus de quatre ans pour apprendre à lire les auteurs allemands? (Vive approbation.)

« D'autre part, quelle est cette méthode qui emploie tant d'années, je ne dirai pas à apprendre le grec, hélas! mais, passez-moi l'expression, à ânonner quelques morceaux de Lucien, quelques parties d'Homère ou d'Euripide? Pour arriver à quoi? à constater par les examens du baccalauréat que les deux tiers des candidats sont incapables de faire autre chose que de lire et d'épeler péniblement cinq ou six lignes d'un auteur facile.

« Et vous croyez, Messieurs, qu'il n'y a pas de temps à gagner? (Applaudissements.) Si, Messieurs, gagnons du temps, ménageons-nous du temps, comme disait Arnauld; que l'Université se répète sans cesse cette grande parole de Port-Royal. Elle est plus grave et plus vraie que jamais. Car vous n'avez pas affaire à une société d'oisifs, mais aux enfants de la bourgeoisie française, et la bourgeoisie française est une classe laborieuse qui ne vaut que par le travail et qui connaît le prix du temps. Votre responsabilité vis-à-vis d'elle est grande et vous lui devez autre chose, après dix ans de collège, qu'une jeunesse rompue dans l'art de choisir les tournures latines, et de fabriquer de mauvais vers latins. (Applaudissements.)

« Je le dis avec conviction aux universitaires qui m'entendent, le moment est venu : toutes ces réformes et bien d'autres, car je n'ai fait que marquer de grandes lignes, sont mûres pour tous les esprits réfléchis, pour l'opinion publique, pour le pays. Voulez-vous garder la direction de l'opinion? Voulez-vous justifier cette grande confiance que le Parlement vient de vous témoigner en remettant entre vos mains la nomination du Conseil supérieur de l'instruction publique, en vous restituant la suprême magistrature et le suprême contrôle de toutes les études? Voulez-vous être dignes du pays, du législateur et de vous-mêmes? Unissez-vous à nous, Messieurs, car je vous le dis avec une foi profonde, si les réformes attendues n'étaient pas faites, ce n'est pas seulement votre autorité qui serait ébranlée, je ne parle pas de l'esprit français, l'esprit français peut se sauver de tout, mais ce qui périrait, ce sont les études classiques elles-mêmes, ces études qui nous sont chères. Oui, elles périront si vous ne voulez pas nous aider à les sauver avec vous. (Vive et unanime adhésion. Salve d'applaudissements et bravos répétés.) »

Le Ministre a ensuite donné la parole aux secrétaires de chacune

Digitized by Google

des sections du Comité des travaux historiques et à ceux du Comité des beaux-arts pour le compte rendu des travaux des Sociétés savantes, des savants et des Sociétés des beaux-arts.

La liste des Sociétés récompensées et les noms des lauréats ont été proclamés dans l'ordre suivant par MM. Chabouillet, Blanchard et Hippeau :

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de *deux mille francs*, mise à la disposition de la section d'archéologie, sera partagée ainsi qu'il suit entre les deux Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Constantine, *Société archéologique du département de Constantine*.....	1,000 fr.
Nice, *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*	1,000
TOTAL.....	2,000

SECTION DES SCIENCES.

Six médailles d'or sont accordées à :

MM. Crevaux (Dr), chirurgien de la marine. — Exploration de l'Amérique équatoriale.

Crova, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. — Travaux de physique.

Pierre, directeur du jardin zoologique de Saïgon. — Flore de la Cochinchine.

Violle, professeur à la Faculté des sciences de Lyon. — Travaux de physique.

Chantre, sous-directeur du Musée d'histoire naturelle de Lyon. — Étude sur les anciens glaciers du Rhône.

Falsan, à Collonges-sur-Saône. — Étude sur les anciens glaciers du Rhône.

Huit médailles d'argent sont accordées à :

MM. Collot, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. — Travaux de géologie.

Haller, maître de conférences à la Faculté des sciences de Nancy. — Travaux de chimie.

Digitized by Google

MM. Isambert, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers. — Travaux de chimie.

Lemoine (Dr), professeur à l'École de médecine de Reims. — Travaux de paléontologie.

Mercey (Léon de), à Hyères. — Travaux de géologie.

Œhlert, bibliothécaire à Laval. — Travaux de géologie.

Renard (Adolphe), professeur à Rouen. — Travaux de chimie.

Souillart, professeur à la Faculté des sciences de Lille. — Travaux d'astronomie mathématique.

SECTION D'HISTOIRE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de ladite section d'histoire, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Dijon, *Académie des sciences et belles-lettres*	1,000 fr.
Saintes, *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*	1,000
Valenciennes, *Société d'agriculture, sciences et arts*	1,000
TOTAL	3,000

M. le Ministre a ensuite proclamé les noms des membres des Sociétés savantes et des personnes qui, en récompense de leurs travaux, ont obtenu les grades d'officier de l'instruction publique et d'officier d'académie.

Officiers de l'instruction publique.

MM. Prarond, correspondant du Ministère, à Abbeville.

Castan, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Besançon.

Édouard Fleury, correspondant du Ministère, à Laon.

Mowat, ancien correspondant du Ministère, à Paris.

Officiers d'académie.

MM. Finot (Jules), correspondant du Ministère, à Vesoul.

Vingtrinier, bibliothécaire adjoint de la ville de Lyon.

Digitized by Google

MM. l'abbé Mathieu, à Nancy.
Bureau (Louis), à Nantes.
Rocher, au Puy.
Renault (Jules), juge suppléant à Nancy.
Trannin, professeur attaché à la Faculté des sciences de Lille.
Barbey, correspondant du Ministère, à Château-Thierry.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX MEMBRES DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS.

Officier de l'instruction publique.

M. Durieux, secrétaire de la Société d'émulation de Cambrai.

Officiers d'académie.

MM. Brocard (Henry), conservateur du musée de Langres, correspondant du Comité des Sociétés de beaux-arts.
Roman (J.), auteur de l'Inventaire des richesses d'art de la cathédrale d'Embrun.
Le Henaff, inspecteur de l'enseignement du dessin, à Rennes.
Hervé, membre d'honneur de la musique municipale de Remiremont, professeur à l'Association polytechnique.
Dubourg, conservateur du musée de Honfleur, professeur de dessin au collège de Honfleur.

Enfin, M. le Ministre a donné lecture du décret qui nomme chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Blancard (Louis).
Fillon (Benjamin).
Grand'Eury (Cyrille).
Michel (Edmond).

Digitized by Google

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

La section d'archéologie réserve l'une des trois médailles mises à sa disposition par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Depuis la réorganisation des réunions de la Sorbonne en 1872, par le décret du Président de la République du 21 décembre, c'est la première fois que la section prend une semblable mesure; aussi est-il indispensable d'en faire connaître la signification et les motifs.

Ce n'est pas que l'on ait à regretter le moindre ralentissement dans l'activité des Sociétés savantes; jamais ces compagnies n'ont montré plus de zèle, mais celui à qui ses collègues ont confié la mission honorable autant que périlleuse de parler devant cette imposante assemblée, ne représente pas le Comité tout entier; il représente seulement une de ses sections. Eh bien! il doit le dire au nom de la section d'archéologie, les antiquités nationales ont perdu du terrain. En même temps que plusieurs de ces grandes sociétés, dont le renom s'est fondé sur le culte qu'à l'origine elles rendirent à nos monuments avec un éclat qui dure encore, délaissaient ce culte pour se livrer presque exclusivement à celui de l'histoire, un engouement irrésistible pour les vestiges des âges qui n'en ont pas, venait encore graduellement diminuer le nombre de ses fidèles.

Nous constatons cette éclipse partielle, et qui sera momentanée, d'études qui nous sont chères; nous ne nous en plaignons pas. Parmi nous, personne n'oublie que l'histoire est la sœur de l'archéologie, et nous applaudirons de grand cœur à des succès que la première section du Comité va mettre en pleine lumière. A l'occasion, nous agirions de même à l'égard de l'archéologie préhistorique. La section ne méconnaît pas, n'a jamais méconnu l'importance de cette science nouvelle, elle n'a refusé ni les éloges ni son appui aux hommes d'initiative qui l'ont créée, mais elle ne se croit pas toujours compétente pour juger de la valeur relative de travaux qui sont le plus souvent du ressort des sections du Comité qui possèdent des philosophes, des physiologistes, des anthropologistes et des géologues, que de celle qui ne se compose que d'antiquaires. Et puis,

Digitized by Google

comme nous en avons l'habitude, disons toute notre pensée : n'a-t-on pas abusé de ce grand nom d'archéologie préhistorique?

Est modus in rebus : sunt certi denique fines
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

S'il est sur l'archéologie préhistorique de nombreux travaux qui méritent d'être lus et médités par tout le monde, n'en connaît-on pas qui ne sont que de vagues spéculations philosophiques ou d'inutiles redites?

Voici, Messieurs, les motifs de la décision de la section d'archéologie : vous le voyez, le cercle dans lequel elle pouvait exercer son choix s'est singulièrement rétréci cette année. D'autres circonstances accidentelles l'ont encore restreint. En ce qui concerne les Sociétés dont la majorité reste fidèle à la véritable archéologie nationale, et auxquelles nous avions d'abord pensé, toutes, à l'exception d'une seule, ont déjà été couronnées, certaines trop souvent et trop fréquemment pour qu'il eût été possible de leur attribuer cette année de nouvelles médailles. Quant aux Sociétés qui n'en ont pas encore obtenu, mais dont les efforts nous rassurent pour l'avenir, après avoir examiné leurs titres attentivement, scrupuleusement, après les avoir pesés au poids du sanctuaire, nous avons reconnu qu'elles marchaient sur la même ligne, du même pas, et qu'une seule a distancé d'assez loin ses émules pour que nous puissions déclarer qu'elle ait contribué «le plus efficacement au progrès de nos études». C'est ainsi qu'à son grand regret la section d'archéologie s'est vue dans la nécessité de réserver cette année l'une de ses médailles.

Au reste, l'événement s'est chargé plus tôt que je le pensais de donner raison aux espérances pour l'avenir que je viens de laisser entrevoir dans la partie de ce rapport écrite avant la semaine qui va se terminer. Des deux courants qui, en entraînant beaucoup de bons esprits loin de l'archéologie nationale, causèrent le délaissement qu'il nous a bien fallu constater, il en est un déjà, le plus redoutable, qui commence à se régler de lui-même. Nous invoquerons à ce sujet un témoignage irrécusable : celui des lectures qu'on vient d'entendre dans cette vénérable maison de Sorbonne. Les plus nombreuses, les plus remarquables ont été consacrées à l'archéologie monumentale, à l'épigraphie, au moyen âge, à l'art des temps relativement modernes, tandis que parmi celles, d'ail-

Digitized by Google

leurs en minorité, qui avaient trait aux âges préhistoriques, on en a signalé qui apportaient des idées et des observations neuves et intéressantes. On peut donc en être assuré, l'archéologie préhistorique gardera parmi les sciences le rang qu'elle a conquis, et cependant nous ne verrons pas déserter l'étude de nos monuments.

C'est loin de Paris, loin du centre des lumières, c'est en Afrique et à l'extrémité méridionale de la France que nous avons trouvé les deux Sociétés auxquelles M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts va décerner les médailles de cette année. Ces Sociétés sont, premièrement, la *Société archéologique de Constantine;* secondement, la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, qui siège en Provence, à Nice, où, sans se laisser distraire par le bruit des fêtes, elle accomplit avec la plus louable persévérance la noble mission qu'elle s'est donnée.

Fondée le 22 octobre 1861 par un groupe d'hommes éclairés et dévoués aux véritables intérêts de la région, la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes « fut le premier lien intellectuel qui ait consacré le retour de Nice à la France » [1].

Ce n'est cependant qu'en 1865 que parut le premier volume de ce recueil, qui n'en compte encore que six. De telles lenteurs pourront étonner; elles s'expliquent à l'honneur de la compagnie. Si, pendant les premières années de son existence, elle s'est résignée à ne publier que de rares notices éparpillées dans les Annuaires du département dont d'ailleurs elle faisait les frais, c'est qu'elle consacrait le plus clair de ses ressources à des œuvres des plus méritoires. Il n'y avait pas alors à Nice d'enseignement secondaire pour les jeunes filles; la Société leur ouvrit des cours dont plusieurs de ses membres furent les professeurs désintéressés, et qu'elle soutint de 1867 à 1873. Pendant la même période, elle organisait une exposition et répandait, avec un questionnaire archéologique, des instructions auxquelles on doit la conservation de nombreux monuments désormais abrités dans les modestes musées cantonaux dont elle-même a suggéré la création.

Toutefois la Société des Alpes-Maritimes donnait peu d'espérances à notre section, qui ne pouvait deviner que ce silence n'était pas de l'oisiveté et voyait avec regret que le tome Ier des *Annales* de cette

[1] Introduction du tome Ier des *Annales* de la Société, p. 1.

Digitized by Google

jeune compagnie n'accordait pas dix pages à l'archéologie. Cet état de choses ne devait pas durer; l'archéologie ne tarda pas à prendre une place plus grande dans le Recueil de la Société; elle domine dans les deux derniers volumes, ceux de 1878 et 1879.

Sans abandonner l'histoire, la linguistique et les sciences qui ont contribué à établir sa renommée à ses débuts, la Société des Alpes-Maritimes prend légitimement rang parmi celles de ses émules qui servent « le plus efficacement le progrès de l'archéologie ». Elle s'est surtout distinguée sur le terrain de l'épigraphie. De bonne heure, on y a compris les obligations qui s'imposent à des savants dont le domaine abonde en inscriptions, ces manuscrits qui nous arrivent directement de l'antiquité sans l'intermédiaire des copistes. Aussi l'épigraphie y compte-t-elle des amis, même parmi ceux-là qui doivent leur réputation à des études d'un autre ordre, comme M. Léandre Sardou, si avantageusement connu par des travaux de linguistique qui font honneur à son patriotisme comme à son érudition.

Dès l'année 1873[1], M. L. Sardou terminait une notice sur des inscriptions de l'époque romaine, en dénonçant la nécessité d'une revision complète de l'épigraphie antique du département. Depuis cette époque, d'honorables tentatives tournées vers ce but avaient été faites par M. Sardou lui-même et par M. F. Brun[2], lorsqu'un jeune membre de la Société, qui s'était donné une forte éducation d'érudit par la fréquentation des maîtres de la science et de fructueux voyages, entreprit résolument de réaliser les vœux de ses confrères. Aujourd'hui, après avoir parcouru les Alpes-Maritimes en tous sens, fouillant les plus humbles bourgades, gravissant les cimes les plus sauvages des montagnes, M. Edmond Blanc vient d'achever l'épigraphie des Alpes-Maritimes. Cette œuvre considérable qui comprend 465 numéros et remplit presque entièrement les deux derniers volumes des *Annales*[3], ce livre, écrit en face des monuments originaux, fait le plus grand honneur à la Société dont les membres se sont effacés un instant pour lui faire place, en même temps qu'il fonde la réputation de M. Blanc.

[1] Voy. le mémoire intitulé : *Inscriptions gallo-romaines de Mougins*, dans les *Annales de la Société des Alpes-Maritimes*, t. II, p. 107.

[2] *Ibid.* — *Inscriptions anciennes retrouvées ou inédites*, p. 109, et t. IV, p. 173, *Vérification des inscriptions romaines de Vence*, par MM. Brun et Sardou.

[3] T. V, de la page 187 à la page 378, et t. VI, de la page 49 à la page 356.

Digitized by Google

Les juges les plus sévères ont loué dans cet ouvrage l'emploi des bonnes méthodes, l'esprit critique qui a dicté le choix entre les anciennes leçons des textes dont les originaux n'ont pu être retrouvés, l'érudition sobre et de bon aloi, enfin l'exactitude minutieuse des citations. On n'analyse pas un tel recueil; tout au plus peut-on essayer de montrer par un exemple frappant l'importance du service rendu à la science par son auteur.

On doit à ce jeune savant la résurrection de l'une des plus importantes inscriptions antiques de la France, de l'un de ces monuments publics dont Horace a dit qu'ils rendaient l'âme et la vie aux chefs vaillants[1], de l'inscription sur laquelle sont célébrées les victoires remportées sur quelques peuplades des Alpes par Cn. Domitius Ahenobarbus, l'an 121 avant Jésus-Christ.

Dans le *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin, cette inscription connue des érudits depuis 1774, mais dont on ignorait le sort, a été reléguée parmi les fausses par M. Th. Mommsen. M. Blanc ne jure pas sur la parole des maîtres; tout en gardant pour l'éminent historien la plus respectueuse déférence, le jeune archéologue, qui n'était pas convaincu de la fausseté de ce texte, s'était promis sinon de le retrouver, du moins de le rechercher. Il s'est tenu parole. Après les fatigues d'une odyssée dont il exposait les péripéties l'an dernier à la Sorbonne[2], M. Blanc eut la joie de retrouver ce marbre précieux. Il le découvrit brisé en deux morceaux, assez éloignés l'un de l'autre, encore incomplet malheureusement, mais cependant avec une ligne oubliée par le premier éditeur. Il l'a découvert dans un désert, au sommet du Tournairet, à 2,000 mètres d'altitude, à la limite des communes de Clanz, d'Utelle, de Lantosque et de Venanson[3].

Il serait superflu d'insister sur l'importance de la découverte de M. Blanc, devant une assemblée comme celle qui veut bien m'écouter, mais elle n'apprendra pas sans l'applaudir la décision prise

[1] Non incisa notis marmora publicis,
Per quæ spiritus et vita redit bonis
Post mortem ducibus.....
(*Odes*, IV, 8.)

[2] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. I, p. 459, dans le rapport du Secrétaire de la section d'archéologie sur les séances de la Sorbonne en 1879.

[3] *Annales de la Société des Alpes-Maritimes*, t. VI, p. 293, n° 349, et pl. IV, n° 19.

Digitized by Google

par M. le Ministre de l'instruction publique au sujet de l'inscription d'Ahenobarbus.

Par les ordres de M. le Ministre, ce monument, acquis par l'État, ne restera pas plus longtemps abandonné dans les solitudes des Alpes; dans quelques semaines, il sera transporté au musée de Saint-Germain.

On étudie les antiquités monumentales avec autant de bonheur que les inscriptions au sein de la Société des Alpes-Maritimes. Je ne la quitterai pas sans citer les savantes recherches de son vigilant secrétaire, M. F. Brun, architecte habile, archéologue expérimenté, sur les *Sépultures gallo-romaines dans les Alpes-Maritimes, du IIIe au VIe siècle*, et sur les ruines de Cemenelum (Cimiez)[1], dont plusieurs ont été lues à la Sorbonne avec succès[2], son *Essai de rectification de l'Itinéraire maritime d'Antonin entre Vintimille et Nice*[3], et je n'oublierai pas la notice de M. Sènequier, sur *les Anciens camps retranchés des environs de Grasse*[4].

Je rendrai aussi un hommage mérité à M. L. Sardou, qui, à travers ses travaux de linguistique et d'épigraphie, a trouvé le temps d'écrire pour le tome VI des *Annales* une spirituelle esquisse archéologique sur *Deux vieilles tours du Cannet, près Cannes*[5], et qui, avec le titre exceptionnel et permanent de président honoraire, a assumé la charge de diriger les publications de la compagnie dont il est l'âme, pour emprunter les expressions du président en exercice de 1877, M. le docteur Lambron[6].

Je n'oublierai pas non plus M. Rivière. On doit à ce savant la découverte du squelette humain des grottes des Baoussé-Roussé, dites de Menton, que l'on conserve au Muséum d'histoire naturelle à Paris, et un mémoire publié dans le tome II des *Annales* de la Société des Alpes-Maritimes sur un second squelette humain, découvert au même endroit et dans les mêmes conditions[7]. Enfin, M. de Chambrun

[1] T. I, p. 228, *l'Hypocauste de Cimiez;* t. III, p. 215 et t. IV, p. 152, *Nice et Cimiez;* t. IV, p. 165, *les Bains de Cemenelum.*

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. I, p. 230; 6e série, t. I, p. 375; t. II, p. 343; t. V, p. 425.

[3] *Annales de la Société des Alpes-Maritimes*, t. V, p. 371.

[4] *Ibid.*, t. IV, p. 141.

[5] *Ibid.*, t. VI, p. 27.

[6] *Ibid.*, p. 18.

[7] *Ibid.*, voy. partie scientifique, p. 129.

Digitized by Google

Rosemont a étudié, dans le tome III, *Les tombeaux anté-historiques du Mont-Agel*[1]; mais je m'arrête, et je passe sous silence bien d'autres travaux dont j'aurais voulu pouvoir dire quelques mots.

Messieurs, les titres de la Société des Alpes-Maritimes à la gratitude des amis de la science sont trop nombreux pour être tous énumérés ici; à ce qui précède, j'ajouterai cependant qu'on lui doit la fondation de l'Athénée de Nice, qu'elle a institué des concours annuels, subventionné et dirigé des fouilles à Eze, au château de Nice, à Cimiez, qu'elle a provoqué le classement sur la liste des monuments historiques des ruines du Trophée d'Auguste à la Turbie, ainsi que de l'amphithéâtre de Cemenelum. Une telle compagnie ne pouvait manquer de s'acquérir une grande influence; celle de la Société est, en effet, très grande dans les Alpes-Maritimes, parce qu'elle n'en use que dans l'intérêt des lettres, des sciences et des arts.

En ce moment, la ville de Nice est réduite à entasser ses antiquités dans deux ou trois étroites salles arrachées à sa bibliothèque. Bientôt elle possédera un vrai musée, qu'elle devra au premier des présidents de la Société des Alpes-Maritimes, à l'un de ses fondateurs, à Augustin Carlone, dont l'honorable carrière d'artiste et d'archéologue érudit a été retracée dans le tome II des *Annales* par M. F. Brun[2]. Augustin Carlone a laissé à Nice, sa ville natale, outre ses collections de livres, de tableaux et de dessins, un capital considérable, destiné, par la volonté du testateur, à faciliter la construction d'un musée à Nice. Il y a tout lieu d'espérer que les difficultés qui ont empêché jusqu'à présent la réalisation du testament d'Augustin Carlone ne tarderont pas à être aplanies et, l'on peut en être assuré, la Société des Alpes-Maritimes ne restera pas étrangère à la réalisation du vœu de l'un de ses fondateurs.

Les Sociétés savantes, on l'a déjà dit, ne sont pas seulement des centres intellectuels, ce sont de grandes écoles de patriotisme, et les *Annales* de la Société des Alpes-Maritimes, que l'on vient de parcourir, apportent une nouvelle confirmation de cette vérité. Ce ne sont pas celles de la *Société archéologique de Constantine* qui la démentiront.

Il y a cinq ans, le 3 avril 1875, cette compagnie recevait, comme

[1] Voy. p. 284.
[2] Voy. p. 69.

Digitized by Google

aujourd'hui, la première des médailles d'or dont la section est la dispensatrice, et l'on a entendu ici le résumé de son histoire, ainsi que l'exposé rapide de ses œuvres. On n'a donc pas à revenir sur son passé; il suffirait même, à l'éloge de la *Société archéologique de Constantine*, de déclarer qu'elle est restée fidèle aux traditions qu'elle tient de M. Léon Renier, qui, parcourant l'Afrique, il y a tantôt trente ans, pour y recueillir les éléments de son beau livre sur les *Inscriptions romaines de l'Algérie*, formait avec M. Cherbonneau et feu le général Creuly, le savant triumvirat auquel elle reconnaît devoir son origine [1].

Comme l'exige son titre, la *Société archéologique de Constantine* fait aux monuments et particulièrement à l'épigraphie une place considérable dans son *Recueil*, mais elle n'en exclut pas l'histoire de l'Afrique septentrionale. L'histoire, même ancienne, n'est pas de notre ressort; aussi nous contentons-nous de signaler en passant les remarquables travaux de feu le capitaine Ragot [2], dont ses confrères regrettent encore la fin prématurée, et ceux non moins distingués de M. Mercier [3].

Que de monuments et d'inscriptions auraient été sauvés de la destruction, si, au lendemain de chacune des étapes victorieuses de nos soldats, il s'était fondé en Afrique une société comme celle à laquelle nous devons la conservation et la connaissance de tant de richesses archéologiques, et notamment la fondation du musée de Constantine, dont un de ses membres, M. le capitaine Arguel, bibliothécaire de la ville, a dressé le catalogue, œuvre considérable qui occupe la moitié du dix-huitième volume du *Recueil* et dont on n'a pas à faire ressortir l'utilité [4].

Ce catalogue ne comprend que les monuments proprement dits, statues, vases, ustensiles, médailles, etc.; quant aux inscriptions que l'on y conserve, ou à celles qui sont décrites dans le *Recueil* et qui

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 240, et note 9 de cette page.

[2] Pour ne parler que des volumes publiés par la Société depuis 1875, on trouvera dans le tome XVII la 2e partie d'un grand travail du capitaine Ragot sur l'*Histoire du Sahara de la province de Constantine* (voy. p. 141 à 327). L'archéologie n'est pas oubliée dans ce remarquable travail.

[3] Indépendamment de travaux insérés dans le *Recueil* de la Société archéologique de Constantine, M. Mercier publiait, en 1875, un important ouvrage intitulé : *Histoire de l'établissement des Arabes dans le nord de l'Afrique.* (Alger, 1 vol. in-8° avec 2 cartes.)

[4] Ce catalogue a été publié à part, en un volume in-8°.

Digitized by Google

pour la plupart sont éparpillées dans la province ou encore exposées aux intempéries des saisons sur l'une des places de Constantine, il faut en chercher la mention dans les dix-neuf volumes du *Recueil*, et cette recherche n'est malheureusement pas facilitée par de bonnes tables, clef nécessaire d'un tel trésor. La Société archéologique la doit à l'érudition, cette clef; elle ne la lui refusera certainement pas[1]. Donnons par des chiffres un aperçu des services rendus particulièrement à l'épigraphie par la Société de Constantine.

Dans ses tomes XVII, XVIII et XIX, elle a publié environ 600 inscriptions, soit 200 par volume; en 1875, dans ses tomes I à XVII, elle en avait publié 2,500, soit 150 par volume. C'est une progression ascendante qui nous apprend que la province est une mine inépuisable pour les épigraphistes, et, en même temps, que la Société sait l'explorer avec un zèle et un dévouement infatigables.

Comme à son origine, le personnel de la compagnie se compose surtout de fonctionnaires civils ou militaires, auxquels se joignent des artistes, des avocats, des médecins, des agriculteurs et même des membres des clergés catholique et israélite, qui tous consacrent leurs rares loisirs à mettre en pratique la devise inscrite à la première page de l'*Annuaire :* RECUEILLIR, CONSERVER, DÉCRIRE.

L'espace me manquerait si j'essayais seulement d'énumérer les titres des travaux de ces hommes distingués; je me contenterai de nommer, parmi les trouveurs ou les publicateurs d'inscriptions romaines, les capitaines Baudot[2], de Bosredon[3], M. de Sainte-Marie[4],

[1] On m'annonce que la table générale du *Recueil* de la Société de Constantine paraîtra avec le vingtième de ses volumes. La publication de cette table, demandée dès l'année 1875 ici même (6e série, t. I, p. 242), sera certainement l'occasion de rectifications importantes et d'utiles rapprochements.

[2] *Études sur l'oasis de Négrine et les ruines de Besseriani* (*ad majores*), t. XVII, p. III.

[3] *Promenade archéologique dans les environs de Tebessa*, t. XIX, p. 1.

[4] Voy. t. XVIII, p. 655, le mémoire intitulé : *Sur la topographie de la première guerre punique;* voy. aussi *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 313, une rapide analyse de ce mémoire, qui fut d'abord lu à la Sorbonne le 19 avril 1876. On sait que c'est à M. de Sainte-Marie, alors premier drogman du consulat général de France à Tunis, que l'on doit la découverte de ces nombreuses inscriptions puniques qu'on a crues perdues pour la science à la nouvelle de l'explosion du *Magenta* qui nous les avait rapportées d'Afrique, et dont la plupart, heureusement sauvées par nos braves marins, sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (voy. à ce sujet *loc. cit.*, p. 313 et 314.) On doit encore à M. de Sainte-Marie une *Bibliothèque carthaginoise*, publiée dans le tome XVII de la Société de Constantine, p. 69 à 110, et

Digitized by Google

feu Lazare Costa[1], M. Goyt[2], géomètre, M. Vasseur[3], inspecteur d'académie, et parmi ceux à qui l'on est redevable d'études sur les inscriptions puniques ou libyques, M. Cahen[4], grand rabbin d'Alger, M. le docteur Reboud, qui, indépendamment de mémoires insérés dans le *Recueil* de la Société[5], est l'auteur d'ouvrages recommandables sur l'épigraphie orientale.

Les monuments, édifices, statues, etc., ont trouvé parmi les membres de la Société des explorateurs non moins dignes d'éloges, surtout dans les rangs de l'armée. On citera le colonel Brunon[6], directeur du génie, M. Meister[7], les capitaines Beugnot[8] et Parisot[9], un ancien officier, M. Dufour[10], à qui l'on doit une belle statue de marbre représentant la Pudicité (peut-être une impératrice), trouvée à Djémila, M. le lieutenant adjoint Farges[11], qui a dirigé d'heureuses fouilles à Thubursicum, la moderne Khamissa, qu'il nomme la Pompéi et l'Herculanum de l'Algérie[12].

Je n'oublierai pas non plus M. l'abbé Delapard ; cet ecclésiastique,

des *Recherches bibliographiques sur Carthage*, publiées dans le tome XIX du même *Recueil*, p. 97 à 186. Le même savant a aussi publié dans le tome XVII du *Recueil* de Constantine, p. 131 et suiv., une *Notice sur l'emplacement d'un édifice ancien à Carthage* (*Temple de Baal, Curie, Couvent de Salomon, Basilique* « restituta » *et divers thermes*).

[1] Sur l'italien Lazare Costa, personnage singulier dont l'ardeur et le zèle pour l'archéologie mériteraient une mention spéciale et dont l'activité fut des plus fructueuses, voy. t. XVIII du *Recueil*, p. 434 et 446, l'article du Dr Rebond ; voy. aussi p. 641 et t. XVII, p. 339.

[2] *Inscriptions relevées aux environs de Khenchela et de Sétif*, t. XVII, p. 327.

[3] *Notice sur une inscription découverte à la Robertsau*, t. XVII, p. 349.

[4] *Inscriptions puniques et néo-puniques de Constantine (El-Hofra)*, t. XIX, p. 252.

[5] *Excursion archéologique dans les cercles de Guelma, de Souk-Ahras et de la Calle*, t. XVII, p. 1, 187 ; *Quelques mots sur les stèles néo-puniques découvertes par Lazare Costa*, t. XVIII, p. 434 ; *Recueil d'inscriptions lybico-berbères des environs de Milah et de Souk-Ahras*, t. XIX.

[6] *Note sur les vestiges d'un monument découvert à Constantine*, t. XVII, p. 61.

[7] Autre note sur ce monument, par M. Meister, architecte, *ibid.*, p. 66.

[8] T. XIX, p. 458. On doit au capitaine Beugnot la découverte, à Djidjelli, d'une jolie figurine de bronze, représentée pl. XVIII de ce volume.

[9] Voy. t. XVII, p. 127, le mémoire intitulé : *Ruines romaines de Bir-Mohammed-ben-Lounes, situées au sud-ouest de Négrine.*

[10] T. XIX, p. 313, dans un article de M. Poulle. (Voy. la représentation de cette statue, même tome, pl. XVII.)

[11] Voy. t. XIX, p. 297, le mémoire intitulé : *Notice sur une découverte de statues en marbre, faite à Khamissa.*

[12] T. XIX, p. 307.

Digitized by Google

un volontaire, car je ne vois pas son nom sur la liste de la Société, a découvert à Tébessa, dans un laraire, des statues de Cérès, de Pomone et d'Esculape, des idoles numides, des vases, etc. On ne sait pas encore exactement les détails de cette découverte, je ne les connais que par quelques mots d'une lettre de M. Farges cités dans le *Recueil* de la Société par M. Poulle, inspecteur des domaines à Constantine [1].

Au risque de blesser la modestie bien connue de M. Poulle, certain que je suis d'avoir l'approbation de ses confrères qui le maintiennent depuis plusieurs années à la tête de la compagnie, je m'arrêterai sur les services qu'il lui a rendus. Le président de la Société archéologique de Constantine ne se contente pas de bien administrer ses affaires, il apporte de larges contributions au Recueil, et, pour ne parler que des volumes postérieurs à 1875, on lui doit une grande partie de la récolte épigraphique qui en fait la principale richesse. Sous le titre d'*Inscriptions de la Numidie et de la Mauritanie sétifienne*, M. Poulle a publié, dans les tomes XVII, XVIII et XIX, la suite d'un travail commencé par lui dans le XVe. Là, une multitude de textes épigraphiques sont non seulement restitués et commentés, mais traduits, excellente habitude que nous voyons aussi en honneur dans le livre de M. Edmond Blanc sur l'épigraphie des Alpes-Maritimes dont je parlais à l'instant. Traduire les inscriptions latines est un soin dont on se dispense généralement dans les ouvrages destinés aux seuls érudits, mais c'est l'un des meilleurs procédés à employer si l'on veut intéresser à la conservation des pierres écrites les personnes étrangères à l'archéologie, chez lesquelles les Sociétés savantes s'efforcent de faire pénétrer leurs recueils. On aimerait à discuter avec M. Poulle son ingénieuse restitution de la dédicace, retrouvée tardivement [2], de la belle statue de Bacchus, découverte à Constantine en 1868, et donnée au musée par Hamoudah ben Cheick [3], que M. Féraud publiait, en 1872, dans le XVe volume du *Recueil* [4]. Je m'en abstiendrai; mais je citerai une inscription encore plus importante. Si nous savons imparfaitement l'histoire des empereurs les plus illustres, celle d'un Trajan par exemple, nous

[1] T. XIX, p. 455.

[2] T. XIX, p. 317.

[3] C'est le n° 241 du catalogue du Musée de Constantine de M. Arguel. (Voy. t. XVIII du *Recueil* de Constantine, p. 280.)

[4] Voy. p. 407 et pl. I.

Digitized by Google

savons encore moins celle de ceux qui, sortis de révolutions militaires, sont désignés sous le nom de tyrans dans les maigres passages où les historiens les mentionnent. Pour de tels personnages, le secours des inscriptions serait particulièrement précieux, mais elles font le plus souvent défaut. Cependant il a été réservé à la Société de Constantine de découvrir[1] et de sauver de la destruction une inscription relative à un tyran du commencement du IVe siècle de notre ère, et à son président de la publier.

Cette inscription nous apprend que le tyran nommé seulement *Alexander* par les textes et ses rares monnaies, avait été reconnu à Cirta et nous révèle son prénom et son *gentilicium*. Avant la publication de ce texte par M. Poulle, un illustre savant italien l'avait fait connaître, d'après une copie défectueuse qui lui supposait le prénom de *Julius*. On lira avec intérêt[2] la savante dissertation consacrée par M. Poulle à ce tyran nommé *Lucius Domitius Alexander* et à qui le *vir perfectissimus Pasicrates*, *gouverneur des Numidies*, *très dévoué à sa Divinité et à Sa Majesté*, donne le titre banal à cette époque de *restaurateur de la liberté publique*, ainsi que celui de *propagateur de tout le genre humain et du nom romain*.

Une autre bonne fortune, la découverte des ruines de bains de l'époque romaine, à Oued-Atménia, village situé à 42 kilomètres de Constantine, vint, à la fin de 1876, récompenser le dévouement de la Société de Constantine à la science.

Ces bains appartenaient à un certain Pompeianus, dont nous ne connaissons que le surnom, un riche *sportsman*, qui, dans sa magnifique villa entourée de jardins, de viviers, de pâturages, d'enclos pour le gibier, entretenait des équipages pour chasser à cheval et à pied, faisait courir des chevaux et combattre des gladiateurs. Comment savons-nous tout cela? Par de grandes mosaïques à sujets et inscriptions mises au jour après de longues et coûteuses fouilles qui montrèrent que ces ruines étaient celles de bains dépendant de la villa de ce Pompeianus, laquelle sera sans doute explorée un jour dans sa totalité par la Société de Constantine.

Je résisterai à la tentation de décrire ces curieux tableaux de genre de la fin du IVe ou du commencement du Ve siècle. On lira l'excellente notice consacrée par M. Poulle à cette découverte dans

[1] Au commencement de l'année 1876.
[2] Voy. t. XVIII, p. 463 et suiv.

Digitized by Google

le dernier volume des Mémoires[1]; je me contenterai de remercier, au nom de la section, la Société qui, après avoir dirigé ces mémorables fouilles, vient de publier sur une très grande échelle, par la chromolithographie, cinq planches représentant les trois mosaïques à sujets, un plan de la surface de l'édifice illustré par des réductions de toutes les mosaïques en place, enfin l'autographie du plan du sous-sol des bains. Je ne saurais oublier les bons serviteurs de la science à qui l'on doit cette nouvelle conquête archéologique.

Je saluerai d'abord M. le comte de Tourdonnet, aujourd'hui possesseur du domaine de Pompeianus, situé à 2 kilomètres du village d'Oued-Atménia, qui s'empressa d'avertir la Société de la découverte de ruines antiques par ses terrassiers, et en même temps les mit à la disposition de M. Rousset, employé des ponts et chaussées et membre de la Société. Obligé de quitter Oued-Atménia, M. Rousset ne put mener jusqu'au bout les fouilles, qui furent terminées par le curé du village, M. l'abbé Neyron, aussi membre de la Société, aidé des avis de plusieurs autres de ses confrères. Je rappellerai aussi que les dessins de ces mosaïques, par M. Rousset, ceux des plans dressés par deux autres membres de la Société, MM. Meister et Martin, architectes, figurèrent à l'Exposition universelle, en 1878, et valurent une médaille d'or à la Société archéologique[2].

En dépit de mon désir d'être bref, je citerai une des inscriptions de ces curieuses mosaïques; elle nous apprend que l'opulent Pompeianus, qui devait peut-être une partie de sa fortune à son écurie de courses, n'était pas ingrat et portait une affection désintéressée à l'un de ses chevaux. « Sois vainqueur, ne le sois pas, nous t'aimons Polydoxe! »

VINCAS NON VI
NCAS TE AMA
MVS POLYDOXE

On lit cette inscription à côté de la mangeoire de l'heureux favori.

Je n'ai pas même abordé une foule de questions que soulève ce rapide examen. Je voudrais cependant en toucher une et être entendu. La Société archéologique de Constantine a prodigué ses

[1] Voy. t. XIX, p. 431 et suiv., le mémoire intitulé *Les bains de Pompeianus*.

[2] Groupe II, classe 8. Méthodes et matériel de l'enseignement supérieur.

Digitized by Google

ressources pour doter le monde savant des magnifiques reproductions des mosaïques des bains de Pompeianus.

Déjà à peu près ruinée par les fouilles de cet édifice, elle est aujourd'hui impuissante à en protéger les résultats. Les mosaïques des bains de Pompeianus gisent en plein champ, exposées aux intempéries des saisons ainsi qu'à la convoitise puérile des passants, qui les détruisent afin de conserver des souvenirs palpables de leur voyage à Oued-Atménia! Il y a là quelque chose à faire [1].

On a tenté de faire entrevoir ce que les volumes du *Recueil* de la Société de Constantine renferment d'observations sur l'antique Numidie. Que de pages il faudrait encore, si l'on voulait montrer tout ce que le présent doit à ces exhumations du passé!

Un ancien, Sénèque, je crois, a dit qu'en Afrique on ne mourait que de vieillesse ou d'accident. Le recueil de la Société de Constantine confirme ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

En 1861, on avait recueilli 55 épitaphes de centenaires dans la seule Numidie, et dans le nombre trois qui parlaient de 120 ans, une de 131 ans, une autre de 132 ans! A ce moment, un médecin militaire, le Dr Leclerc, après avoir dressé ce tableau, encourageant pour les colons, faisait observer que la récolte des épitaphes était loin d'être terminée. Le docteur avait raison; depuis, on a découvert d'autres épitaphes de centenaires; on en découvrira encore. Ajoutons que, sans conclure trop vite de ces observations que la longévité devait être, en moyenne, plus grande en Algérie qu'ailleurs, il s'écriait : « Ces chiffres ont leur éloquence! Ils déposent hautement en faveur du climat de la Numidie » [2].

[1] Depuis que ce discours a été prononcé et publié dans le *Journal officiel* (6 avril 1880), nous avons appris, d'une personne autorisée, que certains détails des dessins qui ont servi aux reproductions de la Société archéologique n'avaient pas été copiés avec la rigoureuse exactitude si désirable en pareilles occurrences. Plus tard, une communication faite à la section d'archéologie (séance du 15 novembre 1880) nous a fait savoir non seulement que la Société de Constantine est décidée à faire de nouveaux sacrifices pour rectifier les dessins et les inscriptions dont certains détails sont contestés, mais aussi que le Ministre de l'instruction publique, informé des doutes fondés dont on vient de parler, a chargé une personne compétente de faire une visite à Oued-Atménia, afin d'y faire relever les dessins des mosaïques et aussi afin de rechercher les moyens soit de les conserver sur place, soit de les faire transporter à Paris.

[2] *Recueil*, t. V, p. 185. Un médecin établi à Alger, qui est aussi un archéologue, M. le Dr Bertherand, auteur d'une dissertation intitulée : *Recherches des cachets d'oculistes romains dans le nord de l'Afrique*, publiée en 1876, a écrit deux mémoires sur la longévité en Algérie, qu'il ne sera peut-être pas inutile de rappeler ici. Le

Digitized by Google

Me permettra-t-on de citer encore un exemple des informations que l'archéologie fournit parfois à d'intelligents administrateurs? Le village de Messaoud, comme tant d'autres en Afrique, manquait d'eau. Le maire, un antiquaire, un membre de la Société, M. Mangiavacchi, convaincu, par suite d'ingénieuses observations, qu'il y avait de l'eau à Messaoud au temps des Romains, se met en quête des conduits de cette eau, les retrouve engorgés depuis des siècles; avec quelques coups de pioche, il les débouche et rend la vie à un pays stérilisé par les ardeurs du soleil africain [1]. N'est-ce pas là de belle et bonne archéologie pratique et utilitaire? On trouverait cent exemples de faits analogues dans le *Recueil de la Société de Constantine.*

Messieurs, ce n'est pas un vain titre, celui d'établissement d'utilité publique, que le Gouvernement n'accorde qu'après sérieux examen. Je ne sais si la Société archéologique de Constantine le possède; ce que j'affirme, c'est qu'il y a longtemps qu'elle le mérite. Aujourd'hui, comme à son origine, cette savante compagnie ne compte parmi ses membres que des hommes dévoués aux plus nobles intérêts de la mère patrie. Elle n'a jamais cessé de se montrer, elle se montrera toujours l'un des premiers et des plus utiles auxiliaires de l'œuvre civilisatrice que nous poursuivons dans la France africaine, de cette œuvre dont les rapides progrès dans la vieille France sont dus en grande partie au zèle et au dévouement déployés depuis un demi-siècle par les Sociétés savantes qui s'en partagent le territoire.

premier, daté de 1867 et publié dans *l'Akhbar,* est intitulé : *La longévité dans le nord de l'Afrique à l'époque romaine;* le second porte ce titre : *La longévité en Algérie (1864-1877),* par le Dr E. L. Bertherand. Alger, 1877, in-8° de 19 pages.

[1] *Recueil,* t. XVIII, p. 568.

Digitized by Google

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

C'est pour la douzième fois que j'ai l'honneur de présenter, au nom de la section d'histoire et de philologie, mon rapport annuel sur les travaux des Sociétés savantes jugées dignes d'être, à leur tour, particulièrement signalées. J'ai eu ainsi l'inappréciable avantage de parcourir successivement toutes les parties de la France savante et studieuse, et de constater qu'il n'est pas un seul de nos départements qui ne soit animé du noble désir de ne laisser dans l'ombre aucun des documents historiques propres à répandre quelque lumière nouvelle sur les événements accomplis dans nos anciennes provinces.

Aujourd'hui c'est d'abord une Société bourguignonne, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, qui nous offre une ample moisson de documents et d'informations sur le pays qu'embrasse son ressort. A son origine, en 1725, elle eut pour but principal de fonder des prix annuels pour la physique, la médecine et la morale. Son huitième concours lui donna, ainsi qu'à l'auteur qui obtint le prix, une célébrité aussi retentissante qu'inattendue. Le sujet consistait à rechercher « si l'établissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs. » Personne n'ignore que le discours couronné fut le brillant début du futur auteur d'*Émile*, du grand écrivain dont les ouvrages contiennent des vues paradoxales, dont le temps a fait justice, et d'admirables vérités qui sont restées.

On peut remarquer que la plupart des sujets proposés par l'Académie de Dijon, dans la première période de son existence, furent des questions de morale et de philosophie, par trop générales. Telles sont, ce me semble, les suivantes : « Quelle est l'influence de la morale des gouvernements sur celle des peuples? Est-il plus utile d'étudier les hommes que les livres? La postérité est-elle plus éclairée et plus juste que les contemporains? En quoi les journaux ont-ils contribué au perfectionnement des arts et des lettres? » De pareilles questions, sans doute, peuvent ouvrir à l'esprit des horizons plus ou moins vastes et donner lieu à des dissertations, à des discours remarquables par le mérite du style et par leur éloquence; mais ce ne

Digitized by Google

sont le plus souvent que des exercices oratoires. L'Académie l'a reconnu plus tard et les sujets qu'elle a choisis ont pu être traités d'une manière plus scientifique et recevoir des solutions plus exactes et plus précises.

Le goût prononcé pour les lettres et les beaux-arts, qui caractérise l'aimable et spirituelle Société dijonnaise et qu'on peut signaler dans plusieurs villes de la Bourgogne, s'est donné d'abord une libre carrière dans les mémoires de l'Académie. Les préoccupations littéraires prédominent dans les discours de réception de ses membres, les pièces de vers lues dans les réunions publiques, les éloges des académiciens, les notices biographiques consacrées aux hommes illustres, à bien des titres, auxquels la province et en particulier la ville de Dijon ont donné le jour, tels que saint Bernard, Bossuet, Crébillon, Alexis Piron, le Président de Brosses, Jouffroy, Lacordaire.

Cette liste serait plus nombreuse, si je n'avais à m'occuper ici que des matières intéressant plus spécialement la section d'histoire.

Ceux qui concernent les sciences naturelles et mathématiques ne peuvent être que nombreux et remarquables dans une contrée qui a eu la gloire de donner le jour à des hommes tels que Buffon, Daubenton, Guiton de Morveau, Carnot et Gaspard Monge.

Les travaux historiques ont pris dans les mémoires de l'Académie une grande importance. C'est ainsi que dans ces derniers temps elle a entrepris, avec le concours du conseil général, la publication d'un recueil de chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, dont elle a confié la rédaction aux soins de son savant secrétaire M. Joseph Garnier; ce recueil renferme plus de 680 chartes dont la plus ancienne remonte à 1123, et la plus récente, celle d'Ogny et La Croix, à 1877.

L'ordre chronologique a présidé à leur classement général; seulement on a inséré comme corollaire à la suite de chacune des chartes de communes ou de franchise d'une localité quelconque toutes les ordonnances, lettres patentes, arrêts, etc., qui l'ont confirmée ou modifiée, de façon à présenter le tableau des transformations successives subies par cette constitution primitive. Pour Dijon, dont la charte servit de type à toute la province, cette suite ne comprend pas moins de 122 pièces. L'éditeur a publié selon l'ordre des temps les chartes octroyées aux villes (Autun excepté), à la plus grande partie des bourgs, à nombre de villages et même de hameaux.

Digitized by Google

De ces concessions, les unes renferment, comme à Dijon, par exemple, des privilèges si étendus, qu'on peut considérer certaines villes comme autant de petites républiques. Ailleurs, ces franchises varient, suivant l'importance des lieux; le plus souvent tout se borne à un affranchissement de la mainmorte chèrement acheté quand le seigneur est d'église ou sorti de la bourgeoisie.

M. Garnier ne s'est pas borné à rassembler toutes les chartes qui forment l'ensemble de sa collection; ses investigations, à cet effet, ayant amené la découverte d'une foule de localités en possession reconnue de privilèges fort étendus, et cela sans charte ni monument écrit, il s'est livré à des études qui lui ont permis d'affirmer l'existence, dès le XIIIe siècle et parallèlement aux localités affranchies en vertu d'un contrat, de presque le double de localités franches d'origine, d'autres affranchies par convention tacite, et d'en dresser un tableau. Tous ces détails donnent à cette publication une grande importance, car elle jette une lumière inattendue sur ce qu'on connaissait auparavant des progrès de l'affranchissement du tiers état dans les campagnes.

Tandis que la Société déploie dans ses travaux et dans ses publications collectives une louable activité, plusieurs de ses membres, prouvant combien est vif à Dijon le goût des études sérieuses, ont pris l'initiative d'une entreprise toute privée ayant pour objet la publication, sous le titre d'*Analecta divionensia*, d'une collection comptant déjà 10 volumes in-8°, consacrée à l'histoire de France et de Bourgogne. Ce sont : *Les Chroniques de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Pierre de Bèze*, par MM. l'abbé Bougaud et Garnier, 1 volume; *Les Monuments primitifs de la règle cistercienne*, par M. Guignard, 1 volume; la *Correspondance de la mairie de Dijon*, par M. Garnier, 3 volumes; les *Journaux du Chanoine Pépin et du conseiller Breunot, sous la Ligue*, par le même, 3 volumes; les *Mémoires de Millotel*, et les *Anecdotes sur le Parlement de Bourgogne, de Malteste*, sous la Fronde, par M. Muleau, 2 volumes.

Quelques mots seulement sur ces publications, qui font le plus d'honneur aux membres de l'Académie de Dijon. La *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne* de Dijon, déjà publiée dans le *Spicilegium* d'Achéry, est rééditée par M. l'abbé E. Bougaud, vicaire général d'Orléans. Cette chronique, écrite au XIe siècle, est un des monuments les plus anciens et les plus appréciés de notre histoire nationale. Elle commence, en effet, à la monarchie et renferme sur les

Digitized by Google

événements accomplis en France, et particulièrement en Bourgogne, les renseignements les plus précieux. Il en est de même de celle de l'abbaye de Saint-Pierre de Bèze, éditée par M. Joseph Garnier, sur le manuscrit original conservé à la Bibliothèque nationale de Paris.

Les *Monuments primitifs de la règle cistercienne*, publiés d'après les manuscrits de l'abbaye de Cîteaux, forment un volume des plus intéressants au double point de vue de la langue française et de l'histoire des antiquités monastiques.

La *Correspondance de la mairie de Dijon* se compose d'un millier de lettres écrites ou reçues par l'ancienne administration de la ville depuis la fin du XIVe siècle jusqu'à la Révolution de 1789. Quant au *Journal* de Gabriel Breunot et au *Livre de souvenance* du chanoine Pepin, ils se rattachent à l'époque si peu connue de la Ligue en Bourgogne. Quoique contemporains, les auteurs de ces deux journaux se sont placés à des points de vue diamétralement opposés : le premier est un ligueur obstiné, tandis que le second se rattache par plus d'un point à ce grand parti des Politiques à la tête duquel figure l'illustre chancelier de L'Hôpital.

L'édition du mémoire de M. A. Millotel, avocat général au parlement, vicomte mayeur de Dijon, a été préparée par M. Charles Mutou, conseiller à la Cour, qui y a joint un grand nombre de pièces justificatives. Nous sommes en pleine Fronde : à la nouvelle de l'emprisonnement des princes, les nombreux partisans qu'ils ont en Bourgogne, dont Louis de Bourbon était le gouverneur, essayent de soulever la province contre l'autorité de la régente ou plutôt contre Mazarin. Mais Millotel, en sa double qualité de maire et d'avocat général, leur tient tête et par son attitude résolue maintient la Bourgogne.

En quitant cette province pour la Flandre française, nous allons voir que les études historiques n'y sont pas moins en honneur.

La ville de Valenciennes peut faire remonter bien haut l'existence dans son sein de Sociétés littéraires ou scientifiques. La première, en effet, dont elle ait conservé le souvenir est celle de la *Confrérie de Notre-Dame du Puy*, confrérie à la fois religieuse et littéraire, qui chaque année décernait des récompenses aux poètes qui lui présentaient les meilleurs *Servantois*. Elle est antérieure à l'année 1186 ; la première charte qui lui fut octroyée est datée de 1229 et elle fut

Digitized by Google

renouvelée par une seconde en 1426. L'usage des concours poétiques du Puy dura jusqu'au XVIIe siècle. Froissart n'avait pas dédaigné d'y prendre part.

La Société actuelle ayant pour titre *la Société d'agriculture, sciences et arts*, a publié neuf volumes contenant ses propres mémoires, trente-deux volumes d'une *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, et enfin six volumes de *Mémoires historiques* sur l'arrondissement de Valenciennes. Ces six volumes constituent les titres les plus solides à la reconnaissance des habitants du pays en même temps qu'à l'estime du monde savant.

C'est depuis 1865 que la Société a entrepris la publication de ces mémoires historiques : ils contiennent de nombreux travaux sur les institutions municipales de Valenciennes, accompagnés de documents originaux, de pièces justificatives, d'intéressantes biographies, de dissertations attestant de la part de leurs auteurs de longues et patientes recherches.

Le secrétaire, aujourd'hui président de la Société, M. A. Martin, a exposé dans l'introduction du premier volume le but de l'œuvre qu'elle a entreprise : « Réunir les éléments épars de l'histoire locale, rechercher et mettre en lumière les faits intéressants et souvent glorieux dont notre pays a été le théâtre, piquer la curiosité en instruisant, et, en même temps, élever une tribune à tous les travailleurs indistinctement, » tel est le but que la Société s'efforcera d'atteindre avec le concours de la section d'histoire et de littérature. Cet appel a été entendu : de nombreuses adhésions sont venues de plusieurs communes dont les maires se sont empressés de souscrire à cette publication. On ne peut que voir avec le plus grand plaisir les administrations municipales s'associer presque partout à ces entreprises patriotiques.

La Société a décidé que ses mémoires ne comprendraient que des matières ayant exclusivement trait à l'arrondissement de Valenciennes, « par cette raison que ce que l'on connaît généralement le moins, c'est l'histoire de la contrée qu'on habite. »

La Société avait indiqué aux travailleurs une mine féconde, dont une partie seulement avait été explorée. C'était l'histoire des corporations, c'était l'étude de leurs chartes et par conséquent de leurs droits et de leurs devoirs; et comme, à part de rares exceptions, tous les bourgeois de Valenciennes appartenaient à une corporation, étudier les droits et les devoirs de chacune d'elles, c'est donc étudier

Digitized by Google

l'histoire du pays dans ses sources les plus vives et les plus abondantes.

Cette série d'études s'est ouverte dans le premier volume par un mémoire de M. E. Bouton sur les *Chirurgiens et les barbieurs*, auxquels le magistrat prescrivait les conditions moyennant lesquelles il leur serait permis « de *barbier* et *tondre*, seigner et panser gens navrez et mettre point aulculnes playes vieilles et nouvelles, par l'application d'emplattres, d'herbes et eaux et faire toute autre chose dépendante de ladite chirurgie ». Cette assimilation du barbier et du chirurgien, qui, par parenthèse, a duré jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, scandalise fort l'auteur du mémoire. Les temps sont bien changés, aujourd'hui que les merveilleux progrès de la médecine opératoire assurent aux hommes distingués qui l'exercent une si haute et si légitime renommée.

Un des ouvrages les plus considérables et les plus intéressants de la collection est celui de M. Cellier, ayant pour titre : *Une commune flamande. Recherches sur les institutions publiques de la ville de Valenciennes.*

Voilà un de ces travaux comme il serait à désirer d'en trouver plus souvent dans les mémoires des Sociétés savantes. L'auteur y examine quatre anciennes chartes d'une importance incontestable pour la cité valenciennoise. La *charte de la draperie ou de la halle basse*, octroyée en 1067, la *Paix de Valenciennes* en 1114, la *charte de la Trève* en 1265, enfin la *charte de répartition* et de la perception des deniers de la ville dans l'imposition des tailles.

Le savant M. Coffiaux, archiviste honoraire de la ville de Valenciennes et correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, auquel on doit un livre extrêmement remarquable sur le *Régime économique, financier et industriel du Hainaut après son incorporation à la France*, a recueilli et publié tout ce qui pouvait faire connaître l'organisation militaire de la ville de Valenciennes de 1067 à 1789; sujet d'un intérêt extrême pour une cité qui a toujours eu l'avantage de pouvoir confier sa défense aux milices fournies par sa fidèle bourgeoisie. Sous le titre de *Papiers d'État inédits pour servir à l'histoire de Valenciennes pendant les années 1566 et 1567*, M. Charles Paillard a mis au jour des documents inédits que l'on a longtemps crus perdus et que le savant éditeur a pu recueillir à Vienne et à Bruxelles. D'autres sources inexplorées ont permis à M. Charles Paillard d'enrichir son beau travail de documents historiques dont quelques-uns sont de véritables révélations, et particulièrement le

Digitized by Google

curieux rapport adressé par le magistrat au vainqueur de Valenciennes, Philippe de Sainte-Aldegonde Noircarmes, au mois de décembre 1566.

La Société de Valenciennes, outre ses travaux ordinaires, s'est occupée, avec un soin qui l'honore, de contribuer à la diffusion et aux progrès de l'instruction primaire, cette condition essentielle de notre relèvement et de notre prospérité future. Concours entre les institutions de l'arrondissement, encouragements donnés à l'enseignement pratique et théorique de l'agriculture et de l'horticulture, création de cours d'adultes, institutions de caisses d'épargne scolaires : ce sont là des titres qui ont dû nécessairemeut être signalés à notre Ministre de l'instruction publique. Reconstruire l'histoire des siècles passés est une œuvre excellente : mais elle ne peut dispenser de se préoccuper des grands intérêts du présent.

Parmi les biographies dont plusieurs sont dues aux recherches de M. Grave, il en est un grand nombre dont la célébrité ne saurait dépasser l'enceinte de la cité natale; il en est d'autres consacrées à des personnages dont l'histoire générale a conservé les noms. Tels sont ceux des demoiselles Fernig, Marie-Félicité et Marie-Théophile, ces deux sœurs héroïques qui se joignirent aux guerriers armés pour repousser l'invasion et prendre part à cette célèbre bataille de Valmy, par laquelle s'ouvrit la glorieuse série des combats livrés par la République pour la défense du pays. Élevées aux grades d'adjointes aux adjudants généraux, elles s'empressèrent de donner leur démission après la défection de Dumouriez.

L'exemple donné par les deux jeunes Valenciennoises n'est pas le seul que présentent nos *Annales :* destinées, par la nature, aux calmes occupations de la vie intérieure, aux douceurs du foyer domestique, dont elles constituent le bonheur et assurent la prospérité, nos femmes de France ont plus d'une fois, s'inspirant du plus pur patriotisme, déployé une force d'âme admirable et un courage viril. Ce patriotisme, cet attachement à la France, la ville de Valenciennes, il est bon de le faire remarquer, a prouvé plus d'une fois qu'elle les porte au plus haut degré. Conquise par Louis XIV, en 1677, elle avait eu à subir, comme conséquence de la conquête elle-même, la ruine de son industrie et la désertion d'une grande partie de sa population. Après avoir compté jusqu'à 36,000 habitants, elle n'en avait plus, en 1699, que 17 à 18,000. Et cependant, cent ans après, les autorités municipales adressaient aux ha-

Digitized by Google

bitants des billets ainsi conçus : « Messieurs et mesdames, vous êtes priés d'assister à la messe solennelle que la ville de Valenciennes fera célébrer, lundi prochain 17 mars 1777, à cause de l'année centenaire de son heureuse soumission à la France. »

Ces sentiments, qui se concilient parfaitement avec le respect des traditions locales et le soin pieux avec lequel nos anciennes provinces conservent le souvenir de leur indépendance, je suis heureux de pouvoir les constater dans deux autres provinces, dont une Société, jeune encore par le temps, mais déjà forte par l'importance de ses publications, se montre la fidèle interprète. c'est la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

Il règne chez les habitants de cette région et chez les savants qui en étudient les annales, une émulation qui date de loin et qui y fait naître une rivalité de bien faire, dont profite la science.

Il serait à désirer cependant que les forces des travailleurs fussent moins disséminées. Elles gagneraient à se concentrer dans une de ces grandes Sociétés telles que celles des antiquaires de l'Orléanais, de Normandie et de Picardie. L'esprit du pays ne se prête pas, à ce qu'il paraît, à cette concentration si désirable. La Rochelle, Saintes, Angoulême, Rochefort, Saint-Jean-d'Angely, travaillent chacune à part, oubliant l'exiguïté des ressources qui résultent de cette regrettable division, à laquelle elles tâchent de suppléer par l'énergie des efforts. C'est ainsi que la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, fondée il y a six ans, a déjà publié, avec un grand luxe typographique, 7 forts volumes grand in-8°.

Les circonstances qui lui ont donné naissance méritent d'être signalées. Il arrive souvent (et nous en savons quelque chose dans notre pays) qu'à la suite d'une catastrophe imprévue, d'un désastre public, les esprits surexcités puisent dans le malheur même une énergie nouvelle et que surgissent des forces dont on ne soupçonnait pas l'existence. Le 11 novembre 1871, un incendie mettait en cendres la bibliothèque municipale de Saintes; il se forma aussitôt une société pour en constituer une nouvelle. Elle déploya avec son président, M. Louis Audiot, tant d'activité et d'ardeur, que dès la première année, elle put, avec les 14,000 volumes qui lui furent envoyés de tous côtés, refaire une bibliothèque nouvelle substituée à l'ancienne sans la remplacer toutefois, car la destruction de volumes tels que ceux dont elle était primitivement composée est une de ces pertes qui ne se réparent pas.

Digitized by Google

Cet heureux succès fut un puissant encouragement pour les hommes dévoués auxquels il était dû. Ils se dirent que ce ne sont pas seulement les livres imprimés que menacent les incendies, mais que de précieux manuscrits, des documents uniques servant à l'histoire des siècles passés sont aussi trop souvent brûlés, dispersés ou volés par des amateurs trop curieux et trop passionnés pour les vieux papiers. Imprimer ceux qui peuvent encore subsister dans les dépôts publics ou les archives des familles est le plus sûr moyen de les sauver de la destruction. C'est donc avec l'intention de publier des textes inédits et de suivre en ce point l'exemple donné par plusieurs Sociétés formées à Poitiers, à Rouen, à Rennes et dans plusieurs autres villes, que s'est constituée la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

La recherche de ces textes n'était pas d'abord une tâche facile. Bien des catastrophes analogues à celle qui avait anéanti la bibliothèque de Saintes avaient eu pour les deux provinces des conséquences désastreuses. Au XVIIe siècle, l'incendie avait détruit les archives du présidial de Saintes; toutes celles de La Rochelle avaient été, après le siège de 1628, transportées à Paris. Les archives de l'hôpital d'Aufredy, dans la même ville, avaient été, en 1793, transportées à l'arsenal, et dans le même temps étaient livrées aux flammes les archives de l'évêché de Saintes, à l'exception d'un sac contenant les pièces relatives à Saint-Eutrope. Ce n'était donc pas une petite affaire que d'aller chercher partout où ils se peuvent rencontrer les restes échappés à tant de causes de destruction. La ville de Saint-Jean-d'Angely a seule conservé le registre des délibérations de son échevinage; celle de Pons possède encore quelques pièces du XIIe siècle appartenant à son hôpital. Ce qui n'existe plus dans la contrée, il faut donc aller le rechercher au loin, à Bordeaux, à Carpentras, à Paris, à Saint-Pétersbourg.

Les membres de la Société n'ont pas reculé devant les difficultés que rencontrent de pareilles œuvres et surtout les frais considérables que nécessite leur publication. Le zèle et le talent ne suffisent pas en effet. Pour livrer à l'impression de beaux et élégants volumes, il faut sans doute beaucoup de savoir, mais il faut aussi beaucoup d'argent.

Il est indispensable de réunir des souscriptions. Mais ces souscriptions ne viennent pas toutes seules, et il n'est guère de Société savante qui n'ait rencontré à son début les obstacles contre lesquels

Digitized by Google

la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis a bravement lutté.

L'histoire des deux provinces dont elle s'occupe a donné lieu à des ouvrages fort imparfaits et le plus souvent composés en dépit des exigences de la critique. Il s'agit de la renouveler en quelque sorte, non en en composant une autre, mais en offrant aux historiens futurs des documents qui leur serviront à détruire les erreurs partout où ils les rencontreront et offriront à leurs études une base solide. Une fois ce programme arrêté, la Société y est restée fidèle. Elle a résisté à tout ce qui aurait pu altérer son caractère et lui faire dépasser le but unique qu'elle poursuit, celui de publier des textes inédits. Elle a, en cela, un grand mérite. Composée de savants, bien capable de produire des œuvres originales, elle n'a pas voulu fonder une société de beaux-esprits, dont les membres s'évertueraient, comme dans un grand nombre d'anciennes académies, à faire montre de leur talent et de leur savoir. Son œuvre est donc celle de rudes travailleurs, de chercheurs infatigables et désintéressés, voués aux intérêts de la science et n'aspirant qu'à être utiles.

Les circonstances dans lesquelles s'est formée la Société, l'état des archives du pays n'ont pas permis de publier ces pièces capitales, ces mémoires d'hommes célèbres ou ces grands cartulaires qui assurent le succès d'une publication. Mais ce qui peut manquer en volume et en importance aux documents publiés par la Société est compensé par le nombre et la variété des pièces qu'elle a dejà mises au jour. Au mérite d'avoir su s'imposer des limites et se borner à ce qu'elle pouvait faire de mieux, la Société des archives historiques s'est efforcée de joindre dans ses publications le soin et l'exactitude minutieuse qu'exigent aujourd'hui ces sortes de travaux, et non seulement de donner au texte publié toute la correction désirable, mais de l'enrichir aussi de toutes les additions, de toutes les notes qui peuvent l'élucider, le compléter et en faciliter l'usage.

Ce sont des choix de chartes, émanant des souverains ou tirées des cartulaires des abbayes saintongeoises et d'archives particulières, telles que celles du duc de la Trémoille, si riches et mises si libéralement à la disposition des travailleurs; ce sont des lettres, des donations et des testaments de personnages célèbres, des extraits de montres, de rôles, de bans et de capitations, des détails topographiques sur des localités importantes, des documents sur des fon-

Digitized by Google

dations civiles et religieuses, des inventaires de meubles et d'effets, des aveux et des dénombrements, etc.

On ne saurait trop encourager les nombreux collaborateurs à cette œuvre collective : MM. Louis Audiot, de Brémond d'Ars, Paul Marchegay, Tamizey de Larroque, Hippolyte de Titly, Louis de Richemond, Georges Musset, Jules Pellisson.

Les mémoires d'une plus grande étendue ont pour objet Saint-Eutrope et son prieuré :

L'aumônier de Saint Gilles de Surgères Prégent de Coetivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France (1436-1452);

Un recueil de documents inédits sur la Saintonge et l'Aunis, du XIIe au XVIIe siècle, par MM. Paul Marchegay;

Les chartes du XIIe siècle à l'abbaye de la Couronne près d'Angoulême, relatives aux prieurés du diocèse de Saintes qui dépendaient de cette abbaye;

Le Mémoire de Michel Bégon sur la généralité de La Rochelle en 1669;

La correspondance administrative de l'intendant de Saintonge, Aunis et Poitou, Autier de Villemontée, avec le chancelier Seguier.

Une publication plus importante est celle du *Diacre Jacques Merlin, ou Recueil des choses les plus mémorables qui se sont passées dans la ville de La Rochelle*, publié par M. Jacques Laugibeaud.

Des documents de cette nature sont une bonne fortune pour les Sociétés savantes qui les publient. Il en est de même des lettres adressées au roi sur la découverte de la Nouvelle-France par Samuel Champain, auquel la petite ville, aujourd'hui ruinée, de Brouage est justement fière d'avoir donné naissance, le fondateur de cette intéressante colonie française du bas Canada, dont les descendants parlent notre langue et gardent, sous la domination anglaise, un touchant souvenir pour la mère patrie. Il est bon de recueillir tout ce qui rappelle ces hommes dévoués et intrépides qui ont la gloire d'ouvrir de nouvelles voies à la civilisation et à l'humanité.

Ces travaux, ces recherches, ces publications de textes inédits exécutés dans nos départements ont produit un résultat immense. Ils ont propagé, ils ont popularisé une connaissance plus exacte et plus approfondie des événements dont l'ensemble constitue l'histoire générale de la France. A ce point de vue, on ne saurait considérer comme inutiles ou insignifiants les détails minutieux recueillis par les Sociétés savantes dans les localités les plus modestes et dont s'enrichit chaque jour la science. Pour elles, il n'est pas une parcelle de notre territoire, pas une pierre de nos monuments reli-

Digitized by Google

gieux, civils ou militaires, pas une de nos familles ayant eu à jouer un rôle plus ou moins brillant, qui ne soit digne d'attention.

Qu'on ne s'y trompe pas : il y a là un des plus puissants éléments du patriotisme. Il n'en est pas de plus propre à inspirer cet amour du pays que nous avons tous à cœur de fortifier en donnant aux jeunes générations une éducation vraiment nationale, se fondant principalement sur l'enseignement de notre histoire. On s'attache d'autant plus étroitement à sa patrie que l'on a pu, en étudiant ses annales, s'enorgueillir de ses sujets de gloire ou s'apitoyer sur ses malheurs; que l'on a pu parcourir la longue série des événements qui, à travers les vicissitudes les plus diverses, ont concouru à former un seul tout de ces nombreuses provinces longtemps rivales et venant enfin se fondre dans cette glorieuse unité française, dont le monde entier ne pourrait offrir un plus magnifique exemple. Il s'agit ici, bien entendu, non de cette unité matérielle qui rattache les unes aux autres les parties d'un territoire autrefois divisées; mais de cette unité morale qui doit sa puissante cohésion à la communauté des sentiments et des idées, et à l'amour raisonné de ces libres institutions dont chacune a été pour le peuple français une conquête laborieuse et chèrement payée.

Digitized by Google

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences.

Messieurs,

C'est une noble fête du travail intellectuel que cette séance où nous vous entretenons des conquêtes scientifiques dues aux explorateurs des contrées lointaines, où nous signalons les plus importants résultats des recherches des savants de nos villes départementales. Autrefois, des travaux accomplis hors de la capitale la nouvelles ne se propageait que d'une façon assez capricieuse; maintenant, à Paris, se trouvent rassemblées comme en un faisceau les œuvres qui naissent éparses. Ainsi, chaque année, nous est-il donné de saluer tous les mérites qui honorent la patrie.

Par une fortune singulière, un intérêt nouveau se répand à la fois, d'une manière différente, sur deux colonies de la France. Avec l'auteur d'un immense ouvrage, la Cochinchine se manifeste par le caractère, par les aspects, par les ressources qu'offre sa végétation. A peine y a-t-il plus de vingt ans, on demeurait dans une extrême ignorance au sujet de ce pays. Si l'on en parlait, c'est qu'une expédition maritime avait relâché dans le port de Tourane; mais depuis le 1er septembre 1858 que la ville de Tourane tomba au pouvoir d'une escadre française, de ce côté nous avons fait grand chemin. M. L. Pierre, directeur du jardin botanique de Saïgon, a pu réunir les éléments d'une *Flore générale de l'Indo-Chine* et de la *Flore forestière de la Cochinchine;* bien inspirée, l'administration de la marine a décidé la publication des deux ouvrages.

On ne parvient qu'avec des études poursuivies durant nombre d'années à bien connaître la végétation dans son ensemble sur de vastes territoires. Il faut en toute saison se livrer à des courses pénibles à travers les marécages et les monts rocailleux, entreprendre des voyages difficiles. Il faut une énergie qui ne laisse jamais prise aux défaillances, un tempérament qui permette de braver les effets du climat, l'enthousiasme qui soutient le courage dans l'exécution de travaux exceptionnels. M. Pierre, épris des choses de la nature, avait été poussé dès sa jeunesse sur les rivages de Ceylan et de l'Indo-Chine. Il fit la rencontre du directeur du jardin botanique de Calcutta, le docteur Anderson, qui le retint près de lui, à bonne école.

Digitized by Google

Aux premiers jours de l'année 1865, l'amiral de la Grandière, cherchant un homme actif et instruit pour diriger le jardin botanique de Saïgon, le docteur Anderson n'éprouva nul embarras à indiquer au gouverneur de notre colonie le meilleur choix possible.

Installé à Saïgon, M. Pierre trace le plan des cultures sur une large superficie; il fonde la ferme-école des Mares, où, depuis quatre ans, sont cultivés sur une grande échelle les caféiers, les cannelliers, les girofliers, les muscadiers, les indigotiers, les cannes à sucre, les arbres à gutta-percha [1] et à caoutchouc [2], les principales variétés de cotons, de vanilles, de jutes; en un mot, toutes les plantes industrielles des tropiques. Autour du jardin, par les soins du directeur, s'est élevée une ceinture d'arbres où, comme en une forêt idéale, sont rapprochées toutes les essences forestières de la colonie et des régions voisines. Aussi dispose-t-on aujourd'hui d'avantages incomparables pour apprécier les qualités particulières et la valeur des différents bois.

Pendant un séjour de plus de treize années dans l'Indo-Chine, M. Pierre a beaucoup exploré le bassin du Mekong, la vallée du Cambodge, la côte orientale de la péninsule de Malacca. Avec le savant botaniste, on suit la distribution des végétaux en rapport avec la constitution géologique du sol. Près de la mer, c'est la zone des alluvions où de la vase s'élancent les Rhizophorées, où croissent les Pandanées, les légumineuses littorales, la foule des plantes herbacées; où se montrent les étranges palmiers aux tiges longues et flexibles en touffes pressées [3], presque semblables à des roseaux; où règnent dans un monde de plantes aquatiques les nénuphars aux fleurs superbes. Plus loin, ce sont les plaines et les parties basses des montagnes que depuis des siècles cultivent les Annamites. Aux plantes utiles à l'alimentation de l'homme et des animaux domestiques, aux arbres fruitiers, aux arbres indigènes, se mêlent des végétaux importés, tels que l'arec et le cocotier. Puis, c'est la zone des montagnes, entre 500 et 1,500 mètres d'altitude, où la quantité des espèces et la diversité des types ravissent le botaniste; c'est l'état de nature que la main des hommes n'a pas troublé. On y voit nombre de plantes de l'Himalaya, de la Chine et du Japon; des anémones, des violettes et des saxifrages comme en nos pays.

[1] Plantes de la familles des Sapotacées.
[2] Plante du genre *Havea*, de la famille des Euphorbiacées.
[3] Les *Calamus*.

Digitized by Google

M. Pierre, s'étant appliqué à reconnaître la variation de chaque plante dans sa dissémination géographique, ne compte pas moins de douze mille espèces, répandues dans l'Indo-Chine, et tout n'est pas fini. L'observateur voit l'utilité d'explorations qui s'étendraient jusqu'aux limites méridionales de la Chine, comme à l'ouest du Mekong, et sur l'étendue qui lui semble indiquée par la nature, il appelle de ses vœux la domination de la France. Par ses longues études, par ses riches moissons, M. Pierre a mesuré l'immensité des ressources végétales de l'empire d'Annam; il prouve que notre colonie pourrait envoyer, par le delta du Mekong, aux pays limitrophes et surtout à la Chine, en ses années de récoltes insuffisantes, du riz, du coton, des cannelles, des laques, des bois de senteur. Il démontre tout le parti que la Cochinchine doit tirer de ce magnifique domaine du sud de l'Asie, la forêt, lorsque des aménagements et un choix des essences les plus précieuses en rendront l'exploitation facile et productive.

L'amiral Duperré a droit à tous les éloges pour avoir réclamé la publication de la *Flore générale de l'Indo-Chine* et de la *Flore forestière de la Cochinchine*, l'une et l'autre accompagnées de centaines de planches représentant les espèces les plus remarquables et les plus utiles. Ce sera un monument scientifique qui nous permettra, pour la première fois, de bannir tout sentiment d'envie à la vue des beaux ouvrages où sont exposées les richesses végétales des Indes soumises à l'empire britannique.

Le nom du directeur du jardin botanique de Saïgon demeurera lié d'une manière indissoluble à l'histoire de la Cochinchine, et la mère patrie gardera reconnaissance envers le savant qui aura puissamment travaillé au progrès, au bien-être, à la gloire de sa chère colonie.

Le Comité décerne une médaille d'or à M. Pierre.

D'Asie, nous passons en Amérique; personne en ce moment ne se plaindra de la longueur du voyage.

Vers l'équateur, s'étend la Guyane, une région où les magnificences de la nature sembleraient devoir tenter les explorateurs; mais on redoute le climat, souvent très chaud, toujours fort humide. Par l'inspection des cartes, il est facile de juger que notre territoire de l'Amérique tropicale n'a pas été très parcouru à longue distance du littoral. Dans une mesure très notable, réparation vient d'être faite.

Digitized by Google

M. le docteur Crevaux, aujourd'hui médecin de la marine, avait été conduit par des circonstances particulières à visiter la Guyane en 1869 et en 1870. Il eut le désir d'entreprendre une exploration profitable pour la géographie. Dans les derniers jours de l'année 1876, il recevait du Ministre de l'instruction publique la mission de se rendre à Cayenne, de remonter le Maroni et de gagner l'Amazone par la rivière Yari. A l'arrivée dans la colonie, la fièvre jaune sévissait, le médecin fut retenu pour donner des soins aux malades. Au mois de juillet, les pirogues purent être lancées sur le fleuve qui marque les limites entre les possessions françaises et les possessions hollandaises; mais après un mois de navigation, les fatigues et la fièvre ont abattu les forces des équipages, le voyageur, n'ayant d'autre compagnie que celle d'un jeune nègre, doit atteindre le haut Maroni. A travers les monts Tumuc-Humac, par un sentier que pratiquent les Indiens, il rencontre les sources du Yari. Il est en un pays où jamais, semble-t-il, Européen n'a pénétré; malgré les nombreux obstacles, malgré les chutes jugées infranchissables, il descend la rivière sans découvrir sur une longueur de 200 kilomètres un seul habitant. Il parvenait sur le grand fleuve de l'Amérique du Sud, ayant accompli une expédition plusieurs fois tentée sans résultat.

A peine de retour en France, M. Crevaux se préoccupe d'une nouvelle campagne. Dans l'été de 1878, il reparaît à Cayenne, se proposant une reconnaissance de l'Oyapock et du Parou. Le jeune nègre compagnon du premier voyage étant retrouvé, on s'embarque, et, parvenu chez les Indiens Oyampis avec des guides choisis dans la tribu, on s'achemine vers le sommet de la chaîne de partage des eaux entre l'Oyapock et le Yari. La route est pénible, mais on se console aussitôt qu'on apercoit les rives du Parou. Le docteur Crevaux a voulu tracer exactement le cours entier de la rivière jusqu'alors inexplorée. Sur la moitié du cours supérieur, la descente est douce, c'est un temps de repos; les chutes, les obstacles terribles se succèdent ensuite; durant six jours, c'est grande peine. Enfin, on vogue sur le cours inférieur de la rivière qui permettrait la navigation à vapeur. En examinant la contrée, tout donne à croire que dans l'avenir l'exploitation des bois pourra être lucrative.

Sur l'Amazone, M. Crevaux a repris vigueur et santé. Instruit de l'intérêt géographique que présenterait une reconnaissance d'un affluent, l'Iça, pour l'atteindre il remonte le grand fleuve sur un

Digitized by Google

parcours de 1,600 kilomètres. Une autre belle rivière voisine est beaucoup moins connue, le voyageur se porte des sources de l'Iça à l'Yapura, et il descend cette dernière rivière, encaissée entre les hautes montagnes des Andes et, par intervalles tranquille comme un lac ou rapide comme un torrent.

Si nous regrettons que le docteur Crevaux n'ait pu faire de ces récoltes de plantes et d'animaux qui répandent toujours de si vives lumières sur la nature des contrées, il est agréable de constater qu'il a servi l'ethnographie. Il a noté la dispersion des tribus indiennes, reconnu chez une petite population à peine éloignée d'une centaine de lieues du Pacifique, la plupart des mots de la langue des Roucouyennes, qui habitent presque au voisinage de l'Atlantique : indice de l'existence d'un grand peuple dont il n'existe aujourd'hui que des débris épars. M. Crevaux a pris soin de s'assurer de la composition du terrible suc vénéneux dont les Indiens enduisent la pointe de leurs flèches; il a formé une collection de dessins exécutés par les artistes de différentes tribus; il a indiqué la présence dans le Yapura d'inscriptions gravées sur les roches granitiques par les anciens habitants et qu'il serait facile d'étudier pendant les mois de sécheresse, lorsque les eaux sont basses. Entraîné dans un village, au lendemain d'un combat, le voyageur a trouvé des preuves que l'anthropophagie n'est point abandonnée chez toutes les peuplades d'Indiens.

L'explorateur me pardonnera de passer sous silence les peines endurées, les dangers courus, les difficultés avec les gens de l'escorte, les nuits passées sur la terre humide, aux prises avec les bêtes malfaisantes, les jours de fièvre dévorante; j'ai mieux à faire, j'enregistre un succès, des découvertes importantes, un progrès réalisé dans la connaissance géographique d'une région du monde.

M. le docteur Crevaux ayant visité les parties les moins accessibles de la Guyane et tracé pour la première fois le cours de plusieurs affluents de l'Amazone [1], le Comité lui décerne une médaille d'or.

Si nous parcourons à présent les villes de France, il faudra souvent nous arrêter.

Deux physiciens : M. Crova, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, et M. Violle, professeur à la Faculté des sciences de

[1] Le Yari, le Parou, le Yapura n'étaient connus que vers l'embouchure.

Digitized by Google

Lyon, déjà honorablement cités dans nos réunions, se signalent par des travaux d'une valeur croissante.

M. Crova poursuit avec une extrême activité des recherches sur les radiations solaires. Le grand Newton s'était essayé dans l'étude de la quantité de chaleur que le soleil envoie sur la terre; d'habiles expérimentateurs l'avaient suivi dans cette voie; mais en présence de déterminations calorimétriques fort difficiles, les résultats des opérations sont devenus incertains. M. Crova ayant construit un instrument plus parfait que le *pyrhéliomètre* imaginé par Pouillet, a obtenu des indications plus sûres. A l'aide d'un actinomètre de son invention qui, étant observé d'une manière comparative avec le pyrhéliomètre, indique très vite l'intensité de la radiation solaire, il a eu d'autres garanties d'exactitude. Maître de nouveaux procédés d'investigation, il a infiniment multiplié les observations en divers lieux, à toutes les époques de l'année. Parmi les résultats les plus notables, il est curieux de voir qu'à Montpellier la plus forte intensité de la radiation solaire à la surface du sol se trouve en mars ou en avril. Les recherches sur la radiation calorifique ont bientôt entraîné l'auteur dans l'étude des rayons lumineux au profit très réel de la science.

Ayant porté ses aspirations jusqu'à vouloir connaître la chaleur du soleil, M. Violle a repris l'étude de tous les éléments du problème. S'efforçant de découvrir la loi du rayonnement à de hautes températures et d'apprécier d'une manière exacte ces hautes températures, il s'est livré à des recherches longues, délicates, même pénibles. Ayant déterminé les températures de fusion des métaux réfractaires comptées sur thermomètre à air, il aborda l'étude du rayonnement non plus jusqu'à 300 degrés, comme l'avaient fait Dulong et Petit, mais jusqu'à près de 2,000 degrés. M. Violle en a recherché la loi entre les températures de fusion de l'argent et du platine. Pour la radiation des rayons rouges, les mesures photométriques prouvent que l'intensité d'une radiation ne croît pas indéfiniment avec la température, qu'elle diminue au delà d'un point fixe.

Le Comité marque le prix qu'il attache à la série des recherches de M. Crova et de M. Violle, en décernant une médaille d'or à chacun de ces savants.

Les questions de photométrie occupent aussi M. Tranin de Lille. Ce jeune physicien est arrivé à d'importants résultats en recourant

Digitized by Google

à un procédé qui permet de comparer les radiations de même espèce prises à deux sources lumineuses différentes.

Par des recherches considérables sur les satellites de la planète Jupiter, M. Souillart, professeur à la Faculté des sciences de Lille, avait appelé l'attention des astronomes, la méthode dont il a fait usage l'ayant conduit pour certaines inégalités séculaires à des résultats qui diffèrent de ceux de Laplace. Depuis peu, il a mis au jour un beau mémoire sur les mouvements relatifs des astres du système solaire, qui témoigne d'une profonde connaissance de la mécanique céleste.

On doit à plusieurs chimistes des recherches fort intéressantes. Après l'étude des combinaisons des chlorures métalliques avec l'ammoniaque, d'où se dégagent de nombreux faits propres à démontrer les lois du phénomène de la dissociation, si bien mis en lumière par M. H. Sainte-Claire Deville, M. Isambert, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, s'est occupé avec succès de la décomposition par la chaleur du carbonate de baryte, de la dissociation de l'hydrate de chlore, de la chaleur de la formation des combinaisons des chlorures avec l'ammoniaque.

M. Renard, professeur au lycée de Rouen, a bien étudié les effets de l'électrolyse sur les alcools en présence de l'eau additionnée d'acide sulfurique ou d'acide phosphorique. M. Haller, maître de conférences à la Faculté des sciences de Nancy, a observé des faits importants à l'égard du camphre et de ses dérivés.

Géologues et paléontologistes ne manquent jamais d'apporter un gros tribut.

Une contrée rendue célèbre dans le monde savant par ses marnes gypseuses chargées d'empreintes de végétaux et d'insectes, par les brèches de Tholonet, par les lignites de Faveaux, le territoire d'Aix, en Provence, vient d'être pour M. Collot, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, le sujet d'une monographie du plus réel intérêt.

Par ses recherches sur les couches crétacées supérieures et sur les dépôts quaternaires du nord de la France, M. L. de Mercey a jeté beaucoup de clarté sur la constitution de ces terrains.

M. Œhlert, conservateur de la bibliothèque et du musée d'histoire

Digitized by Google

naturelle de Laval, a publié une belle série d'études sur la faune du terrain dévonien des départements de la Sarthe et de la Mayenne.

Aux environs de Reims, dans le terrain tertiaire inférieur, M. le docteur Lemoine a mis au jour et très habilement exploité un gisement de précieux débris. Il a exhumé un nombre énorme d'ossements qui permettent de reconnaître une faune très particulière offrant de grandes ressemblances avec la faune éocenne de l'argile de Londres décrite par M. Richard Owen, comme avec la faune des terrains suessoniens du nouveau Mexique, récemment découverte par M. Cope. M. Lemoine a réussi à reconstituer dans une certaine mesure plusieurs types fort remarquables dont on n'avait encore signalé que des fragments.

De Lyon nous est venu un ouvrage dont nous faisions pressentir, l'année dernière, la prochaine publication : la *Monographie géologique des anciens glaciers du bassin du Rhône*, par MM. A. Falsan et E. Chantre.

Au siècle passé, des investigateurs, errant à travers les Alpes, se prirent à considérer de gros blocs, tantôt comme au hasard dispersés dans les vallées, tantôt accrochés d'une façon bizarre aux flancs des montagnes, toujours reposant sur des terrains de nature différente. Horace-Bénédict de Saussure n'avait pas douté que ces masses rocheuses ne fussent descendues des Alpes. Un jour, près d'Aubenas, arrêté devant un bloc superbe que brisaient des ouvriers, l'illustre géologue, voyant détruire ce monument des dernières révolutions du globe, avait gémi de l'ignorance des hommes.

Longtemps on devait attribuer à l'action des eaux le transport des roches. Fut bien étonné l'ingénieur J. de Charpentier lorsque, au cours d'une excursion pendant l'année 1815, se trouvant dans la cabane d'un chasseur de chamois, il écouta l'explication la plus inattendue. Le montagnard, qui en sa vie avait sans cesse fréquenté la région des neiges et des glaces, estimait que seuls les glaciers ont la puissance de pousser d'énormes blocs. Il ajoutait que, selon toute apparence, à une époque il y avait des glaciers en des endroits où ils ont cessé d'exister. Vingt ans plus tard, Charpentier ayant observé, beaucoup médité, se décidait à parler de la cause probable du transport des blocs erratiques. Il avait le bonheur d'être soutenu dans son opinion par un autre explorateur des Alpes, son ami Venetz, qui avait étudié dans le Valais.

Digitized by Google

C'est encore avec émotion qu'on se reporte à la journée du 24 juillet 1837, où les membres de la Société helvétique et des savants étrangers étant réunis à Neuchâtel, Louis Agassiz, alors plein de jeunesse et d'enthousiasme, affirme que seule la glace polit d'une manière uniforme les roches de dureté inégale et les marque de stries nettes et fines, telles que sur le verre pourrait en tracer la pointe d'un diamant; il signale la présence de ces pierres polies et striées sur toute la pente méridionale du Jura.

Résolument, le naturaliste déclare qu'il fut un âge du monde où les glaces couvraient tout le massif des Alpes, une époque de grand froid en Europe qui causa la perte des Mammouths.

L'existence de la période glaciaire était dénoncée. Les vieux géologues, que chacun salue comme des maîtres, frissonnent en entendant proclamer une vérité qui bouleverse les idées reçues : ils voyaient partout l'effet des eaux. Les études touchant les glaciers et leur ancienne extension se sont très multipliées depuis une quarantaine d'années. Les géologues de la Suisse ont bientôt conçu la pensée de soustraire à une fatale destruction les blocs erratiques qui enseignent l'histoire de la terre, montrant dans le passé un état d'une partie du monde très différent de l'état actuel.

Il y a une douzaine d'années, M. Alphonse Favre, de Genève, invitait les géologues lyonnais à pareille étude sur leur domaine d'investigations scientifiques, les exhortant à défendre les blocs erratiques les plus remarquables contre une barbare destruction. Séduits par l'importance de la question, par la grandeur du sujet, MM. A. Falsan et Chantre ont répondu à l'appel. Ils ont pris à tâche de saisir les rapports qui existent entre les restes des anciennes moraines et de représenter sur des cartes la marche et la progression des glaciers dans la partie moyenne du bassin du Rhône et d'en montrer la lutte avec les glaciers du Bugey et du Lyonnais, d'en suivre l'envahissement sur presque toute la contrée, enfin d'en marquer les limites. Les savants de la Suisse croyaient que les blocs alpins n'avaient pas été portés très loin en aval de Genève; les géologues de Lyon ont apporté les preuves que le transport du terrain erratique s'est effectué à bien autre distance. Après avoir dressé l'inventaire des blocs répandus dans la contrée, MM. Falsan et Chantre ont indiqué les faits notables touchant l'extension et le retrait des anciens glaciers de la Savoie, du Bugey, du Dauphiné, des Dombes, du Beaujolais et du Lyonnais. A la faveur de la carte qu'ils ont

Digitized by Google

dressée, on en vient à se figurer l'aspect du bassin du Rhône couvrant le Cirque de Belley d'une couche de glace de 1,000 mètres d'épaisseur, élevé jusqu'à près de 1,200 mètres sur le flanc du Colombier de Culoz et de la chaîne du mont du Chat, poussant le front de ses moraines jusque vers les points où, de nos jours, dominent les villes de Bourg, de Trévoux, de Lyon et de Vienne.

Lorsque dans l'avenir tous les blocs erratiques auront servi de matériaux de construction, lorsque les derniers vestiges de la période glaciaire auront été anéantis, le beau travail de MM. Falsan et Chantre apparaîtra comme une page précieuse de l'histoire de notre sol. Dès à présent, le monde scientifique en déclare la haute valeur, et le Comité consacre cette appréciation en décernant une médaille d'or aux deux auteurs de la *Monographie des anciens glaciers du bassin du Rhône*, sans oublier de rappeler que la Société d'agriculture de Lyon a droit à tous les éloges pour avoir entrepris la publication de l'ouvrage.

M. Contejean, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, a beaucoup étudié la répartition des végétaux dans ses rapports avec la nature chimique du sol. En quelques localités, on pouvait s'étonner de voir une association de plantes des terrains calcaires et de plantes des terrains siliceux. Les lois jugées certaines étaient-elles donc de pures fictions? Nullement; l'observateur a trouvé l'explication. En ces lieux, le sol renferme assez de chaux pour suffire aux plantes du calcaire, une quantité assez faible pour ne pas nuire aux plantes calcifuges.

M. Albert Fauvel, de la Société linnéenne de Normandie, connu par la longue série de ses études sur la faune de France, a donné récemment, pour une famille de la classe des Insectes, la description des espèces de la Nouvelle-Guinée [1].

Tout le monde sait combien le plumage des oiseaux en général s'embellit pour les jours de noces. Un naturaliste, auteur d'intéressantes études sur les oiseaux, M. Louis Bureaux, de la Société académique de Nantes, a constaté un phénomène de mue dont on n'avait encore aucun soupçon.

D'étranges oiseaux de mer, les macareux, viennent nicher au

[1] Les Staphylinides.

Digitized by Google

printemps sur des îlots de la côte de Bretagne. Ils ont alors un bec très élevé, les paupières d'un rouge vermillon, ornées de deux plaques cornées, la commissure du bec pourvue d'une large rosace d'un jaune vif. Au mois de juillet, les macareux gagnent la haute mer, les pays du Nord, et si nous les revoyons en hiver, leur bec a perdu sa cuirasse, tous les ornements jaunes ou rouges ont disparu.

Quatorze ans se sont écoulés depuis le jour où, ici même, je racontais les détails les plus curieux, les plus étranges de la vie et des métamorphoses de certains insectes. M. Henri Fabre, alors professeur au lycée d'Avignon, par une série d'observations et d'expériences des plus délicates, venait d'ajouter un chapitre du plus haut intérêt à l'histoire des êtres animés.

Maintenant établi dans la petite commune de Sérignan (Vaucluse), M. Fabre nous signale des choses absolument neuves sur la vie de quelques Hyménoptères industrieux. C'est une ravissante histoire que celle des insectes habiles au travail; elle offre à l'observateur attentif d'infinies particularités capables de provoquer l'admiration. Néanmoins, on voyait toujours parmi les espèces solitaires une femelle bâtissant des cellules, les approvisionnant d'aliments convenables pour ses larves, et, après sa ponte, murant le nid de façon à en effacer la trace; cette mère ne devant jamais connaître la postérité qui lui a coûté tant de soins! La règle semblait générale. Prévoyante nature, disait-on; ainsi, des créatures sans défense, soustraites à tous les regards, vivent à l'abri de mille dangers. Voilà pourtant que M. Fabre nous crie tout à coup : « A cette règle, il existe au moins une exception. »

Le naturaliste habite au voisinage de bourgades d'Hyménoptères; il est vraiment le compatriote de ces êtres laborieux; il nous fait assister à une scène dont le théâtre est un simple taillis de chênes verts épars que brûle le soleil. Là, bourdonnent des Hyménoptères fouisseurs du genre des Bembex; un sable que le moindre souffle déplace couvre la surface du sol; mais à une faible profondeur le sable est solide, il y a des nids d'insectes. Un Bembex au vol tient entre ses pattes une sorte de mouche; sans hésitation, il s'abat sur un point, comme si la place était marquée d'un signe; de ses pattes postérieures, il fait voltiger au loin le sable meuble, pénètre dans le trou, y dépose la pâture quotidienne de sa larve carnassière pour

Digitized by Google

recommencer le lendemain et les jours suivants. L'observateur croit découvrir la raison de cet approvisionnement journalier. Les victimes qu'apporte la mère ne sont pas engourdies et vivantes comme celles dont les autres Hyménoptères fouisseurs garnissent leurs cellules. Elles sont tuées, et les larves de Bembex refusent toute proie qu'atteint un commencement de corruption.

Il est merveilleux de voir avec quelle prestesse le Bembex se faufile dans sa galerie. Évidemment, l'insecte a conscience d'un danger qui le menace. Aux alentours, en effet, rôdent des bêtes parasites qui épient l'entrée de l'Hyménoptère et parfois saisissent l'instant propice pour déposer un œuf sur le gibier qu'il apporte. Le Bembex, le redoutable Hyménoptère armé de l'aiguillon, l'intrépide chasseur des taons, se montre saisi de terreur à la vue d'un moucheron (*Mittogramma*) posté dans le voisinage de son nid. C'est le moucheron qui cherche à s'introduire dans la demeure souterraine, à y faire sa ponte, à mettre en sûreté des larves qui vont dévorer les provisions de l'habitant légitime. Pourquoi donc le Bembex ne se précipite-t-il pas sur le chétif ennemi qui médite la ruine de sa famille? Le pouvoir terrifiant du moucheron reste incompréhensible; une fois de plus il met en relief les ressources de la nature pour assurer l'existence de chaque espèce, faible ou puissante.

M. Fabre a beaucoup étudié des insectes de la famille des abeilles aux formes élancées comme les guêpes, les Halictes. Ce sont des solitaires; toute femelle, pour son propre compte, bâtit des cellules qu'elle approvisionne de pâtée faite de miel et de pollen. Au milieu des oseraies des alluvions de l'Aygues, un torrent qui coule au nord d'Orange, l'observateur de Vaucluse vivait depuis longtemps dans l'intimité des Halictes; il en a profité pour faire des révélations.

Pendant la nuit, plusieurs Halictes travaillent en collaboration au déblaiement du sol et forment un large vestibule; chaque individu ensuite exécute sa besogne particulière. De la sorte, la même entrée conduit à plusieurs domiciles distincts. Septembre est la saison heureuse pour les Halictes; les mâles pénètrent dans les couloirs où se tiennent les femelles, et les mariages se consomment. En novembre vient le froid; les mâles disparaissent, les femelles désormais fécondées, passent l'hiver recluses dans leurs cellules. Elles se réveillent au mois de mai, achèvent les nids, courent les champs, approvisionnent les loges destinées aux larves, effectuent la ponte.

Au mois de juillet, une nouvelle génération d'Halictes est née,

Digitized by Google

mais, surprise! aucun mâle n'existe, il n'y a que des femelles, et ces femelles sont fécondes. Deux mois plus tard, apparaît la génération où les deux sexes sont représentés. Du concours des deux sexes naissent uniquement des femelles; de la parthénogénèse proviennent à la fois des femelles et des mâles. Une des formes encore inconnues de la propagation de certains êtres par voie de parthénogénèse a donc été constatée.

Ainsi nous est arrivée, d'un village de l'arrondissement d'Orange, la notion de faits pleins d'intérêt et d'un phénomène de la vie jusqu'alors ignoré.

Messieurs, ma tâche est achevée. Je vous ai dit tout ce que le Comité m'avait chargé de vous dire.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

Séance du mercredi 31 mars 1880.

M. Millescamps, membre du Comité archéologique de Senlis, dont les habitués de la Sorbonne savent tous le nom, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne.*

La présence de silex taillés dans des sépultures de l'époque mérovingienne, signalée depuis longtemps en Bourgogne par M. Henri Baudot, en Normandie par l'abbé Cochet, ce fait si important était resté presque ignoré et en tout cas n'avait pas fixé l'attention des savants. Au contraire, les découvertes de silex au milieu de tombes mérovingiennes, dans les célèbres fouilles de Caranda commencées en 1873 par M. Frédéric Moreau, firent événement[1]. En moins de deux ans, 20,000 silex taillés avaient été exhumés de 2,600 tombes pour la plupart mérovingiennes; or, comme on sait que les fouilles de Caranda sont dirigées avec la plus sévère méthode, que les moindres découvertes sont enregistrées avec leurs circonstances sur un procès-verbal tenu avec une rigueur que l'on pourrait dire judiciaire, d'une part on ne pouvait contester la réalité du fait, et de l'autre, comme il est évident que l'on ne peut attribuer au hasard le rapprochement dans les mêmes tombes d'objets en silex taillés et emmanchés, et d'armes, de bijoux, d'ustensiles ou de vases d'époques historiques, il fallut bien reconnaître que ces silex, déposés intentionnellement près du mort, faisaient partie du mobilier funéraire des tombes de l'époque franque. Du moins, plusieurs archéologues adoptèrent cette opinion qui fut l'objet d'une discussion très intéressante à la Sorbonne en

[1] Sur ces fouilles, voy. dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 417, «compte rendu d'une lecture de M. Ed. Fleury»; p. 420 et 430, les comptes rendus des lectures de M. A. Nicaise.» Voy. encore 6e série, t. VII, p. 260, l'analyse d'une autre lecture de M. Ed. Fleury; mais ce qu'il faut consulter avant tout, c'est le magnifique *Album* publié par M. Frédéric Moreau, où de nombreuses planches montrent les richesses recueillies par les soins de ce zélé et savant investigateur.

Digitized by Google

1876[1]. M. J. Quicherat, cité par M. Millescamps, doit être compté parmi les archéologues qui partagent cette opinion. A propos des fouilles faites par le même M. Frédéric Moreau, en 1878, à Arcy-Sainte-Restitue, M. Quicherat faisait observer à la Société des antiquaires de France[2] que l'état de fraîcheur dans lequel les silex ont été trouvés, mêlés à des objets certainement franks, était de nature à faire considérer ces silex comme ayant été confectionnés à l'époque des cérémonies funèbres. Du reste, dès l'année 1874, M. Millescamps formulait des conclusions analogues[3]; aujourd'hui, il corrobore ses premières assertions, non seulement en s'appuyant sur les faits qui précèdent, mais en citant ceux d'une découverte plus récente. M. l'abbé Hamard, dont on connaît le zèle, le directeur des belles fouilles du mont de Hermes qui, entre autres résultats importants, ont fourni, à la géographie historique, la curieuse inscription portant le nom des habitants du *vicus Ratumagus*[4], vient de trouver deux silex dans une tombe mérovingienne parfaitement caractérisée. Ces silex, dont les dessins, soigneuse-

[1] Voy. dans le compte rendu des lectures de cette année, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 314, le passage où il est parlé d'une lecture de M. Joseph de Baye, intitulée : *Les instruments en silex mélangés aux produits de l'industrie franque.*

[2] *Bulletin* de 1879, p. 126.

[3] *Le cimetière de Caranda et la coexistence de l'usage des instruments de pierre avec ceux de bronze et de fer jusqu'à l'époque mérovingienne*, par M. G. Millescamps. (Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, séance du 18 juin 1874, Paris, 1875.) Voy. encore du même auteur : *Sur les silex taillés du cimetière frank de Caranda.* C'est un appendice au travail que l'on vient de citer.

[4] A ce propos, que M. Millescamps me permette une observation sur un détail dont il parle incidemment et qui ne touche en rien à la question principale traitée dans son mémoire. Suivant M. Millescamps, l'inscription de Hermes aurait révélé «l'existence d'un *vicus* dont le nom ne figure ni sur les itinéraires anciens, ni dans les écrits des géographes et des historiens de la Gaule, le *vicus Ratumagus.*» Ce n'est pas tout à fait cela qu'il aurait fallu dire. L'inscription de Hermes sur laquelle on lit le nom des *vicani Ratumagenses* apporte, en effet, un document nouveau et de grande importance à la géographie historique, mais n'a pas révélé l'existence d'un *vicus* inconnu. Cette inscription est venue démontrer que c'était avec raison que Ptolémée avait inscrit dans son livre deux localités du nom de Ῥατόμαγος, tandis qu'auparavant on croyait que c'était par suite d'une erreur du géographe ou de ses copistes qu'on lisait deux fois ce nom à peu de distance dans ses livres VIII et IX. Voy. à ce sujet, *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VII, p. 247 et suiv., notre compte rendu de la lecture faite à la Sorbonne au nom de M. l'abbé Hamard par M. l'abbé Renet, en 1878.

Digitized by Google

ment exécutés, ont été placés sous les yeux des assistants, sont : un grattoir qui a dû être emmanché, et un couteau parfaitement emmanché; ce dernier objet a conservé la virole en fer destinée à fixer le bois au silex. M. Millescamps se demande en finissant quelle était la destination de ces instruments, mais prudemment s'est bien gardé de conclure. A ce sujet nous ne possédons pas encore des informations assez explicites. On a pensé que ces silex avaient un caractère sacré; mais il serait possible aussi que les ustensiles de silex eussent été employés concurremment avec ceux de fer, soit par économie, soit pour d'autres raisons que, dans l'état actuel de la science, M. Millescamps n'a pas la témérité d'indiquer. Nous nous permettrons de féliciter M. Millescamps de sa réserve, ainsi que de louer la concision de son mémoire. Il a prouvé qu'on peut en quelques mots exposer des observations nouvelles. La concision est d'ailleurs le meilleur moyen de conquérir l'attention à ses idées et nous ne saurions trop la recommander aux lecteurs de la Sorbonne. Il faut réserver les mémoires qui exigent de longs développements pour l'impression; devant toute assemblée, il faut de la brièveté; mais devant celle de la Sorbonne, où le temps est compté, et où il en faut réserver pour les discussions orales, cette qualité est de toute nécessité.

M. F. Brun, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a lu un travail intitulé : *État actuel des découvertes sur l'emplacement de l'ancienne cité romaine de Cemenelum.* Avant tout, nous remercierons M. Brun, qui envoyait à la Sorbonne dès l'année 1874, un *Rapport sur des sépultures du IIIe au IVe siècle dans les Alpes-Maritimes* [1], et dont le nom est honorablement connu des habitués de nos réunions, d'avoir voulu et su être bref, bien qu'il eût beaucoup de faits intéressants à mettre en lumière.

Architecte habile et archéologue expérimenté, M. Brun a entrepris la restitution de l'antique Cemenelum (Cimiez). En 1875, sous le titre de *Nice et Cimiez*, il exposait à la Sorbonne des idées neuves et ingénieuses sur la situation respective de ces deux villes voisines,

[1] Ce travail a été publié sous le titre d'*Étude sur les sépultures gallo-romaines dans les Alpes-Maritimes du IIIe au VIe siècle*, dans le tome III des *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes* (voy. p. 215). On en a rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 320.

Digitized by Google

qui eurent chacune leur vie propre, et peut-être, selon ce savant, des mœurs et des origines tout à fait différentes[1].

En 1876, le même savant envoyait à la Sorbonne un mémoire intitulé *Les bains de Cemenelum*, qui n'y fut pas lu, faute de temps et surtout en raison de l'absence de l'auteur, mais qu'on peut lire dans les *Annales* de la Société des Alpes-Maritimes[2]. En 1877, il lisait, cette fois lui-même, un travail intitulé *De l'importance de l'étude des étymologies pour les recherches archéologiques*, dont il a été rendu compte, comme des précédents, dans la *Revue des Sociétés savantes*[3], mais que je ne vois pas dans les *Annales;* enfin l'an dernier, M. Edmond Blanc lisait, en l'absence de l'auteur, son confrère, une *Description du théâtre de Vintimille*[4]. Cette excursion hors de nos frontières n'était pas une infidélité à Cemenelum; M. Brun cherchait à Vintimille des points de comparaison pour ses études favorites auxquelles il vient de revenir en nous apportant le résultat de ses dernières recherches à Cemenelum. Le sujet choisi par M. Brun est des plus intéressants. Quoi de plus instructif, en effet, que la comparaison de la destinée de cette antique cité avec celle de Nice, sa voisine. Après avoir été la capitale des Vediantii et, sans doute, aussi de la province romaine des Alpes-Maritimes, Cimiez, où l'on ne voit plus que les ruines qui décoraient Cemenelum, un couvent de franciscains et quelques maisons de campagne, n'est qu'un écart de Nice[5], tandis que cette ville, originairement colonie et sujette de Marseille est aujourd'hui le brillant chef-lieu du département qui a conservé la dénomination antique de la région des *Alpes-Maritimes*.

Aujourd'hui, M. Brun ne reprend pas cette question, qu'il a déjà traitée dans le mémoire intitulé *Nice et Cimiez;* il ne touche pas non plus à celle de savoir si les Alpes-Maritimes faisaient partie de la Gaule transalpine ou de la cisalpine. A ce sujet, M. Brun s'en

[1] Voy. dans les *Annales de la Société des Alpes-Maritimes*, t. IV, p. 153, ce mémoire dont il a été rendu compte ici même. Voy. 6e série, t. Ier, p. 375.

[2] T. IV, p. 165. Il en a été rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 343.

[3] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 425.

[4] Voy. le compte rendu de ce travail dans la *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. I, p. 443. Je ne le vois pas dans les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*

[5] Cimiez n'a que 200 habitants et dépend de la commune de Nice (*Dict. des Postes*).

Digitized by Google

tient à l'opinion que professait, il y a plus de vingt ans, M. Mommsen[1]. Le secrétaire de la Société des Alpes-Maritimes pense que cette province appartenait à la Gaule transalpine, et ne s'est pas inquiété plus que son confrère, M. Edmond Blanc, des raisons qui récemment ont porté l'illustre érudit allemand à se contredire et à la donner à la Gaule cisalpine[2]. M. Brun s'en rapporte à ce sujet à l'argumentation de M. Blanc[3], et s'est contenté de nous faire mieux connaître Cemenelum par un tableau d'ensemble. Cependant avant tout, il est revenu en quelques mots sur une question déjà traitée par lui, celle de l'étymologie du nom antique de Cimiez.

M. Brun la trouve dans le bas-breton; selon le savant architecte, Cemenelum viendrait du celtique *Kéméné* qui, pendant tout le moyen âge, a été traduit dans les chartes bretonnes par le mot *commandatio* qui équivaut à « chef-lieu ». Ce rapprochement est ingénieux; est-il suffisant pour établir que la ville dont Pline parle en ces termes « *oppidum Vediantiorum civitatis Cemenelion* » ait reçu ce dernier nom parce qu'elle était la capitale de la province des Alpes-Maritimes? C'est ce qui ne nous paraît pas encore démontré. Aussi en historien fidèle, rappellerons-nous que M. Paul Meyer, professeur au Collège de France, a présenté à ce sujet des observations qui ont donné lieu à une contreverse intéressante et courtoise entre le lecteur et l'auditeur. J'ajouterai que cette discussion n'a fait que nous confirmer dans une opinion, souvent exprimée ici même, sur le danger de l'empirisme en matière de philologie et de linguistique. On l'a déjà dit, ces sciences ont des lois, des règles dont il faut se rendre maître avant de leur demander les secrets qu'elles ne révèlent pas aussi facilement que quelques-uns se le persuadent. Les étymologies les plus séduisantes sont souvent perfides. En ce qui concerne la question particulière effleurée par M. Brun, celle de l'attribution d'une ori-

[1] Voy. *Polemii Silvii Laterculus herausgegeben von Theodor Mommsen.* Tirage à part: *Aus dem III Bande der Abhandlungen der Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften.* Leipsig, 1853. Voy. encore la traduction par M. Émile Picot des *Mémoires de M. Th. Mommsen sur les provinces romaines et les listes qui nous en sont parvenues*, etc., dans la *Revue archéologique.* (Nouvelle série, 1866 et 1867, t. XIII, XIV et XV, p. 387 à 400, 369 à 395 et 1 à 15).

[2] Voyez dans le *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin, la 2e partie du tome V due à M. Th. Mommsen où l'auteur a compris les inscriptions de l'ancien comté de Nice parmi celles de la Gaule cisalpine.

[3] Edmond Blanc, *Épigraphie des Alpes-Maritimes*, dans *les Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.* (Voy. t. VI, p. 63 et *passim.*)

Digitized by Google

gine gauloise à certains noms de lieu, non seulement dans les régions de la France où l'on parle encore les dialectes dits néo-celtiques, mais encore dans celles où les populations rurales parlent le roman ou le français, j'engagerai M. Brun à lire un mémoire de M. d'Arbois de Jubainville sur les noms de lieux celtiques. Dans ce travail, après avoir rappelé qu'il est aujourd'hui généralement admis qu'à part quelques noms de lieu d'origine ibérique, facilement reconnaissables dans la région située au sud de la Garonne et entre les Pyrénées et le Rhône, tous les noms de lieu de la Gaule, qui ne sont pas d'origine grecque, latine, néo-latine ou germanique, sont d'origine celtique, M. d'Arbois de Jubainville déclare cette doctrine beaucoup trop absolue[1]. C'est aussi l'avis auquel je me rangerais si la prudence ne m'engageait pas à rester en dehors de ces questions. La lecture de ce mémoire et de bien d'autres que je ne saurais citer ici, montrerait aux celtistes trop téméraires que ces questions ne reposent pas encore sur des bases solides. Ce n'est pas que je songe à nier que l'étude de la langue parlée par les Gaulois ait fait de sérieux progrès, mais c'est seulement depuis quelques années, et les érudits auxquels on doit les résultats acquis ne les ont obtenus que parce qu'ils ne se contentent plus, comme jadis, de ressemblances entre tels ou tels vocables, souvent fortuites et partant dangereuses. Ils soumettent chaque mot à une étude approfondie, en recherchent la généalogie scientifiquement et ne la présentent au lecteur qu'avec des preuves dont, d'ailleurs, chacun reste juge. En procédant ainsi, on avance lentement, mais on avance, et sans prétendre à une restitution complète de la langue gauloise, grâce aux découvertes épigraphiques et numismatiques dont nous nous enrichissons d'année en année, on peut espérer qu'on reconnaîtra et qu'on expliquera un certain nombre des termes qui en dérivent et qui ont laissé des traces dans les langues dites néo-celtiques, dans notre langue elle-même, ainsi que dans ses dialectes ou ses patois.

Quoi qu'il en soit, et toutes réserves faites en ce qui concerne

[1] *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXV. « Les Ligures. — Les noms de lieu celtiques et le jugement arbitral des frères Minucius, 117 ans avant J. C. » Voy. p. 261 et 262. M. d'Arbois de Jubainville, parlant de Cemenelum, rapproche ce nom de celui d'une montagne nommée par Strabon Κέμμενον ὄρος, mais tout ceci est fort hypothétique, même dans la pensée de ce savant, qui cependant s'est placé dans les premiers rangs parmi ceux qui, depuis quelques années, se sont sérieusement et avec succès adonnés à l'étude des choses gauloises.

Digitized by Google

l'étymologie proposée pour le nom de Cemenelum par M. Brun, ce savant est un excellent guide pour étudier les vestiges de cette antique cité. Doublement compétent, M. Brun se reconnaît à merveille au milieu des ruines qui font de Cimiez un but de promenade des plus instructifs pour la brillante colonie qui vient hiverner à Nice. A la Sorbonne, on a écouté avec intérêt la description des murs à gros blocs de l'oppidum primitif des Vediantii qu'il compare à ceux de Mycènes et de Tirynthe, des aqueducs de l'époque romaine dont la Société des Alpes-Maritimes a publié le tracé, de vestiges d'habitations privées, ainsi que des sépultures et des objets qui y ont été trouvés. Son étude de l'amphithéâtre de Cimiez, bien que déjà connue par le mémoire qu'il a publié dans le tome XXXI du *Recueil des congrès archéologiques de France*, et celle des thermes de la même cité ont également été fort bien accueillies.

Le travail de M. Brun se termine par la description de deux fontaines qui rappellent celles de Pompeï et par celle d'un édicule où l'on découvrit une mosaïque aujourd'hui détruite par suite de la funeste manie de certains touristes, trop nombreux, qui aussi peu intelligents que scrupuleux croient s'enrôler parmi les archéologues en dérobant des fragments des monuments qu'ils visitent. C'est là une habitude contre laquelle on ne saurait trop s'élever. A Cimiez, la mosaïque dilapidée par les touristes n'avait pas un grand intérêt; sa décoration consistait en combinaisons géométriques où alternaient des cubes noirs et blancs; mais on ne respecte pas plus celles qui offrent des sujets mythologiques ou historiques, ou de véritables tableaux de genre, comme celles de la villa de Pompéianus dont on doit la conservation à la Société archéologique de Constantine[1].

Encore un mot; en juillet dernier, on a trouvé à Cimiez un bas-relief fragmenté, où l'on reconnaît une scène de bains de mer. Espérons qu'on pourra le mettre à l'abri soit dans le Musée de Nice, soit ailleurs. En attendant, je recommanderai à M. Brun de le publier dans les *Annales* de la Société dont il est le secrétaire.

Est-il besoin d'ajouter qu'on a aussi trouvé des inscriptions à Cimiez? M. Brun n'avait pas négligé de les relever, mais il n'a pas cru devoir en entretenir la section et s'est contenté de renvoyer les auditeurs à l'*Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes* que

[1] A ce sujet, voyez ici même plus haut, dans le discours lu à la Sorbonne le 3 avril 1880, par M. Chabouillet, page 30.

Digitized by Google

vient de terminer avec tant de succès son confrère M. Edmond Blanc. On sait que cet ouvrage occupe la presque totalité des derniers volumes des *Annales de la Société*, les cinquième et sixième[1].

Avant de quitter le secrétaire de la Société des Alpes-Maritimes, il me faut rappeler que M. Henri Martin, le célèbre historien, qui à tous ses titres joint celui de membre du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, section d'archéologie, et qui trouve parfois le temps d'assister à nos réunions de la Sorbonne, sans traiter à fond la question de linguistique effleurée par M. Brun, a répondu aux observations de M. Paul Meyer mentionnées plus haut[2]. Selon M. Henri Martin, si l'on n'est pas encore en mesure de démontrer scientifiquement que les Celtes se sont avancés jusqu'aux extrémités méridionales de la Gaule, on ne peut nier péremptoirement que le fait soit possible. En somme, a dit M. Henri Martin, ces questions ne sont pas encore suffisamment étudiées, mais les progrès de la critique et les découvertes que l'on est en droit d'espérer du zèle des archéologues de nos départements, donnent les meilleures espérances à ceux qui s'intéressent à l'avancement des recherches sur nos origines. « Le problème est difficile, mais on le résoudra quelque jour. »

M. Aimé Vingtrinier, membre de la Société littéraire et archéologique de Lyon, etc., a lu un mémoire intitulé *La statuette d'Oyonnax*.

Cette statuette de bronze a été trouvée en 1788 par un avocat de Nantua, depuis président du tribunal de cette ville, J.-B. Rouyer, dont M. Vingtrinier a esquissé en quelques mots l'honorable carrière, et qui mourut après avoir terminé un grand travail sur les lois et coutumes de la Bourgogne, resté inédit, mais qui avait publié en 1788, à Bourg, une *Instruction sur les États provinciaux du Bugey, Valromey et Gex*, réimprimée en 1789. C'est en chassant dans les montagnes qui séparent l'Ain du Jura, au nord d'Oyonnax[3], sur le mont Tama, non loin du village de Bouvent, que M. Rouyer acheta cette statuette d'un petit berger qu'il rencontra la polissant avec un pan de sa veste de laine. Notre avocat était plus savant jurisconsulte et économiste qu'archéologue, car M. Vingtrinier nous

[1] Le livre de M. Edmond Blanc a été mentionné dans le dicours du Secrétaire de la section d'archéologie. (Voy. ci-dessus, p. 22.)

[2] Voy. ici même, p. 63.

[3] Oyonnax, département de l'Ain, arrondissement de Nantua.

Digitized by Google

apprend que de cette figure où lui-même reconnaît Mars, M. Rouyer fit un Ulysse dans un mémoire lu à la Société d'émulation de l'Ain, lequel n'eut sans doute pas les honneurs de l'impression, car le bibliothécaire de la ville de Lyon, qui cite exactement d'habitude, ne s'explique pas à ce sujet, n'en indique pas la date et ne paraît même pas l'avoir eu sous les yeux.

Je n'ai fait qu'entrevoir cette statuette à la Sorbonne, où M. Vingtrinier la présenta aux assistants, aussi ne me prononcerai-je pas sur la question du nom qu'il conviendrait de lui donner. Je dirai seulement que les traits et le corps de ce personnage m'ont paru trop jeunes pour qu'on puisse l'attribuer à Mars avec sécurité; en même temps, peut-être ne sont-ils pas assez enfantins pour qu'on puisse affirmer que ce soit un génie de Mars, coiffé du casque du dieu de la guerre. Je soumets ces observations à M. Vingtrinier qui, possesseur de cette statuette, peut l'étudier à loisir. Cette statuette, qui n'est pas de travail grec, comme l'avaient dit des archéologues bressans réfutés par M. Vingtrinier, a 134 millimètres de hauteur.

Le dieu ou le héros est représenté nu, coiffé d'un casque décoré d'un cimier formé de deux grandes ailes; il s'appuyait de la main gauche sur une lance disparue et, de la droite, tenait un objet également disparu, peut-être une patère. En tous cas, ce n'est certainement ni une hampe de drapeau, ni un bâton de commandement, ni le manche du trident d'un rétiaire, ni le filet auquel cette classe de gladiateurs empruntait son nom, toutes hypothèses rapportées par M. Vingtrinier, qui, avec raison, ne paraît pas les admettre. M. Alexandre Sirand, qui a parlé de cette statuette dans ses *Courses archéologiques dans le département de l'Ain*, y voyait un guerrier prêt à combattre [1]. ...

Antérieurement, M. Mazade d'Avèze en avait donné une description presque fidèle dans ses *Lettres sur le Bugey* [2], et M. Désiré Monnier, auteur d'un ouvrage sur les traditions populaires publié en collaboration avec M. Vingtrinier, l'avait citée, mais sans l'avoir vue.

En résumé, M. Vingtrinier reconnaît dans ce personnage un Mars romain, exécuté sans doute en Italie, qu'il compare avec celui qu'on peut voir dans l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon [3]. Il y a lieu de

[1] T. IV, p. 46 et 47. Bourg, in-8°, 1846-1854.
[2] *Journal de la Société d'émulation de l'Ain*. Bourg, 1813, in-8°.
[3] T. I, pl. LXVI, n° 4.

Digitized by Google

remercier M. Vingtrinier d'avoir apporté cette étude consciencieuse à la Sorbonne[1].

M. Auguste Castan, secrétaire honoraire de la *Société d'émulation du Doubs*, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, n'ayant pu assister à la réunion, M. Chabouillet a donné lecture du mémoire envoyé par notre savant collègue : *Une inscription romaine sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie.* La section d'archéologie ayant décidé que ce mémoire, accueilli avec une approbation unanime à la Sorbonne, serait publié par la *Revue des Sociétés savantes*, il suffira de dire que M. Castan y décrit et y commente un fragment de l'inscription en lettres découpées d'une lame de bronze trouvée à Beaumotte-lès-Pin (Haute-Saône). J'ajouterai cependant qu'en même temps M. Castan corrige dans ce mémoire la lecture donnée par M. Théodore Mommsen, d'un fragment d'inscription d'une lame de bronze analogue que l'on conserve au Musée d'Avenches[2]. Sur le fragment de la lame de bronze d'Avenches, tout le monde, et M. Mommsen lui-même qui jadis croyait y voir HEC GEMELLIANVS F, lira désormais avec M. Castan HEL·GEMELLIANVS·F. En effet, sur le fragment de Beaumotte-lès-Pin, on lit : AQVIS HEL GEM, c'est-à-dire AQVIS HELVETICIS GEM[3]. Il est donc certain qu'il faut admettre sur ces deux fragments la même inscription, soit AQVIS HEL[*veticis*] GEMELLIANVS·F. On lira certainement avec le plus grand intérêt les observations de M. Castan. Surtout on lui saura gré de la déférence de bon goût avec laquelle, tout en contredisant l'éminent historien et archéologue allemand sur l'autorité d'un monument que celui-ci n'avait pu connaître, notre collègue explique comment le directeur du *Corpus inscriptionum latinarum* a été induit en erreur par un de ces accidents qui arrivent aux maîtres les plus expérimentés. De tels accidents ne diminuent en rien leur mérite; toutefois il importe

[1] Au moment où je lis les épreuves de ce rapport, je reçois un exemplaire du mémoire de M. Vingtrinier sur *La statuette d'Oyonnax*. Ce n° 3 de la *Collection des opuscules lyonnais* forme une élégante plaquette in-8° de 14 pages, imprimée à Lyon par Mougin-Rusand.

[2] Voy. *Inscriptiones Helveticæ*, n° 343-4. Cet ouvrage forme le Xe volume des *Mélanges de la Société des antiquaires de Zurich.*

[3] L'abréviation HEL est figurée par les trois lettres H, E, L, liées. Mieux conservé sur la lame de Baumotte-lès-Pin, ce monogramme donne clairement HEL.

Digitized by Google

de les signaler, non seulement afin de ne pas laisser subsister des lectures fautives, mais surtout parce que ce sont des leçons qui doivent rendre modestes et réservés ceux qui débutent dans les recherches de l'épigraphie, sans cependant les décourager de ces difficiles et attrayantes études.

M. Albin Michel, membre de l'Académie de Nimes, avait envoyé un mémoire intitulé *Nimes et ses tombeaux chrétiens*. En l'absence de son confrère, M. Liotard, secrétaire perpétuel de la célèbre compagnie, a donné lecture de ce mémoire, « composé, » dit l'auteur, « afin de répondre à l'appel de M. Edmond Le Blant, qui, dans son magnifique ouvrage sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles, témoigne le désir de voir un travail de même genre accompli dans toutes les parties de la France[1]. »

M. Albin Michel a fait là une œuvre dont l'extrait lu à la Sorbonne a visiblement captivé l'auditoire. Si la section d'archéologie n'en a pas ordonné l'impression, ce n'est pas qu'elle en ait méconnu l'importance; elle n'a renoncé à le donner à nos lecteurs, que parce qu'elle a pensé qu'un tel travail ne devait pas être publié par extraits, mais *in extenso*, ce qui ne se pouvait faire dans la *Revue des Sociétés savantes*. Il faut ajouter que de bons juges, tout en reconnaissant un sérieux mérite à M. Michel, ont déclaré que son œuvre gagnerait à être revue. Par exemple, peut-être M. Michel retrancherait-il de son ouvrage quelques monuments s'il les soumettait à un nouvel et plus sévère examen. Pour préciser, on l'engagerait à supprimer certaines stèles sculptées, que des figures de dauphins introduites dans l'ornementation de ces stèles lui ont fait considérer à tort comme des vestiges de tombes des premiers fidèles, tandis que, de l'avis de M. Edmond Le Blant, dont, on l'a vu, M. Albin Michel est loin de contester l'autorité, ces stèles sont païennes.

Sous le bénéfice de ces réserves qui ne touchent qu'à des points de détail, il est à désirer que l'ouvrage de M. Albin Michel soit parachevé et livré au public; ceci n'est pas seulement l'opinion du rapporteur, c'est avant tout celle d'un de ses collègues dont la

[1] *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, par M. Edmond Le Blant. (Paris, Imp. nat., 1878.) Ce savant ouvrage fait partie de la collection des Documents inédits, publiés sous les auspices du Ministre de l'instruction publique par les soins du Comité des Travaux historiques, section d'archéologie. (Voy. *Introduction*, p. II.)

Digitized by Google

compétence est irrécusable. Tel qu'il se présente en ce moment, le travail de M. Albin Michel témoigne d'un louable effort et de recherches consciencieuses sur les monuments chrétiens, si rares à Nimes, ainsi que le faisait remarquer M. Edmond Le Blant, qu'il faut toujours citer lorsqu'il s'agit de l'archéologie chrétienne. Il y a déjà plus de vingt ans, mais on ne l'a pas oublié, le savant académicien exposait les causes de cette rareté dans la préface de ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*[1].

M. Albin Michel a signalé des marbres à figures qui n'ont pas été relevés jusqu'à présent et dont il donne des photographies : un fragment de sarcophage chrétien représentant deux traits de l'histoire évangélique, et un groupe d'apôtres; puis une tombe entière où figure un sujet fréquent particulièrement sur notre sol : *Le passage de la mer Rouge.* Il serait vivement à souhaiter que l'auteur adoptât le mode de la reproduction photographique pour quelques autres débris de même valeur, comme il l'a fait pour certains marbres et qu'il ne se contentât pas de dessins trop rapidement esquissés, en un mot, insuffisants. On citera notamment la belle tombe singulièrement gravée et expliquée dans le recueil de Ménard et dont on vient de retrouver des parties importantes. En suivant l'avis que l'on croit pouvoir lui donner, M. Michel compléterait un recueil utile pour l'histoire de l'art chrétien dans notre pays.

A ces monuments à figures si vénérables par leur antiquité, M. Albin Michel en a joint d'autres de plus basse époque et d'une ornementation barbare qui offrent un intérêt particulier; on veut parler de ces pierres funéraires d'un type spécial, portant des croix, des arceaux, des fleurons et des figures géométriques. Tout en encourageant M. Michel dans la voie nouvelle qu'il a choisie, et précisément parce que nous tenons à établir que c'est un archéologue sérieux et méritant, nous avons encore d'autres observations à lui soumettre. Avant d'imprimer son mémoire, l'auteur fera sagement d'étudier les derniers travaux publiés en Italie et en France sur les sarcophages chrétiens. Je n'ai pas à lui signaler ceux de M. Edmond Le Blant; il les connaît, mais je lui recommanderai de les étudier de nouveau, ainsi que de lire les écrits de M. de Rossi et du Père Garrucci, et particulièrement l'ouvrage récemment terminé du der-

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle* (Paris, 1856-1865. Préface, p. LIX). Voy. encore n° 122 du *Manuel d'épigraphie chrétienne* publié en 1869 par le même érudit.

Digitized by Google

nier de ces savants dans lequel il trouvera figurés une multitude de sarcophages chrétiens avec ou sans sujets[1].

En résumé, la lecture de l'extrait du travail de M. Albin Michel doit être comptée parmi les plus intéressantes de la session de 1880.

M. G. Julliot, correspondant du Ministère de l'instruction publique, officier de l'instruction publique, membre de la Société archéologique de Sens, a donné lecture d'une *Notice sur deux cachets d'oculistes romains trouvés à Sens*. L'un de ces cachets, celui du médecin *Campanus*, trouvé récemment à Sens, dans le sable de l'Yonne, est inédit. L'autre, trouvé jadis dans la même ville, a été publié par M. Poncelet (qui réside aujourd'hui à Auxerre) dans le procès-verbal de la séance tenue dans cette ville, le 8 juin 1873, par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne[2]. Il a été parlé de ce cachet dans un rapport fait à la section d'archéologie. (Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 516.) L'impression de la notice de M. Julliot dans la *Revue des Sociétés savantes* ayant été ordonnée par la section d'archéologie, je n'ai pas à l'analyser; d'ailleurs, elle est d'une telle brièveté, qu'à moins de vouloir en donner le squelette, il n'y faut pas penser. C'est, du reste, le meilleur éloge qu'on puisse faire de cette dissertation. L'un des maîtres de l'épigraphie qui n'a pas dédaigné l'étude de ces curieux petits monuments, M. L. Renier, a félicité M. Julliot de ce travail marqué du coin de la critique et de la méthode.

Si minces que soient parfois les résultats de la publication d'un cachet d'oculiste inédit, il faut savoir très grand gré à ceux qui nous en font connaître. On commence à le comprendre d'ailleurs, car ces sortes de publications se multiplient, et bientôt on en possédera un assez grand nombre pour qu'on puisse en faire un recueil spécial qui apporterait, sans aucun doute, de nouvelles lumières sur un sujet intéressant à tous égards. A la fin de l'année dernière, le Dr Georges Camuset publiait, dans la *Gazette des Hôpitaux*[3], une spirituelle et savante dissertation intitulée : *Un nouveau cachet d'oculiste gallo-romain*. Celui-ci, conservé dans le musée de Lons-le-Saunier, a été trouvé en 1877, en fouillant la terre près de l'église

[1] *Storia della arte cristiana nei primi otto secoli della chiesa scritta dal P. Raffaelle Garrucci D. C. D. G.* (In-folio, Prato, 1879 et années suivantes.)

[2] Voy. le tome XVII du *Bulletin* de cette savante compagnie.

[3] Numéro du 15 décembre 1879.

Digitized by Google

de Lavigny, canton de Voiteur (Jura); il est en stéatite verdâtre, comme ils sont presque tous, mais intact; il porte ces trois inscriptions :

1° CCASSICENSORISDIA
LEPIDOSADASPRITVD

2° CCASSICENSORISDI
AMISVSADASPRITV

3° CCASCENSORIS
SPERIONADCLAR

M. Camuset les lit ainsi :

1° *Caii Cassii Censoris dialepidos ad aspritudines*
2° *Caii Cassii Censoris diamisus ad aspritudines*
3° *Caii Cassii Censoris sperion ad claritatem.*

Plus récemment, dans le numéro de mars 1880 de la *Revue archéologique*, M. le marquis de Rochambeau, correspondant du Ministère de l'instruction publique, sous ce titre : *Un nouveau cachet d'oculiste romain découvert à Fontaine en-Sologne*, en publiait un qui porte quatre inscriptions, et nous montre pour la première fois le nom du médecin Marcus Claudius Rectus. M. de Rochambeau complète ainsi les quatre inscriptions de ce cachet :

Marci Claudii Recti Chloron
Marci Claudii Recti Diaglaucen
Marci Claudii Recti Pelagium
Marci Claudii Recti Anicetum.

A la fin de cette notice, après avoir mentionné les principaux ouvrages consultés par lui pour son travail et notamment les publications contemporaines sur les cachets d'oculistes de MM. Baudrimont et Duquenelle, Sichel, E.-L. Grotefend, Ernest Desjardins, Castan, Héron de Villefosse et H. Thedenat, M. de Rochambeau renvoie le lecteur à « une bibliographie très complète de M. Desjardins sur cette intéressante question ». En nous associant à cet éloge parfaitement justifié, nous devons avertir nos lecteurs que ce n'est pas dans la *Revue archéologique* qu'ils trouveront cette bibliographie, comme on pourrait l'induire des indications abrégées de M. de Rochambeau. M. Desjardins a bien publié, en 1873, dans ce recueil, le mémoire intitulé : *Deux nouveaux cachets d'oculistes*

Digitized by Google

romains, etc.[1] dont parle M. de Rochambeau; mais c'est dans un travail postérieur, quoique de la même année, que le savant académicien a pris la peine de dresser une bibliographie des cachets d'oculistes; c'est dans son ouvrage intitulé : *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai, inscriptions, cachets d'oculistes, empreintes de potiers, voies romaines.* 1873. Là, pages 65 et suivantes du tirage à part[2], se trouve cette excellente bibliographie, qui était aussi complète que possible au moment où elle paraissait. Sans prétendre moi-même être complet, indépendamment du mémoire de M. le Dr Camuset dont je viens de parler, j'ajouterai ici l'indication d'un autre travail sur ce sujet, également postérieur à l'année 1873. Je veux parler des *Recherches des cachets d'oculistes romains dans le nord de l'Afrique*, par le Dr E. Bertherand. Dans cette dissertation, publiée à Alger en 1879, à l'occasion de la communication faite à la Société climatologique d'Alger dont M. Bertherand est le secrétaire général, d'un cachet trouvé à Arbois, dans le Jura, par M. le Dr Rouget, le savant docteur traite entre autres questions celle de savoir si l'on a trouvé dans le nord de l'Afrique des spécimens de cachets d'oculistes romains, et la résout par l'affirmative. A la vérité, il faut en convenir, les cachets d'oculistes sont et seront sans doute très rares dans cette partie du monde romain, puisqu'il n'y en a pas un seul dans le Recueil inédit de M. L. Renier et que notre savant président, sans nier la possibilité de la découverte d'un de ces monuments en Afrique, écrivait à M. le Dr Bertherand que ce serait « un événement extraordinaire et qui mériterait d'être signalé à l'attention des antiquaires. » Cet événement s'est produit. En 1853, M. Bertherand visitait les ruines de Lambèse avec M. H.-V. Rigny, lieutenant au 2e régiment de la légion étrangère, lorsque ces messieurs rencontrèrent un soldat occupé à fouiller le sol sous des débris de colonnes.

Ce soldat, indépendamment de monnaies romaines, de tessons de poterie et de tuilerie romaine, venait de ramener au jour ce *rara avis*, un cachet de médecin oculiste, en pierre d'un gris verdâtre,

[1] T. XXV de la nouvelle série, p. 256 et suiv.

[2] Ce volume, tiré à petit nombre, est extrait du tome XI, publié en 1873, des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 2e série. Un excellent compte rendu de la *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai* de M. Desjardins figure dans le tome XXVII, publié en 1874, de la nouvelle série de la *Revue archéologique*, avec la signature de M. Georges Perrot. (Voy. p. 142.)

Digitized by Google

oblongue, polie, peu épaisse, réduite presque entièrement à la forme triangulaire par la cassure de l'angle supérieur gauche, portant en lettres gravées en creux sur deux tranches, ces trois inscriptions dont le docteur prit note immédiatement.

Première ligne des deux tranches : CASVTAMAND.
Deuxième ligne d'une tranche : STACTADASPRIT.
Deuxième ligne de l'autre tranche : PVNCTADEPIFOR.

Le docteur avait été bien inspiré en prenant cette note à l'instant même, car le soldat refusa de vendre son cachet, déclarant qu'il ne se donnait pas la peine de faire des fouilles pour en tirer bénéfice. Il est regrettable que ce soldat ait été aussi désintéressé, car je ne sache pas que l'on ait jamais revu ce curieux petit objet dont j'ai cru devoir reproduire les inscriptions à tout hasard. M. Bertherand ne s'est pas contenté d'expliquer les inscriptions du cachet de Lambèse, qui pourrait prendre le nom de *Lapis Lambesitana*, il a traité, en général et avec compétence, les diverses questions que soulèvent ces monuments dont il connaissait alors 131 spécimens, et dont, suivant M. le marquis de Rochambeau, le nombre monterait au moment où il écrivait à 154, et qui est sans doute plus considérable, car, outre celui apporté à la Sorbonne en nature par M. Julliot, il en existe très probablement encore d'autres publiés ou inédits dont le premier de ces deux savants peut n'avoir pas eu connaissance [1].

M. le chanoine Barbier de Montault, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, correspondant du Ministère de l'instruction publique, etc., avait envoyé à la Sorbonne un mémoire intitulé : «L'autel mérovingien de Vouneuil-sous-Biard (Vienne)». En l'absence de son confrère, M. de la Ménardière, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, a bien voulu donner lecture de ce mémoire. La découverte faite, en 1879, par M. le curé de Vouneuil-sous-Biard, d'un bloc de marbre qu'il reconnut pour un autel aux cinq croix gravées à la surface, a donné occasion à M. le chanoine Barbier de Montault de traiter de tout ce qui se

[1] Pour aider à compléter le catalogue des cachets d'oculistes, je citerai encore une notice de M. Charles Robert, intitulée : *Un nouveau cachet d'oculiste romain.* Cette notice, que je n'ai pas en ce moment sous les yeux et dont je ne puis donner la date exacte, est consacrée, si je ne me trompe, à un cachet trouvé à Nuits.

Digitized by Google

rattache aux rites anciens des autels. L'impression de ce mémoire ayant été décidée par la section d'archéologie, il suffira de rappeler ce qu'on en disait au *Journal officiel* le lendemain de sa lecture, à savoir que l'auteur y fait preuve d'une parfaite compétence. Cependant, nous nous permettrons d'adresser une observation critique à M. Barbier de Montault; ce savant qui a pris le soin louable de relever sur cette pierre des noms propres, des *graffites*, dont on a rencontré les analogues sur l'autel de l'église de Minerve (Hérault), ainsi que sur l'autel primitif de Saint-Savin-sur-Gartempe et ailleurs, après avoir constaté que « ces noms sont ceux de pèlerins qui avaient célébré », ajoute que c'était bien inutilement que ces pèlerins tenaient à laisser ce souvenir de leur passage. » Ces noms, dit-il encore, « bons à constater une coutume et à fixer une date, n'ont aucun intérêt historique, parce qu'ils appartiennent à des gens obscurs dont il n'est nulle part fait mention ailleurs. » Je trouve M. le chanoine Barbier de Montault sévère pour ces pèlerins, dont, par une heureuse inconséquence, il a pris soin de recueillir les noms, lesquels, lui-même le dit, constatent une coutume et fixent des dates. Quant à ce qu'il dit de la nullité de l'intérêt historique de ces noms inconnus, est-ce bien juste? Ne peut-il se faire qu'un ou plusieurs de ces noms se rattachent quelque jour soit à quelque passage oublié ou mal compris d'un auteur ancien, soit à une inscription inédite ou mal lue? Je le répète, il faut remercier M. Barbier de Montault d'avoir relevé ces noms et pour le punir d'avoir voulu diminuer lui-même le service qu'il a rendu par là à l'archéologie, nous le prierons de vouloir bien nous adresser de bons calques des *graffites* de Vouneuil-sous-Biard. Ce serait le complément obligé de son mémoire qui, n'oublions pas de le dire, est accompagné d'un dessin représentant l'autel sur lequel on les lit.

M. l'abbé Noguès, curé de Dampierre-sur-Boutonne, membre de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes, a donné lecture d'un mémoire intitulé *Le Châtelier*.

Le Châtelier est une sorte de vaste talus couronné d'arbres et formant une ligne presque horizontale de 400 mètres de long, qui s'étend du nord au sud, à moitié route de Dampierre et de Saint-Séverin. Ce talus, d'une superficie de 130,000 mètres carrés, soit de 13 hectares, qui s'élève sur le territoire de la commune de Saint-Séverin, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean-

Digitized by Google

d'Angely (Charente-Inférieure), a été fait de main d'homme. D'ailleurs, ce n'est pas simplement une motte de terre. Dernièrement, la pioche d'un voisin qui voulait y faire provision de terre pour ses cultures, après avoir facilement traversé une légère couche d'humus, se heurta contre une sorte de revêtement maçonné composé de pierres-moellons jetées pêle-mêle et noyées dans un mélange de chaux vive et de sable.

Le Châtelier a donc servi de camp retranché ou de forteresse, tout au moins à l'époque romaine, car en le fouillant, on y a trouvé des médailles romaines impériales, notamment de Postume, le plus célèbre des trente tyrans. M. l'abbé Noguès ne s'est pas contenté de ces trouvailles; il a recherché ce que les annales de la contrée pouvaient apporter de documents écrits sur l'histoire du Châtelier; comme il fallait le craindre, il n'a rien trouvé relativement aux temps anciens, mais il a montré que la situation géographique du Châtelier ne pouvait manquer de lui donner une importance militaire. En effet, on a utilisé cette forteresse primitive, notamment pendant les guerres de religion; il paraît que le célèbre chef des protestants, Henri Ier, prince de Condé, établit au Châtelier un camp retranché qui « fut comme le centre de ses opérations militaires dans le pays d'alentour. » C'est, dit encore M. l'abbé Noguès, « du camp de Dampierre, c'est-à-dire du Châtelier, que ce prince envoya un détachement, commandé par Saint-Gelais, qui s'empara des châteaux d'Aunay, de Mondevis, de Chizay, de Lasay, de Malicorne, en un mot de toutes les places environnantes. » En terminant cette rapide analyse, remercions, après M. l'abbé Noguès, la municipalité de Saint-Séverin, qui n'a pas permis la destruction de ce curieux vestige de l'antiquité, et a défendu qu'on continuât à l'exploiter, alors qu'il n'y en avait encore que quelques mètres d'entamés.

M. Albert des Méloizes, membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges, a donné lecture d'une « note sur la découverte d'un vase de bronze dans un tumulus de Morthomiers (Cher). »

Ce tumulus n'a malheureusement pas été fouillé avec méthode. C'est la direction des forges de Commentry, dont une usine est établie sur le territoire de Morthomiers près Bourges, qui l'a fait ouvrir au mois de janvier 1880 pour en extraire de la pierre. Heureusement, M. le Dr Bercioux, membre de la Société des antiquaires du Centre, propriétaire du domaine du Prunet, où est situé ce tumulus,

Digitized by Google

averti que les ouvriers y avaient trouvé des antiquités, fit part de cette circonstance à M. des Méloizes, qui s'empressa de se rendre au Prunet, et y recueillit des renseignements qui, arrivés tardivement, ne purent être aussi précis qu'il l'eût désiré.

Le tumulus fouillé par les ordres de la compagnie de Commentry n'est pas isolé; le Prunet en possède deux autres de dimensions à peu près identiques, 3 mètres de hauteur et 40 environ de diamètre, de forme tronconique assez régulière et qui n'ont jamais été fouillés. Celui dont il s'agit, après avoir fourni des pierres à la compagnie, a montré des ossements de squelettes et notamment les restes d'un corps de haute taille, à crâne de proportions exceptionnelles. C'est auprès de ces restes qui n'ont pas été conservés que l'on a trouvé non seulement le vase de bronze, objet principal de la lecture de M. des Méloizes, mais encore trois bagues et trois bracelets de même métal, dont un a été égaré. Ces bracelets sont formés d'une tige unie, arrondie, épaisse de 2 millimètres et demi; leur diamètre à l'intérieur est de 62 millimètres. Les bagues ont disparu.

Quant au vase, c'est une œnochoe, couverte d'une magnifique patine, et dont la conservation serait parfaite, si elle n'était entr'ouverte par le fond qui est disjoint sur les quatre cinquièmes de sa circonférence. Ce vase a 19 centimètres de hauteur. Le goulot est en forme de bec allongé; l'anse se rattache à la panse par une élégante palmette.

« Les vases de ce type ne sont pas rares en France », dit M. des Méloizes, qui en cite d'autres trouvés à Aubernac, à Sommetourbe, à Sommebionne, etc., et traite de la question encore controversée de leur origine. J'ajouterai que le Cabinet des médailles et antiques, qui possède plusieurs vases de bronze analogues à celui du tumulus du Prunet, n'en a pas un seul qu'on puisse lui comparer par la conservation ni qui soit absolument de la même forme.

On n'est pas toujours assez soucieux de constater les provenances des antiquités et les circonstances des découvertes, aussi félicitons-nous M. des Méloizes du soin qu'il a pris d'informer les lecteurs aussi exactement que possible de ce qui s'est passé au sujet du tumulus de Prunet, et nous le remercions de nous avoir appris que la Société des antiquaires du Centre a résolu de faire fouiller les deux *tumuli* du Prunet mentionnés ci-dessus. Si cette savante compagnie obtient, comme il y a lieu de l'espérer, les autorisations nécessaires, nous sommes assurés d'avoir un excellent exposé de fouilles méthodique-

Digitized by Google

ment exécutées. Nous avons pour garantie la judicieuse notice de M. des Méloizes et les bons travaux qui ont valu à la Société des antiquaires du Centre la médaille d'or qui lui fut décernée, l'an dernier, par M. le Ministre de l'instruction publique, le 16 avril 1879, à la séance solennelle de la Sorbonne. J'allais oublier de mentionner que M. A. des Méloizes qui à l'érudition de l'archéologue réunit un talent de dessinateur que l'on a eu l'occasion de louer ici même[1], avait mis sous les yeux des assistants un dessin remarquablement exécuté du vase du tumulus du Prunet.

SÉANCE DU JEUDI 1er AVRIL 1880.

M. Camille de la Croix, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *L'hypogée martyrium de Poitiers.*

L'année dernière, ceux des délégués des Sociétés savantes qui assistaient à la dernière séance de cette session et qui, après qu'elle eut été levée officiellement par M. J. Quicherat, eurent la bonne fortune de pouvoir s'attarder dans la salle, apprirent avec surprise et le plus vif intérêt, qu'on venait de découvrir aux portes de Poitiers un *Hypogée martyrium.*

C'était un événement archéologique, et le secrétaire de la section d'archéologie regrette de ne l'avoir connu que plus tard, car il n'aurait pas manqué de le signaler dans le compte rendu de la session de 1879, qui a paru dans la *Revue des Sociétés savantes*[2]; mais appelé par des devoirs urgents et impérieux hors de la salle des séances aussitôt après l'allocution d'adieu du Président, il a trop longtemps ignoré cette découverte. Il sait aujourd'hui que cette découverte fut révélée aux assistants par M. Jules Quicherat, dans une conversation familière à laquelle prit part M. de la Croix, et que cette conversation, commencée dans la salle, se prolongea *sub dio* dans la grande cour de la Sorbonne. Depuis, il a été parlé de l'*Hypogée martyrium* de Poitiers à la Société des antiquaires de France[3], dans diverses Revues, même dans des journaux, mais jusqu'à la séance du 1er avril 1880, rien de complet n'avait été écrit à ce sujet. Il n'en pouvait être autrement; n'a-t-il pas fallu

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. I, p. 367.
[2] 7e série, t. I, p. 440 et suiv.
[3] Voy. dans le compte rendu de la séance de cette compagnie du 19 novembre

Digitized by Google

une année entière à M. de la Croix pour étudier attentivement les précieuses substructions dont on lui doit la découverte. Précieuses n'est pas assez dire, elles sont uniques dans notre Gaule, car on ne connaît pas chez nous un second spécimen d'Hypogée martyrium. Le seul *Martyrium* qui ait été signalé en France, celui de Montmartre, *Mons Martyrum*, n'existe malheureusement plus que dans le procès-verbal d'une découverte faite en 1611, qu'on peut lire dans *Le théâtre des antiquités de Paris* du bénédictin Jacques du Breul[1], qui paraît n'en avoir pas compris toute l'importance. C'est M. Edmond Le Blant qui fit la véritable découverte de ce monument vénérable, alors que, malheureusement, il n'en subsistait que le souvenir dans ce procès-verbal. Ce procès-verbal, si sec qu'il soit, n'est cependant pas sans valeur; il nous a conservé quelques vestiges des proscynèmes gravés dans cette crypte, ✝ MAR..... DIO..... qui indiquent évidemment les mots ✝ MAR(*tyres*) DIO(*nysie*), puis le nom d'un pèlerin ou d'un martyr inconnu, CLEMIN pour *clemens*, orthographe commune à l'époque mérovingienne. On trouvera le texte du procès-verbal conservé par Dom J. du Breul, non seulement chez cet auteur, mais dans les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, de M. Ed. Le Blant[2], et dans un autre ouvrage du même auteur, son *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule* plus accessible que le grand Recueil depuis longtemps épuisé[3].

Le *Martyrium* de Montmartre, localité mentionnée dès la fin du IXe siècle par Hilduin comme ayant été le lieu du martyre de saint Denis, était un Hypogée comme celui de Poitiers; c'était la crypte, édifiée à l'époque mérovingienne, de l'église de l'ancienne abbaye de Montmartre. Cet hypogée est nommé *Sanctum Martyrium* dans un acte du XIe siècle. Il n'en fut pas ainsi du *Martyrium* de Poitiers; il n'en existe, que l'on sache, aucun souvenir écrit dans les auteurs anciens; mais placé sur les hauteurs sud-est qui environnent Poitiers, il est entouré de trente-quatre sépultures chrétiennes, couvre actuellement

1879, une communication de M. Jules Quicherat au sujet de la découverte de M. Camille de la Croix. (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1879, p. 271.)

[1] Voy. l'édition de 1639, t. V, p. 864-865.

[2] Voy. p. 201.

[3] Voy. p. 152 et suiv. Le *Manuel d'épigraphie chrétienne* de M. Le Blant a été publié en 1869.

Digitized by Google

avec ces dernières une superficie de 1,815 mètres carrés, qui dans la tradition orale et dans les actes notariés porte encore les noms de *Chiron Martyrs* et de *Champ des Martyrs*. En outre, ce terrain est enclavé en bordure dans le dernier quart d'une vaste nécropole de l'époque romaine explorée depuis un an de concert par M. Rothmann, chef de bataillon de génie, et M. de la Croix. Ces deux savants se proposent d'en publier prochainement la description complète et détaillée. Le terrain du *martyrium* est limité au sud et à l'ouest par la nécropole païenne, au nord par des terrains vagues et à l'est par un petit chemin romain dit le *Chemin des Martyrs* qui reliait jadis la voie romaine de Poitiers à Bourges par Argenton à celle de Poitiers à Tours et Paris. M. de la Croix, sans doute par humilité, n'entre pas dans les détails de la découverte de l'hypogée, mais on sait qu'il en est l'auteur, et il n'a pu dissimuler ce fait aux divers archéologues qui, sous sa conduite, ont visité ce vénérable monument, comme M. Jules Quicherat que nous nommions à l'instant et M. Benjamin Fillon.

Je n'entreprendrai pas d'abréger la description *abrégée* lue par M. Camille de la Croix à la Sorbonne; on la lira prochainement dans la *Revue des Sociétés savantes*, car la section en a décidé l'impression. Il suffit donc de redire que l'un des assistants, M. Quicherat, après avoir entendu la lecture de M. de la Croix, prit la parole pour louer la science et la méthode du savant et heureux inventeur de l'*Hypogée martyrium* de Poitiers, et a terminé en le proclamant « un chercheur de premier ordre ». J'ajouterai seulement que M. Quicherat ne place pas la date de la construction de l'Hypogée à une date aussi reculée que celle fixée par M. de la Croix. Le dernier de ces savants pense que les chrétiens inhumés dans l'Hypogée de Poitiers ont dû être martyrisés pendant le IIIe siècle et que l'édifice date de la fin du siècle suivant; M. Quicherat, se fondant sur l'excessive barbarie de sa construction, la fait descendre jusqu'au VIe siècle, mais suppose que l'Hypogée fut élevé sur un emplacement où depuis longtemps gisaient des corps de martyrs. Tel n'est décidément pas l'avis de M. de la Croix qui a déclaré à la séance qu'il persistait dans sa manière de voir et qui espère apporter des preuves décisives de son exactitude. En attendant la publication de sa lecture, et de l'ouvrage plus développé qu'il se propose de publier sur ce sujet dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, M. de la Croix a annoncé et indiqué les

Digitized by Google

arguments nouveaux qu'il se propose de faire connaître. Je citerai seulement ceux qu'il demande à l'emploi de plusieurs formules ariennes dans les inscriptions recueillies par lui et certaine attestation formelle de la divinité du Christ qui pour lui équivaut à une date qu'il précise entre l'an 368 et 380 de notre ère, comme il espère le prouver bientôt. Quoi qu'il en soit de ces divergences, de l'aveu unanime des assistants, et c'est aussi l'avis du bureau de la section d'archéologie, la lecture de M. de la Croix a été l'une des plus intéressantes de la session de 1880.

M. Braquehaye, président de la Société archéologique de Bordeaux, a lu un mémoire intitulé : « Le château, la chapelle funéraire et le mausolée des ducs d'Épernon, à Cadillac. » Ce mémoire est le complément et la confirmation d'une lecture faite par le même archéologue à la Sorbonne, le 21 avril 1876, et dont on n'a pas perdu le souvenir. M. Braquehaye avait démontré qu'une statue de la Renommée, en bronze, conservée au musée du Louvre (n° 164), décorait primitivement le tombeau du duc d'Épernon, de celui-là même qui figura parmi les favoris de Henri III et joua un si grand rôle pendant la minorité de Louis XIII.

Au Louvre, cette statue était attribuée à Guillaume Berthelot, sculpteur fort employé par Marie de Médicis; elle l'est peut-être encore aujourd'hui [1]. Selon M. Braquehaye, cette statue n'est pas de Berthelot; dans le compte rendu de cette lecture [2], tout en convenant que c'était avec toute raison que M. Braquehaye reconnaissait dans la Renommée du Louvre l'une des statues qui décorait le tombeau des ducs d'Épernon à Cadillac, j'essayais de défendre l'attribution de cette statue à Berthelot, sans toutefois rien affirmer à cet égard.

M. Braquehaye persiste à croire que Berthelot n'est pas l'auteur de cette statue; et quoiqu'il s'appuie sur des arguments qui ne me paraissent pas décisifs, je conviens volontiers aujourd'hui, comme je le faisais il y a quatre ans, d'ailleurs, que cette attribution n'est pas certaine, mais j'ajoute que je ne la crois pas encore invraisemblable, et comme elle n'est pas de moi, ce qui me met fort à l'aise à son sujet, j'attendais pour y renoncer tout à fait que M. Braquehaye eût découvert un document ou même des arguments

[1] Avant de corriger l'épreuve du présent rapport, celui qui écrit ces lignes est allé revoir cette statue; il a constaté que l'ancienne désignation a disparu.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 332 et suiv.

Digitized by Google

plus concluants que ceux allégués par cet archéologue. En somme, M. Braquehaye, pas plus aujourd'hui qu'il y a quatre ans, ne peut nommer l'auteur de la Renommée du Louvre; il n'en faut pas moins le remercier d'avoir éveillé une prudente défiance contre l'ancienne attribution peut-être arbitraire, et je souhaite, j'espère même que ses persévérants efforts seront récompensés. Il trouvera quelque jour le mot de cette énigme et nous le dira. En attendant, il est arrivé à M. Braquehaye de ces bonnes fortunes qui font penser à celles des vieux alchimistes. En cherchant le nom par lequel il faudra peut-être quelque jour remplacer définitivement celui de Guillaume Berthelot sur la base de la statue de la Renommée dont M. Braquehaye a retrouvé la véritable origine, le savant artiste a rencontré les matériaux d'un bon mémoire sur le château de Cadillac et sur le tombeau du duc d'Épernon, sans parler d'une infinité de détails sur d'importants monuments de la sculpture française aux XVIe et XVIIe siècles qui subsistent ou qui ont existé dans le Bordelais. On trouvera notamment de curieuses informations sur le tombeau du maréchal d'Ornano dans la chapelle de la Merci dont il ne reste que la statue agenouillée conservée au Musée de Bordeaux, sur celui de François de Foix-Candale, évêque d'Aire-sur-l'Adour, grand-oncle de Marguerite de Foix, femme du premier duc d'Épernon, tombeau que l'on voyait jadis aux Augustins; mais ce qui a particulièrement intéressé l'assemblée, c'est la restitution du mausolée de Cadillac.

Si la chapelle, construite en 1606, subsiste encore, le mausolée lui-même a été détruit à l'époque de la Révolution. Heureusement, un architecte, G.-J. Durand, avait relevé un tracé exact du carrelage de la chapelle avant sa complète destruction, et M. Braquehaye a pu consulter ce tracé qu'il a trouvé dans les actes de l'Académie de Bordeaux [1]. C'était un document précieux qu'il a su fort habilement utiliser pour restituer le tombeau. M. Braquehaye en a trouvé d'autres chez divers écrivains qui avant lui s'étaient occupés de cet intéressant sujet et qu'il n'a pas omis de citer avec la précision que nous ne nous lasserons pas de recommander. Ce n'est pas tout, M. Braquehaye a retrouvé en nature l'architrave complète du mausolée de Cadillac, partie à Cadillac même, chez le Dr Boulet, partie à Bordeaux, chez un marbrier. A l'aide des trous de scellement des colonnes, de fûts de ces colonnes retrouvés chez le mar-

[1] Année 1854, p. 353.

Digitized by Google

brier en question avec des débris de statues de marbre qui décoraient le tombeau, du dessin d'un tombeau de la même époque d'Androuet du Cerceau, d'une ancienne description manuscrite résultat d'une sorte d'enquête, M. Braquehaye a reconstitué l'ensemble du monument, avec une grande vraisemblance. M. Braquehaye a placé sous les yeux des assistants une vue à l'aquarelle du tombeau tel qu'il le comprend, ainsi que plusieurs dessins de détails venant à l'appui de sa restitution.

Selon M. Braquehaye, le mausolée de Cadillac se composait d'un sarcophage en marbre noir sur lequel on voyait les statues en marbre blanc du premier duc d'Épernon, Jean-Louis de Nogaret, et de sa femme Marguerite de Foix-Candale. Ce sarcophage était surmonté d'un riche entablement de marbre rouge soutenu par huit colonnes de marbre semblable. Sur cet entablement, on voyait deux statues de marbre blanc agenouillées; puis, du sommet d'un baldaquin en fer doré, supportant une boule de bronze, s'élançait, les ailes déployées et sonnant de la trompette, la figure de la Renommée de bronze, conservée aujourd'hui au Musée du Louvre, qui fut le point de départ de toutes ces recherches.

M. Braquehaye avait pris la peine de faire déposer sur le bureau de la section trois des têtes de marbre provenant des statues du mausolée de Cadillac. On ne pouvait songer à donner dans la *Revue des Sociétés savantes* le travail de M. Braquehaye, qui comporte de grands développements, beaucoup de dessins, et qui, pour être lu à la Sorbonne, a dû subir de fâcheuses mais nécessaires suppressions; aussi s'est-on contenté d'en donner une analyse, mais nous croyons savoir qu'il sera prochainement publié. La jeune Société archéologique de Bordeaux, qui s'est placée rapidement au premier rang parmi les compagnies qui ont contribué le plus efficacement au progrès de l'étude des antiquités nationales[1], ne manquera certainement pas de s'approprier l'œuvre de son président.

M. Rupin, vice-président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, a donné lecture d'une Notice

[1] L'année dernière, le 16 avril, la Société archéologique de Bordeaux, qui accomplissait à peine son cinquième lustre, recevait, à la séance solennelle de la Sorbonne, l'une de nos trois grandes médailles d'honneur, des mains de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. (*Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. I, p. 346. 360 et 368 à 376.)

Digitized by Google

sur quelques objets d'émailleurs limousins. » Cette notice ayant été désignée par la section pour être publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, nous ne nous y arrêterons que pour constater qu'elle a été écoutée avec un intérêt soutenu. Après des maîtres comme feu Ferdinand de Lasteyrie, notre collègue M. Jules Labarte et tant d'autres, M. Rupin a su trouver des aperçus nouveaux, et a eu la bonne fortune de faire connaître des monuments rares et de premier ordre qu'il ne s'est pas contenté de décrire et de commenter. Des dessins et des planches déjà gravées accompagnent la notice manuscrite de M. Rupin. Sans anticiper sur la publication décidée, nous signalerons particulièrement à nos lecteurs le chapitre consacré à la colombe eucharistique de l'église de Laguenne (Corrèze). Ce précieux morceau est dans un excellent état de conservation, mais ce qui le rend tout à fait remarquable, c'est qu'il est, pour ainsi dire, complet. On connaît beaucoup de colombes eucharistiques, mais je ne sais si à côté de celle de Laguenne on pourrait en citer une seconde qui n'eût pas subi la plus légère restauration.

La colombe eucharistique de Laguenne repose sur un plateau, est surmontée d'une couronne et est encore suspendue par quatre chaînons intacts jusqu'à l'anneau qui la réunit à la corde au moyen de laquelle elle est fixée à la coupole de l'église. Il ne nous reste qu'à louer la précision du style de M. Rupin et à constater le succès de cette lecture.

M. Morel, receveur particulier des finances, à Nyons (Drôme), correspondant du Ministère de l'instruction publique, a lu un mémoire intitulé : « Sépultures gauloises de Courtisols (Marne), et découverte d'un *torque* avec figure humaine. » M. Morel est un des plus fidèles habitués de la Sorbonne; c'est un explorateur zélé et heureux; ses comptes rendus des fouilles par lui exécutées en Champagne, où il a résidé pendant vingt années, ont été remarqués. Ses qualités maîtresses sont la méthode et la précision. Cette fois, M. Morel a décrit douze sépultures ou fosses qu'il a fouillées à Courtisols (Marne), en 1879. Dans la douzième de ces fosses, M. Morel a recueilli un *torque* gaulois remarquable, dit-il, par la présence d'une figure humaine. Selon M. Morel, « les Gaulois étaient très sobres dans leurs représentations de la figure humaine ». A deux reprises seulement, jusqu'à présent pendant le cours de sa carrière archéologique, il n'en avait rencontré que deux exemples; la pre-

Digitized by Google

mière fois sur la poignée en bronze de l'épée de Salon (Aube)[1], la seconde sur l'écusson d'une petite épée trouvée dans le cimetière de Marson (Marne)[2], mais il n'avait jamais vu la figure humaine dans la décoration d'un *torque*, et M. Jules Gréau, le collectionneur archéologique bien connu, ainsi que notre collègue M. A. Bertrand, sont dans le même cas. Le *torque* placé en nature par M. Morel sous les yeux des assistants et qu'il a exactement dessiné est en cuivre rouge. C'est sur ses côtés extérieurs, ceux destinés à être vus lorsqu'il était au cou de son possesseur que figurent des têtes humaines en relief qui se regardent. « Les arcades sourcilières de cette tête sont très accusées, » dit M. Morel, « elles se prolongent derrière la tête en une spirale prenant la forme d'une véritable corne, en sorte que je ne serais pas éloigné de trouver là une représentation du dieu cornu des Gaulois. »

Je l'avoue, je ne suis pas convaincu de l'exactitude de cette hypothèse, et M. Morel me fournit contre lui-même des arguments que je ne puis me dispenser de lui soumettre. « A l'extrémité opposée à l'ouverture du *torque*, c'est-à-dire à l'endroit qui entourait le cou, l'artiste, » dit M. Morel, « au lieu de laisser le métal a nu, a reproduit aussi des figures fantastiques mêlées à de doubles spirales. » La tête humaine du torque de Courtisols ne serait-elle pas aussi une figure fantastique, c'est-à-dire un ornement, et non pas la représention d'une divinité? Je n'insiste pas sur ce point et me contente d'ajouter qu'en terminant son bref mémoire M. Morel nous apprend que, depuis sa découverte, on a trouvé à Suippes, toujours en Champagne, un bracelet ayant beaucoup d'analogie avec celui de Courtisols que l'on peut voir dans la collection de M. Connhaye. De nouvelles découvertes viendront sans doute confirmer ou infirmer les conjectures de M. Morel, car, on le sait, il suffit souvent de signaler une particularité inobservée pour qu'elle se représente. On n'a pas à expliquer le pourquoi de ce fait souvent signalé aux archéologues qui lisent la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Morel terminait sa lecture, lorsque M. le Ministre de l'instruction publique est entré dans la salle et a pris place au bureau. Après avoir curieusement examiné le *torque* gaulois et écouté avec intérêt les explications verbales ajoutées au mémoire par le savant explorateur, M. Jules Ferry, acceptant momentanément la charge de pré-

[1] Voy. *La Champagne souterraine*, de M. Morel, p. 33.
[2] *Ibid.*, p. 2.

Digitized by Google

sident de la section d'archéologie, a donné la parole à M. le baron Raverat.

M. le baron Raverat, président de la Société littéraire et archéologique de Lyon, a donné lecture d'une brève notice intitulée : «Encore l'autel de Lyon et l'amphithéâtre du Jardin des plantes, à Lyon.» L'an dernier, le 18 avril, M. le baron Raverat lisait à la section d'histoire un mémoire intitulé : «Fourvière et Ainay sous la domination romaine et les premiers chrétiens à Lyon.» Dans ce mémoire, M. le baron Raverat s'efforçait d'établir, contrairement à l'opinion généralement reçue, que ce ne fut pas à Ainay, à Bellecour, à Saint-Nizier, ni à Saint-Sébastien, ni au Jardin des plantes, que les premiers chrétiens de Lyon subirent le martyre en l'an 177 de notre ère. Selon M. le baron Raverat, ces divers lieux «se trouveraient sur le territoire du Condate, ville gauloise indépendante, comme administration publique et municipale, de la colonie romaine de Lugdunum, dont les limites ne dépassaient pas la rive droite du Rhône et de la Saône.»..... «Voici,» dit-il cette fois, «voici une découverte imprévue qui vient justifier les raisons invoquées alors pour soutenir qu'au Jardin des plantes il n'y avait jamais eu ni naumachie ni amphithéâtre, et conséquemment que ce lieu ne put pas avoir été témoin du martyre de nos chrétiens; tandis que je prouverais que les divers actes de cette sainte odyssée se passaient sur le territoire de la colonie romaine, dans la cité même de Lugdunum.»

Cette découverte est due à M. Vermorel, ex-agent voyer en chef de la ville de Lyon. M. Vermorel, toujours selon M. le baron Raverat, «aurait établi que les ruines maintes fois signalées dans le Jardin des plantes, et que l'on avait prises pour une naumachie ou un amphithéâtre, n'étaient rien autre que des débris de portique se déployant en forme de demi-cercle, derrière l'autel de Rome et d'Auguste, érigé en cet endroit même, ce demi-cercle servant de complément à cet autel honorifique.» Si j'ai cité textuellement les passages principaux de la brève notice de M. le baron de Raverat, qui s'est contenté à dessein d'exposer la découverte de M. Vermorel, pour faire prendre date à cet explorateur, c'est que je crois prudent d'attendre, avant d'accepter cette théorie, les preuves que celui-ci rassemble en ce moment et qu'il livrera à la critique dans un mémoire spécial. Le sujet en vaut la peine. Nous attendons donc le

Digitized by Google

mémoire; mais, dès à présent, nous remercions M. le baron Raverat de nous avoir avertis de cette découverte.

M. le Ministre, après avoir félicité M. le baron Raverat, a prié M. Édouard Fourdrignier de s'expliquer sur une découverte que vient de faire en Champagne ce jeune explorateur, l'un des plus heureux émules de M. Morel. M. Éd. Fourdrignier qui n'avait pas eu le temps de rédiger un rapport, s'est contenté de faire en quelques mots le récit de sa découverte. Il s'agit de la trouvaille, à Suippes, de deux nouveaux spécimens du casque gaulois à forme conique. M. Alex. Bertrand, à la prière de M. Fourdrignier et avec l'autorisation de M. le Ministre, a bien voulu compléter les rapides informations données par l'inventeur. Voici le résumé de cette conversation archéologique.

Parmi les nombreuses sépultures de la Champagne, cinq nouvelles tombes contenant des chars ont été explorées dans les premiers jours de ce mois. Indépendamment de nombreux débris en fer ayant servi à la construction de ces véhicules, tels que cercles de roues, essieux, etc., mors de chevaux, vases de terre de 50 à 60 centimètres de hauteur, à forme carénée, couverts de peintures, l'une de ces tombes contenait les débris d'un casque.

Ce casque dut être en cuir avec garnitures métalliques dont des fragments ont été retrouvés. La coiffe était retenue par vingt-six boutons de bronze; un autre bouton, celui-ci très gros, en formait le sommet. Soit le devant, soit le couvre-nuque avait deux cocardes juxtaposées comme au casque découvert antérieurement à La Gorge-Meillet par M. Éd. Fourdrignier. Le côté opposé était orné d'une pièce unique : c'est une plaque en bronze ajouré par un dessin en dentelles d'excellent travail. Le centre représente une fleur entourée par un être fantastique n'ayant qu'un corps se terminant par deux têtes de serpent opposées dont les lèvres sont enroulées en forme de trompe.

La ressemblance de ces casques coniques avec ceux de peuples asiatiques, assyriens, mèdes, etc., a déjà été signalée. Ces casques, dont le nombre encore restreint se multipliera peut-être par suite du zèle croissant des chercheurs, sont-ils des témoignages d'antiques invasions de peuples asiatiques? sont-ils des imitations ou des rencontres. D'une intéressante conversation à ce sujet, à laquelle ont pris part plusieurs des assistants et entre autres M. J.

Digitized by Google

Quicherat, il semble résulter que la question n'est pas encore mûre. Outre ce précieux casque conique, il y avait deux phalères en bronze. L'une, d'un travail ajouré analogue à celui de la plaque du casque, montre des spirales entrelacées; l'autre phalère est pleine; son centre, en forme de bouton creux, présente une croix en or circonscrite dans un anneau de même métal.

Après avoir signalé à l'assemblée cette importante découverte, M. Ed. Fourdrignier a entretenu l'assemblée d'un autre casque analogue au premier, provenant d'autres sépultures pareillement explorées par lui; en même temps, il plaçait sous les yeux de M. le Ministre, des membres du bureau et des assistants surpris et vivement intéressés, des vestiges de ces casques, et appuyait ses brefs commentaires par l'exhibition de grands dessins remarquablement exécutés. L'un de ces dessins représente le casque de Beru et les trois autres les casques de La Gorge-Meillet, de Caperly et de Thuizy, fruits de ses fouilles dans la Marne. On se souvient certainement de la lecture faite à la Sorbonne en 1877[1], dans laquelle M. Fourdrignier exposait ses idées sur la double sépulture de La Gorge-Meillet; on se souvient aussi du succès qu'obtint au Trocadéro, en 1878, la restitution *in situ* de cette tombe, qui y figurait à côté de celle non moins remarquée et remarquable que l'on doit à M. Morel. Ces deux explorateurs méritent les plus grands encouragements; ils sont heureux parce que, persévérants et dévoués à la science, ils procèdent avec méthode et intelligence.

M. Benjamin Fillon, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à La Court-de-Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée), a fait, avec l'autorisation de M. le Ministre, président, une communication verbale sur une entreprise des plus intéressantes, celle de la confection d'un atlas de cartes cantonales pour la Vendée. Exécutées au moyen d'une large subvention libéralement accordée par le conseil général du département de la Vendée, ces cartes, où ne seront pas omises les moindres localités, où seront marqués les lieux dits et jusqu'à des maisons et des arbres remarquables à quelque titre que ce soit, seront encore enrichies de renseignements historiques et archéologiques de tous genres, exposés clairement et méthodiquement. Il y a lieu de féliciter M. Benjamin Fillon à qui sans trop

[1] Voy. *Rev. des Soc. sav.*, 6e série, t. V, p. 428.

Digitized by Google

de témérité on peut rapporter l'honneur de l'initiative de cette publication.

« C'est un bon, un grand exemple que donne là le conseil général de la Vendée, » a dit M. le Ministre, après avoir remercié M. Fillon de cette importante communication. Il est, en effet, fort à souhaiter que le conseil général de la Vendée trouve des imitateurs dans toute la France.

Après cette communication verbale, M. le vicomte de Pulligny, membre de la Société libre d'agriculture, sciences et arts de l'Eure, a donné lecture d'un « Projet de vulgarisation des sciences préhistoriques et géologiques dans les écoles communales. » M. le vicomte de Pulligny voudrait que les instituteurs communaux entreprissent d'initier leurs élèves aux éléments de l'archéologie préhistorique dont il est l'un des plus fervents apôtres. Nous ne discuterons pas ici le projet de M. le vicomte de Pulligny qui paraît prématuré, mais nous n'oublierons pas de rappeler qu'on doit à ce savant un livre important intitulé : « L'art préhistorique dans l'Ouest et notamment la haute Normandie. » C'est un magnifique volume in-8° de près de 600 pages, enrichi de nombreuses illustrations.

Après cette lecture, M. le Ministre a levé la séance, non sans avoir adressé des félicitations à M. le vicomte de Pulligny, et des remerciements aux délégués des Sociétés savantes dont, pendant les heures qu'il a bien voulu passer avec nous, il a pu apprécier le zèle et l'érudition.

Séance du vendredi 2 avril 1880.

M. Jules Gauthier, secrétaire adjoint de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, archiviste du département du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé : « L'origine des armoiries de l'église de Besançon. Étude sur des sceaux inédits des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. »

Il s'agit surtout dans ce mémoire d'une querelle qui troubla le diocèse de Besançon pendant environ deux siècles. Des églises de Saint-Jean et de Saint-Étienne de Besançon, laquelle fallait-il en bonne justice reconnaître comme métropolitaine du diocèse? On n'ignore pas que c'est Saint-Jean qui finit par triompher définitivement; mais, il faut en convenir, les prétentions de Saint-Étienne n'étaient pas dénuées de tout fondement. Ce qui est certain, c'est qu'il ne

Digitized by Google

serait pas facile aujourd'hui de juger en pleine connaissance de cause de la valeur des arguments allégués par les chapitres rivaux pendant la longue lutte qu'ils soutinrent l'un contre l'autre. Tel est l'avis du savant continuateur de la seconde édition du *Gallia Christiana*. Dans le XVe volume de cet important ouvrage, tout entier consacré à l'église de Besançon, M. Barthélemy Hauréau, après avoir brièvement, mais nettement exposé ce que l'on peut savoir des faits relatifs à cette querelle, demande comment il lui serait possible de juger en dernier ressort, avec les seules ressources de l'érudition et de la critique, un procès dont les difficultés paraissaient inextricables au temps où l'on en possédait les pièces plus au complet qu'aujourd'hui et où de semblables questions étaient fréquemment agitées. A la vérité, on peut répondre que nous avons sur les juges de ces temps si loin de nous l'avantage d'une facile impartialité, surtout dans l'espèce, puisque des deux églises l'une n'existe plus, aussi aurons-nous la hardiesse de déclarer, avec M. Gauthier, que c'est à bon droit que l'église de Saint-Jean fut définitivement reconnue pour la cathédrale de Besançon et la métropolitaine de ce diocèse, bien que le pape Pascal II eût d'abord donné gain de cause à Saint-Étienne. Sous Calixte II, le procès fut repris et jugé en faveur de Saint-Jean, mais si cette fois le jugement fut définitif, si nul n'entreprit de le faire casser de nouveau, c'est que le pape, usant de son autorité suprême à laquelle à ce moment nul ne se trouvait en mesure de résister, prit le parti d'ordonner l'union des deux chapitres en un seul. Cette lutte regrettable a cessé depuis bien des siècles, mais non sans laisser des traces ineffaçables dans l'histoire de Besançon. Ainsi, bien que la vénérable église de Saint-Étienne ait été rasée dès l'année 1688 par les ordres du roi d'Espagne, Philippe III, qui la sacrifia à la nécessité d'agrandir la citadelle de la capitale de son comté de Bourgogne, on dira toujours que Besançon eut longtemps deux cathédrales[1], ce qui, après tout, est presque vrai.

Je ne sais si l'existence dans une même ville de deux églises cathédrales, ou quasi-cathédrales, est un fait très rare; mais je ne puis me dispenser de rappeler que je trouve quelque chose d'analogue à Rome. Et l'on remarquera que si, dans la ville éternelle, il ne s'agit

[1] Entre autres ouvrages relativement récents, ouvrez, à la page 40 de la deuxième section, l'*Itinéraire de Paris en Suisse*, de M. Ad. Joanne, édition sans date, mais marquée à son entrée à la Bibliothèque nationale du millésime de 1861.

Digitized by Google

pas des deux mêmes saints qu'à Besançon, cependant, l'un des deux est saint Jean, comme dans la ville comtoise, et que c'est l'une des six églises de Rome qui sont dédiées à ce saint qui est en somme la cathédrale de Rome, en dépit de l'importance de la basilique de Saint-Pierre.

On le sait, en effet, si c'est à Saint-Pierre que le successeur du prince des apôtres est intronisé comme souverain pontife, il ne doit jamais manquer de se rendre à Saint-Jean-de-Latran pour prendre possession de cette basilique comme de son église épiscopale en sa qualité d'évêque de Rome. On le sait aussi, c'est pour cela que malgré la vénération qu'inspirent l'antiquité, la majesté et la splendeur de la basilique du Vatican, il faut le reconnaître, celle du Latran est la première et la mère des églises de la ville et du monde, ainsi que le déclare l'inscription qu'on y lit, gravée en grands caractères sur l'une de ses façades et aussi à l'intérieur[1].

Si, à propos de la querelle entre Saint-Jean et Saint-Étienne de Besançon, je rappelle cette circonstance, c'est que je ne puis me décider à repousser un rapprochement qui me vient à l'esprit. Aulu-Gelle, parlant des colonies romaines et des municipes, dit en propres termes des premières qu'elles sont les images et les simulacres de Rome[2]. Or Vesontio, qui fut certainement colonie romaine, était la Rome des Sequani. Sous la domination romaine, Vesontio possédait un forum, un théâtre, au moins un arc de triomphe, puisqu'elle montre encore debout sa vénérable *Porte Noire* et même un capitole[3], et nous voyons cette imitation de Rome se prolonger jusqu'au moyen âge, où elle posséda deux églises quasi-égales, dont l'une consacrée à saint Jean, comme à Rome, fut aussi sa véritable cathédrale, ainsi qu'il arriva dans la ville éternelle.

Autre rapprochement entre Rome et Besançon. La cathédrale de

[1] «sacrosancta lateranensis ecclesia omnium urbis et orbis ecclesiarum mater et caput.»

[2] Auli Gellii *Noctes Atticæ*, XVI, 13. «...propter magnitudinem majestatemque populi romani, cujus istæ coloniæ quasi effigies parvæ simulacraque esse quædam videntur.»

[3] Sur les vestiges d'édifices romains à Besançon, sur son capitole, sur l'arc triomphal dit Porte noire ou *Porta nigra*, on lira avec profit divers mémoires de M. Auguste Castan qui semble s'être donné la tâche de justifier l'assertion d'Aulu-Gelle au sujet des colonies romaines en cherchant ses exemples particulièrement à Besançon, sa ville natale. (Voy. dans le *Recueil de la Société d'émulation du Doubs*, années 1866, 1867, 1878, etc., dans celui des mémoires lus à la Sorbonne en 1868, etc.)

Digitized by Google

Besançon, Saint-Jean, a pour portique, on peut le dire, un arc de triomphe romain, cette *Porta Nigra* que nous venons de nommer; à Rome, parmi les six églises consacrées à saint Jean, il en est une qui s'élève non loin de la *Porta Latina*, cette porte, témoin du martyre de saint Jean l'Évangéliste, que l'on nomme souvent, en raison de cette circonstance, *Saint-Jean-Porte-Latine.*

M. J. Gauthier, après avoir déclaré que c'est depuis une trentaine d'années à peine que l'étude des sceaux a conquis une large place dans l'archéologie, ce qui ne me paraît pas tout à fait exact, car, il le sait mieux que moi, les archéologues et même les historiens s'occupent sérieusement de ces intéressants monuments depuis beaucoup plus longtemps, rappelle les ressources inépuisables qu'ils fournissent soit au point de vue de l'art, soit à celui des informations historiques et enfin les compare aux monnaies. Ici je cite textuellement : « Plus indépendants dans leur dimension, leur décoration, leurs symboles, leurs légendes que les types monétaires avec lesquels ils ont pourtant une étroite connexité d'origine et de facture, les types des sceaux sont plus souvent que ceux des monnaies l'expression d'une pensée originale et personnelle; ils présentent plus souvent aussi un certain reflet des événements, même des passions d'une région ou d'une époque. A ce titre leur rôle grandit et s'élève; ils deviennent pour l'histoire et surtout pour l'histoire locale d'indispensables auxiliaires, des témoins dont la moindre déposition doit être recueillie et analysée. » Un numismatiste pourrait contresigner cet éloge des sceaux, mais à la condition que le paléographe qui l'a écrit veuille bien lui accorder que les monnaies, d'ordinaire moins pittoresques à la vérité, sont très souvent au moins aussi instructives que les sceaux, et que l'étude des monnaies a rendu, rend et rendra des services sans nombre à l'histoire. Pour ne pas parler ici de l'antiquité, terrain sur lequel j'aurais trop raison, et pour me renfermer dans le moyen âge, que de précieuses informations sur cette époque ne devons-nous pas aux monnaies?

Le mémoire de M. Gauthier me fournirait à lui seul la preuve de ce que j'avance, car ce n'est pas seulement aux sceaux, c'est encore aux monnaies qu'il a demandé les preuves de sa savante histoire des démêlés des chapitres de Saint-Jean et de Saint-Étienne. Mais ce que je ne puis me dispenser de dire ici, c'est que si les monnaies du moyen âge apportent généralement de précieuses informations à l'histoire, le témoignage de ces monuments peut parfois être invoqué

Digitized by Google

par les partisans d'opinions absolument divergentes, attendu que souvent ils ne sont pas aussi explicites que les sceaux et que, surtout pour les premiers temps du moyen âge, ils nous arrivent sans l'appui des documents qui donnent d'ordinaire des dates formelles aux sceaux et leur servent de commentaires. C'est précisément ce qui se présente pour les plus anciennes des monnaies attribuées par divers auteurs aux archevêques de Besançon et que M. Gauthier cite à l'appui de sa thèse.

On connaît des deniers d'argent avec le nom de Besançon qui remontent au règne de Charles le Chauve. Ces deniers ne diffèrent pas de ceux qui ont été frappés dans les nombreux ateliers monétaires de la domination de ce prince. On y voit, d'un côté, autour du monogramme cruciforme de *Karolus*, la légende + *gratia d-rex* et de l'autre, autour d'une croix, la légende + *Besencione civitas*[1]. Ce n'est pas de ceux-ci que parle M. Gauthier; ceux qu'il suppose avoir été frappés par les archevêques de Besançon, avec le nom du chapitre de Saint-Étienne, ce qui serait une preuve de son antique supériorité sur celui de Saint-Jean, sont loin d'être aussi explicites. On y voit d'un côté autour du même monogramme de *Karolus*, la même légende + *gratia d-rex*, mais au revers rien n'indique la ville de Besançon; autour de la croix, on lit : + *sci . stephani-mone(ta)*, c'est-à-dire *monnaie de Saint-Étienne*[2]. Or, comme les monnaies des divers ateliers de Charles le Chauve ne diffèrent pas par le style, et que celles du Nord se confondraient facilement avec celles du Midi, n'étaient leurs légendes qui, dans la plupart des cas, ne laissent pas place à l'incertitude, comment peut-on affirmer qu'il soit question sur ces pièces du chapitre de Saint-Étienne de Besançon plutôt que de tout autre chapitre reconnaissant le même saint pour patron? Personne n'a cité, que je sache, un document formel attestant que ce chapitre ait jamais joui du droit de battre monnaie; MM. Plantet et Jeannez qui les donnent cependant à Saint-Étienne de Besançon, ne parlent pas d'un semblable document. Dans le paragraphe où ils traitent des monnaies carolingiennes de Besançon, ces savants ne citent pas de texte à ce sujet; seulement, après avoir mentionné la présence de Charles le Chauve à Besançon en 871, ils disent :

[1] On en trouvera la figure dans divers ouvrages, mais notamment dans l'*Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne*, publié en 1855 par MM. Plantet et Jeannez (voy. pl. II, n° 13, et page 24, n° 26).

[2] *Loc. cit.*, pl. II, n° 14; page 25, n° 27.

Digitized by Google

« là, entre autres libéralités faites à l'archevêque Arduic, il lui confère, disent les historiens, le droit de battre monnaie dans tout son diocèse [1]. » Il aurait fallu nommer ces historiens; s'agit-il d'historiens contemporains? Les savants bisontins sont muets à cet égard [2]; mais admettons un instant que les historiens contemporains, ou même qu'un seul historien contemporain ait parlé de cette libéralité impériale et royale, il pourrait s'ensuivre que les monnaies où nous lisons *besencione civitas* ont été frappées à Besançon par l'archevêque Arduic ou quelqu'un de ses successeurs, mais non qu'il en soit ainsi de celles où nous lisons le nom de *Saint-Étienne* sans ceux de Besançon ou de l'archevêque de cette cité. Or, la coexistence de ces deniers si différents les uns des autres, me porte à supposer, contrairement à l'avis de MM. Plantet et Jeannez, que les seconds ne sortent pas du même atelier que les premiers, et je suis fort disposé à croire que ceux où on lit *Sci Stephani moneta*, n'ont pas été frappés à Besançon, mais dans une autre ville possédant une abbaye du nom de Saint-Étienne, comme Dijon, par exemple, ainsi que le supposait Leblanc et d'autres après lui dont, entraînés par l'amour du clocher, si funeste à la numismatique, ces auteurs n'ont pas tenu assez de compte, bien qu'ils n'aient pas oublié de les mentionner.

MM. Plantet et Jeannez m'apprennent eux-mêmes que Charles le Chauve concéda, en 874, le droit de battre monnaie à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon [3]; ceci expliquerait fort bien la légende de ces monnaies, tandis qu'on ne comprend pas comment un prélat possédant le droit de battre monnaie dans sa cité épiscopale y aurait inscrit le nom de l'un des chapitres de cette cité, et aurait négligé d'y rappeler le nom de cette cité ou le sien propre. Et d'ailleurs un chapitre et une abbaye, ce sont choses fort différentes, et si l'on conçoit que dans une ville sans évêque, comme Dijon au moyen âge, une puissante abbaye comme celle de Saint-Étienne (qui devait devenir l'évêché de Dijon en 1771), ait eu le droit de battre monnaie, on comprend moins (bien que des faits de cet ordre puissent être allégués dans d'autres villes) que le chapitre de Saint-Étienne de Besançon l'ait possédé, si ancienne et si importante qu'on veuille

[1] *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne*, p. 21.

[2] On voit plus loin, p. 31, que c'est à Dunod que pensaient MM. Plantet et Jeannez. Est-ce là une autorité suffisante?

[3] Voy. p. 32.

Digitized by Google

supposer cette basilique[1]. Voilà donc un fait numismatique cité par M. Gauthier à l'appui de l'ancienneté du chapitre de Saint-Étienne de Besançon qui est au moins douteux. Ce n'est pas tout; l'examen de monnaies moins anciennes, celles-ci certainement frappées à Besançon, sur lesquelles on lit le nom de Saint-Étienne, me paraît de nature à justifier l'opinion de ceux qui, comme moi, se refusent à voir le nom du chapitre de Besançon sur les pièces carolingiennes où on lit *Sci Stephani moneta*. En effet, si sur ces pièces certainement bisontines nous voyons le nom de Besançon et celui de Saint-Étienne, nous n'y voyons pas le mot *moneta* après le nom du saint.

Voici la description du plus ancien spécimen de ces deniers. Unique au moment où écrivaient MM. Plantet et Jeannez (1855), cette pièce qui l'est peut-être encore aujourd'hui, a été trouvée en 1846, au milieu d'un trésor découvert aux portes de Rome, dans les murs épais de la vieille tour de la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs[2].

Face. Légende : STEPHANVS. Le mot est séparé en deux par une croisette placée entre le *p* et l'*h*. Type, main bénissante.

Revers. Légende : + CRISOPOLIS. Dans le champ, croix cantonnée des quatre lettres du mot *HVGO*.

Je ne m'arrêterai pas à rechercher l'origine du nom de *Chryso-*

[1] Rien n'est plus probable que le fait du droit de monnayage accordé à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon dès les temps carolingiens; ne possède-t-on pas des monnaies frappées sous la troisième race que de bons esprits attribuent à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon? (Voy. *Revue numismatique*, année 1855, p. 202 à 262, l'article de M. A. de Longpérier, intitulé : «Cent deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, découverts près d'Imphy en Nivernais.») La monnaie avec le nom de Saint-Étienne, inconnue au moment où MM. Plantet et Jeannez écrivaient leur ouvrage, est figurée, pl. XI, sous le n° 10. On y voit d'un côté R·F, et de l'autre, SCOSTEF, en lettres liées. Dans le même article, figure une pièce frappée à la même époque à Besançon, montrant du côté face les mêmes initiales R·F, puis, au revers, la légende + VESO SON. N'y a-t-il pas là encore un argument contre l'attribution des deniers carolingiens au nom de Saint-Étienne au chapitre de Besançon? Les pièces bisontines portent toujours le nom de Vesotio, ce qui ne permet pas de les confondre avec celles sur lesquelles ne paraît ni le nom de cette ville ni celui d'aucune autre, mais seulement le nom de Saint-Étienne, qui suffit à désigner cette puissante abbaye.

[2] Voy. dans la *Revue numismatique*, année 1846, la traduction par Étienne Cartier de la notice écrite en italien par M. de San Quintino sur ce trésor composé de pièces des xe et xie siècles.

Digitized by Google

polis donné parfois jadis à l'église de Besançon. Cependant, on me permettra de risquer à ce sujet une hypothèse. Ce nom fut donné à Besançon à une époque du moyen âge que l'on ne saurait préciser, mais qui ne fut certainement pas de longue durée. En effet, l'archevêque Hugues Ier, qui occupa le siège de Besançon de 1031 à 1067, et qui signait encore *Hugo archiepiscopus crysopolitanus* dans les premières années de son épiscopat, signait plus tard tout simplement *archiepiscopus bisuntinus*. Ne serait-ce pas par suite de quelque belle imagination survenue à un docte prélat voulant faire allusion à la ressemblance du nom de Besançon avec celui de Byzance et avec la monnaie d'or des Besants qu'on donna ce nom ou plutôt ce surnom à la ville de Besançon? Je dis *surnom* parce que, sur certaines variétés des monnaies de cette époque, on remarque un *V* après le mot *crisopolis*, ce qui permet de lire cette légende, *Chrysopolis Vesontio*, « Besançon, la ville d'or »[1]? Je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'insiste pas sur cette hypothèse dont je ne suis pas même bien certain d'être le premier auteur et qui n'est peut-être qu'une réminiscence dont, en tous cas, je ne saurais retrouver la source. Mais revenons à nos monnaies.

On s'accorde à attribuer la pièce de monnaie citée plus haut, trouvée à Saint-Paul-hors-les-murs, à l'archevêque Hugues Ier, d'abord en raison de son style et aussi parce qu'il est plus probable que ce fut ce très grand personnage plutôt que tout autre, qui inaugura le monnayage des archevêques de Besançon.

L'existence de cette monnaie véritablement archiépiscopale me paraît démontrer péremptoirement que les pièces où l'on voit la légende *Sci Stephani moneta* ne sont pas de Besançon, comme on l'a dit. L'archevêque Hugues Ier, qui avait fait partie du chapitre de Saint-Étienne, avait bien pu vouloir rendre hommage à la sainte relique du bras du premier martyr, gloire de cette basilique, et

[1] J'ai nommé plus haut M. Castan (p. 91, note 2); je dois le nommer encore une fois pour dire que si le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale possède deux spécimens des anciennes monnaies de Besançon et notamment la pièce avec la légende CRISOPOLIS V que je viens de mentionner, c'est qu'il en a fait don à cet établissement alors qu'il étudiait à l'École des chartes. Le nom de ce savant, aujourd'hui membre non résidant du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, bibliothécaire de la ville de Besançon, secrétaire honoraire de la Société d'émulation du Doubs et correspondant de l'Institut, figure sur le Registre des dons du département des médailles, avec la qualification d'élève de l'École des chartes, à la date de 1853.

Digitized by Google

inscrire autour de la représentation de cette relique le nom du saint afin que l'on n'en ignorât pas le sens; mais il n'aurait pu souffrir que la monnaie fût frappée au nom et par l'autorité de ce chapitre.

Je ne m'arrêterai pas à décrire les autres monnaies des archevêques de Besançon. On les trouvera rassemblées et fort bien décrites dans l'ouvrage de MM. Plantet et Jeannez, mais je ferai observer encore que sur plusieurs, au revers, au lieu de la croix, on voit une représentation de la *Porte noire* dont nous parlions plus haut, qui toute grossière qu'elle est ne peut être méconnue, puisqu'on lit autour PORTA NIGRA. Ceci me conduit à conclure que si, comme l'a très bien dit M. Gauthier, la présence sur les monnaies de Besançon du bras ou de la main de saint Étienne, avec le nom de ce saint, indique la popularité de cette relique et partant l'importance du chapitre de la basilique où on les conservait, contrairement à l'opinion de ce savant, ce type ne prouve pas que la monnaie ait jamais appartenu à ce chapitre, comme il faudrait bien l'admettre, si on lui donnait les pièces sur lesquelles on lit *Sci Stephani moneta*. Je me suis oublié; il était question de numismatique; on le pardonnera au conservateur du Cabinet des médailles; M. Gauthier me pardonnera aussi, j'en suis assuré, ces observations; elles n'enlèvent rien au mérite sérieux de son mémoire qui a obtenu un véritable succès à la Sorbonne.

M. le Dr Lesguillons, membre de la Société historique de Compiègne, a lu une « Notice sur une station préhistorique, avec atelier de silex, de l'époque de la pierre polie, aux environs de Compiègne, près le village de Remy. »

Après un rapide résumé de l'état actuel de la science en ce qui touche aux âges préhistoriques, M. le Dr Lesguillons fait la description d'un choix bien fait de vestiges de ces temps, haches, couteaux, grattoirs, nucleus, en silex, serpentine et chalcédoine qu'il avait apportés et qui, placés sur le bureau, ont été examinés par les assistants. Les conclusions déduites par M. Lesguillons de ses investigations dans l'atelier de Remy sont que la « présence de haches au type de Saint-Acheul amenées par le hasard à la surface du sol, mais que l'on aurait chance de trouver en place dans la première couche quaternaire, prouvent que les terrains s'étendant au nord de Remy ont été habités primitivement par les populations de la période de la pierre taillée... » « Puis, » ajoute le savant docteur,

Digitized by Google

« chose excessivement fréquente, dans le même endroit, bien des siècles après, d'autres hommes appartenant à une autre époque et armés de haches en pierre polie, sont venus s'établir et laisser à leur tour des traces de leur séjour. »

Je ne me permettrai qu'une observation qui, sortant de la plume d'un profane en pareille matière, est peut-être une naïveté, mais que je ne saurais dissimuler. Pourquoi les hommes de l'époque de la pierre polie, ne seraient-ils pas les descendants de ceux de l'époque de la pierre taillée? Je ne vois pas bien, je l'avoue, comment on procède à cette dépossession des premiers par les seconds et pourquoi il n'y aurait pas tout simplement là un exemple des progrès lents, mais incessants que l'humanité n'a jamais cessé de faire. Je soumets cette observation en toute humilité à M. le Dr Lesguillons qu'il faut remercier d'avoir résumé nettement en quelques pages des observations où d'autres auraient trouvé la matière d'un long mémoire.

M. Camille de la Croix, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, l'heureux et l'habile investigateur du Martyrium de Poitiers dont il a été parlé plus haut dans le compte rendu de la séance du 1er avril [1], a fait une communication verbale sur une découverte d'un tout autre ordre. Cette fois, le savant archéologue a retrouvé, toujours près de Poitiers, les vestiges d'un temple, d'un sacellum et d'un puits de l'époque païenne. Au moyen d'un plan tracé au tableau et d'un dessin rapidement exécuté sous les yeux des assistants, M. de la Croix a restitué presque entièrement ces édifices dont il avait soupçonné l'existence d'après des indices de leurs substructions observés par lui, dès le mois de juillet 1879, sur un terrain qu'il ne lui fut permis de fouiller qu'en janvier 1880.

La principale dépouille de ces fouilles, opérées pour la Société des antiquaires de l'Ouest, est un grand vase de bronze, de forme ronde, remarquable surtout par l'inscription gravée au pointillé qu'on lit sur son large rebord; ce vase est orné à l'attache de l'anse d'un bas-relief représentant un petit génie bachique ailé tenant un thyrse et une grappe de raisins, au-dessous duquel figurent un *pedum* et deux masques.

Nous avons encore ici un ex-voto à Mercure, le dieu si universellement adoré dans la Gaule, dont on rencontre chez nous tant de monuments et à qui sont dédiés, entre autres, la plupart de ces

[1] Voy. p. 78.

Digitized by Google

merveilleux vases d'argent du sacellum de *Caneto* près Bernay (*Mercurius Canetonnensis*), que l'on conserve au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale[1].

Voici le texte de l'inscription du vase de bronze de Poitiers :

DEo MECVRIO ADSMERIO I·VENIXXAM·V·S·L·M.

L'ouvrier qui a gravé cette inscription a omis la première R du nom de Mercure. Dans l'A du surnom de Mercure, il existe un T que la typographie n'a pas reproduit, mais que nous devons signaler. Il faut sans doute lire sur ce vase : *Deo Mercurio Atdsmerio Julius Venixxamus, votum solvit lubens merito.* Atdsmerius est-il un surnom emprunté à la localité où s'élevait le temple, comme on le suppose de l'épithète Canetonnensis? Est-ce une qualification gauloise?

Le temple découvert par M. de la Croix était certainement dédié à Mercure, car, indépendamment de l'inscription de notre vase votif, sur l'une des colonnes, ce savant a noté les mots DEO MERCVRIO gravés à la pointe. Ce graffite n'est pas le seul; il y en a d'autres, et notamment une figure du phallus. M. C. de la Croix devant publier cette importante découverte, il suffira ici de rappeler qu'il a encore recueilli, dans les débris de ce temple de Mercure, des monnaies gauloises au nombre de six, toutes poitevines, paraissant voisines du temps de la conquête de la Gaule par César, des monnaies du Haut-Empire, un bas-relief de pierre noire du pays, représentant une femme assise, vêtue, dont la tête a disparu, des squelettes de chevaux avec entraves en fer, des têtes d'animaux, d'antilopes qu'on ne trouve plus en France que dans les Pyrénées, et divers ustensiles en plomb. Il ne faut pas oublier d'ajouter qu'au milieu de ces substructions, dont M. de la Croix place la date dans le 1er siècle de notre ère, il a retrouvé d'importants vestiges du puits antique dont on a parlé plus haut, des débris de la margelle, enfin des chapiteaux et même des fragments de fûts de colonnes doriques. Ce rapide aperçu suffira, je l'espère, à faire apprécier l'importance de la découverte de M. Camille de la Croix. On l'a déjà dit, le savant archéologue se propose de la faire connaître en détail; c'est sans doute à la Société des antiquaires de l'Ouest qu'est réservée cette bonne fortune, ainsi que celle de publier, avec planches à l'appui, le mémoire sur le Martyrium dont

[1] Voy. *Catalogue général des camées..... et autres monuments du Cabinet des médailles*, par M. Chabouillet, p. 418 et suiv.

Digitized by Google

la lecture de la séance du 1er avril 1880, que doit reproduire prochainement la *Revue des Sociétés savantes*, n'est qu'un extrait.

Cette compagnie à laquelle on doit l'œuvre capitale des fouilles des anciennes fortifications de Poitiers [1], est une de celles qui « contribuent le plus efficacement au progrès de l'archéologie », pour emprunter encore une fois les termes du règlement ministériel de ces solennités en vertu duquel elle recevait à la Sorbonne l'une de nos trois médailles, le 8 avril 1874 [2].

M. Benjamin Fillon, correspondant du Ministère de l'instruction publique à La Court-de-Saint-Cyr-en-Talmondais, a présenté, avec explications verbales, un poignard gaulois en bronze, qui a fait l'admiration de l'assistance, aussi bien par la beauté du travail que par son étonnante conservation. En même temps, cet archéologue zélé a montré un objet, beaucoup moins ancien, dont la destination n'est pas facile à déterminer. C'est une tête de porc, en bronze, de grandeur naturelle, admirablement fondue et de belle patine. M. Fillon croit pouvoir en placer la fabrication au xve siècle; d'autres seraient tentés d'en fixer la date au xvie. Est-ce une enseigne de charcutier? Est-ce le fragment d'un groupe? Il faudrait pouvoir comparer ce curieux morceau de sculpture à d'autres analogues pour se décider à son sujet.

M. Félix Voulot, membre de la Société d'émulation des Vosges, et conservateur du musée d'Épinal, donne lecture d'un mémoire intitulé : « Le monument de Portieux et ses similaires. » Voici une communication que le Comité n'a pu désigner pour être publiée dans la *Revue des Sociétés savantes* en raison de son étendue et du nombre des illustrations qu'elle exige; mais le sujet traité par M. Voulot est tellement important, que le rapporteur s'efforcera de donner une idée de ce mémoire qui a été écouté avec un intérêt marqué.

Il s'agit d'un monument découvert dès l'année 1870 et qui d'ailleurs n'était pas inconnu des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*. En effet, à la séance ordinaire de la section d'archéologie du 14 décembre 1874, M. Jules Quicherat lisait un rapport sur diverses communications manuscrites de M. Charles Cournault, de Malze-

[1] Voy. dans le XXXVe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, le mémoire de M. Ledain qui a été honorablement mentionné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1873.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 260 et 264 et suiv.

Digitized by Google

ville près Nancy, alors correspondant du Ministère de l'instruction publique, aujourd'hui membre non résidant du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes [1]. L'une de ces communications était consacrée au monument de Portieux et était illustrée d'un dessin de ce qu'on en connaissait à ce moment; sur la proposition de M. Quicherat, ce dessin fut reproduit par la *Revue des Sociétés savantes* [2].

Dans ce rapport, M. Quicherat signalait rapidement plusieurs monuments analogues à celui de Portieux trouvés comme celui-ci dans la région Nord-Est de la Gaule [3], et notamment celui découvert en 1849 à La Jonchère, près de Billom (Puy-de-Dôme), au sujet duquel on peut lire dans l'ancien Bulletin du Comité une communication accompagnée d'une figure due à M. Émile Thibaud, correspondant à Clermont-Ferrand [4]. A ce moment, on ne connaissait le monument de Portieux que comme un groupe composé d'un cavalier dont le cheval foule aux pieds un géant anguipède; on ignorait que ce groupe avait été placé originairement sur une colonne, et l'on n'avait pas encore découvert, dans un village de l'ancien département de la Moselle, à Merten, le monument qui a fourni à M. Auguste Prost le sujet de plusieurs communications à la Société nationale des antiquaires de France [5], et deux études successivement publiées dans le Bulletin de cette compagnie [6] et dans la *Revue archéologique* [7]. Le mémoire de M. Voulot, écrit depuis cette découverte, et depuis celle du complément du monument de Portieux, que l'on doit d'abord à l'initiative de son regrettable prédécesseur, M. Jules Laurent, mort avant d'avoir pu arriver à faire faire les fouilles nécessaires, puis enfin au zèle et à la persévérance de M. F. Voulot lui-même, ce mémoire, dis-je, résume ce que l'on sait sur ces monuments et nous fait connaître les idées personnelles

[1] *Revue des Sociétés savantes*, compte rendu de la séance du 14 décembre 1874, publié en 1875. (Voy. 6e série, t. I, p. 34.)

[2] Voy. le rapport de M. Quicherat dans la *Revue des Sociétés savantes*, même volume, p. 104 à 113, et particulièrement p. 108 à 111.

[3] Un de ces monuments qui fut trouvé en éclats dans les ruines de Grand est conservé dans le musée d'Épinal; il existe trois variétés analogues dans celui de Spire et deux à Metz.

[4] «*Bulletin du Comité historique des arts et monuments. Archéologie, Beaux-arts.*» (Voy. t. II, publié en 1850, p. 30.)

[5] *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.* Voy. année 1878, p. 100, 120, 132 et 227.

[6] *Ibid.*, année 1879, p. 62 et 82.

[7] *Revue archéologique*, année 1879, nouvelle série, t. XXXVII, p. 1 à 20 et 65 à 83.

Digitized by Google

de l'auteur sur la signification du groupe énigmatique du cavalier et du géant anguipède et de ses similaires.

Voici, d'après M. Voulot, l'historique de la découverte du complément du monument de Portieux.

Le 13 juillet 1870, le nommé Eugène Bogard, manœuvre à Portieux, favorisé par des basses eaux comme nul dans le pays ne se souvenait d'en avoir vu de telles, aperçut une grosse pierre qui émergeait de la Moselle, à 2 kilomètres en amont de Portieux, et eut la curiosité de descendre dans le fleuve pour savoir ce que c'était. Il reconnut que c'était un homme à cheval, sculpté dans du grès bigarré. M. Bogard appela des amis à son aide et parvint non sans peine à retirer le groupe à demi enfoui sous un gravier résistant et le transporta à son domicile, non sans avoir remarqué le sommet d'autres pierres qui lui semblèrent les restes d'autant de colonnes. Dès le lendemain, M. Édouard Mougin, fabricant à Portieux, eut l'heureuse idée d'avertir le conservateur du musée d'Épinal, alors M. Jules Laurent, qui a laissé un si bon souvenir de son dévouement éclairé à la science. M. Laurent ne perdit pas de temps pour entamer avec l'inventeur une négociation qui cependant n'aboutit que le 26 du mois de septembre 1870. A ce moment, le groupe fut placé dans le vestibule du musée d'Épinal. Quelques années plus tard, M. F. Voulot devenu conservateur du musée d'Épinal, qui avait trouvé dans un carnet de son prédécesseur des notes constatant l'existence des pierres signalées dans la Moselle par E. Bogard et qui se souvenait d'avoir lu dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges* de l'année 1876 quelques lignes confirmant ces assertions, se rendit sur les lieux, et guidé par ledit E. Bogard, aperçut les pierres en question, à peine visibles sous 2 mètres et demi d'eau.

Dès lors, M. Voulot qui depuis longtemps avait étudié les analogues du groupe de Portieux, comprit qu'il s'agissait d'un monument dont la colonne de Cussy, connue depuis si longtemps, est l'un des types les plus célèbres [1], et il prit la résolution de s'en emparer coûte que coûte pour le musée d'Épinal.

Ce ne fut pas chose facile, et les hommes du métier me compren-

[1] Voy. Montfaucon : *Antiquité expliquée*, t. II, p. 214. Millin : 1° *Magasin encyclopédique*, 1805, t. IV, p. 330. 2° *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. I, p. 286 et suiv. Atlas, pl. XVI. Voy. encore : *Rapport sur la colonne de Cussy*, par feu Henry Baudot dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. III, p. 312.

Digitized by Google

dront, lorsque je leur dirai qu'il fallut que M. Voulot fût mû par l'ardente volonté de servir les intérêts de la science et par le louable désir d'enrichir le musée confié à sa garde pour ne pas se laisser décourager par les difficultés de l'entreprise qu'il parvint à mener à bonne fin. Qu'on songe qu'il s'agissait de retirer de la Moselle des pierres submergées et que M. Voulot dut non seulement avancer l'argent de la paye aux ouvriers, mais les diriger et les surveiller de sa personne à travers mille obstacles.

Je ne retracerai pas ici les diverses phases de cette résurrection, si heureusement opérée; M. Voulot les exposera sans doute quelque jour; je me contenterai d'annoncer que, grâce à la persévérance de ce savant, le groupe de Portieux, replacé sur la colonne qui lui avait été donnée pour piédestal dans l'antiquité, décore aujourd'hui le jardin du musée d'Épinal.

Selon M. Voulot, le cavalier de Portieux, comme ceux des monuments analogues, serait un dieu solaire, tandis que le géant anguipède qui lui fait passer un gué serait une divinité des ténèbres et des profondeurs cachées des eaux selon des mythes asiatiques curieusement recherchés. Je n'ai pas eu le loisir d'approfondir cette question et ce n'est pas dans ce rapport que je pourrais la traiter, mais je crois cependant pouvoir dire que, sans nier la possibilité des analogies que M. Voulot signale entre cette représentation et certains mythes de l'Asie, on peut donner une autre explication de ces monuments. De bons juges y voient un monument élevé en l'honneur d'une victoire; le cavalier serait un empereur terrassant un ennemi; c'est un sujet que l'on voit fréquemment sur les médailles romaines, et que je retrouve jusque sur une feuille de diptyque byzantin, publié dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*[1], et dans ce cas, comme à Mer-

[1] *Recueil général de bas-reliefs et d'ornements*, 2e partie, pl. LVIII, n° 1. Dans le texte, p. 28, col. 1, on donne ce précieux monument comme appartenant au cabinet de M. du Sommerard; c'était inexact, car je puis affirmer que ce monument n'a jamais appartenu au fondateur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Ce qui peut avoir donné lieu à cette erreur, c'est qu'une empreinte de ce monument avait été communiquée aux éditeurs du *Trésor de numismatique* par du Sommerard, ce que l'on peut inférer d'un autre passage du texte, même page 28, col. 2, où le rédacteur ne parlant plus du cabinet de M. du Sommerard, dit : « Ce précieux monument nous a été communiqué par M. du Sommerard. » En fait, ce monument n'a jamais appartenu au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, dont le noyau, comme on le sait, fut la collection du célèbre connaisseur. Si j'insiste sur ce fait, c'est que l'erreur du rédacteur de cet article du *Trésor du numismatique* a été

Digitized by Google

ten, le serpent anguipède, serait la personnification du révolté ou de l'ennemi vaincu, une sorte de Satan [1]. D'ailleurs, ces deux explications ne s'excluent pas; aussi bien que celui de Merten, le monument de Portieux a pu être élevé à l'occasion d'une victoire des Romains sur les Barbares; mais la personnification de l'ennemi par le géant anguipède est évidemment empruntée à la mythologie, et, par conséquent, il est permis de rechercher l'origine de ce symbole dans les religions de l'Asie.

Les assistants n'ont pas mesuré à M. Voulot les applaudissements qu'il avait si bien mérités, soit comme conservateur du musée d'Épinal, soit comme érudit. Nous permettra-t-il de lui recommander, s'il imprime son mémoire, de s'appliquer à donner la preuve de ses assertions avec encore plus de précision qu'il ne l'a fait à la Sorbonne M. Voulot cite habituellement ses autorités; il ne les cite pas toujours, et je vois dans son mémoire tel fait important et rare allégué sans l'appui de renvois aux passages de l'antiquité ou à un monument plastique publié ou non. Si j'insiste sur ce détail, ce n'est pas qu'il y ait lieu de mettre en doute l'exactitude de M. Voulot; je parle pour le principe, et pour redire encore une fois à nos collaborateurs que, s'il est inutile de citer une autorité lorsqu'il s'agit de choses parfaitement connues et de faits ou de notions acceptées généralement, il ne faut pas manquer à ce devoir, toutes les fois qu'on allègue un fait peu connu, extraordinaire, ou que l'on présente sous un jour nouveau d'après quelque révélation inédite ou très récente.

Je ne dois pas oublier de rappeler que M. Voulot avait apporté à la séance un moulage en plâtre d'une partie de la tête du géant anguipède de Portieux, où l'on distingue un trou qui démontre clairement que suivant la conjecture du savant conservateur du musée d'Épinal, le cavalier était armé d'une lance dont il frappait l'ennemi vaincu [2].

M. Morel, receveur particulier des finances, à Nyons (Drôme),

récemment reproduite dans un savant ouvrage sur les diptyques dû à M. W. Meyer, de Spire, et qu'il importe de ne pas la laisser s'accréditer. (Voy. *Zwei antike Elfenbeintafeln der K. Staats-Bibliothek der München.* 1 vol. in-4°, Munich, 1879, p. 42.)

[1] J'emprunte cette idée au mémoire déjà cité de M. Prost. (Voy. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXVII, p. 67.)

[2] Depuis que ceci a été écrit, M. Voulot a commencé dans la *Revue archéologique* la publication de son mémoire sur le monument de Portieux. (Voy. le numéro d'août 1880, p. 112 à 116.)

Digitized by Google

dont nous avons déjà parlé, a présenté à l'assemblée, à titre de consultation, une petite figure de bronze, représentant une femme que quelques personnes prétendent de travail étrusque, et que l'on dit avoir été trouvée, il y a environ dix ans, à Nyons même. La plupart des assistants ont exprimé des doutes sur l'authenticité de ce monument.

Le même archéologue a encore consulté ses confrères au sujet d'un cippe romain trouvé à Nyons et portant une inscription dont il est le possesseur. M. Morel a lu sur ce cippe :

INCINV
OIIMVT
MATRI
VSLM.

Un de ses amis a cru reconnaître à la deuxième ligne de cette inscription un mot phénicien ou hébreu qui signifierait *tombeau*, tandis que cette même ligne, lue à rebours, représenterait, quoique très imparfaitement le mot *tumulus*, c'est-à-dire encore une fois *tombeau*. L'assemblée, à l'unanimité, a repoussé cette singulière imagination. Il s'agit plutôt sur le cippe de Nyons d'une inscription consacrée à une des divinités nommées *matræ*, — *matrabus*, — *matribus*, *matris*, etc., comme on en connaît un si grand nombre et auxquelles récemment M. Florian Vallentin consacrait une intéressante dissertation [1].

La première ligne et la première lettre de la deuxième ligne de l'autel de Nyons forment peut-être un nom latin ou gaulois mal gravé ou mal lu, comme INGENVVS? A la seconde, on pourrait lire un autre nom propre, le second nom du Gaulois? A la troisième ligne, on ne lit que *matri*, mais il y avait peut-être *matris;* enfin, à la quatrième, paraît la formule votive si connue, *votum solvit lubens merito.* On ne donne ceci que comme une hypothèse; mais si aventureuse qu'elle soit, elle n'est pas impossible comme l'interprétation sur laquelle l'assemblée s'est prononcée nettement. Il y a lieu de remercier M. Morel d'avoir posé la question à l'assemblée; il n'était pas inutile qu'il fût déclaré publiquement par les délégués des Sociétés savantes que la supposition d'un mot hébreu écrit en lettres latines sur une inscription n'était pas soutenable, et qu'il était

[1] Cette dissertation, publiée à Paris en 1880, est intitulée : *Mythologie gauloise. Le culte des Matræ dans la cité des Voconces d'après les monuments épigraphiques.*

Digitized by Google

impossible d'admettre que ce mot hébreu pût être en même temps le mot latin *tumulus*. Il n'y a pas d'exemples de bizarreries semblables et il est plus que probable qu'il ne s'en présentera jamais.

Au moment de lever la séance, M. Jules Quicherat, vice-président, qui présidait en l'absence de M. Léon Renier, a improvisé une allocution que j'aurais voulu pouvoir reproduire. En voici un sec et fort incomplet résumé.

Après avoir remercié MM. les délégués des Sociétés savantes d'avoir bien voulu apporter tant de bons travaux à la Sorbonne, M. Quicherat a montré ce que ces trois journées ont fait gagner à la science. Il a d'abord loué, comme il mérite de l'être, M. Frédéric Moreau qui poursuit, avec une persévérance si méritoire, l'exploration des riches cimetières de Caranda; il a fait remarquer que, grâce à la sagesse de la direction méthodique donnée à ces fouilles, à des procès-verbaux rigoureusement exacts et tenus constamment à jour, les faits obtenus par M. Moreau peuvent faire foi, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est en effet en raison de la confiance qu'on doit accorder aux déclarations de M. Moreau, et M. Millescamps le faisait observer dans une communication mentionnée ci-dessus, qu'il est désormais acquis que l'usage des ustensiles et des armes de silex s'est prolongée jusqu'à l'époque franque, puisqu'on en a trouvé un grand nombre dans les cimetières mixtes de Caranda.

M. Quicherat a parlé encore avec éloges des deux remarquables communications de M. Camille de la Croix, du mémoire de M. Morel sur un torque gaulois orné d'une tête humaine, ainsi que de la communication verbale faite par M. Ed. Fourdrignier, relativement à un casque trouvé en Champagne. Ce casque, dont la forme rappelle celui des guerriers assyriens, est une grande rareté; on n'en connaît encore que deux ou trois de cette classe.

M. Quicherat a parlé aussi du travail de M. Braquehaye sur le mausolée du duc d'Épernon. Tout en louant ce consciencieux travail, M. Quicherat a fait observer que ce monument intéressant au point de vue de l'art et de l'histoire, était bien moderne, et il a pris texte de la distance qui sépare le XVIIe siècle des âges préhistoriques, gaulois et romain, auxquelles sont consacrées les principales études de cette session pour déplorer, comme il l'avait déjà fait en 1878 et en 1879, l'abandon où on laisse le moyen âge et surtout son architecture.

Digitized by Google

En quelques mots, le directeur de l'École nationale des chartes a su faire un exposé de l'état actuel de la science en ce qui concerne particulièrement l'architecture dans notre pays à partir de l'an 1000.

« A cette époque, naît un art nouveau qui n'a pas encore été suffisamment étudié. » — « Je recommande aux archéologues », a dit encore M. Quicherat, « de se défier d'une tendance à laquelle on se laisse facilement entraîner, celle qui consiste à faire remonter trop haut la date des monuments ». Il les a aussi vivement engagés à serrer de plus près l'étude des anciennes églises, surtout de celles des villages, où l'on trouverait cent exemples de variétés architectoniques du plus grand intérêt.

Nulle part, a dit en finissant M. Quicherat, « nulle part, on ne voit quelque chose de pareil aux révolutions rapides qui se sont succédé dans l'art en France du XIe au XIVe siècle, et rien ne serait plus instructif qu'un répertoire complet des mille conceptions architectoniques du génie français. C'est un travail à entreprendre... C'est là un travail qui ferait honneur à notre pays autant qu'à celui qui le mènerait à bien. »

D'unanimes applaudissements ont salué l'allocution de M. Quicherat et sont venus prouver que le vice-président de la section d'archéologie avait été écouté avec intérêt par l'auditoire d'élite auquel il s'adressait. Ses conseils seront-ils suivis? Aurons-nous un jour un traité de l'architecture française, digne de notre patrie et du rôle qu'il faut reconnaître à ses artistes dans l'histoire générale des arts? Je veux l'espérer; mais ce que je tiens à affirmer, c'est qu'il est fort à souhaiter que M. Jules Quicherat se décide à faire lui-même ce traité. Ce serait à la fois le résumé de la doctrine qu'il a professée avec tant d'éclat et de succès à l'École des chartes et le couronnement d'un enseignement dont on n'a plus à faire l'éloge.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie,

par M. Hippeau, secrétaire de la section.

Séance du mercredi 31 mars 1880.

L'émancipation des juifs devant la Société royale des sciences et arts de Metz en 1787, et M. Rœderer, par M. Cahen, grand rabbin d'Alger, secrétaire de la Société historique d'Alger, membre de la Société archéologique de Constantine.

En 1785, la Société royale des sciences et arts de Metz mit au concours, pour l'année 1787, la question suivante : «Est-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France?» Ce concours, ouvert par une Société littéraire des plus importantes eut un grand retentissement, et le *Mercure de France* en parle dans d'excellents termes. Il appartenait à la cité de Metz qui, depuis plusieurs siècles, possédait dans son sein une juiverie modèle, à cette ville qui, réfractaire à la persécution contre les protestants, eut au contraire, à plusieurs reprises, des échevins de la religion réformée, de soulever un pareil débat.

Il appartenait aussi aux hommes libéraux qui composaient la Société royale des sciences et arts et qui étaient en contact fréquent avec les juifs du pays, de faire revenir l'opinion publique de l'erreur séculaire dans laquelle on était tombé au sujet des juifs et de rechercher les moyens de les rendre plus utiles au pays et plus heureux en les affranchissant de la réprobation qui pesait sur eux.

Neuf mémoires furent envoyés. La Commission chargée d'en faire la lecture était composée du baron de Pontet, conseiller au parlement, de MM. Blouet, avocat au parlement, Rœderer, conseiller, et Lacuée de Cessac, capitaine au régiment du Dauphin.

Rœderer, qui prenait une part très active aux travaux de la Société, se passionna pour la question et, avec son esprit profondément libéral et pratique, il saisit l'importance du concours et tous les détails que comportait la solution souhaitée. Il demanda et obtint d'être le rapporteur de la commission. Nous avons de lui une courte et excellente notice, où il explique les motifs des jugements de la

Digitized by Google

Société, ses vues et son but en général, et une appréciation fort judicieuse et fort élevée des deux mémoires qui avaient paru mériter de fixer l'attention, sans toutefois être jugés dignes du prix. Il montra, avec beaucoup de tact et de justesse, les mérites de ces travaux, et en signala les défauts et les lacunes avec une précision remarquable et une grande netteté de style.

Il est à regretter que Rœderer n'ait pas pensé qu'il fût opportun de mentionner les sept autres travaux des concurrents et de les juger par une phrase, ou par un de ces mots qui frappent juste et fort, dont il avait le secret. Ils n'étaient cependant pas tous dépourvus d'intérêt et de mérite, et la preuve c'est que l'un de ces mémoires, remanié par son auteur, mérita d'être distingué l'année suivante et de partager le prix avec les deux ouvrages, si bien appréciés par M. Rœderer, rapporteur du concours de 1787.

Les archives de la Société royale des sciences et arts de Metz ont encore aujourd'hui en manuscrit tous les mémoires de ce premier concours et permettent de combler la lacune du rapport de M. Rœderer. De ces mémoires quatre sont dus à des membres du clergé. Trois ont été envoyés par des gens de justice ou de barreau, un par le secrétaire d'une Société littéraire, et le neuvième par un juif polonais, résidant à Paris. Nous devons constater qu'il n'y eut que deux de ces travaux qui furent hostiles à l'émancipation des juifs.

L'auteur d'un de ces derniers, Dom Chais, bénédictin de Saint-Avold et ancien curé de Charleville, tout en disant qu'on doit voir dans son mémoire un témoignage du vrai désir d'entrer dans les beaux sentiments qui animent la Société royale de Metz, pense cependant qu'on ne peut rien changer à l'état des juifs, « parce qu'il est d'une utilité inappréciable pour toute l'église, qui ne peut que voir en ce peuple la plus consolante assurance de la vérité de la foi. » Il demande que l'on astreigne les juifs à récolter le miel et la cire, parce qu'ils ont du goût pour ces deux substances, et qu'on fasse d'eux des courriers administratifs, parce qu'ils sont propres à la course. De cette manière on les rendra plus heureux et d'une utilité incontestable.

L'autre mémoire hostile avait pour auteur M. Haillecourt, procureur au parlement de Metz. Il trouve qu'il serait dangereux de métamorphoser un peuple d'esclaves, lâches et barbares, en un peuple dominant qui serait tout à la fois avare et cruel. Si on veut les rendre utiles, ils deviendront des concurrents trop actifs pour

Digitized by Google

les artistes, artisans et commerçants qu'ils finiront par ruiner; si on veut les rendre heureux, il faut les autoriser à acquérir des biens immeubles et avant vingt ans ils auront dépouillé les habitants du tiers au moins de leurs immeubles. Il arrive à la conclusion que pour les rendre utiles et heureux il faut les transporter en masse dans les terres incultes de la Guyane. Les sept autres mémoires sont tous animés des meilleurs sentiments de tolérance et de liberté, et proposent des moyens plus ou moins pratiques pour arriver au but souhaité par la Société royale de Metz. Les deux travaux les plus remarqués étaient dus, l'un à M. Thierry, avocat au parlement de Nancy, l'autre à l'abbé Grégoire, curé d'Emberménil, près de Lunéville.

Ce qu'il y a de piquant, c'est de voir l'abbé Grégoire, le futur conventionnel et évêque constitutionnel de Blois, jugé et apprécié par Rœderer, le futur procureur général, syndic de Paris, qui deviendra sénateur, ministre et pair de France. Rœderer déclare que le mémoire de l'abbé Grégoire résout presque toutes les difficultés. Il s'éclaire de la politique, de l'histoire et de la morale. Une philosophie saine et quelquefois sublime s'y montre avec dignité, avec éclat.

Après avoir lu, analysé et apprécié tous les mémoires envoyés à ce concours, après avoir jugé les plus importants et les mieux faits, Rœderer trouvant cependant qu'ils ne répondaient pas à l'attente de la Société royale de Metz, fit lui-même une analyse bien détaillée de la question, analyse que l'auteur de ce mémoire est heureux d'avoir retrouvée dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Metz.

Le plan, entièrement écrit de la main de Rœderer lui-même, est d'une lucidité parfaite. Envisageant la question à ses deux points de vue (rendre les juifs plus utiles, les rendre aussi plus heureux), il déclare qu'on doit chercher les arguments favorables à la thèse dans leur histoire, dans leurs lois politiques, morales et rituéliques, dans leurs mœurs et leur existence actuelles ainsi que dans leur constitution physique, et de tous les résultats particuliers former un ensemble général, en faisant tous les rapprochements conduisant de conséquence en conséquence au résultat final.

On peut signaler dans cette esquisse la réflexion suivante qui donne une idée de l'esprit dans lequel l'a conçue son auteur : « Quand on aura réussi, dit-il, à rendre les juifs plus utiles, en

Digitized by Google

leur faisant perdre leurs vices, ne leur en donnera-t-on pas d'autres à leur place? Ne leur donnerons-nous pas notre mollesse, notre dissipation, notre légèreté, notre immoralité domestique, notre impatience du mal, et n'effacerons-nous pas de leur cœur leurs vertus domestiques, leur frugalité, leur simplicité, leur constance, leur patience? Pourquoi faut-il qu'en appelant à nos intérêts une nation ancienne et considérable, nous ne puissions nous flatter de l'appeler à des vertus supérieures aux siennes? Pourquoi faut-il que nous n'ayons à lui donner que du bonheur politique sans lui garantir le bonheur moral qui supplée l'autre et que rien ne supplée? Pourquoi faut-il que nous soyons réduits à douter si nos bienfaits méritent d'être acceptés?»

Pendant que la Société royale de Metz s'occupait de juger les résultats du concours qu'elle avait ouvert, Malesherbes, devenu ministre, formait une commission pour réunir les documents utiles à l'élucidation de cette question et préparait ainsi une solution qu'il aurait peut-être fait accepter à Louis XVI, si les événements n'en avaient pas interrompu les études. Mais à la même époque la cause de l'émancipation des juifs trouvait un éloquent défenseur dans le comte de Mirabeau qui publiait son excellent travail sur *Mendelssohn* et sur la *Réforme des juifs*. Il préludait ainsi à l'éloquente défense qu'il devait présenter quelques années après devant l'Assemblée constituante avec ses collègues Clermont-Tonnerre, Duport, Barnave et notamment l'abbé Grégoire, l'un des concurrents pour le prix de la Société royale de Metz, et dont l'ouvrage avait été l'un des trois couronnés en 1788. Le rapporteur du concours faisait observer que la Société avait constaté avec une grande satisfaction que les trois ouvrages qu'elle couronnait, fondés sur les mêmes principes, appuyés sur les mêmes faits, tendant au même but et à peu près par les mêmes moyens, avaient pour auteurs des personnes sur lesquelles la différence d'état, de patrie et vraisemblablement de religion, n'avait point arrêté l'action des vérités éternelles de la raison et de la nature. «Soyons justes, ajoutait-il, envers les juifs, afin qu'ils le deviennent envers nous. C'est le vœu de l'humanité. Et tout porte à croire que le Gouvernement l'a recueilli et ne tardera pas à le réaliser.»

Il fallut attendre cependant jusqu'au 27 décembre 1791, jour mémorable, où sur la proposition de Duport, il fut décrété que les juifs jouiraient en France de tous les droits des citoyens actifs.

Digitized by Google

Les prêtres dans les campagnes au moyen âge et en particulier dans Tarn-et-Garonne, par M. l'abbé Galabert, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

En parcourant les actes testamentaires qui remontent à quatre et cinq siècles, on est frappé du grand nombre de prêtres séculiers que renfermaient les paroisses à ces époques lointaines. Le cloître qui avait attiré tant d'âmes dans la solitude n'avait pu les réduire toutes : beaucoup demeurèrent dans le monde et se livrèrent au sacerdoce. Mais comme le nombre des paroisses à desservir n'était pas en proportion avec celui des prêtres, ceux-ci demeurèrent dans le village natal, souvent au sein de leur famille, quelquefois même en communauté, sans autre ambition que de servir Dieu et l'Église, d'augmenter la pompe des cérémonies religieuses, d'être les procureurs de quelque grand seigneur que ses affaires retenaient loin de sa terre, de remplacer des recteurs absents ou de remplir les fonctions de régents des écoles.

L'auteur de ce mémoire avait cru longtemps que le privilège du nombre des clercs avait été réservé aux grandes cités, et que les campagnes en étaient demeurées au seul prêtre séculier qui remplaçait le moine, désormais confiné dans son couvent. Il a été surpris en constatant jusque dans les plus petites paroisses un grand nombre de prêtres; il a essayé de faire connaître leur nombre, leur manière de vivre et de plus les causes de leur multiplication étonnante et de leur disparition.

En 1526, François d'Estaing, évêque de Rodez, visitant la paroisse de Parizot, qui comptait alors 300 feux, y trouva 30 prêtres. Dans la visite des églises du diocèse de Montauban faite en 1551 par François Pouesson, vicaire général de Jean-de-Lettre, il est constaté qu'il y avait aux Barthes, 11 prêtres; à la Bastide-du-Temple, 12; à Castelnaudary, 56; à Beaumont, 53; à Saint-Porquier, 22; à Escatalens, 12; à Finhan, 16; à Montbelon, 7; à Monsech, 62; à Bonnet, 12, etc. Sans compter les curés et les vicaires.

Après avoir montré dans plusieurs autres localités au xve et au xvie siècle la même abondance d'ecclésiastiques, M. l'abbé Galabert reconnaît qu'une des causes de cette multiplicité provient des décisions de l'Église au sujet des testaments qui ne pouvaient être faits qu'en présence de plusieurs prêtres, «un fidèle mourant n'ayant jamais, dit-il, plus besoin des conseils de son pasteur et père spirituel que dans ses derniers moments, où il devait satisfaire à tant

Digitized by Google

de devoirs essentiels, où il y va du salut éternel, soit en restituant, soit en payant ses dettes, soit en rachetant ses péchés par des aumônes, soit en réglant ses funérailles.» La fondation de chapellenies, bénéfices ecclésiastiques et le plus souvent laïques, ne contribua pas moins puissamment à augmenter le nombre des prêtres. M. l'abbé Galabert en a trouvé 20 à Caylus et 6 dans le village d'Arnac, et ces pieuses fondations ont couvert le pays de petites chapelles. Les prêtres chapelains d'une même ville vécurent souvent en communauté. Les chapellenies ne furent pas toujours fondées exclusivement pour prier pour les morts. On peut en citer plusieurs établies pour donner aux cérémonies religieuses une pompe plus grande plutôt que pour faire uniquement le service des obits.

La fondation des chapellenies exigeant une dotation considérable n'était guère possible que pour les familles qui étaient favorisées de la fortune. C'est surtout pour les pauvres que se fondèrent les *obits*. On en comptait par centaines et par milliers, même dans les plus petites paroisses, et c'est ce qui donna naissance aux prêtres *obituaires*, qui en plusieurs lieux vécurent en commun et formèrent une sorte de collège. L'auteur du mémoire fait connaître les émoluments affectés aux ecclésiastiques ayant à remplir ces diverses fonctions. Ils étaient modestes, mais, à ce qu'il paraît, suffisants. Quelques exemples font voir que les frais de sépulture étaient considérables en raison du grand nombre de prêtres que les seigneurs voulaient avoir pour leurs obsèques. Les seigneurs de Saint-Projet ne demandaient pas moins de 100 prêtres, autant à la neuvaine, autant à l'enterrement; l'un d'eux en 1503 demanda 150 prêtres à la sépulture, 150 à la neuvaine, 150 à l'anniversaire; on donna à chacun 2 sous *cum refectione panis et vini*.

L'accroissement signalé dans le nombre de ces communautés de prêtres dura jusqu'au milieu du XVIe siècle où il atteignit son apogée : ce nombre diminua de plus en plus à partir de cette époque, d'autant plus que les juridictions des évêques et des curés, autrefois si étendue dans les causes testamentaires, déjà fort affaiblie au XVe siècle, fut presque entièrement éteinte par suite de l'ordonnance de Blois en 1579, qui conserva simplement aux curés et aux vicaires le pouvoir de recevoir les testaments à charge de faire signer le testateur et les témoins. Les fondations devenaient de plus en plus rares et le nombre des prêtres suivit cette progression descendante.

Digitized by Google

M. Longnon, prenant la parole au nom du Comité, expose dans une savante improvisation, l'utilité de la méthode comparative appliquée à l'étude étymologique des noms de lieux. A cet effet, il étudie les noms géographiques de France, qui sont dus aux cantonnements des Lètes et des corps de troupes auxiliaires de l'empire. Après avoir établi l'existence de noms géographiques de cet ordre à l'époque romaine et tiré de l'étude de la toponomastique moderne une sorte de commentaire de plusieurs articles de la *Notitia dignitatum imperii* relatifs aux Lètes et aux Sarmates établis en Gaule, il passe en revue les noms de localités dus à des établissements d'Alains, d'Alamans, de Bretons, de Burgondes, de Francs, de Germains, de Goths, de Marcomans, de Maures, de Sarmates, de Saxons, de Suèves et de Vandales, il en indique aussi qui rappellent les cantonnements des Lusitains, des Espagnols et des Vascons.

M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas, expose le plan et la méthode du pouillé scolaire du diocèse de Toul, dont il a entrepris la publication. Il a dressé un catalogue ou inventaire des pièces d'archives relatives aux écoles, il a indiqué les sources où il a puisé, les fondements sur lesquels il a travaillé. Les documents inédits qu'il a résumés, répartis et classés en vingt-cinq chapitres, présentent sous un aspect nouveau avec une exactitude mathématique, la situation réelle des hommes et des choses de l'enseignement primaire sous l'ancien régime.

Le tableau récapitulatif et comparatif de ces 25 doyennés comprend 758 paroisses et 278 annexes; en 1789, il y avait une école au moins dans 995 de ces paroisses ou annexes. La moyenne des époux ayant signé est, de 1780 à 1786, 88 p. o/o; celle des épouses, 61 p. o/o; celle des conjoints, 75 p. o/o. Chaque année, M. Maggiolo ajoute de nouvelles pages à cette histoire rétrospective de l'enseignement primaire à laquelle il travaille avec une infatigable ardeur.

M. G. Rigollot, membre de la Société archéologique de Vendôme : *Étude sur le Cartulaire inédit de la Trinité de Vendôme.*

Après avoir constaté l'utilité, pour l'histoire de notre pays au moyen âge, de l'étude des cartulaires des anciennes abbayes, l'auteur du mémoire donne de nombreux extraits de celui qui se con-

Digitized by Google

serve dans la bibliothèque de Vendôme. Il nous serait difficile de les reproduire ici *in extenso* et l'analyse ne pourrait offrir aucun intérêt.

Les dépenses du duché de Nivernais, étude sur l'ancien régime d'après des documents inédits, par M. Le Hugeur, professeur agrégé d'histoire au lycée, à l'école normale et à l'école supérieure d'Angers, membre de la Société académique de Maine-et-Loire.

Après avoir fait connaître, dans une lecture faite l'année dernière à la Sorbonne, l'état des revenus des ducs de Nivernais, M. Le Hugeur se propose de rechercher quelles étaient la nature et l'importance de leurs dépenses. Grand propriétaire et grand seigneur, le duc de Nivernais était forcé de tenir un grand état de maison. Au XVIIIe siècle, il n'avait plus d'armée féodale, mais il commandait à une multitude de valets, de concierges, de cuisiniers, de palefreniers et « chevaucheurs d'écurie », de jardiniers, de gardes-chasse, dont les émoluments forment une somme considérable. L'entretien et les réparations du château tiennent, dans le budget ducal, une place importante. Les forges du duché exigent d'assez coûteuses réparations; on ne connaît qu'imparfaitement les dépenses de l'hôtel ducal. Au bas de tous les mémoires des ouvriers et des fournisseurs, on trouve un ordre du duc à son receveur général de payer la somme; il ajoute souvent : « de laquelle somme il sera tenu compte au sieur de La Planche sur les deniers de sa recette, en rapportant le présent quittancé. »

De grosses sommes sont dépensées chaque année pour les fêtes du château, pour les réceptions, feux d'artifice, festins et présents. C'est un devoir pour un duc d'être hospitalier et de retenir de son mieux les nobles visiteurs qui promènent de châteaux en châteaux leur esprit et leur gaîté.

Le duc est aussi tenu, par sa richesse et sa haute situation, à de nombreuses libéralités, pensions, dons, aumônes, fondations, etc. En 1784, on constate une douzaine de pensionnés, en ne comptant que les particuliers. Un ancien receveur général, qui touche 2,300 livres, un ancien juge, des veuves d'officiers, de vieux gardes. Les pensionnés reçoivent du duc un brevet qu'enregistre la Chambre des comptes. Le montant des pensions est de 6,680 livres en 1784. Le duc fait aussi des rentes à plusieurs couvents. Il respecte les pieuses fondations de ses pères et fait dire des messes pour le repos

Digitized by Google

de leur âme. Il subventionne aussi des collèges comme celui de Nevers et de Châtel-Censoir; des hôpitaux : l'hôpital général de Nevers, l'Hôtel-Dieu de Paris. Enfin, en vertu d'une fondation d'Henriette de Clèves en 1573, le duc donne chaque année, à soixante jeunes filles pauvres, une petite dot qui leur permet de se marier; la part de chacune d'elles était en général de 50 livres. « La fille aumônée, est-il dit dans un des livres de compte, ayant obtenu le bon billet, et son fiancé, promettent par-devant le juge et le procureur fiscal de la chancellerie de se prendre en mariage. Admonestation par lesdits officiers aux futurs conjoints de faire les prières ordonnées par la fondation et remise à la future épouse d'une bague d'argent de 5 sols; remise par le fermier aux deux conjoints de 50 livres et quittance des époux. » Un procès-verbal cité par M. Le Hugeur apprend comment on procédait au choix des jeunes filles : « Assemblée à l'issue de la grand'messe du jour de Pâques et en présence des curé, bailli et procureur fiscal de ladite baronnie de Saint-Verain, de neuf notables habitant ladite baronnie, réunis suivant l'avertissement qui leur a été donné au prône, le dimanche de la Passion, au sujet de l'exécution de la fondation du duc pour le mariage de soixante filles pauvres par an; nomination par ces notables de trois hommes et trois femmes choisis pour élire la pauvre fille; réunion de ces derniers le même jour après vêpres, et élection par eux de Marie Chouet, âgée de seize ans, de cette paroisse, qu'ils déclarent être fille de bien, catholique, apostolique et romaine, et la plus nécessiteuse de la baronnie; avis à ladite fille de se trouver le mardi d'après Pâques en l'église paroissiale de Saint-Blaise dudit lieu pour tirer au sort : comparution ledit jour en l'église et par devant les susnommés de Marie Chouet nouvellement élue, et de Françoise Boulin, élue trois ans de suite sans obtenir le sort; distribution de quatre billets aux deux filles : Françoise Boulin a droit à trois billets; Marie Chouet, élue pour la première fois, au quatrième; sur un seul de ces billets, comme il n'y a qu'une aumône à donner, est écrit : *Dieu vous a élue;* sur les autres : *Dieu vous console;* présentation aux deux filles par un enfant des billets enfermés dans un pot; obtention par Françoise Boulin du bon billet; avis à la fille Boulin de se présenter, si elle a trouvé un parti sortable, le lendemain de la Pentecôte avec son fiancé pour faire dresser son contrat de mariage et recevoir son aumône; et en cas qu'elle n'ait trouvé aucun parti sortable, de se présenter pour faire la consignation de

Digitized by Google

ladite aumône, comparution au jour fixé, par-devant les bailli et procureur fiscal de ladite châtellenie, de Françoise Boulin, assistée de ses parents, déclaration par eux qu'ils n'ont pas encore trouvé parti convenable, et consignation de la somme entre les mains d'Étienne Chalin, laboureur à Bourg, qui s'engage à la lui remettre trois jours après son mariage et, d'ici là, à lui en payer l'intérêt.»

Dans les mauvaises années, le duc de Nevers remet à ses fermiers une partie de l'arriéré; il accorde à ses débiteurs des facilités de payement et des indemnités. Nous le voyons aussi recueillir des enfants trouvés, distribuer de l'argent aux pauvres, etc.

A ces libéralités volontaires ou imposées par la tradition, se joignent d'autres dépenses qui tiennent au régime féodal. Le duc est le plus grand seigneur du Nivernais, et comme tel il perçoit des revenus considérables, possède des droits importants, péages, casuels, paulette, etc.

Mais s'il n'y est le vassal de personne, plusieurs de ses terres se trouvent dans la mouvance d'autres terres ecclésiastiques ou laïques (la plupart ecclésiastiques); il ne doit l'hommage à aucun souverain, mais il paye des redevances à d'autres propriétaires, aux Bénédictins, au chapitre de Nevers, à l'abbaye de Reconfort, au prieuré de la Fermette, etc., résultats de la hiérarchie féodale et non de fondations pieuses. Ainsi une partie des domaines est engagée dans les liens féodaux, et le duc, sans être vassal d'aucun propriétaire, paye des redevances comme l'ancien vassal dont il a pris la terre.

L'ancien souverain féodal est aussi devenu le sujet du roi de France et, comme tel, il est astreint aux impositions royales, qui se réduisent pour la noblesse à l'impôt des *vingtièmes*.

L'auteur du mémoire présente des détails intéressants sur la chambre des comptes du duché, le personnel de l'administration financière, l'administration de la justice, les prisons, la procédure et les dépenses nécessitées pour ces divers services. En résumé, la recette et la dépense du duc de Nevers qui était, en 1703 : pour la recette, de 21,720 livres, et, pour la dépense, de 26,588 livres, étaient, en 1784 : la première, de 307,573 livres, et la seconde, de 257,890 livres.

Cette étude montre, dans le duc de Nivernais, un grand propriétaire et un souverain déchu, mais un personnage dont la place est encore fort élevée. C'est un des derniers grands seigneurs français;

Digitized by Google

il est sujet et courtisan sans cesser d'être duc; ses prérogatives ont été diminuées, mais il lui en reste encore d'assez notables et d'assez importantes.

Marc Vulson de la Colombière, auteur de la SCIENCE HÉROÏQUE, *et ses ancêtres;* par M. Revillout, professeur à la Faculté des lettres et membre de la Société archéologique de Montpellier.

Au milieu des Alpes dauphinoises, dans l'intervalle compris entre les grands massifs de l'Oisans et du Vercors, existe une commune d'environ 800 âmes, nommée Saint-Jean-d'Hérans, faisant partie du Trièves dont elle est le poste le plus avancé du côté de Grenoble. Comme toutes les communes des Alpes, celle-ci est composée d'un grand nombre de hameaux, séparés les uns des autres par des élévations ou des plis de terrain plus ou moins considérables. Un de ces hameaux, placé à l'Ouest et à 4 kilomètres environ du village principal, est situé dans un enfoncement que domine une hauteur, un *puy*, comme on dit dans le pays. Le puy se termine en pointe et est encore aujourd'hui couvert de pins à son sommet. Il porte, ainsi que l'écart placé à ses pieds, un nom qui semble provenir de la domination romaine, celui de Vulson.

Dans ce hameau, caché dans un ravin et composé seulement de trois ou quatre maisons, vivait au milieu du XVe siècle une famille de paysans qui avait pris le nom de la montagne. Elle devait, à cette époque, être déjà fort ancienne dans le pays, car elle avait jeté des branches dans toutes les vallées et toutes les *combes* des environs, à plusieurs lieues à la ronde. Le chef de cette famille, nommé Guillaume, était notaire à Vulson même, et comme alors le moindre petit hameau avait son tabellion, un autre Guillaume Vulson était garde-notes à Saint-Jean-d'Hérans.

Cent ans environ plus tard, quand les guerres de religion commencèrent en Dauphiné, les choses étaient à peu près dans le même état, et les Vulson, répandus aux alentours du hameau dont ils tiraient leur origine, avaient de nombreux représentants dans tous les villages voisins. Il y avait encore des notaires dans la famille, mais son chef appelé François ou, pour parler comme les actes des notaires, «honneste François Vulson, homme delphinal du lieu de Vulson», ne savait pas écrire, ce qui ne l'avait pas empêché de trouver une femme dans la petite noblesse des environs et d'épouser une «demoiselle» Michelle de Bonniot. Il en eut, avec plusieurs

Digitized by Google

filles, au moins quatre fils : Guillaume, François, Pierre et Marc. L'auteur du mémoire fait connaître successivement les faits relatifs à chacun de ces personnages et particulièrement leur rôle dans les guerres de religion auxquelles donna naissance la Réforme introduite dans leur pays. La plus grande partie du Trièves fut de bonne heure acquise à la Réforme. Elle l'était déjà lors du soulèvement général qui suivit le massacre de Vassy (1er mars 1562) et les calvinistes de ces contrées ne furent pas les derniers à se déclarer.

Parmi les habitants qui s'attachèrent à la fortune de Lesdiguières, le prudent et intrépide chef du parti protestant, figurèrent trois des fils de François Vulson : Guillaume, Pierre et Marc. Le premier, sans quitter son office de notaire royal, mais tantôt combattant, tantôt dressant des actes, se fit bientôt distinguer par François de Bonne et devint un de ses capitaines. Quittant alors son nom de famille, à l'exemple de ses compagnons, il prit celui *de la Colombière*, emprunté probablement au pigeonnier qu'il avait dans sa maison de Vulson. Ce surnom devint célèbre, d'abord par la vaillance de Guillaume et surtout par l'activité de ses descendants. L'un de ses fils nommé Jean, destiné par sa famille au ministère, fut envoyé à Genève pour y faire ses études théologiques et devint pasteur à Mure. Au moment où le second des de la Colombière entrait aussi dans le monde, une nouvelle ère venait de s'ouvrir pour le protestantisme français. Il ne s'agissait plus de se défendre par les armes, mais de se maintenir et de s'accroître par la controverse, par la prédication, par l'habileté dans les affaires et les négociations. Jean de la Colombière figura avec honneur dans ce nouveau genre de lutte, et il prit part pendant vingt-cinq ans à toutes les assemblées tenues par le parti protestant.

Marié à la fille d'un petit gentilhomme du Diois, Madeleine Borel de Pontaviar, il eut de ce mariage plusieurs enfants dont l'aîné, nommé Marc, comme son grand-oncle, naquit en 1607. C'est l'auteur de plusieurs ouvrages bien connus des écrivains héraldistes.

Destiné d'abord au barreau par son père, et avocat au parlement de Grenoble, Marc Vulson de la Colombière, inconstant et léger de sa nature, ne se fixa même pas à Grenoble où l'attachait son titre. Il partit en 1628 pour un voyage dans le Nord, et visita le Danemark, la Suède et la Hollande.

Marié avec Louise Arthaud, fille d'un procureur au parlement,

Digitized by Google

il eut le malheur de dissiper toute sa fortune ainsi que la dot de sa femme, quitta Grenoble en 1638, et lorsqu'il revint dans cette ville, il s'engagea à collaborer aux travaux d'un jeune magistrat qui eut une grande influence sur ses destinées. C'était Denis de Salvaing, livré avec ardeur à la science du blason et aux recherches généalogiques. La Colombière, dont le patrimoine était grevé et qui devait mourir insolvable, devient l'éditeur responsable d'un ouvrage qui, consacré surtout à la glorification de Salvaing et de sa maison, commença sa réputation littéraire. Mais dans l'année même (1639) où paraissait cet ouvrage, Marc de la Colombière s'engageait dans un régiment de cavalerie légère. Après plusieurs campagnes, il fut, sur la recommandation du comte d'Harcourt, célèbre par la prise de Turin, et du maréchal de Guébriant, commandant des troupes Weymariennes, nommé par Louis XIII, le 6 janvier 1642, gentilhomme ordinaire de sa maison, et le 3 février de l'année suivante chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Établi à Paris, il publia le plus célèbre de ses livres, *La science héroïque*, suivie de la généalogie de la maison de Rosmadec. Les héraldistes Chorier et Paillot, auteur de la *Vraie et parfaite science des armoiries*, l'accusent d'avoir montré plus que de la complaisance pour les personnages auxquels il inventait des ancêtres; mais cette complaisance, il en usa bien largement pour lui-même : « La maison de Vulson, en Dauphiné, dit-il, de laquelle je suis le chef, et celle du même nom et armes en Écosse, en la province de Nithisdale, dont est chef le seigneur de Croiglen, porte pour devise ces mots : *Pour bien faire.* » Ce n'était là encore qu'un essai; il osa davantage dans un autre livre. Ce qu'il rêvait, c'était de se mettre dans le monde sur le même pied que le célèbre d'Hozier. Il était déjà gentilhomme de la chambre et chevalier de Saint-Michel comme son émule; mais celui-ci était de plus généalogiste de Sa Majesté et juge des armes de France. Ces titres manquaient à l'ambition de la Colombière. Pour se les donner, au moins en idée, il composa et publia à la fin de l'année 1644 son livre de l'*Office des rois d'armes, héraults et poursuivants.* Une œuvre plus importante est celle qu'il publia en 1648 sous le titre de *Véritable théâtre d'honneur et de chevalerie.* Si ces divers ouvrages lui firent quelque honneur, ils ne l'enrichirent pas, malgré les faveurs passagères qu'il dut à quelques puissants seigneurs; il mourut en 1655 dans la gêne et dans une situation voisine de la misère. Avec lui finit la descendance directe

Digitized by Google

d'un de ces hardis paysans qui avaient soutenu la grandeur naissante de Lesdiguières et fondé sa royauté des montagnes.

Corbarieu et ses seigneurs, par M. Moulenq, secrétaire général de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Corbarieu, objet de ce mémoire, n'est plus aujourd'hui qu'un modeste village, chef-lieu d'une commune du canton de Villebrumier, arrondissement de Montauban. Cette localité semble, à première vue, avoir toujours été le centre d'une population paisible, exclusivement absorbée par la culture de la plaine fertile qui s'étend du pied du coteau où le village s'élève jusqu'à la rive droite du Tarn. Cependant, si nous évoquons le souvenir de l'histoire, si nous consultons les traditions du pays, cette première impression sera bien vite effacée. Les historiens nous rappelleront le rôle important que joua le fort de Corbarieu pendant la guerre de Cent ans et pendant les guerres de religion, et si nous interrogeons ces laboureurs qui passent, conduisant à l'étable, après une pénible journée, leurs bœufs fatigués, tous vous diront avec complaisance que leur village fut jadis une grande ville dont nous retrouverons partout les traces.

Sur ces données, nous pénétrons dans Corbarieu en suivant un sentier à la pente rapide qui porte encore le nom significatif de *rue des Orfèvres*. Ce chemin pavé jusqu'à une grande distance va se perdre dans des terres labourables. A son point culminant, où les constructions s'arrêtent, nous nous engageons dans une rue transversale que domine une plate-forme élevée d'environ 5 mètres, et qui nous conduit jusqu'au pied d'une colline à la forme conique que nous reconnaissons pour une de ces mottes artificielles qu'élevaient les tribus gauloises pour la défense de leur territoire. Nous en gravissons péniblement les talus escarpés en déplaçant sous chacun de nos pas des débris de poteries grises, rouges ou noires, jusqu'au plateau qui en forme le sommet.

Là, nous pouvons déterminer, avec plus de certitude, quel fut l'objectif de ces gigantesques travaux. Sur ce plateau, défendu au sud et à l'est par le talus dont il vient d'être question, et à l'ouest et au nord par un large fossé, s'élevait le *castrum* où campaient les défenseurs de la tribu. A l'ouest, sur cette large plate-forme dont nous avons suivi l'un des côtés, était placé l'*oppidum*, sorte de camp retranché, entouré de murs ou de fossés, où venaient s'enfermer les

Digitized by Google

populations effrayées par l'approche de l'ennemi et dont nous croyons reconnaître les deux portes par lesquelles il communiquait avec l'extérieur du côté du sud, et avec le *castrum* du côté du levant.

Il est probable que pendant et après la période gallo-romaine, le *castrum* devint un centre militaire toujours occupé et que des constructions durables s'élevèrent dans l'*oppidum*, s'étendirent au nord et à l'ouest sur les pentes de la colline et descendirent dans la plaine. C'était la grande ville qui existait encore au XIIe siècle, et dont le souvenir est rappelé dans des titres du XVe siècle. Du reste, grâce à nos documents inédits, nous savons qu'au XIVe siècle la ville, quoique depuis longtemps dégénérée, avait encore une grande importance. Le *castrum* avait été remplacé par un fort, construit, assure M. Devals dans son *Répertoire archéologique du département de Tarn-et-Garonne*, par le roi Charles V, en 1355.

Un quartier, appelé la *Mothe-Basse*, était substitué à l'*oppidum;* de vastes faubourgs s'étendaient jusqu'au Tarn, limités à l'ouest par le ruisseau de Saint-Germain ou de la Gentardie, ruisseau aux courbes capricieuses, *curbus rivus*, qui avait donné son nom à la ville; et on y remarquait trois églises, l'une, la plus importante, dédiée à Saint-Michel, l'autre, au centre des faubourgs, sous le vocable des saints Abdon et Sennen; la troisième, près du Tarn, appelée Notre-Dame-du-Port.

Dès le XIe siècle, peut-être même aux premiers jours de la féodalité, une famille puissante, dont les descendants portèrent le nom de Corbarieu, s'empara de ce lieu, ou le reçut à titre bénéficiaire des comtes de Toulouse et s'y établit définitivement à partir du jour où l'hérédité des bénéfices fut également reconnue.

Telle est notre conviction, dit l'auteur du mémoire; mais nous devons ajouter qu'aucune charte ne nous a révélé l'existence d'aucun de ses membres jusqu'en 1144. A cette date, Jourdain de Corbarieu et Raymond-Jourdain de Corbarieu assistèrent à la donation que fit Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, à l'abbaye de Montauriol d'une terre avec sa seigneurie, située au lieu où l'Aveyron se jette dans le Tarn, pour y construire une ville.

Au siècle suivant, la seigneurie était divisée entre les Montpezat, les Amanieu et les nombreux membres qui composaient la famille de Corbarieu. L'histoire des seigneurs successivement maîtres de Corbarieu est retracée par M. Moulenq, avec de longs détails

Digitized by Google

empruntés à une foule d'actes et de documents dont il a su tirer parti.

Cette histoire nous les montre pendant six siècles, disputant leur autorité sans cesse et chaque jour combattue et chaque jour diminuée, aux capitaines, aux comtes d'Armagnac, aux rois et à leur vassaux, et dépensant pour la défense de leurs droits et de leurs privilèges toutes les économies des jours prospères. Quant aux habitants, la Révolution de 1789 leur donna les libertés auxquelles ils avaient pendant longtemps aspiré et pour lesquelles ils n'avaient cessé de lutter au prix des plus grands sacrifices.

Séance du jeudi 1er avril 1880.

M. de Montégut, correspondant du Ministère, membre de la Société historique et archéologique du Périgord, lit un mémoire ayant pour titre : *Essai historique sur les États du Périgord (1368-1651).*

Le Périgord était autrefois pays d'état, c'est-à-dire de liberté, faisant partie de ce vaste royaume du Midi, connu sous le nom du Languedoc; il relevait du comte de Toulouse qui, au IXe siècle, lui donnait des seigneurs particuliers, en même temps qu'au Limousin. En 1280, lors de la création du parlement de Toulouse, il fut placé dans son ressort, et en 1348 il envoyait ses députés aux états généraux de Languedoc; naturellement, il avait alors le droit de consentir ou refuser le vote de l'impôt. Mais pendant la guerre de Cent ans, ce privilège paraît avoir disparu. Tour à tour conquis, occupé par les Anglais et les Français, pillé par les grandes compagnies, nous ne retrouvons traces des états qu'à la fin du XVe siècle, quand Louis XI, bien plutôt en solliciteur qu'en maître, demande aux états convoqués à Excideuil un modeste subside de 700 livres.

A partir du XVIe siècle (1553), nous retrouvons une assemblée complète, avec tout son mécanisme : les 27 membres du clergé (2 évêques, abbés, doyens, prévôts, etc.), les 100 possesseurs de fiefs en toute justice (et non les nobles comme on l'a dit trop souvent), enfin les 27 communautés de villes, puis le tiers état. Quand on délibère, le dire de chaque membre est consigné avec soin et signé par lui. Les états, quand ils se séparent, nomment une commission de *définiteurs*, qui pendant l'intervalle des sessions administrent au nom des états. Elle se compose de 12 personnes, 4 du

Digitized by Google

clergé, 4 de la noblesse, 4 du tiers état. Cette commission est présidée par un syndic général, nommé pour trois ans et tour à tour par les trois villes principales du pays. Ce syndic à sa sortie de charge, c'est-à-dire après trois ans, rend compte de sa mission et des auditeurs de compte lui sont donnés. Les états devaient au moins se réunir tous les neuf ans et plus souvent si c'était nécessaire, et tour à tour dans les trois villes principales du pays, Périgueux, Sarlat et Bergerac.

En 1583 et 1595, nous retrouvons encore deux assemblées générales des états. Un fait grave s'y produit; le *plat pays*, les ruraux, comme l'on dirait de nos jours, demande lui aussi à être représenté aux états. On fait droit en partie à cette demande, après avoir consigné au procès-verbal le cahier des doléances détaillées et curieuses des malheureux habitants des campagnes, pillés, rançonnés de toute manière et par tous les partis.

A partir du XVIIe siècle, plus de réunions des états. Sully d'abord, Richelieu ensuite, enfin Colbert leur portent le dernier coup. Et cependant, telle était la popularité de cette institution essentiellement nationale, que dans l'intervalle de cent ans écoulé jusqu'à la convocation des états généraux de 1789, il ne s'écoule pas une certaine période de temps sans que le pays ne la redemande. Enfin, en 1789, lors de la rédaction des cahiers, il n'est pas mince bourgade du pays qui ne réclame leur rétablissement avec énergie, tellement leur souvenir était resté cher aux populations.

M. de Montégut, après dix ans de travaux persévérants, est parvenu à retrouver les procès-verbaux originaux d'un grand nombre d'assemblées provinciales. Il y aurait là matière à une publication sérieuse que la Société historique et archéologique du Périgord devrait entreprendre et dont le succès serait largement récompensé par les documents sérieux et nouveaux apportés à l'histoire parlementaire des assemblées provinciales. Ces procès-verbaux, en effet, rédigés avec un soin tout particulier, vont jusqu'à donner *in extenso* les discours prononcés par les orateurs du clergé, de la noblesse et surtout du tiers état. Sans être aussi élevés que ceux de Masselin et de Pot aux états généraux de 1483, ils n'en donnent pas moins un curieux exemple et probablement unique de ce qu'étaient autrefois nos assemblées délibérantes provinciales. L'histoire du passé peut souvent éclairer le présent et permettre de lire plus clairement dans l'avenir.

Digitized by Google

Introduction à un essai sur les États provinciaux du Quercy, par M. J. Baudel, censeur des études au lycée de Saint-Omer, de la Société des études littéraires du Lot.

L'histoire des états provinciaux du Quercy a été rendue fort difficile par suite de la dispersion des documents relatifs à ces assemblées, des procès-verbaux de leurs séances, des registres de leurs délibérations. Ces précieuses archives qui avaient été conservées avec soin, même pendant la Révolution, à l'évêché de Cahors ont été anéanties, il y a environ trente ans, par un acte déplorable de vandalisme et d'ignorance.

L'historien Cathala Coture voudrait faire remonter l'origine de ces états au IXe siècle, mais il ne peut constater leur existence qu'au XIIIe siècle. La première réunion que citent les chroniqueurs eut lieu en 1214, sous la présidence de Simon de Montfort, qui avait été chargé par le roi Philippe Auguste de *tenir les assises*, et qui reçut le 23 octobre la soumission des routiers de Capdenac, en présence des évêques de Cahors, de Rodez et de Mende, et de l'abbé de Figeac. Une autre assemblée se tint à Rocamadour le 2 février 1231.

« Voilà ce nous semble, dit M. Baudel, à quelle époque commencent d'une façon sérieuse les états du Quercy. Ils n'ont pas encore une forme bien déterminée; c'est surtout un conseil de guerre; mais on y traite les affaires de la contrée, on y discute ses intérêts, on y vote des secours au roi partant pour la croisade; c'est en un mot une assemblée délibérante. »

Si nous cherchons maintenant comment elle était composée, nous trouverons que les trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers état y étaient représentés dans des proportions qui varient souvent; car ces états provinciaux eurent jusqu'en 1601 le droit de s'adjoindre des membres, et on ne voit y figurer d'une manière continue que les représentants de quelques fiefs et les consuls de certaines villes.

La présidence en était dévolue à l'évêque de Cahors, qui n'était pas seulement le premier pasteur d'un vaste diocèse, mais encore, par l'étendue de ses domaines et de sa juridiction temporelle, un des plus puissants seigneurs de France. Cette prérogative ne lui avait jamais été contestée jusqu'en 1563. Au mois de janvier de cette année, M. de Clermont-Lodève, gouverneur et sénéchal de la Provence, la lui disputa formellement, sous prétexte que c'était par

Digitized by Google

lui que se faisait la convocation des états; il prétendait à la préséance sur tous les membres de cette assemblée. Les états repoussèrent énergiquement cette prétention et la dénoncèrent au parlement de Toulouse qui, après une première sentence douteuse, la condamna définitivement. Cette présidence de l'évêque fut confirmée par divers arrêts du conseil et par plusieurs lettres patentes, notamment par l'arrêt du 17 avril 1657, rendu sur le rapport de M. de Lamoignon.

Les états provinciaux ne se réunissaient qu'une fois par an, mais pour régler les affaires urgentes, ils avaient, comme l'ont aujourd'hui nos assemblées départementales, une commission de permanence, composée de deux ecclésiastiques, de deux gentilshommes et des consuls des huit premières villes.

Quant au lieu de réunion, quelques auteurs ont prétendu que les états ne pouvaient s'assembler que dans les quatre principales villes du Quercy, Cahors, Montauban, Figeac et Moissac, ou dans les quatre premières châtellenies, Caylus, Lauzerte, Gourdon et Montcuq. Cela n'est vrai qu'à dater de 1539, année où les états prirent une décision dans ce sens; mais avant cette résolution ils étaient convoqués là où les circonstances le permettaient ou l'exigeaient.

La ville où se tenaient les états recevait une petite subvention pour les frais de collations, dragées et dîners qu'elle était obligée de fournir. On donnait aussi quelque argent au couvents, aux hôpitaux et au trompette de la ville.

S'il faut en croire Guy de Malleville, les fils adultes des seigneurs membres de l'assemblée pouvaient être présents aux délibérations, mais sans avoir le droit de voter, « n'ayant pas encore l'âge voulu et l'expérience nécessaire ».

Il nous reste maintenant à examiner quelles étaient les attributions de ces états provinciaux.

Pendant tout le XIVe siècle nous les voyons nommer des députés aux états généraux et s'intéresser surtout à la guerre contre les Anglais. Il en est de même pendant la première moitié du XIVe siècle : fortifier les villes du Quercy, lever des troupes, reprendre les places tombées au pouvoir de l'ennemi, protester contre les traités qui livrent à l'étranger nos plus belles provinces, voilà la tâche à laquelle se dévouent les états. Le rétablissement de la paix leur permet de s'occuper des travaux publics. Ils commencent sous le règne

Digitized by Google

de François Ier à améliorer la navigation du Lot; ils font transformer plusieurs pertuis en écluses et tâchent de faire diminuer les lourdes impositions qui pèsent sur le pays.

L'université de Cahors n'est pas oubliée dans leurs délibérations; ils s'efforcent, mais en vain, d'y retenir le célèbre Cujas que l'Hôpital appelle à Bourges, et votent pour payer les professeurs une somme annuelle de 3,700 livres. Les guerres de religion viennent troubler de nouveau la tranquillité du Midi; après un siège terrible, une résistance héroïque, la ville de Cahors est prise d'assaut et mise au pillage; les états du Quercy se déclarent ouvertement en faveur de la Ligue, et la paix n'est rétablie qu'en 1593 par la suspension d'armes conclue à Castelnau-des-Vaux, entre les royalistes et les ligueurs.

Ainsi jusqu'au XVIIIe siècle rien de ce qui intéresse la sécurité ou la prospérité du pays n'échappe à l'action vigilante des états : questions de paix ou de guerre, trêves à conclure, fortification des villes, vote des impôts et subsides, travaux publics, entretien de l'Université et des collèges, tout rentre dans leurs attributions. C'est presque une assemblée souveraine. Mais à partir de l'avènement de Henri IV, les discordes civiles s'apaisent, l'autorité royale s'affermit et les états provinciaux n'ont plus de rôle politique à jouer. Il ne leur reste à traiter que les questions financières. Ils imposent le Quercy pour une somme de 71,453 écus, à raison de 535 écus par feu, ce qui donne un total de 1,230 feux. Désormais, ils n'auront plus d'initiative et ne feront que voter les tailles que demanderont les représentants du roi.

L'établissement des élections, la création des intendants, le développement de la puissance absolue diminuent de plus en plus l'importance de ces assemblées. La province la plus voisine de la nôtre, le Rouergue, voit ses états disparaître en 1651; le Quercy perd les siens après la séance du 30 novembre 1673, dans laquelle ils traitèrent avec les agents royaux pour l'affranchissement du droit de franc-fief dans les trois élections, moyennant une somme de 154,500 livres.

Ainsi finit sans éclat cette institution qui ne vécut pas sans grandeur, et qui, dans des temps difficiles, rendit de signalés services au pays. Les trop rares documents que nous avons pu consulter suffiront cependant à montrer combien une histoire fidèle et complète de ces états serait intéressante et combien il est regrettable que

Digitized by Google

leurs registres et leurs archives aient été la proie d'une inintelligente destruction.

La communauté des apothicaires-épiciers de la ville de Blois, par M. Louis Belton, président de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Un mandement du roi Philippe VI de Valois, en date du 22 mai 1336, plaça les apothicaires, leurs valets et les herbiers sous la surveillance de la Faculté de médecine. Ils étaient obligés de prêter devant le doyen ou trois maîtres de la Faculté le serment de « tenir et garder loyaument les ordonnances concernant l'exercice de leur profession et, de plus, à montrer auxdits maistres les médecines laxatives et les opiats qui se gardent par longtemps pour les voir avant que elles soient confiées et sçavoir qu'elles soient bonnes et fraisches et non corrompues et non tresallées ».

C'était quelque chose, et la surveillance exercée par la Faculté de médecine sur les apothicaires donnait certainement aux malades quelques garanties; mais c'était bien insuffisant, alors surtout qu'aucune condition de capacité, aucun apprentissage réglementaire n'étaient exigés de ceux qui se destinaient à cette profession. Ce ne fut qu'à la fin du xve siècle, par un édit de Charles VIII, du mois d'avril 1484, que la profession d'apothicaire-épicier à Paris fut érigée en *métier-juré* et que, par conséquent, les aspirants à la maîtrise furent obligés de justifier d'un apprentissage et de faire les chefs-d'œuvre.

Ce ne fut qu'en 1571 que les apothicaires-épiciers de Blois, à l'exemple de ceux de Paris et de Tours, dont ils s'approprièrent les statuts, demandèrent au roi d'ériger leur état en maîtrise et métier-juré. C'est ce qui leur fut accordé par le roi Charles IX, qui, dans un séjour qu'il fit à Blois, leur accorda des lettres patentes au mois d'octobre 1571, enregistrées au présidial de Blois le 15 décembre, et à la prévôté le 20 décembre de la même année.

Après avoir fait connaître l'origine et la corporation des apothicaires-épiciers de Blois, l'auteur du mémoire en résume l'histoire d'après le registre des délibérations de la corporation depuis l'année 1660 jusqu'en 1791. Les faits principaux qu'il mentionne sont l'institution d'un tribunal de famille, en procès avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu, accusées de « vendre et débiter impunément toutes sortes de médicaments, tant internes qu'externes, simples et com-

Digitized by Google

posés, ce qui détruisait entièrement les statuts des apothicaires ayant droit de vendre et débiter lesdits médicamens à l'exclusion de tous autres. »

Le procès dura vingt-sept ans et se termina au désavantage des apothicaires et au grand détriment de leur bourse. C'était, dit M. Belton, l'un des grands travers des anciennes corporations, de se ruiner en procès; les apothicaires de Blois n'eurent garde de faire exception et s'endettèrent à plaider. Le registre, en effet, est en grande partie consacré au récit de leurs procès : contre les marchands de soie pour une question de préséance; contre les merciers, contre les apothicaires de Vatan et de Levroux, qui ne pouvaient exercer leur profession sans être reçus maîtres par ceux de Blois, et prétendaient néanmoins avoir le droit d'exercer leur profession librement et sans avoir passé d'examens. On se mit d'accord moyennant une transaction.

Voici quelles étaient les formalités établies pour la réception des maîtres.

Pour être reçu maître dans la communauté des apothicaires-épiciers, il fallait d'abord faire un apprentissage de quatre ans. La compagnie, après s'être assurée que le candidat avait atteint l'âge de vingt-cinq ans, lui donnait jour pour son premier examen, qui consistait en une interrogation sur les points fondamentaux de la pharmacie, la démonstration des médicaments simples et la lecture des ordonnances. S'il subissait avec succès cette première épreuve, on lui donnait un nouveau jour pour la composition de son premier chef-d'œuvre, qui consistait dans la confection d'un médicament composé. Au jour dit, la compagnie l'interrogeait sur les médicaments simples qui entraient dans la composition du chef-d'œuvre, après quoi il procédait, en présence de la compagnie, aux manipulations nécessaires.

Le candidat devait fabriquer de même un second et un troisième chef-d'œuvre, le dernier concernant l'épicerie. Le jour où il présentait son dernier chef-d'œuvre, on l'interrogeait sur les plantes médicinales.

Les examens devaient se faire en présence du procureur du roi et du médecin du roi. Si le candidat subissait avec succès ces diverses épreuves, on le conduisait chez le conseiller au présidial faisant, pendant le mois, fonctions de juge de police, entre les mains duquel il prêtait le serment professionnel; après quoi il était

Digitized by Google

déclaré clerc et, pour sa bienvenue, il offrait le pain bénit, au nom de la compagnie, à la Madeleine suivante.

Tous ces examens se passaient généralement dans un espace de six semaines ou deux mois au plus. Mais, dans certaines circonstances exceptionnelles, ces délais étaient fort abrégés et les formalités de l'examen simplifiées.

En 1660, il y avait à Blois une douzaine d'apothicaires-épiciers; en 1673 et 1681, neuf; en 1716, et depuis cette époque jusqu'à la Révolution, ils ne sont plus que cinq. N'oublions pas qu'avec le temps l'épicerie s'était de plus en plus séparée de la pharmacie pour s'allier à d'autres professions comme celles de mercier ou de ciergier-chandelier.

Il paraît au surplus que plusieurs des offices n'avaient pas grande valeur, et que le maître qui voulait se retirer ne trouvait pas toujours facilement un successeur.

La compagnie avait à sa tête deux gardes ou *jurés*, qui présidaient les délibérations et avaient, entre autres fonctions importantes, celle de procéder deux fois par an à la visite des boutiques de chacun des maîtres et de s'assurer qu'elles étaient «fournies suffisamment de tous les médicaments nécessaires pour le service du public».

Les jurés faisaient également des visites périodiques chez les membres de certaines corporations soumises à la surveillance des apothicaires, comme celle des ciergiers-chandeliers. C'était là une mission assez délicate, et ces visites n'étaient pas toujours bien reçues.

Chacun des jurés restait deux ans en charge : chaque année on en nommait un nouveau, et le nouveau de l'année précédente devenait ancien et restait en fonctions pendant une nouvelle année. L'ancien juré sortant de charge pouvait être réélu et, dans ce cas, il redevenait nouveau.

La corporation des apothicaires de Blois ne subsistait plus le 9 septembre 1791, jour auquel s'arrête le registre analysé par M. Belton. Le décret rendu par l'Assemblée constituante le 2 mars 1791 avait supprimé définitivement les maîtrises et les jurandes. Cette suppression emporta naturellement l'abolition des anciens règlements, qui furent remplacés, en ce qui concerne la pharmacie, par la loi fondamentale du 21 germinal an XI.

Le régime parlementaire en Bretagne au XVIIIe siècle. — L'abbé Terray

Digitized by Google

et les États réunis à Morlaix en 1772; par M. Dupuy, membre de la Société académique de Brest.

La Bretagne avait encore au XVIIIe siècle son ancienne constitution. Comme tous les anciens duchés, elle avait un budget spécial voté par les états provinciaux. Le roi ne pouvait percevoir aucune taxe sans le consentement de l'assemblée. Les états surveillaient et contrôlaient l'administration. Secondés par le parlement de Rennes, ils maintenaient soigneusement les privilèges de la province. Ils avaient deux procureurs généraux, dont l'un résidait à la cour et défendait leurs droits auprès du gouvernement; l'autre résidait en Bretagne où, assisté de deux substituts, il recevait les plaintes et notait les abus.

La Bretagne avait un budget bien réglé et un crédit supérieur à celui du royaume de France.

Si les états avaient conservé leurs prérogatives, ils n'en avaient pas moins subi de grands changements depuis le commencement du XVIe siècle. Avant la réunion de la Bretagne à la France, ils se réunissaient tous les ans. L'assemblée se composait toujours des trois ordres : du clergé, de la noblesse et du tiers état; mais d'importantes modifications s'étaient introduites dans leur mode de représentation.

Les gentilshommes étaient nombreux; on en compta sept cent vingt-cinq aux états de Rennes en 1756, et trois cent vingt-cinq en 1772 à Morlaix. L'hostilité de la noblesse contre l'administration prit un caractère inouï de violence de 1758 à 1766. Le premier soin du chancelier Maupeou fut de frapper le parlement de Rennes qui défendait les privilèges de la province avec autant de ténacité que les états eux-mêmes. Le parlement fut brisé et constitué sur de nouvelles bases. Le parlement abattu, il s'agissait de dompter les états provinciaux. Ce fut l'œuvre de l'abbé Terray, devenu contrôleur général, et du comte de Saint-Florentin, récemment pourvu du titre de la Vrillière.

L'auteur raconte dans tous ses détails la longue et ardente lutte soutenue par l'administration pour vaincre et neutraliser l'opposition de la noblesse et obtenir d'abondants subsides, et principalement celle qui eut lieu à Morlaix en 1772.

Les états du XVIIIe siècle votaient des fonds pour les travaux publics, pour la fondation des écoles; ils accordaient des secours aux indigents. Ceux de Morlaix imitèrent en cela les assemblées précédentes. Plusieurs villes leur demandèrent des dégrèvements de capi-

Digitized by Google

tation qu'il fut impossible de leur accorder. Le tiers état saisit cette occasion pour inviter la noblesse à faire inscrire ses domestiques dans la classe des notables roturiers. La noblesse déclina cette proposition. L'assemblée avait à rédiger son cahier de remontrances, et les instructions destinées au procureur général et aux députés en cour. Les remontrances étaient toujours rédigées avec une âpreté de langage qui étonnerait de nos jours. Aucun gouvernement, au XIXe siècle, ne permettrait à un corps constitué de lui parler avec la rudesse usitée avant la Révolution française. Les états protestèrent invariablement contre la rigueur des impôts et l'excès de la capitation. Ils réclamaient le redressement de tous les abus dont souffrait la province.

Il s'agissait d'élire la commission intermédiaire, les députés en cour et les députés à la Chambre des comptes. La commission intermédiaire se composait de quatre-vingt-dix membres, dont dix-huit formaient le bureau de Rennes; chacun des huit autres évêchés avait un bureau de neuf membres. Quant aux députés en cour et à la Chambre des comptes, les commissaires du roi ne laissaient élire que ceux qui leur convenaient. Le tiers état avait été si bien discipliné gendant la session, grâce à son président, M. de Tréverret, qu'il élut à l'unanimité celui-ci au premier rang de ses députés en cour. L'abbé Terray fut enchanté de cette élection et chargea l'intendant de féliciter M. de Tréverret.

La session approchait de sa fin. La noblesse, contenue par la docilité des deux autres ordres, avait conçu contre eux et contre les commissaires du roi une violente irritation. Le samedi 16 janvier 1773 avait été faite la proposition de classer, pour la capitation, les domestiques de la noblesse parmi les notables roturiers. La noblesse émit un *tardé à délibérer*. Les états convinrent de tenir séance le lendemain après la cérémonie du sacre de l'évêque de Quimper. Les trois ordres arrivèrent sur le théâtre vers une heure. Le clergé et le tiers proposèrent de lire le procès-verbal de la veille et d'aller aux chambres pour continuer les délibérations commencées. La noblesse soutint qu'on n'était pas convenu de tenir séance, mais seulement de prendre le théâtre comme lieu de réunion et «pour se parler plus décemment». Les présidents du clergé et du tiers prirent les voix de leur ordre. Sans attendre le résultat, la noblesse se retira, entraînant son président. Le clergé et le tiers rédigèrent une protestation.

Digitized by Google

Le lundi 18 janvier, pendant que les états discutent au sujet de cet incident, les commissaires du roi font leur entrée sur le théâtre. Le duc de Fitz-James, chargé du commandement militaire, fait lire et enregistrer un arrêt du conseil qui casse la décision par laquelle la noblesse a refusé de voter les fonds nécessaires aux gages du parlement. Puis vient un second arrêt qui maintient l'ordonnance antérieure établissant que les maires des villes sont de droit députés de leur communauté, et qui défend aux états d'insérer aucune réserve sur leur registre.

La lecture de ces deux arrêts est suivie d'une scène pénible : la noblesse a fait rédiger en secret un mémoire sur ses griefs pendant la session. Tous ses membres ont approuvé et signé ce mémoire dont il circule des copies. Le duc de Fitz-James connaît le nom des auteurs et de celui qui a donné lecture du mémoire. Il ordonne, au nom du roi, sous peine de désobéissance, au comte du Lou de lui remettre la minute et les copies. Le comte du Lou répond qu'il n'a pas le mémoire et qu'il ignore qui en est saisi. Le duc de Fitz-James somme plusieurs fois le lecteur et les douze rédacteurs de lui livrer le mémoire. M. de Kersalaun reconnaît qu'il en a donné lecture, mais qu'ensuite il l'a rendu à M. de la Morandaye, doyen des douze rédacteurs. M. de la Morandaye, interpellé à son tour, répond qu'il n'a plus le mémoire, qu'il l'a remis à un gentilhomme dont le nom lui échappe. Le duc de Fitz-James ordonne de lui livrer la minute et les copies, défend aux autres ordres de laisser circuler le mémoire; il se retire vers cinq heures et demie. Le lendemain l'ordre entier de la noblesse, son président en tête, va lui livrer la minute et les copies.

Cette soumission n'empêcha pas le duc de Fitz-James d'adresser aux états un ordre du roi, qui leur enjoignait de rayer du nombre des membres de la commission intermédiaire trois députés de la noblesse désignés par le bureau de Vannes. L'assemblée lui fit observer qu'il fallait, pour rapporter un vote des états, une délibération rendue à l'unanimité des trois ordres et qu'on n'obtiendrait pas la voix de la noblesse. Il consentit alors à retirer son ordre, à condition que les trois gentilshommes ne se présenteraient jamais à leur bureau. Le 20 janvier, à onze heures et demie du soir, les commissaires allèrent clore la commission des états.

L'abbé Terray fut charmé de ce résultat; lui-même avait autorisé les commissaires à prolonger de quelques jours la session, tant il

Digitized by Google

lui paraissait difficile de tout régler en trois mois. Il se félicitait de la docilité du clergé et du tiers état; il était heureux d'avoir pu augmenter les subsides de la province et combler dans ses finances un déficit qui semblait inévitable à cause des charges nouvelles qu'elle avait à subir. Il était fort satisfait de M. de Tréverret. Le 4 janvier, il lui écrivit : « Je vous donne avis, Monsieur, avec plaisir, que le roi vous a accordé hier une gratification nouvelle de 12,000 livres pour vous aider dans la dépense que vous cause l'assemblée; à votre retour, vous me direz votre situation, mais vous ne devez pas douter du plaisir que j'aurai toujours à vous procurer les traitements les plus favorables de Sa Majesté que vous servez avec tant de zèle et si utilement. »

L'abbé Terray lui avait déjà alloué 6,000 livres. Il lui fit obtenir, en outre, des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel. L'intendant Dupleix, tout en signalant au contrôleur général ceux qui l'avaient secondé, oubliait de rappeler ses services. L'abbé Terray lui écrivit : « Pendant que vous suivez avec tant de zèle et de fruit les affaires du roi, ne doutez pas que je m'occupe de vos intérêts personnels que vous oubliez et que je ne dois point négliger ». Le 25 janvier, il lui écrivit pour le féliciter de l'heureuse fin de la session et promit de le récompenser à Versailles.

Il est évident que l'abbé Terray et le commissaire du roi avaient habilement conduit leur campagne contre les états de la province. Mais ils avaient tort de se féliciter de leur ouvrage. Ils avaient contribué à effacer ce qui restait des libertés provinciales, à annuler cette institution féconde des états, à irriter les uns contre les autres trois ordres dont l'intérêt était de rester unis. C'est au moyen de cette politique déplorable que le gouvernement du XVIIIe siècle préparait la Révolution. La royauté détruisait ainsi d'avance toutes les forces qui pouvaient un jour la protéger.

Documents inédits sur Philippe de Commynes, par M. Ch. Fierville, professeur au lycée du Havre, vice-président et délégué de la Société havraise d'études diverses.

Ce mémoire, ayant spécialement pour objet la baronnie d'Argenton, appartenant à l'historien de Louis XI, est la seconde partie d'un ouvrage dont la première a été lue à la Sorbonne au mois d'avril 1879.

La baronnie d'Argenton était un des fiefs les plus importants du

Digitized by Google

Poitou. Au siège de Parthenay (1419), nous trouvons un de ses seigneurs qualifié du titre de chevalier banneret et ayant sous ses ordres vingt écuyers et dix archers. Dans les temps les plus reculés du moyen âge, les seigneurs d'Argenton se sont distingués par leur activité militaire, par leurs alliances et par leurs libéralités envers les églises.

C'est par son mariage avec Hélène, seconde fille de la dame de Montsoreau, veuve de Louis d'Amboise, que Philippe de Commynes, grâce à l'intervention et aux libéralités de Louis XI, se trouva possesseur du château d'Argenton, qui comprenait alors une vingtaine de fiefs annexés, s'étendant sur vingt-huit paroisses, dont vingt-deux appartiennent au département actuel des Deux-Sèvres, et six à celui de Maine-et-Loire. Non seulement la ville d'Argenton, d'un accès difficile, était défendue par une enceinte formidable de murailles, mais le château lui-même était une forteresse presque inexpugnable.

Commynes, qui aimait les constructions et la splendeur, transforma tous ses domaines et y fit faire des travaux de restauration qu'on évalua après sa mort à 200,000 livres du temps. Louis XI y coopéra dans une proportion beaucoup moindre qu'on ne l'a supposé. La reconstruction du corps de logis seul coûta plus de 60,000 francs. Il s'occupa lui-même des moindres détails, et l'auteur du mémoire, qui a pu consulter les papiers inédits relatifs à la baronnie, a trouvé dans des notes de son écriture presque indéchiffrable les documents attestant tous ses soins pour l'agrandissement et l'entretien de ses domaines. Son attention se porta sur tous les points; il répara les métairies, les moulins, les ponts, les étables, les fours à ban, les granges, les bergeries; construisit les halles, établit des foires et des marchés, mit en état le château des Mottes, dans la paroisse de Largeasse, où son souvenir est resté vivant, répara partout les garennes, releva les piliers de justice et l'auditoire d'Argenton, et reconstruisit le château de Villentrois.

Au premier rang des dépenses, M. Fierville note des frais de culte considérables dans la chapelle Saint-Georges du château, qui était desservie par six chapelains, et dans l'église d'Argenton. En seconde ligne étaient des aumônes faites à des époques fixes, avec une grande régularité. Quand de mauvaises récoltes avaient frappé ses vassaux, il leur venait en aide; une fois il donna généreusement plus de mille charges de blé.

Digitized by Google

Son train de maison était organisé sur un grand pied : il y avait un capitaine du château, un sénéchal, un juge châtelain, un procureur, un greffier, un prévôt, des sergents, des receveurs, un maître d'hôtel, de nombreux serviteurs, des demoiselles d'honneur pour madame et des gens de corvée. Les officiers se recrutaient aussi bien parmi les hommes de loi que parmi les membres du clergé et de la noblesse. L'un d'eux surtout eut, pendant quelque temps, dans la direction de ses affaires, une part prépondérante. Son nom mérite d'être conservé : c'est l'ancien capitaine de Talmont, René de Poillé, écuyer, sieur de la Hunandière. Il fut l'auxiliaire actif d'Hélène de Chambes, et si l'affection des vassaux pour leur seigneur se manifesta après sa mort, il n'avait pas peu contribué à la lui concilier.

Mais l'âme du château était cette Hélène de Chambes, l'épouse de Commynes. Son rôle dans la vie de son mari a été peu remarqué jusqu'à présent.

Commynes était un politique de premier ordre, c'était aussi un administrateur de grand mérite; mais il avait besoin d'être secondé dans ses domaines, d'où il fut très souvent absent, excepté dans les dernières années de sa vie.

Hélène de Chambes fut aussi souvent absente. Elle séjourna à Dreux, elle suivit la cour, peut-être à cause de ses fonctions de gouvernante de Marguerite d'Autriche qui, d'après le traité d'Arras, devait épouser le dauphin Charles. Mais ses absences durèrent peu; elle présida pendant quarante-trois ans aux destinées d'Argenton (1473-1516) et défendit les intérêts de ses petits-fils pendant encore douze années. Sa mort eut lieu le 11 février 1531, cinquante-neuf ans après son mariage et elle eut la douleur d'assister à la ruine des belles espérances qu'elle et son mari avaient conçues pour la prospérité d'Argenton.

Ils n'avaient qu'une fille, Jeanne de Commynes, dont l'histoire n'a rien dit et qui méritait cet oubli, femme d'un caractère faible, timoré et superstitieux. Elle mourut jeune, laissant quatre enfants en bas âge. Son mari, René de Brosse, riche en prétentions sur le comté de Penthièvre et peut-être sur le duché de Bretagne, combattit d'abord sous les drapeaux de la France et alla mourir près de Nice, dans l'armée du traître et rebelle connétable de Bourbon. Leur fils aîné, le petit-fils de Commynes, eut la faiblesse d'épouser Anne de Pisseleu, la maîtresse de François Ier.

Digitized by Google

Malgré tout, sa maison eût pu subsister grande, riche et puissante si, dès l'origine, elle n'avait eu à soutenir des luttes obstinées contre des adversaires qui lui disputèrent la propriété de la baronnie de Commynes. Il fut obligé de soutenir de nombreux procès qui lui avaient été légués par ses prédécesseurs. Il défendit sa situation, de tous côtés attaquée, contre le sire de Saint-Clémentin, contre le sire de Sanzay, contre les La Trémoille, à cause de leurs prétentions sur Talmont.

Une question de forme dans la reddition de l'hommage le mit aux prises avec le baron de Mortagne, son suzerain. L'origine de ce dissentiment remontait à Guillaume d'Argenton, l'arrière-grand-père de sa femme. Ce fut lui qui en fut la victime. Pendant les trois dernières années de sa vie, la baronnie fut mise sous le séquestre. Sa seule satisfaction fut de le faire lever deux mois seulement avant de mourir; et encore dut-il lui-même aller frapper vainement à la porte du château de Mortagne pour offrir un hommage qui ne fut pas reçu : il ne trouva à parler qu'au portier.

Ce fut son dernier acte; il mourut peu après « de mort casuable », nous dit son panégyriste. Son héritage donna lieu à de grandes contestations entre sa veuve et son gendre. Il n'avait pas laissé de testament et s'était fixé sur les termes de son contrat de mariage dont les événements avaient bien amoindri la portée. Mais ces querelles intestines s'apaisèrent bientôt. Hélène de Chambes et René de Brosse devaient rester unis contre l'ennemi commun, contre Jean de Châtillon, représentant des droits de Louis de Chabot, qui revendiquait la propriété d'Argenton. Le procès de la succession d'Antoine d'Argenton ayant commencé le 13 décembre 1461 ne se termina que le 13 mai 1560 en faveur de Claude de Châtillon.

Un siècle plus tard, en 1664, Colbert, dans son Mémoire sur la noblesse du Poitou, nous dit que l'arrière-petit-fils de Claude était tellement endetté que la baronnie d'Argenton était entièrement saisie. Antoine d'Argenton avait dit en 1461 qu'il ferait telle chose avant sa mort que ses héritiers n'amenderaient en rien sa succession. Il avait été bon prophète. La famille de Commynes fut dépossédée de la baronnie d'Argenton, et la famille de Châtillon profita bien peu des avantages que lui avaient faits les arrêts du parlement.

Le prieuré de Saint-Laurent de Montfort, par M. Adolphe de Dion,

Digitized by Google

secrétaire de la Société archéologique de l'arrondissement de Rambouillet.

Sur la pente abrupte de la colline qui domine Montfort-l'Amaury, au pied de la ruine massive du donjon bâti sous le règne du roi Robert, à la lisière de l'antique forêt de l'Iveline, on voit les débris d'une chapelle offrant les caractères architectoniques du règne de Henri Ier. Cette chapelle, détruite au commencement du siècle, était celle du prieuré de Saint-Laurent, dépendant de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris. Ce modeste édifice n'avait guère que 100 mètres superficiels; la place manque pour les établissements claustraux, certainement très exigus, et le cloître ne pouvait être qu'une cour étroite et sombre. Ce n'était donc point un monastère complet, mais une dépendance de l'abbaye, dépendance habitée par deux ou trois moines.

Quel pouvait être l'objet de cette fondation? Les nombreux établissements religieux fondés au XIe et au XIIe siècle offraient des types bien différents. Les vastes monastères bâtis auprès des villes étaient surtout des établissements scientifiques ou hospitaliers; ceux qui s'élevaient à la campagne étaient des centres d'agriculture et d'industrie, non moins que des retraites religieuses; tandis que les premiers, bâtis comme celui de Montfort, dans des chefs-lieux de châtellenie, répondaient particulièrement aux besoins sociaux de ces localités d'une importance secondaire.

Autour de Montfort, nous voyons, sous le règne de Philippe Ier, se fonder des prieurés semblables à Mantes, Villepreux, Châteaufort, Chevreuse, Saint-Arnoult, Brétencourt, Maintenon, le Puiset, et dans beaucoup d'autres villes féodales.

Si le premier souci du baron mis à la tête d'une châtellerie était en effet de construire une forteresse pour assurer son indépendance contre la jalousie de ses voisins, son second soin était de fonder un prieuré pour pourvoir aux besoins religieux du pays, à l'assistance des pauvres, aux soins des malades, à l'instruction de la jeunesse, à la rédaction des actes, à la juridiction gracieuse, en un mot à tous les services publics que ne pouvaient comprendre le commandement militaire et l'administration de la justice qu'il s'était réservés.

Au commencement de l'organisation féodale, le seigneur avait voulu mettre sous sa main les biens ecclésiastiques consacrés à des institutions charitables, et ils avaient été presque partout occupés

Digitized by Google

par lui. Il en était résulté une grande dépendance, et par suite une décadence presque complète du clergé séculier.

Au XIe siècle, sous la salutaire impulsion des rois Capétiens, la plupart des barons se dessaisirent, en faveur des abbayes, des droits religieux usurpés par leurs ancêtres. Les cartulaires sont pleins de restitutions, faites à cette époque, d'églises, de cimetières, de dîmes, d'offrandes de cires et d'autres objets semblables.

C'est ainsi qu'en 1053 Amaury Ier, seigneur de Montfort et d'Épernon abandonna à l'abbaye de Marmoutiers l'église de la Trinité de Seincourt, près Épernon, qu'il avait reçue en héritage de ses ancêtres avec tous les biens qui en dépendaient, ainsi que le patronage de cette église sur Rambouillet et sur quatre autres paroisses.

Entre les mains des moines de Marmoutiers, ce monastère, qui paraît avoir appartenu, du temps de Charlemagne, à l'abbaye de Saint-Pierre de Poitiers, devint le prieuré Saint-Thomas d'Épernon et fut pendant cinquante ans le lieu de sépulture des seigneurs de Montfort.

En même temps qu'il fondait le prieuré d'Épernon, Amaury Ier bâtissait à Montfort les églises de Saint-Laurent et de Saint-Pierre, l'une dans le château, l'autre dans le bourg qui s'était formé au pied de ce château et s'étageait sur le flanc de la colline.

Il ne put les terminer et ce fut son fils Simon qui, en 1072, forma le prieuré Saint-Laurent en donnant ces deux églises à l'abbaye de Saint-Magloire fondée par Hugues le Grand, duc de France, dans le palais de la cité et restée jusqu'alors en grande faveur auprès des rois Capétiens.

A sa prière, Philippe Ier, dans une cour plénière à Paris, donna une confirmation solennelle de cette fondation et, considérant que ce prieuré, fondé dans un bénéfice royal, était donné à une abbaye qui lui appartenait, il lui accorda tous les privilèges autrefois octroyés par son ancêtre Hugues le Grand à l'abbaye de Saint-Magloire. Il lui assura une immunité judiciaire complète, en l'exemptant de la juridiction des juges royaux et de celle des officiers du seigneur de Montfort, et même en la soustrayant à la juridiction diocésaine de l'évêque de Chartres. Cet acte, rédigé par le chancelier Geoffroy, évêque de Paris, fut souscrit par le roi, par son frère Hugues, par l'archevêque de Sens et par trois autres évêques, puis par Simon de Montfort et son fils Amaury. A la suite viennent les

Digitized by Google

seings des grands officiers de la couronne, ceux des comtes de Valois, de Vermandois, de Ponthieu, de Soissons, de Corbeil, de Meulan, et ceux de vingt et un chevaliers presque tous vassaux ou voisins du seigneur de Montfort.

Après avoir fait connaître, d'après les dates officielles, l'origine du prieuré de Saint-Laurent, l'auteur emprunte aux mêmes documents d'intéressants détails, soit sur les attributions du prieur, soit sur la juridiction ecclésiastique, fondée au milieu du XIe siècle par Simon Ier de Montfort. Il devait servir de centre aux établissements divers de la nouvelle ville et de la châtellenie dont elle était le chef-lieu. Vassal direct du roi, Simon de Montfort avait confié la direction de ce prieuré à l'abbé de Saint-Magloire, qui était chapelain ordinaire du palais. Ce choix indiquait son attachement aux intérêts du souverain. Après les rois, ce sont les seigneurs de Montfort qui tiennent le plus de place dans le cartulaire de cette abbaye. Pendant deux siècles, le prieur de Saint-Laurent et son chef, l'abbé de Saint-Magloire, furent, après l'évêque de Chartres, les personnages les plus influents de la contrée. Cependant les seigneurs de Montfort étaient devenus comtes d'Évreux, puis comtes de Leicester en Angleterre; ils avaient un instant rêvé de se créer une principauté dans le Midi.

Alors, et même quand ils furent redevenus simplement comtes de Montfort, les intérêts municipaux tinrent moins de place dans leurs préoccupations, et ils favorisèrent de préférence des monastères plus importants. Le connétable Amaury, laissant une somme pour distribuer aux pauvres des vêtements et des chaussures, charge de ce soin les abbés des Vaux-de-Cernay et de Grandchamp. La nécessité de concentrer en une seule main la direction des établissements religieux de la châtellenie n'existait plus comme au XIe siècle. Le clergé séculier avait repris une action prépondérante. Peu à peu, les prieurés comme celui de Montfort devinrent un bénéfice procurant une vie aisée à l'ecclésiastique qui en était pourvu. Celui-ci, souvent absent, afferma les revenus en chargeant les fermiers de remplir les obligations qui lui incombaient. Dès lors, le prieuré n'est plus qu'un souvenir. L'archevêque de Paris, à qui il avait été donné avec l'abbaye de Saint-Magloire, n'hésite pas à abandonner une partie des revenus pour s'exempter des charges. Les bâtiments se dégradent progressivement.

A la Révolution, la chapelle servit de prison à de malheureux

Digitized by Google

Vendéens, qui y moururent de misère. Une carrière de sable creusée dans ses fondations amena sa destruction en 1812, et cette ruine est si complète qu'il faut l'œil d'un archéologue comme M. de Dion pour retrouver dans ces faibles débris les restes d'une chapelle du XIe siècle.

La chapelle d'argent de Jean Charmolue, doyen de Saint-Clément de Compiègne (1640-1793), par M. Demouchy, membre de la Société historique de Compiègne.

L'auteur a trouvé, dans des papiers de famille, plusieurs pièces qui lui ont paru offrir quelque intérêt au point de vue archéologique. L'une de ces pièces est un testament de maître Jean Charmolue, chanoine doyen de l'église de Monsieur saint Clément de Compiègne, en date du 10 octobre 1641, faisant partie des minutes de Pierre Charmolue, alors notaire à Compiègne. Il y avait consigné la clause suivante :

« Je veux et entends qu'il sera baillié à M. Jean Charmolue, mon neveu, prêtre demeurant à Paris, ma chapelle d'argent et meuble qui en dépend pour s'en aider et servir sa vie durant, à la charge qu'après lui le plus prochain du lignage qui sera d'église y succédera, et ainsi de temps en temps. »

Sous la législation actuelle et peut-être même sous l'ancienne, cette disposition aurait pu être attaquée comme entachée de substitution prohibée et comme établissant un ordre de successibilité en dehors de la législation; mais cette question n'a jamais été soulevée pendant plus de cent cinquante ans, et nous pouvons suivre l'histoire de cette chapelle jusqu'en 1793. Après avoir été possédée successivement par les personnages de la famille qui remplissaient les conditions énumérées au testament du premier possesseur, la chapelle composée d'une croix, d'un calice, de burettes et d'un bassin d'argent, de deux chasubles, d'un missel romain, de deux volumes de saint François de Sales de la valeur d'environ 500 livres, se trouvait, à l'époque de la Révolution, en dépôt chez M. Pierre Charmolue, notaire à Compiègne. En vertu des lois de confiscation des biens du clergé, la chapelle d'argent devint une propriété nationale. Elle avait été réclamée par les administrateurs du district de Compiègne le 18 brumaire an II, et cette remise fut immédiatement suivie de l'envoi à la fonte.

Digitized by Google

La réception à seigneurie ou le serment de prince des comtes de Flandres et d'Artois à Saint-Omer, de 1127 à 1677, par M. de Lauwereyns de Rosendaele, de la Société des antiquaires de Morinie.

De 1127, date de la charte de Guillaume Cliton, à 1677, année où l'Artois réservé dans le traité des Pyrénées fut réuni définitivement à la France, les formalités requises pour la réception du serment étaient les suivantes : lorsqu'un nouveau comte d'Artois ou de Flandre venait prendre possession de sa seigneurie : « Êtes-vous prêt à faire le serment de prince ? » lui demandait-on aux portes mêmes de la ville. S'il répondait : « Oui », et jurait qu'il maintiendrait les anciennes lois et les bonnes coutumes de la ville, et qu'il la défendrait contre ses ennemis, il était reçu à la seigneurie. Alors, mais alors seulement, la ville lui faisait le serment réciproque, autrement jurait d'être bonne et loyale sujette de son nouveau seigneur, obéissant à lui et à ses officiers autant qu'elle devait le faire. L'engagement n'était pas pris par tous les princes dans des termes aussi précis et aussi rigoureux.

Si les formes varient, le lieu où il est reçu varie également. Mais en quelque lieu qu'il se fasse, le serment de prince est toujours accompagné de formalités qui lui donnent de l'éclat selon l'ancienne coutume inaugurée en 1127.

Tous les détails relatifs à ces formalités, aux garanties exigées des magistrats de Saint-Omer, sont consignés dans ces actes officiels qui constituent la partie la plus considérable du travail de M. Lauwereyns.

A la suite des lectures faites par MM. de Montégut sur les *États du Périgord*, Baudel sur les *États provinciaux du Quercy*, et Dupuy sur le *Régime parlementaire en Bretagne au XVIIIe siècle*, M. Georges Picot, membre de l'Institut, a pris la parole pour féliciter les auteurs et les engager à persévérer dans la voie qu'ils ont choisie.

Il leur rappelle que le Comité des Travaux historiques est disposé à encourager tout particulièrement les recherches sur nos anciennes assemblées nationales. Depuis plusieurs années, le Comité a entrepris la réunion et préparé la publication des documents inédits sur nos états généraux ; il pense que les Sociétés savantes de province doivent faire le même effort pour les états provinciaux. M. Georges Picot donne des renseignements curieux sur l'état d'avancement de la collection des états généraux : on peut considérer

Digitized by Google

que deux volumes ont été déjà publiés : le *Journal de Masselin* sur les états de 1484, et les *États de la Ligue en 1593*. Ce dernier recueil, édité avec soin par M. Auguste Bernard, de Montbrison, a été choisi comme type de la collection nouvelle. Le volume de documents sur les premiers états généraux tenus sous Philippe le Bel est en ce moment sous presse. M. Picot, chargé de cette publication, prépare à la suite le recueil des états généraux de 1560, dont presque toutes les pièces sont réunies. Il fait appel aux savants qui ont rencontré des cahiers de bailliages ou des documents inédits concernant nos anciennes assemblées; leurs envois seront reçus avec reconnaissance et l'éditeur ne manquera pas, en insérant les pièces qu'ils auront retrouvées, de mentionner à qui est due leur découverte. Il convie tous les érudits à ce grand travail de recherche et de collaboration.

Pour les états particuliers d'une province, chaque Société peut et doit susciter les mêmes initiatives. Que de pays d'états dont les archives existent encore et qui ne possèdent ni histoire ni collections! Passant en revue les différents états particuliers, résumant leur histoire et les travaux qu'ils ont provoqués, M. Georges Picot propose comme les meilleurs types deux publications récentes : les cahiers des états de Normandie que M. de Beaurepaire publie pour la Société d'histoire de Normandie, et les pièces relatives à deux sessions des états de Bretagne, celles de 1717 et de 1736, qu'a réunies M. du Bouetiez de Kerorguen. Il expose avec quelques détails la forme que ces deux éditeurs ont donnée à leur publication, et termine en souhaitant, avec Augustin Thierry dont il invoque l'autorité et les conseils, « que les états particuliers aient leur collection de pièces pour chaque province et que, dans toutes les parties de la France, un travail si désirable attire le zèle des hommes studieux qu'animent à la fois l'amour de la science historique et l'amour de la contrée natale. »

Cette instructive et intéressante allocution est vivement applaudie.

Séance du vendredi 2 avril 1880.

Une mission militaire en Prusse en 1786, par M. Jules Finot, correspondant du Ministère à Vesoul.

La bibliothèque de la ville de Vesoul possède un manuscrit renfermant : 1° le récit d'un voyage en Allemagne et d'un séjour à

Digitized by Google

Berlin, au mois d'avril et de mai 1786; 2° un écrit militaire intitulé : *Détails recueillis sur l'armée prussienne.* On ignorait quel était l'auteur de ce document, lorsque des recherches faites par M. Finot aux archives départementales de la Haute-Saône lui apprirent qu'il devait être attribué au marquis Hippolyte de Toulongeon, lieutenant général des armées du roi, président de l'ordre de la noblesse du bailliage d'Amont en 1789, et député de cet ordre aux états généraux.

M. Jules Finot commence par faire connaître quelques-unes des particularités de la vie militaire du marquis de Toulongeon, nommé en 1781 maréchal de camp. Il occupait ce grade quand il fit, en 1786, son voyage en Prusse. Lieutenant général en 1789, il commandait en cette qualité la division militaire dont le siège était à Besançon quand éclata la Révolution. Dès l'année précédente, il s'était préoccupé de la gravité de la situation et avait un instant abandonné ses études militaires pour rechercher et coordonner les idées et les principes politiques qui devaient le diriger, lorsqu'il fut appelé, comme membre de la noblesse du bailliage d'Amont, à prendre part aux délibérations de l'assemblée provinciale préliminaire, puis aux états généraux, où sa naissance et sa haute position le firent envoyer comme député de la noblesse.

Le voyage fait en Prusse par le marquis de Toulongeon, en 1786, avait pour but l'étude de l'armée prussienne, de son organisation et de ses manœuvres.

Il avait naturellement un grand désir de voir le vainqueur de Rosbach, ce grand Frédéric qui, accablé par l'âge et la maladie, devait mourir quelque temps après, le 17 août 1786. Dès son arrivée à Berlin, il lui avait écrit selon l'usage pour lui demander la permission d'aller lui faire sa cour. Le roi lui fit répondre que dès que sa santé le lui permettrait, il le verrait avec plaisir. Ce moment n'arriva pas et, à l'approche des revues et des manœuvres, il écrivit de nouveau pour demander l'autorisation d'y assister. Le prince lui répondit pour le lui permettre et sa signature était celle d'un homme qui ne doit pas en faire beaucoup. Cependant le marquis de Toulongeon fut assez heureux pour apercevoir le grand capitaine pour lequel il professait une vive admiration.

Le récit des circonstances dans lesquelles il le vit ne manque pas d'intérêt. «J'arrivay à Postdam, dit-il, et fus avec quatre de mes compagnons visiter les deux Sans-Soucy. Arrivé à l'ancien, qui est

Digitized by Google

celui que le roy occupait, j'envoyai mon domestique de place s'informer auprès du concierge si nous pourrions voir l'intérieur du château. L'état du roy ne me permettait pas de porter plus loin mes espérances, et c'est bien le cas de dire que j'avais fait mon deuil de la nécessité de retourner dans mon pays emportant le regret éternel de n'avoir pu seulement entrevoir le héros extraordinaire qui partageait au moins avec son armée la curiosité qui m'avait amené de si loin. Enfin le valet revint et me dit : « J'ay obtenu plus que vous « ne m'aviez chargé de demander : pour quelques louis que j'ay pro- « mis le concierge vous fera voir le roy. »

« Voici l'heure où il repose (il était quatre heures après midy). Si à son réveil il trouve le temps aussi beau qu'il est en effet, il se fera porter, comme c'est l'usage, sur le balcon. » Le concierge arriva, nous cacha derrière une palissade de charmille, éloignée du balcon de cinquante pas. « Soyez immobiles, nous dit-il, si le roy vous découvrait, demain je traînerais la brouette à Spandau. Après plusieurs allées et venues du concierge, le balcon s'ouvrit, on y plaça un fauteuil; le roy s'avança appuyé sur deux hussards de la Chambre, qui sont les deux seuls valets qui l'approchent depuis sa maladie. Il s'assit dans le fauteuil. Je vis ce vieux héros qui a tant fait trembler d'ennemis, abattu, terrassé par la maladie, portant un visage blanchi et absolument altéré par les souffrances, éprouvant des accès de toux qui retentissait jusque dans ma poitrine. Il avait une robe de chambre de velours cramoisi, un vieux chapeau à plumets sur sa tête; une de ses jambes ouverte était enveloppée de linges blancs; l'autre, le croira-t-on? était bottée.

« Je fus saisi d'un saint respect à cette vue, et les yeux fixés sur luy, je sentais mon artère battre avec violence. Au bout de cinq minutes il se fit emporter et je crus avoir vu le fantôme d'un héros qui m'avait apparu de l'autre monde. Le lendemain, sachant l'heure où il venait prendre l'air sur ce balcon, afin de ménager notre bourse, les inquiétudes du concierge et satisfaire de nouveau notre curiosité, nous vînmes seuls nous embusquer à peu près dans le même endroit. Le roy parut. Depuis une demi-heure nous le contemplions à loisir, lorsqu'un des nôtres voulant imprudemment s'approcher un peu davantage fit un bruit léger qui fut entendu d'un petit chien que le roy avait sur les genoux. Il se mit à crier. Le roy appela avec colère, dit à ses gens que malgré ses ordres on avait sûrement laisser approcher quelqu'un. Il se fit aussitôt remporter.

Digitized by Google

Nous nous enfuîmes avec précipitation et j'appris le soir avec plaisir qu'ayant su que ces curieux étaient des officiers français il avait dit en souriant : « Les voilà bien! on ne les empêche jamais de faire ce « qu'ils veulent. » La relation du marquis de Toulongeon contient de nombreuses anecdotes, des traits et des mots inédits de Frédéric, ainsi que des portraits et des appréciations des talents militaires de ses principaux généraux et collaborateurs.

Après avoir assisté les 17 et 18 mai aux manœuvres de Postdam, commandées par le prince royal, il arriva le 23 à Carblitz, petit village à 2 lieues de Magdebourg, où il suivit celles d'une armée de 20,000 hommes sous les ordres du fameux duc de Brunswick. Il consigna dans une relation très complète les observations techniques qu'il fit dans ces circonstances.

Voici les conclusions de ce travail :

« Constituons notre infanterie en bons soldats par une meilleure organisation des milices provinciales dont l'instruction militaire est insuffisante. Attachons nos officiers à leurs fonctions en faisant un bon traitement aux capitaines et en les maintenant tous et toujours sous les drapeaux. Simplifions à quelques égards notre ordonnance de manœuvre, en la dégageant de quelques superfluités qui ne servent qu'à brouiller les idées, surtout ne marchons plus qu'à un seul pas. (Il avait beaucoup remarqué l'avantage du pas unique de 75 à la minute, que Frédéric avait fait adopter par son armée.) Ayons la tête directe pour marcher toujours droit où l'on a dessein d'aller. Oublions la recherche puérile, minutieuse et inutile des alignements individuels. Ayons des garnisons stables, permanentes s'il se peut. Mettons les officiers généraux à portée de s'instruire par des manœuvres périodiques dans un métier qui exige une pratique journalière et l'habitude de prendre rapidement connaissance du terrain. Préservons-nous de la désertion, non en tourmentant le soldat dans les garnisons, mais en prenant de sages précautions dans l'intérieur du pays. Alors notre infanterie vaudra mieux que celle des Prussiens : elle sera nationale; la leur ne l'est pas. Nos officiers sont aussi braves que les leurs et sont plus intelligents. L'armée prussienne convient que nous pouvons avoir de grands avantages sur elle. Quant à la cavalerie, si le roi de Prusse a pour principe qu'une nombreuse infanterie ne peut arriver utilement au but quelconque proposé, qu'en marchant proprement, il pense, au contraire, que la cavalerie ne peut être utile qu'en arrivant au même but le plus promptement

Digitized by Google

possible. Aussi, si nous ne sommes pas inférieurs par la précision et l'ensemble, dans les charges et les conversions, nous avons beaucoup à gagner en célérité, en mobilité et en hardiesse dans les reconnaissances. »

Ne semble-t-il pas que le futur émigré ait en quelque sorte prévu Valmy quand il remarque que notre infanterie est nationale, ce qui doit lui donner un précieux avantage sur celle de l'armée prussienne.

Quelles durent être, dit M. Jules Finot, les réflexions du marquis de Toulongeon quand il vit les succès des soldats de la République? Nous aimons à croire que l'esprit de parti n'avait pas si complètement éteint en lui tout patriotisme, qu'il ne dût éprouver un secret sentiment d'orgueil en voyant les victoires des troupes qu'il avait si longtemps commandées et à l'instruction desquelles il s'était vraiment dévoué, comme ses écrits en font foi.

La rivalité de l'Élection en chef de Saintes et de l'Élection particulière de Barbezieux, par M. Jules Pellisson, membre de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

L'élection de Saintes, fondée par Charles V, en 1373, usant du droit accordé aux États par Charles VII, dans l'article 288 de l'édit de 1452, d'établir des commis dans les lieux éloignés de leur siège pour accélérer la levée des deniers du roi et l'exercice de la justice, avait placé à Barbezieux un commis qui connaissait, conformément à l'édit, des causes de partie à partie seulement, à l'exclusion des matières réservées aux Élections en chef. Un édit de François Ier, de novembre 1542, ordonna que, dans chacun des sièges particuliers où il y avait eu des commis d'élus en chef, il y aurait dorénavant un élu créé en titre d'office, à 50 livres de gages, pour connaître et décider des aides, tailles et gabelles.

D'autres édits, cités par l'auteur du mémoire et complétant la législation, donnèrent lieu à des procès entre les élus en chef et les élus particuliers.

Dès le 28 août 1604, il intervint un arrêt défendant à l'élu de Barbezieux de connaître des matières criminelles, noblesse, privilège, décharge de collecte, règlement de paroisse à paroisse, de département, de vérifier ni signer aucun rôle. L'arrêt portait en outre qu'avant de faire droit sur l'étendue de l'élection, les parties contesteraient sur la situation de Barbezieux, sa distance de la ville de

Digitized by Google

Saintes, sur les paroisses où l'élu particulier devait exercer sa juridiction et sur la distance de ces paroisses de la ville de Saintes.

Les parties transigèrent le 5 décembre 1630 et l'élu particulier abandonna les paroisses des châtellenies de Montendre, Archiac, la Barde et Montlieu, qu'il avait prétendu être de son ressort; il consentit à n'exercer sa juridiction que sur les châtellenies de Barbezieux, Chalais, Coiron, Montguyon et Saint-Maigrin, comprenant soixante-cinq paroisses.

Plusieurs officiers ayant été créés dans les élections en chef et leur nombre les mettant mieux en état d'expédier les affaires, Louis XIII commença en décembre 1625 à supprimer plusieurs élections particulières. L'élection particulière de Pons disparut ainsi au grand contentement des élus de Saintes, qui avaient plaidé contre elle en 1613. Mais l'élection de Barbezieux ne voulut pas lâcher prise et ses magistrats eurent le talent de se maintenir en place envers et contre tous. Ils reprirent la lutte commencée en 1604 en obtenant des lettres de restitution contre la transaction de 1630. Un arrêt du 8 mars 1659 remit les parties au même état où elles étaient avant la transaction, ordonna qu'on ferait preuve tant par titres que par témoins de l'étendue de l'élection particulière, et que par provision l'élu particulier exercerait sa juridiction dans les paroisses des châtellenies de Montendre, Archiac, la Barde et Montlieu.

Nous n'avons pas à entrer avec l'auteur du mémoire dans les détails des procès qui ne cessèrent d'avoir lieu entre les deux parties rivales. Les abus les plus criants entraînaient des frais considérables dont l'une et l'autre eurent cruellement à souffrir, et à ce sujet, M. Pellisson égaye son récit en rappelant le passage d'un conte charmant de Voltaire où il est dit que le roi ordonna qu'on rendît à Zadig l'amende des 400 onces d'or à laquelle il avait été condamné. Mais Voltaire ajoute que le greffier, les huissiers, les procureurs vinrent chez Zadig en grand appareil lui rapporter ses 400 onces; ils en retinrent 398 seulement pour les frais de justice, et leurs valets demandèrent leurs honoraires. C'était ainsi que se passaient les choses, non à Babylone seulement ni même à Paris, mais à Ferney, à Barbezieux et dans bien d'autres villes ou villages.

Après avoir fait connaître quel était le personnel des deux élections, l'auteur termine par quelques renseignements biographiques sur des personnages mentionnés dans les nombrenx mémoires rela-

Digitized by Google

tifs à ces luttes locales, et sur les impositions en 1768 à Barbezieux, d'après un manuscrit de sa bibliothèque privée. Le registre sommier apprend que le nombre des paroisses de l'élection de cette ville était en cette année de cent vingt-cinq. En 1789, au moment où toutes les élections allaient disparaître, les éphémérides de la généralité de la Rochelle, citées par M. Finot, font connaître quel était le personnel des deux élections qui font l'objet de ce travail.

Cette communication terminée, M. de Boislisle, membre du Comité, a pris la parole pour faire connaître à l'auditoire l'état actuel du recueil des Mémoires des Intendants, dont la publication lui est confiée par la section d'histoire et de philologie.

« Messieurs,

« A la suite de la lecture que vous venez d'entendre sur un point peu connu de l'ancienne organisation judiciaire et administrative de la France, le Comité a cru qu'il serait utile de vous entretenir quelques instants d'une de nos publications actuellement en cours d'exécution, le recueil des Mémoires dressés par les Intendants, entre 1697 et 1700, pour l'instruction du duc de Bourgogne.

« Vous savez, Messieurs, que ces mémoires, au nombre de trente-cinq, constituent la description la plus complète et la plus authentique, la seule même, à vrai dire, qu'on puisse citer, de la France du XVIIe siècle considérée à tous les points de vue : topographie, histoire et ethnologie; divisions ecclésiastiques, judiciaires, militaires et administratives; statistique de la population, des finances, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la propriété foncière; description des villes, des monuments, des voies de communication, etc. En faisant entrer cette longue série de textes dans la collection des Documents inédits, le Comité a pensé qu'il rendrait un véritable service aux travailleurs qui en ont besoin pour établir leurs études sur des bases solides, et qui, loin de nos grandes bibliothèques, auraient peine à trouver quelque exemplaire manuscrit des mémoires.

« La publication est commencée : un premier volume, consacré entièrement à la généralité de Paris, n'attend plus que son introduction pour paraître, et, dans peu de temps, vous pourrez juger si nous ne nous sommes pas abusés sur l'utilité de cette entreprise. Il vous appartiendra également, comme principaux intéressés, de vous

Digitized by Google

prononcer sur le système suivi dans l'annotation du mémoire et dans la composition des appendices. Ceux-ci et les notes auront-ils, à vos yeux, une valeur suffisante pour me faire excuser d'avoir donné à la publication une étendue, et, par suite, une durée beaucoup plus considérable que je ne l'avais prévu dans le principe? Trouverez-vous que j'aie su remédier aux lacunes et aux imperfections du mémoire, tâche d'autant plus difficile à remplir que je n'avais à ma disposition ni les papiers de l'ancienne intendance de Paris, ni ceux de l'administration de la ville, ni les archives de la secrétairerie d'État dont relevait la généralité, tout ayant été détruit?

« Ce n'est pas sans quelque anxiété que l'éditeur attend votre verdict sur ces points divers; mais soyez sûrs, Messieurs, qu'il accueillera avec gratitude les observations qui pourraient être mises à profit pour la suite de sa publication.

« On ne trouvera pas en tête du premier volume l'Introduction générale où il est convenu que je réunirai tous les détails relatifs soit à l'ensemble des mémoires, soit à notre publication et aux principes qui y président. Pour procéder à la rédaction d'un travail de ce genre, il ne suffit point d'avoir étudié un seul mémoire : les éléments ne peuvent s'en amasser que peu à peu, par une connaissance plus intime et plus complète de l'œuvre de tous les intendants; et, comme ces trente-cinq mémoires diffèrent considérablement les uns des autres, chacun ayant son caractère propre, ses avantages, ses défauts; comme, d'autre part, l'étude sur les manuscrits est infiniment plus difficile et moins sûre que si elle se faisait sur des textes imprimés, force m'est de différer encore de quelque temps la mise sous presse de l'Introduction générale, qui formera un fascicule indépendant. J'ai, en outre, quelque espoir que ce délai me permettra d'arriver jusqu'aux archives particulières où doivent se trouver des renseignements précis sur la part prise par Fénelon et par ses amis les ducs de Beauvillier et de Chevreuse à la conception, puis à l'utilisation de cette grande enquête.

« Mais, dès aujourd'hui, je puis annoncer d'une manière à peu près positive que le second volume sera consacré aux trois mémoires de la province de Normandie. Ils sont de valeur très inégale. Celui de Rouen est à peu près nul; mais je sais déjà que, en dehors des descriptions postérieures de la généralité qui furent imprimées dans le XVIIIe siècle, il existe d'autres mémoires inédits, de différentes époques, dont un est si particulièrement important (il est daté de

Digitized by Google

1725), que j'essayerai de le publier en entier dans l'Appendice, malgré sa grande étendue et la difficulté de faire copier à Londres le seul exemplaire que j'en connaisse. J'y joindrai également plusieurs rapports sur la navigation et la pêche, sur la culture du tabac, sur les manufactures de toiles, de draps, de pipes, de faïences, etc., et j'espère que ces adjonctions compenseront le peu de valeur et les minces proportions de l'œuvre de l'intendant de la Bourdonnaye.

« Le mémoire de Foucault sur la généralité de Caen est, de toutes façons, supérieur; mais, à part quelques rapports sur les manufactures ou sur le desséchement des marais, et quelques pièces de la correspondance de Foucault avec le contrôleur général, je ne crois pas avoir, jusqu'à présent, la matière d'un appendice suffisant.

« Sur la généralité d'Alençon, au contraire, grâce aux historiens des derniers siècles et à leurs successeurs de ce siècle-ci, grâce aux indications obligeantes de plusieurs de nos correspondants, grâce aussi à quelques mémoires d'intendants antérieurs ou postérieurs à l'enquête de 1697, je me trouverai sans doute en mesure de fournir des éléments instructifs de comparaison entre diverses époques.

« Cela dit et annoncé, j'arrive aux points sur lesquels il faut attirer plus particulièrement votre attention.

« Dès le début de notre entreprise, le 21 février 1876, un appel fut fait, par circulaire ministérielle, à tous nos correspondants de province. « Portant sur un aussi vaste ensemble, vous disait-on, le « travail de l'éditeur ne saurait répondre à toutes les exigences, pré- « senter toutes les garanties, que moyennant le concours de tous ceux « que la publication intéresse et qui seront appelés à en bénéficier. . . » Et le Ministre vous adressait un questionnaire en huit articles, auquel chacun de vous était prié de répondre selon ses études et ses connaissances spéciales.

« Nous reçûmes, dans le courant de l'année, une certaine quantité de réponses, dont quelques-unes, fort satisfaisantes, prouvaient que leurs auteurs avaient bien compris la raison d'être et le sens de notre appel. Mais, en somme, le nombre de ces réponses est resté si fort au-dessous de ce que nous avions lieu d'espérer, et, de plus, une notable portion d'entre elles ont été si absolument négatives sur presque tous les points du questionnaire, que nous croyons nécessaire de renouveler de vive voix cet appel à ceux d'entre nos correspondants et confrères qui sont venus au présent Congrès, et d'en préciser surtout la portée.

Digitized by Google

« J'estime, pour ma part, qu'il n'est point de département, point de dépôt d'archives, si éloigné qu'il soit de l'ancien chef-lieu d'intendance, où vous n'ayez, les uns ou les autres, occasion de rencontrer, sinon des mémoires d'intendants, du moins des pièces d'ordre secondaire, répondant aux articles II, III, VI et VIII de notre questionnaire de 1876, c'est-à-dire des documents relatifs à la composition des mémoires, des matériaux ayant servi à leur confection, des pièces pouvant servir à l'annotation du texte ou s'y joindre en appendice, enfin des mémoires et rapports dressés dans le courant du XVIIIe siècle. Pour mieux me faire comprendre, permettez-moi de citer quelques-unes des indications de ce genre qui nous ont été fournies.

« Tout d'abord, en ce qui concerne les mémoires mêmes de 1697, beaucoup de vos confrères en ont signalé des copies et ont eu l'obligeance, comme on le leur demandait, de vérifier si leurs textes ne présentaient pas quelques variantes. Nous possédons à Paris, sinon les textes originaux, du moins une transcription du temps, faite dans les bureaux mêmes de la secrétairerie d'État et collationnée avec soin sur les originaux par un archiviste érudit; mais vous concevez qu'il est important pour l'éditeur de connaître les copies qui ont pu recevoir, de la main d'un historien ou d'un administrateur du siècle dernier, des annotations, des corrections, des additions. C'est donc là un premier point dont je vous prie, Messieurs, de prendre note.

« Quant aux mémoires analogues dressés dans le courant du XVIIIe siècle par les successeurs des intendants de 1697, on m'en annonce, et j'en ai retrouvé moi-même, à Paris ou ailleurs, une certaine quantité. Ainsi, pour Rouen, j'aurai un mémoire de M. d'Herbigny, daté de 1703, et celui de 1725 que possède le Musée britannique; pour le Dauphiné, un mémoire postérieur à 1754; pour la Bretagne, un *Dictionnaire d'administration* dont il existe de nombreuses copies, et des mémoires faits en 1746, 1755, 1763, 1772; pour Lyon, un mémoire dressé par l'intendant de la Michodière; pour le Limousin, des mémoires partiels de Turgot sur l'agriculture, le commerce et les impôts; pour le Languedoc, un mémoire de 1788, fait par le dernier intendant, M. de Ballainvilliers, et dont les proportions sont aussi considérables que celles du fameux mémoire de Bâville; pour l'Auvergne, un mémoire dressé par le même Ballainvilliers, en 1765, et que M. Bouillet a publié; pour le Poitou, des mémoires d'ensemble ou partiels de 1663, 1716, 1728, 1737 (je

Digitized by Google

dois dire qu'aucune province ne me paraît avoir publié autant de documents de cet ordre que le Poitou); pour le Béarn aussi, quatre mémoires différents, s'espaçant entre 1682 et 1704, avec des rapports sur le pays de Bigorre; pour la Touraine, un tableau de cette province, dressé entre 1762 et 1766, et que l'on me dit être bien supérieur comme étendue, comme idées, comme renseignements, comme valeur générale, aux mémoires de Croissy (1664) et de Miroménil (1697). Pour Metz et le pays Messin, à côté du mémoire de Jacques-Étienne Turgot, j'en ai un autre qui fut fait immédiatement après par M. de Saint-Contest; pour la Lorraine, à côté du mémoire de M. de Vaubourg, celui de M. d'Audiffret, qui, sous le règne de Louis XV, remplit pendant trente ans les fonctions d'envoyé extraordinaire à la cour de Nancy; pour l'Alsace, le rapport de Colbert de Croissy (1661), un mémoire de 1701, d'autres de 1733, 1764, etc.

« Le nombre seul de ces mémoires du XVIIIe siècle et le fait de leur dissémination sur divers points du territoire suffiraient à faire préjuger qu'il a dû en être dressé d'analogues pour toutes les intendances sans exception, si je n'avais d'ailleurs la preuve que le contrôle général demanda plusieurs fois aux intendants de renouveler ces opérations de statistique raisonnée à mesure qu'on en appréciait davantage l'intérêt. Vous pouvez donc, vous devez, Messieurs, en trouver la trace presque partout, et je vous demande de ne point négliger les mémoires qui passeront sous vos yeux.

« A défaut de mémoires d'intendants, il doit y avoir des rapports de subdélégués, de receveurs des tailles, d'élus ou d'autres agents secondaires, rapports encore plus précis, encore plus détaillés, et que, par conséquent, vous ne devez pas tenir en moindre estime. Plusieurs de vos confrères en ont publié avec grand succès, et d'autres m'ont été signalés, mais en trop petit nombre, je ne cesse de le redire avec regret.

« Rien ne serait plus utile que de posséder les réponses faites aux intendants par leurs subdélégués, lorsque ceux-ci reçurent la copie du questionnaire du duc de Bourgogne. Ces rapports partiels permettraient de relever soit les erreurs commises dans la rédaction définitive du mémoire, soit les modifications venues du fait de l'intendant; ils nous donneraient des détails plus minutieux et plus complets, des réponses plus régulières à chaque article du questionnaire. J'ai eu la bonne fortune de rencontrer un rapport de cette espèce,

Digitized by Google

fait en 1698 par le subdélégué de Provins, et je crois qu'un questionnaire avec les réponses, pour la province du Maine, se trouve à la Bibliothèque nationale. On m'a aussi annoncé l'existence de dossiers analogues dans les archives du Rhône, dans celles de la Franche-Comté, de la Charente-Inférieure, et j'espère qu'on retrouvera les documents non moins utiles de l'enquête faite en 1761, dans la généralité d'Alençon, par les soins d'Odolant-Desnos et de la Société d'agriculture.

«Enfin, il y a eu non seulement des enquêtes et des descriptions de provinces postérieurement à celles de 1697, mais aussi des enquêtes antérieures, et l'on en connaît déjà un certain nombre, toutes très intéressantes. Vos Sociétés ou vos confrères en ont publié quelques-unes; pourquoi n'espérerions-nous pas qu'il s'en retrouvât encore, sachant que, sous Colbert et même avant lui, des travaux de ce genre furent prescrits aux intendants, ou entrepris par ceux-ci de leur propre mouvement?

«A propos de publications, il faut encore, Messieurs, que je revienne sur un point où l'entente ne me paraît pas bien établie entre vous et nous. Plusieurs Sociétés avaient annoncé l'impression prochaine des mémoires de leurs provinces respectives : au reçu de la circulaire, elles ont cru devoir renoncer à leur projet et nous laisser la primeur des mémoires inédits. Je ne saurais trop protester contre cette interprétation de la circulaire et de nos visées.

«Nous voulons centraliser, réunir en un ensemble homogène, à la portée de tous, des textes qui, autrement, n'obtiennent qu'une publicité trop restreinte, sans les bénéfices que peut offrir le rapprochement des trente-cinq mémoires. Mais notre conviction n'en subsiste pas moins que chacun de ces textes profiterait considérablement à passer d'abord entre les mains d'éditeurs particuliers, connaissant beaucoup mieux que nous toutes les ressources locales, bien plus capables que je ne puis l'être, ou que ne le seront mes successeurs, de vérifier, contrôler, rectifier l'œuvre de l'intendant, et d'y ajouter une annotation d'autant plus substantielle et exacte qu'elle aura été faite sur les lieux mêmes, au milieu des pays décrits par chaque mémoire. Ceci ne peut être douteux pour personne. Songez d'ailleurs que notre publication sera longue, fort longue; il ne faut pas se dissimuler que telle ou telle province ne verra paraître son mémoire que dans un délai très éloigné. Si vos Sociétés croient, ou si elles ont cru que certains mémoires seraient utiles à faire

Digitized by Google

connaître, pourquoi attendraient-elles aussi longtemps l'arrivée du volume des Documents inédits? Partout les publications de ce genre, faites par MM. de Girardot, Bouillet, de Sourdeval, Desplanques, Marchegay, Finot, Richard, etc., pour ne citer que quelques noms, ont eu un véritable succès. Notre entreprise ne doit pas empêcher qu'il s'en produise de nouvelles.

« Mais, Messieurs, je ne veux pas insister davantage sur des points de détail; je crois en avoir bien assez dit pour que vous vous rendiez compte du rôle que nous vous demandons de prendre. Ma conclusion sera ce qu'a pu être celle de mes collègues, M. Picot, parlant des états généraux, ou M. Longnon, de la géographie historique; ce que sera tout à l'heure celle de M. Meyer, au sujet des dictionnaires de patois : votre concours nous est indispensable. Il m'a fait défaut pour le premier mémoire, peut-être parce que nos correspondants se sont figuré, mais bien à tort, qu'aucune ressource ne devait nous manquer à Paris, sur les lieux mêmes. Laissez-moi espérer que votre intérêt se manifestera plus efficacement pour la suite de cette publication. Il ne s'agit point de textes rares, difficiles à lire, à transcrire, à interpréter, mais de documents presque modernes, très communs, accessibles à tous les lecteurs, dont la valeur et la portée s'apprécient plus généralement chaque jour.

« C'est vous, si bien au fait des archives publiques ou particulières de vos départements, c'est vous seuls qui pouvez en faire sortir, en exhumer ces documents si précieux pour la statistique et pour l'histoire administrative, vous seuls qui pouvez fournir les renseignements complémentaires dont nous avons besoin.

« Publiez donc toutes les pièces de cette nature dès que vous en trouverez l'occasion, ou bien envoyez-en l'indication au Comité, faites-en l'objet de communications pour la *Revue des Sociétés savantes*, et devenez ainsi très réellement, très effectivement, nos collaborateurs. Bien comprise, bien pratiquée, cette solidarité intime entre le Comité et les Sociétés savantes ne manquera pas de produire des résultats excellents pour l'avancement de la science historique auquel tendent nos efforts communs. »

M. Meyer, membre du Comité, fait sur les travaux dont les patois peuvent être l'objet de la part des savants de la province une conférence des plus intéressantes et qui, suivant le conseil que lui donne M. Léopold Delisle, sera probablement publiée pour faire partie

Digitized by Google

des instructions données par le Comité sur les publications historiques et philologiques qu'il a pour mission spéciale d'encourager.

La République de Genève dans ses rapports avec la monarchie française jusqu'à la Révolution, par M. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

L'auteur, d'après les *Portefeuilles historiques de Genève* et les *Registres des consuls*, a fait connaître et a suivi dans ses vicissitudes une institution curieuse de l'ancien régime, l'institution des *résidents* à Genève, que Louis XIV établit pour surveiller les Génevois plus que pour les honorer, et qui durèrent jusqu'au milieu de la Révolution, jusqu'en 1798 sous le Directoire. Tous les efforts des résidents pour relever le catholicisme à Genève en face du protestantisme, qui gênait le grand roi; l'intervention des étrangers dans ces querelles génevoises et celle des Génevois dans les affaires françaises; la médiation fréquente du lieutenant général Stoppa, officier suisse, fort aimé à Versailles; la part de la Hollande, de l'Angleterre et surtout du grand canton de Berne dans l'indépendance de Genève, c'est-à-dire des portes mêmes de la Suisse; puis sous Louis XV, le rôle de Choiseul, qui veut transporter à Versois le commerce de Genève; l'introduction des pamphlets contre le catholicisme et les jésuites, dans des boîtes à thé suisse; mille autres procédés et tendances sous le règne de Louis XVI; enfin le mouvement d'idées provoqué par la Révolution française, l'attraction nouvelle de la France, et l'absorption de Genève et de presque toute la Suisse dans le territoire français : telles sont les diverses phases de l'existence génevoise que M. Combes a exposées à l'auditoire.

Henri de Rohan en Saintonge (*1611-1621*), par M. Denys d'Aussy, membre de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

L'édit de Nantes fut le premier acte de l'autorité souveraine assurant, en Europe, l'exercice de la liberté religieuse; mais si l'on veut bien saisir toute la portée de ce grand acte, c'est dans son esprit plus que dans les dispositions de ses articles qu'il le faut étudier. Cet édit n'est, en effet, que la reproduction presque littérale de celui de 1577 et des conventions antérieurement arrêtées à Fleix et à Nérac. On dirait une trêve entre belligérants plutôt qu'un traité de paix définitif. Les protestants restent armés, ils ont leurs villes

Digitized by Google

fortes, leurs assemblées, leurs finances. C'était là une nécessité du temps. Le pouvoir royal n'était pas encore assez affermi pour que, sous sa seule autorité, tous sentissent leurs droits suffisamment garantis. Il fallait laisser aux protestants la faculté de maintenir, même par la force, les concessions qu'ils avaient obtenues. A mesure que les idées de tolérance et de liberté seraient entrées dans les mœurs, les garanties accordées par l'État auraient subi de profondes modifications. C'était l'œuvre du temps et d'une longue paix.

Mais au milieu des ruines qu'il avait à relever de tous côtés, en face de grands seigneurs presque aussi puissants que les fondateurs de l'ancienne monarchie, le roi Henri IV ne pouvait songer à faire entrer dans le droit commun ses sujets huguenots sans réveiller les haines à peine assoupies qu'avaient vues naître et grandir trente années de luttes continuelles.

A la mort du roi dont l'autorité morale plus encore que la fermeté les avait strictement maintenus dans le respect de la légalité, sous le Gouvernement de la régence, ils comprirent bien vite qu'ils étaient désormais une puissance avec laquelle il fallait compter. Les rangs des huguenots s'étaient cependant bien éclaircis : ils ne possédaient plus que cinq cents églises disséminées dans quinze provinces. L'enthousiasme des premiers temps s'était refroidi et l'établissement de la libre discussion avait été favorable au catholicisme. Parmi la noblesse de province, chez les habitants des campagnes et des petites villes, une controverse ardente avait produit un retour marqué vers l'ancienne religion; c'est ce qui faisait dire par Henri IV au président Jeannin que la guerre ouverte n'avait jamais fait autant de mal aux protestants que cette paix. Si l'ardeur de la foi diminuait, si la religion protestante tendait à décliner, on retrouvait cependant dans les chefs la même opposition systématique au pouvoir royal, la même tendance à abriter sous le voile de l'intérêt religieux les vues et les ambitions personnelles; guerriers, écrivains ou orateurs, on voyait alors à la tête du parti réformé les hommes les plus considérables de France : le maréchal de Lesdiguières, les ducs de Bouillon, de la Trémoille, de Sully et de Rohan, Duplessis-Mornay et bien d'autres encore; mais les rivalités et la jalousie empêchaient l'entente commune qui leur eût certainement assuré une part prépondérante dans les affaires du Gouvernement.

Après avoir fait connaître l'état des esprits à la mort de Henri IV,

Digitized by Google

l'auteur du mémoire entre dans un récit détaillé des événements qui eurent lieu de 1611 à 1621, et particulièrement ceux auxquels le duc de Rohan prit part.

L'auteur a puisé des détails tout à fait inconnus jusqu'ici dans les volumes que vient de publier la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, notamment le *Journal* de Daniel Manceau, dans les archives de la ville de Saint-Jean-d'Angely et les archives nationales. Ce travail, tout en confirmant les Mémoires de Rohan, y ajoute des particularités qui font mieux apprécier son caractère et le rôle qu'il a joué dans les événements de son époque. L'auteur a terminé son mémoire dont l'analyse complète nous entraînerait trop loin, par les considérations suivantes, qui lui servent de résumé :

« On nous reprochera peut-être d'avoir, dans les pages qu'on vient de lire, cherché à mettre en évidence l'ambition et l'esprit d'intrigue du duc de Rohan. Ce n'est pas, assurément, que nous ne rendions justice à son énergie, à son audace, à ses talents militaires, mais ce serait le mal juger que d'exalter ses hautes qualités en laissant dans l'ombre les défauts qu'il tenait en partie de son éducation et de son siècle. Ceux qui considèrent l'histoire comme un tableau dont on apprécie, à distance et sous un jour de convention, l'ensemble et les grandes lignes, se laisseront toujours séduire par les dehors chevaleresques de cet homme extraordinaire; en l'étudiant de plus près, en le suivant, comme nous l'avons fait, pour ainsi dire, pas à pas, bien des idées erronées se rectifieront, la vérité reprendra ses droits, le héros légendaire disparaîtra pour faire place au chef de parti.

Henri de Rohan avait trente-deux ans : il s'était vaillamment conduit au siège d'Amiens, en 1595, et Henri IV lui portait une telle affection qu'avant son second mariage il avait un instant songé à faire de lui son héritier. D'un abord froid et légèrement hautain, Rohan ne portait que des vêtements de couleur sombre, ne buvait que de l'eau, et si la rigidité de ses principes semblait d'accord avec sa figure austère, sa parole en revanche était entraînante et révélait une âme ardente et convaincue.

Une note secrète remise à la reine en 1612, au moment où Henri de Rohan entrait dans la vie politique, le dépeint ainsi : « Ambitieux, bon esprit, courageux et opiniastre en sa religion, mais peu obligeant, nécessiteux et par cela mesme inconstant... Le roi n'aura

Digitized by Google

pas de peine à le conserver[1]. » Ce portrait n'est pas flatté, il ne ressemble guère à celui qu'a tracé Voltaire dans un concetto bien connu[2]. Ces quelques lignes reproduisent cependant avec une rare précision les traits les plus saillants du caractère de Rohan. Ce sont, en effet, les circonstances, bien plus que les tendances naturelles de son esprit, qui le jetèrent dans l'opposition et le poussèrent à la révolte. Né de race quasi-royale, ses talents étaient à la hauteur de sa fortune, il se voyait destiné aux premières dignités de l'État : la mort de Henri IV vint brusquement l'arracher à ce beau rêve; la haine du duc de Bouillon au début de sa carrière, plus tard celle du prince de Condé, lui ferment l'accès des honneurs qui lui semblaient dus. Il espère alors faire revivre à la tête du parti protestant Coligny, peut-être même Guillaume d'Orange, mais les sommités de ce parti, épuisées par de longues luttes, ne songeaient plus qu'à jouir en paix des avantages si chèrement achetés. C'est dans les rangs inférieurs des réformés qu'il va réveiller cet esprit d'ardent fanatisme, ces aspirations démocratiques qu'y maintenait à l'état latent la doctrine de Calvin. Un jour arrive où, comme tous les agitateurs, il demeure sans force en présence des passions qu'il a allumées, placé dans cette alternative : trahir son parti ou se sacrifier. Sans espoir, sans illusions, sans autre souci que son honneur à sauver, il se résigne à la lutte. Ce serait son plus beau titre de gloire si le mérite du dévouement ne se mesurait pas toujours à la justice de la cause. Mais, si funeste qu'ait été aux protestants et à la France l'ambition du duc de Rohan, deux raisons le feront juger toujours avec indulgence dans notre pays; il fut un vaillant homme de guerre et son nom est resté lié à la cause des vaincus.

Un chapitre de l'histoire du commerce de la France aux Échelles du

[1] *Fonds de Béthune*, n° 9344. — La fortune de Rohan n'était pas considérable et souvent sa situation fut embarrassée. De 1612 à 1618, pendant son séjour à Saint-Jean-d'Angely, il emprunta 80,000 écus; la reine mère lui compta une somme importante en compensation de son titre de colonel général des Suisses. On sait enfin qu'à la conclusion de la paix, en 1622, il reçut du roi 800,000 écus, et, en 1629, 100,000 écus.

[2] Avec tous les talents, le Ciel l'avait fait naître.
Il agit en héros, en sage il écrivit;
Il fut même grand homme en combattant son maître,
Et plus grand quand il le servit.

Digitized by Google

Levant et de Barbarie, par M. H. D. de Grammont, président de la Société historique algérienne.

On accuse assez communément les Français de ne pas montrer d'aptitude à la colonisation et au commerce lointain ; on dit qu'ils sont incapables de supporter une longue expatriation, se considérant toujours comme en exil et ne songeant qu'à amasser le plus vite possible la somme nécessaire à revenir faire figure en leur pays. Sans nier d'une façon absolue ce caractère particulier de la race, l'auteur du mémoire estime qu'on l'a fort exagéré et il ne lui serait pas difficile de fournir de nombreux exemples à l'appui de son opinion.

Pendant presque toute la durée du XVIe siècle, l'alliance de nos rois avec la Porte avait empêché les corsaires algériens d'attaquer nos bâtiments marchands, au moment même où la Méditerranée était couverte de leurs galères de course, dont l'audace y rendait le commerce impraticable aux nations moins favorisées.

Les armateurs de nos ports du Midi surent profiter de ce monopole de la sécurité et créèrent en quelques années dans les Échelles du Levant de nombreux comptoirs qui ne tardèrent pas à prospérer. En même temps qu'ils étaient une source de richesses pour leurs possesseurs, ces établissements apportèrent plus d'une fois un secours précieux au pays tout entier en approvisionnant de blé le Languedoc et la Provence lors des nombreuses famines que le manque de voies de communication rendait alors si redoutables.

Tel était l'état de choses en 1685, et malgré les nombreuses infractions que se permettaient, depuis quelques années déjà, les pirates barbaresques, le nombre des négociants ne cessait de s'accroître en même temps que le chiffre des affaires, lorsque parut un premier édit qui interdisait aux Français de se rendre dans le Levant et de s'y établir sans y avoir été autorisés au préalable par la chambre de commerce de Marseille.

Cette disposition restrictive fut confirmée par une nouvelle ordonnance en date du 3 novembre 1700, et il était ajouté que les émigrants devraient avoir au moins vingt-cinq ans et justifieraient de leur âge par la production de leurs extraits baptistaires, car il fallait appartenir à la religion catholique pour obtenir le certificat de résidence; il fallait même que l'orthodoxie du candidat ne pût pas être mise en doute.

Digitized by Google

Ces premières mesures tendaient évidemment à restreindre l'émigration; mais elles furent bientôt jugées insuffisantes, et une nouvelle ordonnance, en date du 11 août 1716, interdit d'une façon absolue aux Français établis dans les Échelles d'épouser des veuves ou filles nées dans la domination du Grand Seigneur. Cet ordre fut renouvelé dix ans plus tard, le 20 juillet 1726 et aggravé d'un nouvel article qui défendait aux négociants mariés d'emmener avec eux, dans le Levant ou la Barbarie, leurs femmes et leurs filles, et leur ordonnait de faire rapatrier celles qui s'y trouvaient alors. «Le roi, écrit à ce sujet le comte de Maurepas, a estimé à propos de rendre une ordonnance par laquelle il est défendu à tout Français de s'y marier à l'avenir, à leurs femmes et à leurs filles d'y passer, etc.»

On a raconté, au sujet de cette singulière disposition, qu'un Tunisien, qui visitait l'établissement de la Calle, manifesta combien il était étonné de n'y voir que des hommes. Le gouverneur lui ayant appris qu'il en était ainsi par ordre royal : «Il faut que toi et tes compagnons, s'écria le musulman, ayez commis de bien grands crimes pour que votre maître vous ait défendu d'emmener vos femmes avec vous.»

Ces entraves ne paraissent pas encore suffisantes au conseil royal pour dégoûter les émigrants. Le 21 mars 1731, on arrête que les Français ne pourront faire aux Échelles qu'un séjour maximum de dix ans, et l'on renouvelle cet ordre le 17 décembre 1738, en ajoutant qu'il ne leur sera accordé aucun sursis, pas même pour recouvrer les sommes qui pourraient leur être dues à l'expiration du jour fixé. Et ce n'est pas lettre vaine : nous voyons, en 1743, expulser du Caire le sieur Ferry, négociant, qui avait achevé son temps et s'était excusé d'obéir à l'ordre de départ donné par le consul, sous prétexte qu'il venait de recevoir pour 100,000 francs de marchandises.

Aujourd'hui, lorsqu'on lit ces choses, on se demande avec étonnement comment des hommes, le plus souvent très intelligents d'ailleurs et dévoués au bien public, ont pu croire un seul instant qu'ils favorisaient le commerce de la nation et en augmentaient la richesse au moyen de mesures semblables. Et combien d'autres réglementations arbitraires n'aurions-nous pas à citer! En réalité, les ordonnances interdisent tant de choses que nous ne savons plus ce qu'il était permis de faire.

Digitized by Google

Tantôt on ne doit pas vendre telle marchandise, tantôt telle autre; il est permis, puis défendu de sortir de France par le port de Cette; les commerçants ne doivent pas avoir deux comptoirs à la fois dans les Échelles; ils sont tenus de fournir caution en cas de faillite possible; il leur est interdit d'acquérir des immeubles au lieu de leur résidence; on refuse aux ouvriers la permission de sortir du pays et l'on ordonne de faire arrêter ceux qui passeraient outre; dans certains cas il y va de la vie. La plupart des objets de trafic sont tarifés et les tarifs varient d'un jour à l'autre; les capitaines marchands reçoivent la défense absolue de compléter leurs équipages avec des matelots musulmans, même en cas de pressant besoin. En un mot, les instruments d'oppression et de ruine affluent avec une telle abondance qu'il est impossible de comprendre par quelle aberration d'esprit on en était arrivé là.

Les principaux intéressés, qui souffraient horriblement de cet état de choses, se résolurent à présenter leurs doléances et prièrent la chambre de commerce de Marseille de faire parvenir à la cour un mémoire que l'un des hommes les plus compétents dans cette matière a justement qualifié de «très remarquable». La réponse de M. de Maurepas fut significative et de nature à enlever toute illusion aux auteurs du mémoire. On y lit ces mots : «Je vous renvoie le mémoire des négociants de votre place, n'ayant pas estimé à propos d'en faire aucun usage. Je vous défends de vous charger de m'en adresser de semblables à l'avenir.»

Résumons-nous, dit M. de Grammont, en esquissant un tableau succinct de la situation que faisaient, il y a cent ans, les ordonnances royales à un négociant français qui voulait fonder une maison de commerce dans le Levant ou en Barbarie :

Il devait d'abord se faire agréer par le roi et par la chambre de commerce de Marseille, faire preuve de son orthodoxie et fournir un cautionnement ou des répondants solvables;

Il ne pouvait pas se marier au lieu de sa résidence, même avec le consentement paternel; s'il était marié en France, il lui était interdit d'emmener avec lui sa femme, ses filles et ses fils âgés de moins de dix-huit ans;

Arrivé à destination, il lui imputait de se mettre en bons termes avec le consul qui avait sur lui des droits régaliens de surveillance et de réprimande et pouvait, au besoin, le forcer à se rembarquer.

N'ayant pas le droit d'acquérir d'immeubles, il était obligé de

Digitized by Google

louer, pour lui et ses marchandises, un local souvent mal approprié et toujours fort coûteux.

Il ne lui était permis ni de vendre ni d'acheter à son gré, non plus que de fonder des succursales.

Enfin, au bout de dix ans, c'est-à-dire au moment même où ses connaissances du pays et les relations qu'il s'était créées allaient lui permettre de faire des opérations réellement fructueuses, il recevait l'ordre de partir et se voyait contraint par la force d'y obéir, alors même que la ruine dût résulter pour lui d'un départ aussi précipité.

Nous présumons qu'il ne pourra paraître étonnant à personne qu'un peuple montre peu de goût pour le commerce lointain, quand il a été pendant plusieurs générations soumis à des règlements de cette nature. Toutefois, si l'on considère que, en dépit de ces obstacles, les négociants français persévérèrent et continuèrent à occuper un rang honorable dans le Levant et la Barbarie, il faut bien admettre que le génie de notre nation ne répugne pas autant qu'on a bien voulu le dire aux voyages lointains et aux entreprises d'outre-mer.

Les intendants de Lorraine et leur action sur l'instruction primaire dans cette province; par M. Creutzer, inspecteur de l'enseignement primaire de Nancy, membre de l'Académie Stanislas.

La première partie de ce mémoire fait connaître l'origine et les pouvoirs des intendants des généralités dans l'ancienne Lorraine, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et enfin depuis l'avènement de Stanislas jusqu'à la Révolution française. On y expose tout ce qui concerne l'administration dans ses rapports avec l'instruction primaire.

Les intendants, qui avaient la haute main sur tous les services publics, sur l'instruction aussi bien que sur la police, ne paraissent pas avoir joué un rôle très actif dans les affaires d'administration scolaire.

Il n'existait point à cette époque de législation sur les écoles, que régissaient surtout les coutumes locales. Le choix du maître d'école appartenait ordinairement à la communauté, qui le rémunérait par un prélèvement sur le produit de la dîme ou par une portion déterminée d'une charrue, le plus souvent la troisième, que lui abandonnaient les décimateurs. Il arrivait aussi que les habitants lui

Digitized by Google

assuraient un salaire par le bénéfice qu'il retirait de l'entretien du taureau appartenant à la commune. Cette façon d'être traité n'avait rien d'humiliant, car elle était dans plus d'une localité acceptée par le curé, avec l'approbation de l'autorité diocésaine, quand la dîme était levée au profit de seigneurs dont les droits étaient antérieurs à la création de la cure. A défaut de ces ressources, les pères de famille contribuaient par des dons en nature ou en argent à faire les gages du maître d'école, qui, en outre, touchait quelques maigres écolages.

Ses difficultés avec le clergé pouvaient être fréquentes, car il avait des droits et des obligations en ce qui regardait les maîtres et les maîtresses d'école. Les exigences et les réclamations des curés se fondaient soit sur l'investiture qu'ils donnaient au maître d'école comme marguillier ou sacristain, soit sur le droit que les évêques avaient de temps immémorial de n'autoriser l'exercice de la profession d'enseigner qu'aux personnes non suspectes par leur foi et par leurs mœurs. L'histoire de ces écoles, des règlements qui en modifièrent les programmes, des contestations avec les autorités ecclésiastiques ou civiles auxquelles elles étaient soumises, occupe une grande place dans le mémoire de M. Creutzer.

C'est dans les réponses faites par trente et un subdélégués de la généralité de Nancy au dernier intendant de Lorraine, M. de La Porte, que l'auteur du mémoire a puisé les renseignements les plus intéressants et les plus curieux sur l'état de l'instruction primaire vers l'année 1779.

Installation matérielle. — « Plusieurs instituteurs sont obligés de se procurer un logement à leurs frais, ce qui peut donner lieu à des inconvénients; ils placent quelquefois leurs écoles dans les lieux les plus reculés. Il serait à propos de mettre les logements à la charge des communautés. Une différence de traitement regrettable entre les maîtres d'école consiste en ce que les uns sont logés et les autres ne le sont pas. »

Programmes d'études et instruction personnelle des maîtres d'école. — « Le maître d'école (nous citerons partout les termes mêmes des rapports des subdélégués) doit apprendre à lire, à écrire à la jeunesse, ainsi que les principes de la religion. Un homme chargé de remplir tous ces objets n'est guère aisé à trouver. Les maîtres d'école, pour la plupart sans talents, sans vocation, ne peuvent produire

Digitized by Google

que de mauvais fruits; et, en effet, comment, sans la connaissance de la religion, des règles de l'écriture et de l'arithmétique, pourraient-ils les enseigner à leurs élèves? Il faut obliger les maîtres à apprendre à leurs écoliers à lire, les éléments de la doctrine chrétienne, à écrire et l'arithmétique (le subdélégué écrit *la rithmétique*). Il y a dans cette partie de la province un grand nombre de villages allemands où les maîtres d'école ne savent pas même le français.

« Les trois quarts et demi des maîtres d'école sont des ignorants, qui sont reçus parce que la plupart des communautés ne cherchent à en louer qu'à vil prix.

« On reçoit dans les villages trop éloignés du chef-lieu des espèces de sous-maîtres ou clercs, mais avec si peu de précaution que ceux qui remplissent ces fonctions sont pour la plupart des hommes inconnus, sans aveu, les premiers venus, sans mœurs, sans religion, sans capacité et qui, par les mauvais exemples qu'ils donnent, corrompent le cœur de cette jeunesse au lieu de la diriger à la vertu. »

Condition du maître d'école. — « Un malheureux maître d'école, après avoir bien fait son devoir, souvent meurt de faim, parce qu'un grand nombre d'habitants refuse de le payer.

« Le maître d'école est singulièrement asservi au curé. Un maître d'école est, à parler nettement, le valet du curé, dont il a le témoignage assuré en le servant vilement.

« Les maîtres d'école sont dans l'obligation de lever eux-mêmes leurs redevances; outre qu'ils perdent leur temps en allant les demander de porte en porte et dans des censes écartées, ils reçoivent quelquefois des insultes.

« Les principales fonctions d'un maître d'école sont d'assister le curé dans tout ce que son ministère exige : messes, vêpres, catéchisme, enterrements, baptêmes, services.

« Le payement est faible et insuffisant, mais il n'y a point de maître d'école qui n'ait une autre profession à laquelle il peut se livrer.

« Je ne vois dans leur nomination, dit le subdélégué de Pont-à-Mousson, autre parti à suivre que celui prescrit par l'ordinaire (l'évêque diocésain), vu que ces desservants d'église forment une classe sujette à la discipline, à l'examen et à la formation par l'église elle-même. »

Nomination et révocation des maîtres d'école. — « Dans l'usage actuel,

Digitized by Google

ce sont les communautés qui choisissent leurs maîtres d'école, et certainement elles ne sont pas en état de juger ni de leur capacité ni de leurs mœurs. Elles font seules les traités, et à peine y appellent-elles les curés qui prétendent devoir y concourir.

« D'ordinaire, les maîtres d'école ne sont loués ou gagés que pour trois ou six ans, et souvent pour un an seulement; le terme de leur traité écoulé, s'ils conviennent aux curés et aux paroissiens, on les continue, faute de quoi ils sont congédiés.

« Dans les paroisses du département, quelques maîtres d'école sont choisis et élus par les curés, et les autres par les paroissiens.

« Presque chaque année, les maîtres d'école changent de paroisse, c'est une navette presque continuelle.

« Il n'arrive que trop souvent que le choix d'un maître d'école brouille les curés avec les paroissiens.

« Il faudrait rendre cette place plus stable et moins dépendante du caprice et de l'humeur de chaque habitant. »

Gages des maîtres. — « Dans des endroits, le maître d'école est soudoyé par la dîme d'une troisième charrue à son choix, après celles du décimateur et du curé.

« Dans d'autres paroisses, chaque laboureur lui donne une certaine quantité de gerbes de chaque espèce de grain. Les manœuvres donnent une certaine somme.

« Dans d'autres, c'est une certaine somme qui se lève au marc la livre du rôle des ponts et chaussées, et au par delà une certaine somme par mois et par chacun écolier, outre ce qui lui revient des fondations et de l'eau bénite qu'il porte dans chacune maison le dimanche.

« Il n'y a guère de maître d'école dans un village qui ne soit dans le cas d'avoir au moins douze louis d'or de gages : c'est à peu près vingt sols par jour : un manœuvre gagne au moins autant.

« Je connais plusieurs maîtres d'école, dans des paroisses composées de trois villages, qui n'ont pour toute rétribution que six louis de gages et un casuel qui ne dépasse pas six livres.

« Dans certains villages, les maîtres d'école sont pauliers, cabaretiers, laboureurs et font des métiers qui les détournent de leurs écoles. »

Voici quelques-unes des mesures proposées par les subdélégués pour améliorer le sort des maîtres et soutenir les écoles :

Digitized by Google

Ils ne devraient pas être révocables à la volonté des communautés; leur nomination et leur révocation devraient être approuvées par l'intendant.

Il devrait leur être défendu d'exercer une profession ou un commerce quelconque.

Leurs gages devraient être établis d'une manière uniforme.

« Il serait à propos, dit le subdélégué de Châtel, de décharger absolument tous les maîtres d'école de sonner contre les nuées et de défendre aux communautés de la leur imposer dorénavant. L'usage établi en Lorraine de sonner des temps infinis contre les orages est un vain abus fondé sur l'ignorance et des préjugés absurdes. »

Le subdélégué de Rambervillers s'exprimait ainsi à ce propos : « C'est malgré moi que je consens à astreindre les maîtres d'école à sonner pour les orages : mais c'est un usage si enraciné parmi le peuple de cette province qu'il jetterait les plus hauts cris si l'autorité le supprimait et se porterait peut-être à des excès de désespoir. »

Ils devraient passer devant une personne entendue un examen au chef-lieu du département pour faire preuve de capacité.

Ne pas confier aux curés ni aux gens de justice le soin de délivrer des certificats aux maîtres d'école, ni les faire intervenir dans le choix de ces employés des communautés.

Porter les gages des maîtres d'école à un minimum de 240 livres et les faire varier jusqu'à 480 livres, selon l'importance des communes; assurer en outre à chaque maître d'école un logement, un jardin et autant que possible de quoi nourrir une vache.

Créer des écoles de filles dans les communautés considérables et, dans les autres, obliger les maîtres à séparer les filles des garçons en plaçant ceux-ci sur des bancs à droite et celles-là sur des bancs à gauche, et les tenir ainsi séparés par une grande table qui régnerait le long de la chambre où se tient l'école.

Rendre obligatoire la fréquentation de l'école, et ce comme il arrive souvent que les pères et mères refusent ou négligent d'envoyer leurs enfants à l'école, il serait bon que Votre Grandeur réglât une amende par chaque jour d'absence, *sans exoine*, au payement de laquelle ils seraient tenus par le subdélégué.

Créer des séminaires pour la préparation des maîtres d'école.

Ces établissements vraiment utiles pourraient s'effectuer sans frais pour l'État. « Il ne s'agirait, disait le subdélégué de Saint-Dié,

Digitized by Google

que de supprimer une maison religieuse dans chaque généralité; on trouverait les bâtiments tout construits, et les revenus bien économisés suffiraient pour l'entretien d'un certain nombre d'élèves. »

L'origine des écoles militaires, les compagnies des cadets; par M. A. Taphanel, membre de l'Académie des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise.

La guerre a été de tout temps une nécessité sociale. Dans les siècles éclairés, les armées combattent avec ordre et suivant des règles dont l'ensemble constitue un art plus ou moins compliqué, selon les circonstances et les peuples : dans les siècles barbares, les hommes luttent entre eux sans ordre et sans règle; le succès est au plus brave ou au plus fort, non au plus habile. L'antiquité et les temps modernes ont une tactique : le moyen âge n'en a pas.

C'est pourtant une institution du moyen âge, c'est la chevalerie, qui semble avoir inauguré en France l'éducation militaire; du moins en retrouve-t-on quelques traces dans les longues épreuves par lesquelles devait passer, avant de chausser l'éperon, l'aspirant chevalier.

L'ignorance et les préjugés gâtaient les qualités brillantes de cette noblesse qui composait à elle seule presque toute l'armée. On y professait un mépris absolu pour les travaux et les plaisirs de l'intelligence; les plus célèbres capitaines pouvaient à peine signer leur nom, et Du Guesclin ne savait pas lire.

Aussi, la plupart des guerres depuis saint Louis jusqu'aux premiers Valois n'ont-elles été ni très glorieuses ni même très honorables pour la France.

Nos gentilshommes, attachés à leurs vieilles coutumes, étaient encore, à la fin du XIVe siècle, armés et équipés comme au temps des premières croisades. Ils se refusaient obstinément à adopter les armes nouvelles, ne regardant comme nobles que la lance et l'épée. L'usage de la poudre, admis dans les sièges, était dédaigné dans les batailles.

L'emploi des armes à feu donna lieu à des théories parfois assez compliquées et à de fréquents exercices. On fut peu difficile d'abord sur l'exécution des mouvements de parade. On n'y exigea ni précision ni simultanéité. « Les piquiers apprenaient à croiser leurs armes, et à en présenter la pointe dans toutes les directions possibles; on enseignait à ceux du premier rang à passer la pique

Digitized by Google

dans la main gauche, en portant le haut du corps en avant et le pied droit en arrière : dans cette position, ils appuyaient l'extrémité du bois contre le pied droit, mettaient l'épée à la main, et présentaient ainsi deux pointes aux charges de la cavalerie, tandis que les hommes des autres rangs croisaient le fer par-dessus leurs têtes. Les arquebusiers et mousquetaires étaient exercés à charger leurs armes soit de pied ferme, soit en marchant, et à tirer à la cible. »

C'est à l'érudition des Brantôme, des Montluc, des La Noue qu'on dut les premiers essais de tactique, qui ne furent, à proprement parler, que des réminiscences de l'antiquité. Je n'entrerai pas ici dans le détail des formations et des manœuvres : je me bornerai à dire que le principe généralement adopté était, à peu de chose près, celui de la phalange macédonienne.

Le capitaine François de La Noue, fut un de ceux que préoccupa le plus vivement, au XVIe siècle, cette grave question de l'éducation militaire. La Noue, élevé dans les idées nouvelles, entreprenant, hardi, et même un peu révolutionnaire, en vrai huguenot qu'il était, conçut le projet et traça le plan d'une école militaire peu différente de celle qui devait être fondée deux cents ans plus tard, au siècle de Voltaire et de Montesquieu.

Il proposait d'établir une ou plusieurs académies dont la direction serait confiée à de bons gentilshommes, et dans lesquelles on attirerait, sans trop regarder à la dépense, des maîtres habiles et honnêtes; s'il ne s'en trouvait point assez en France dans les premiers temps, on en ferait venir de l'étranger, notamment d'Italie; ils enseigneraient l'histoire, la morale, les mathématiques, la géographie, la fortification et quelques langues vulgaires. Les exercices du corps tiendraient autant de place que ceux de l'esprit, dans cette *Discipline publique des jeunes gentilshommes*. Ils apprendraient à manier les chevaux, courir la bague en pourpoint ou armés, tirer les armes, voltiger, sauter, nager, lutter. « Aucuns catholiques, ajoute l'auteur, voudraient qu'on leur montrât aussi à danser la gaillarde entre eux seulement (encore que la danse soit vaine), d'autant qu'elle leur apprend à se bien composer et à avoir la grâce plus assurée en public. »

D'accord avec Aristote qu'il consulte toujours, le capitaine est d'avis qu'on donne, en outre, aux élèves de l'académie des maîtres de musique et de peinture.

Digitized by Google

Rien ne manque, on le voit, à cet enseignement; une noblesse ainsi préparée et instruite ne sera plus seulement, suivant la juste expression de La Noue, une noblesse de titre : les jeunes gens, au sortir de l'académie, pourront être envoyés partout; ils ne se gâteront nulle part : au contraire ils rendront meilleur le milieu où on les placera. « Il n'en faudrait que dix tels en une compagnie de gens d'armes pour la rendre disposée à tous exercices honnêtes et louables. »

La Noue conseille aux pères de se bien renseigner sur le mérite des princes ou seigneurs chez qui ils veulent placer leurs fils comme pages. La maison d'un simple gentilhomme, honnête et vertueux, attentif à surveiller le précieux dépôt qui lui est confié, doit être préférée à la cour mal disciplinée d'un prince souverain. En outre, les pères feront bien de s'assurer fréquemment par eux-mêmes de la bonne conduite de leurs enfants; ils les retireront promptement s'ils voient qu'ils se perdent, et, en aucun cas, ils ne les laisseront pages plus de quatre ou cinq ans.

La mode s'était depuis peu répandue en France de compléter l'éducation militaire des jeunes gentilshommes en les envoyant pour un temps plus ou moins long servir dans une armée étrangère. « Les voyages aux pays estranges, dit La Noue, sont pratiqués par quelques-uns, pour l'opinion qu'ils ont que les drogues d'autrui sont meilleures que celles de leur pays. » Il n'approuve pas cette méthode. Ceux qu'on envoie en Allemagne reviennent, dit-il, si grossiers, qu'il faut, pour les « resubtiliser », les envoyer en d'autres lieux, de sorte qu'il y a double peine et double dépense. Ceux qui vont en Italie en rapportent à la vérité plusieurs sciences utiles, mais la corruption de ce pays est si grande, qu'il est presque impossible qu'un jeune homme naturellement enclin au plaisir ne s'y perde bientôt.

Restent les cadets ou *apprentifs aux armes* dans les régiments d'infanterie. La Noue se souvient que, dans sa jeunesse, la discipline était mieux observée et les mœurs meilleures parmi les soldats; les jeunes cadets ne rencontraient pas dans les corps les mauvais exemples et les dangers de toute sorte qu'ils y rencontrent présentement. De plus, ils avaient la ressource, après avoir été quelque temps cadets, d'entrer comme archers dans les compagnies d'ordonnance, entièrement composées de noblesse. C'est ainsi, en effet, que Montluc fit sa première campagne dans la compagnie des gen-

Digitized by Google

darmes du maréchal de Foix. «Mais à cette heure, la discipline, poursuit La Noue, est renversée, et c'est une périlleuse institution pour les jeunes; car, n'ayant le plus souvent pour maîtres que des gens débauchés, ils sont avec le temps entraînés à dissolution, et, au lieu de se façonner, ils se défaçonnent du tout... Que sert-il d'apprendre à tirer une arquebuzade? Savoir que c'est que gardes, sentinelles et escarmouches, et montrer une brave contenance de soldat, si, de l'autre côté et en contrepoids, on s'abandonne à plusieurs vices? Ceux qui sont là le plus en règne sont les blasphèmes contre Dieu, les querelles contre les amis, les jeux jusques à la chemise... et, pour le comble du désordre, une effrénée licence à battre, piller et manger le peuple sans compassion. Voilà, dit en concluant le brave et éloquent capitaine, voilà les abus que la plupart de nos gens de pied commettent, excepté, par aventure, quelques vieux régiments et vieilles garnisons qui vivent en meilleure discipline.» Et il recommande aux pères qui, faute de mieux, voudront mettre leurs enfants dans les régiments comme *apprentifs aux armes*, de s'entendre avec ceux de leurs voisins ou amis qui auraient aussi des enfants à faire instruire, et de les envoyer plusieurs au même régiment, «comme compagnons jurés, avec défense de s'entre-abandonner; car, étant ensemble, la honte les empêchera de mal faire, et ils s'entre-secourront toujours.»

Telle était, vers la fin du XVIe siècle, et telle fut longtemps encore au siècle suivant, la condition des cadets dans les régiments. La jeunesse militaire, livrée à elle-même, séparée de la société polie, partageait son temps entre le service peu assujettissant des casernes et des citadelles, et les grossiers plaisirs qui répugnaient si fort à l'austérité du capitaine La Noue.

Henri IV ne tenta à cet égard aucune réforme; peut-être au fond n'était-il pas très choqué de ces inconvénients qu'il avait eu l'occasion de voir de très près durant sa longue carrière de soldat. Il aimait les jeunes gens; il en avait formé beaucoup à ses côtés pendant les guerres de la Ligue, et sa correspondance témoigne à chaque page du soin qu'il prenait d'eux. «Envoyez-moi, écrit-il à M. de Lubersac, le plus de vos bons parents que vous pourrez. D'Ambrugeac m'est venu joindre avec tous les siens, château en croupe s'il eût pu... Venez et ne tardez, voici l'heure de faire merveille.» Tous ses amis, Sully, Crillon, Châtillon, La Barre, M. de Faget, qu'il avait surnommé le *Grand Pendu*, M. de Batz,

Digitized by Google

qu'il appelait son *faucheur*, lui amenaient des jeunes gens de leur parti, pleins d'admiration pour les exploits du roi de Navarre et impatients de combattre sous sa cornette.

Les circonstances n'auraient guère permis au Béarnais d'être sévère, quand même il en eût eu l'envie. Malheureusement, les habitudes licencieuses contractées dans les camps se maintinrent pendant la paix, et les trop justes protestations de La Noue n'y purent rien faire.

Les cadets, appartenant presque tous à la noblesse militaire, étaient généralement pauvres; il y en avait de tout à fait indigents, venus des différents points de la France, mais en particulier du Midi. La province natale de Henri IV n'en fournissait guère d'autres, et les cadets de Gascogne sont restés célèbres; de nos jours encore, le mot trouve quelquefois son application.

Pontis, l'auteur des curieux mémoires dont la lecture enchantait Mme de Sévigné, est le type achevé du cadet de Gascogne. Chassé par un frère aîné du petit domaine paternel, il s'en va, n'ayant pas encore quinze ans, prendre du service au plus prochain régiment, celui de Bonne. Il y passe un an, y apprend les premiers éléments du métier, s'y débauche quelque peu; puis, aguerri, mis en goût par ce rude apprentissage, l'idée lui vient d'aller chercher fortune à Paris. Une vieille parente qu'il sait attendrir lui fournit de quoi faire le voyage, c'est-à-dire un petit cheval, un habit neuf et quelques pistoles pour payer ses nuits d'auberge. Il traverse la France dans cet équipage, ne s'attarde point en chemin, et, dès son arrivée à Paris, s'en va droit au Louvre, chez M. de Crillon, mestre de camp du régiment des gardes, pour lui demander d'entrer sous ses ordres au service du roi.

Alors commence l'interminable série de ses aventures, dont je donnerai l'idée en disant qu'elles ont inspiré à Alexandre Dumas les principaux traits du personnage de d'Artagnan, dans le roman si connu des *Trois Mousquetaires*.

Les vices de l'institution devenaient de plus en plus flagrants. Chacun s'en plaignait; les idées de La Noue, prônées, puis abandonnées sous Henri IV, reprirent faveur sous Louis XIII. Certains passages de la correspondance d'Étienne Pasquier montrent à quel point cette préoccupation était vive alors et générale parmi les pères de famille. Il se fit plusieurs essais d'académies particulières, et un homme de beaucoup de mérite, M. de Benjamin, dirigea pendant

Digitized by Google

quelques années une sorte de petite école militaire, accessible seulement aux enfants de familles princières ou très riches, d'où sortit le grand Condé.

Enfin, ces velléités de réformes gagnèrent jusqu'aux régions du pouvoir, et Richelieu fonda en 1636 une académie royale, « pour y être les jeunes gentilshommes instruits aux disciplines convenables à leur sang. »

Cette académie, installée un peu à l'étroit dans une maison de la rue Vieille-du-Temple, à Paris, disparut à la mort du cardinal, en 1642.

Ce ne fut qu'en 1682 que Louvois résolut de réunir entre eux les cadets disséminés jusque-là dans toute l'armée, et d'en former des compagnies spéciales. Il en créa provisoirement deux : celle de Metz et celle de Tournai.

La nouvelle de cette importante décision, publiée par tout le royaume, fut accueillie avec un tel empressement, que le nombre des postulants s'éleva dans les trois premiers mois à plus de quatre mille, et qu'au lieu de deux compagnies, il fallut en créer neuf. On les plaça dans les villes ou citadelles de Tournai, Cambrai, Valenciennes, Charlemont, Longwy, Metz, Strasbourg, Brisach et Besançon. Louvois fit frapper en 1682 une médaille commémorative, représentant une troupe de jeunes hommes à qui un officier distribue des épées, avec la légende : *Militiæ tyrocinium*, et ces mots en exergue : *Nobiles educati munificentia principis.*

Les conditions d'admission furent au début à peu près nulles; on n'exigea aucune preuve de noblesse; les intendants, assiégés de demandes, recevaient pêle-mêle tous les candidats. Il se glissa dans les premières séries des gens de tout âge et de toute profession; quelques-uns même n'auraient pu être reçus nulle part. Averti de ces abus, Louvois prescrivit aux intendants d'apporter plus d'attention et de sévérité dans les choix qu'ils feraient à l'avenir; mais d'après la volonté formelle de Louis XIV, il n'excluait point les roturiers.

Voici en peu de mots quelle était l'organisation d'une compagnie de cadets : un capitaine, gouverneur de la place ou commandant de la citadelle, exerçait la haute direction et l'autorité morale; un lieutenant était chargé de la discipline et des détails du service; deux sous-lieutenants se partagaient le commandement de la compagnie, divisée en deux brigades; ils avaient sous leurs ordres un

Digitized by Google

nombre de sergents, de caporaux et d'anspessades proportionné à l'effectif de la compagnie. Ces bas officiers, choisis d'ailleurs parmi les anciens cadets de l'armée, le furent ensuite parmi les meilleurs sujets de la compagnie, ainsi que cela s'est toujours pratiqué depuis dans les écoles militaires et se pratique encore à Saint-Cyr.

Les cadets recevaient à peu près le même enseignement que les élèves de l'académie royale sous Richelieu.

Outre l'équitation, la voltige, les armes, les mathématiques et la fortification, les élèves de l'académie recevaient quelques notions élémentaires de logique, de physique et de métaphysique en *langage français*, et suivaient un cours complet de morale. Ils devaient être, dit le programme, « informés sommairement de la carte géographique, de l'histoire universelle, de l'établissement, déclinaison et changement des empires du monde, transmigration des peuples, fondements et ruines des grandes villes, noms, actions et siècles des grands personnages; comme aussi de l'état des principautés modernes, singulièrement de l'Europe dont les intérêts nous touchent de plus près par leur voisinage; surtout, au long, ils apprendront l'histoire romaine et française. »

Assimilés aux troupes de garnison, les cadets faisaient dans les places un rude service. La générale était battue autour des casernes, en été à cinq heures et en hiver à six heures du matin. Une demi-heure après le sergent allait faire la visite des chambres, et celui qui était trouvé au lit sans être malade montait ce jour-là la garde quoique ce ne fût pas son tour. Si le chirurgien le reconnaissait malade, il était envoyé immédiatement à l'infirmerie.

Le service de garde était strictement exécuté. Toutefois, vu le jeune âge des cadets, Louvois avait prescrit qu'on leur donnât, durant la mauvaise saison, un vêtement supplémentaire lorsqu'ils étaient placés en sentinelle et qu'on les relevât la nuit toutes les heures, et même toutes les demi-heures lorsque le froid était trop rigoureux.

Il y avait peu de jours dans l'année, même les dimanches et fêtes, où l'on ne fît prendre les armes à la compagnie et où l'on ne lui fît faire pendant plusieurs heures l'exercice, soit à la voix, soit au tambour, soit à la muette. On consacrait beaucoup de temps et de soin aux exercices de tir. Le roi envoyait tous les ans à chaque compagnie une épée d'argent qui était donnée en prix au meilleur tireur.

Digitized by Google

La discipline était mieux établie et l'éducation proprement dite mieux surveillée qu'elles ne l'avaient été jusque-là dans les régiments. Le cabaret, les mauvais lieux, les jeux de hasard étaient interdits; les jurements, les querelles, les invectives, les sobriquets étaient punis de prison, le duel puni de mort.

L'institution nouvelle prospéra ainsi pendant quelques années, grâce à l'activité infatigable de Louvois, qui ne cessait de s'en occuper et se faisait rendre compte journellement, par les intendants et les commandants de place, des moindres détails de l'administration et du service des compagnies. Louis XIV n'y prenait pas moins d'intérêt que son ministre : un jour il daigna faire faire lui-même l'exercice aux cadets de Valenciennes qui furent, comme on pense, bien fiers d'un tel honneur; une autre fois, se trouvant avec Louvois à Besançon, il prit tant de plaisir à voir manœuvrer les cadets dans la citadelle, qu'il s'oublia au milieu d'eux jusqu'à la nuit.

Il se produisit cependant dans quelques compagnies des désordres graves que je ne puis taire, et qui jettent une ombre sur ce tableau. A Charlemont, par exemple, un cadet ayant tué en duel un de ses compagnons, avait été condamné, suivant les règlements, à être passé par les armes. Aussitôt la compagnie entière se mutine, un complot s'organise pour favoriser l'évasion du coupable; on lui fait parvenir des outils, on l'aide du dehors à percer la voûte de son cachot, et deux des plus déterminés de la bande l'escortent jusqu'à la frontière.

Une révolte presque semblable éclata deux mois après parmi les cadets de Besançon; d'autres troubles moins importants se produisirent encore sur d'autres points. Chaque fois le châtiment fut aussi prompt qu'énergique, et l'ordre ne tarda pas à être rétabli partout. Néanmoins, Louis XIV conserva de ces faits une impression fâcheuse, et diverses circonstances, dont la plus grave fut la mort de Louvois, étant venues affaiblir encore l'institution, elle disparut en 1694. Une ordonnance royale la fit revivre trente ans après, en 1726; une autre ordonnance la supprima définitivement en 1733, et enfin, au mois de janvier 1751, l'École militaire fut fondée.

De quelques idées contenues dans le Traité du choix et de la méthode des études de Claude Fleury; par M. Damien, professeur de littérature à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

Ce traité, publié à Paris en 1687, renferme, sur les plus im-

Digitized by Google

portantes matières de l'éducation et de l'enseignement, des projets de réformes dont plusieurs sont encore agités de nos jours. C'est ainsi que Fleury, ne séparant pas le développement de l'âme de celui du corps, prescrit pour l'un la gymnastique et l'hygiène, et pour l'autre cette partie de la philosophie que, sous les noms de métaphysique et de logique, il juge indispensable à tous les esprits.

C'est ainsi que, dans l'étude des langues, il a surtout en vue celle du français, et que, dans celle des humanités et de la rhétorique, il se borne presque exclusivement à l'exercice de la composition française sous diverses formes. C'est ainsi qu'il demande à un jeune homme lettré un ensemble de notions pratiques d'économie et de jurisprudence, étrangères aujourd'hui encore à presque tous ceux qui ne font pas de ces sciences l'objet d'une instruction spéciale. C'est ainsi qu'il esquisse à grands traits les études qui conviennent aux femmes, et qu'il regrette qu'on ait si longtemps négligées. C'est ainsi enfin que, non content de parcourir les études qui conviennent au jeune âge, il traite de celles qui incombent à des hommes de certaines professions, aux militaires, par exemple, auxquels il ne croit pas pouvoir trop recommander la connaissance des langues vivantes, de la géographie et de l'histoire.

La sénéchaussée de Ventadour. — Ruines et monuments des hauts plateaux corréziens; par M. Alfred Laveix, membre de la Société scientifique de la Corrèze[1].

La citadelle de Ventadour, à quelques kilomètres d'Égletons, dans le département de la Corrèze, figure dès les temps les plus reculés du moyen âge dans les guerres qui eurent l'Aquitaine pour théâtre. Patrimoine des vicomtes de Ventadour de la puissante maison des Comborn, elle commandait toute la partie montagneuse du Limousin, les marches de l'Auvergne. Elle tenait sous sa domination quatre villes; de nombreux vassaux lui obéissaient; elle avait la haute, la moyenne et la basse justice. Des manoirs féodaux secondaires s'élevaient à ses côtés comme autant de redoutables satellites. Le premier vicomte de Comborn, Archambaud, surnommé *Jambe pourrie*, vivait en 984. Son petit-fils, Ebles de Comborn, eut en partage le vicomté de Ventadour érigé en comté par Philippe VI en

[1] Ce mémoire et le suivant n'ont pu être lus faute de temps.

Digitized by Google

1350. Ses descendants furent mêlés à toutes les luttes politiques et religieuses. Ils s'allièrent aux plus célèbres familles féodales.

Lorsque ce comté fut érigé en duché, la justice se rendit par un sénéchal avec un droit d'appel au parlement de Bordeaux. Le siège de la sénéchaussée, établi d'abord à Égletons, fut transféré à Ussel en l'année 1599.

Le mémoire de M. Laveix, plein de détails, soit sur les familles princières du pays, soit sur les principales villes, ne peut être susceptible d'analyse. Les habitants de Soudeilles, de Saint-Exupéry, et surtout d'Ussel, y trouveront des renseignements auxquels ils attachent naturellement toute l'importance que méritent des traditions locales recueillies avec soin et puisées aux meilleures sources.

Étude historique sur les anciennes communautés d'arts et métiers du Havre; par M. Alphonse Martin, membre résidant de la Société havraise d'études diverses.

L'origine relativement moderne de la ville du Havre, fondée en 1516, nous dispense d'étudier l'origine et les développements des anciennes communautés d'arts et métiers. Les premiers artisans et marchands qui vinrent s'y établir auront apporté avec eux une organisation alors en vigueur dans toute la France; aussi dès 1526, on voit les cordonniers se réunir en communauté et faire publier leurs statuts; quelques années après ce fut le tour des cuisiniers-rôtisseurs. Cependant les communautés d'artisans proprement dits ne paraissent pas avoir été établies avant la deuxième moitié du XVIe siècle, quelques-unes au XVIIe et même au commencement du XVIIIe siècle.

On comptait au Havre, avant la Révolution, 34 communautés d'arts et métiers, comprenant un total de 673 maîtres occupant 588 garçons, c'est-à-dire plus de patrons que d'ouvriers.

Six de ces communautés relevaient de la juridiction de l'hôtel de ville : les boulangers, cordonniers, savetiers, corroyeurs, plombiers-estaimiers et tisserands.

23 communautés étaient sous la direction du bailliage, savoir : les chaudronniers, charcutiers, chapeliers, cloutiers, cuisiniers, chirurgiens, apothicaires, bouchers, brasseurs de bière, drapiers, épiciers, couturières, lingers, menuisiers, merciers, maréchaux, orfèvres, perruquiers, plâtreurs-couvreurs, serruriers-armuriers, tailleurs, tonneliers et tourneurs.

Digitized by Google

5 communautés relevaient de l'amirauté : les cordiers, calfats, charpentiers, perceurs et voiliers.

L'organisation intérieure des communautés havraises est fort curieuse, et cependant elle est peu connue, rien n'ayant été publié jusqu'à présent sur ce sujet, et nous allons en résumer brièvement les principales dispositions :

En règle générale, les aspirants à la maîtrise devaient accomplir trois conditions principales, l'apprentissage, le chef-d'œuvre et le payement de différents droits de réception.

L'entrée en apprentissage était constatée par un enrôlement, soit devant le bailliage, soit devant l'échevinage, soit devant l'amirauté, suivant que le métier dépendait de l'une de ces trois juridictions.

Dès ce moment, il se formait entre le maître et l'apprenti un contrat synallagmatique qui ne pouvait être rompu sans causes graves, et que le juge du métier était seul compétent à apprécier.

La durée de l'apprentissage, fixée suivant la difficulté de la profession, variait ordinairement entre *deux* et *quatre* ans, ce qui n'était pas excessif; il n'en était pas de même pour les plombiers-estaimiers et les orfèvres, qui exigeaient six ou huit années. Dans beaucoup de professions, le maître ne devait avoir qu'un seul apprenti; l'âge de celui-ci n'était pas limité. Dans quelques métiers, l'apprentissage fait dans une autre ville ne comptait pas au Havre, mesure arbitraire, mais que l'on rencontre ailleurs; enfin nous pensons que l'apprenti était tenu d'indemniser son maître pour son éducation industrielle.

Le chef-d'œuvre était la seconde condition pour l'aspirant. Dans quelques statuts de métier, ce travail était désigné à l'avance d'une façon invariable; dans d'autres, il était indiqué par les gardes. Dans la communauté des serruriers, l'aspirant avait à choisir entre trois chefs-d'œuvre.

Les chefs-d'œuvre des boulangers et des couturières étaient très coûteux et très compliqués; le premier comprenait la fabrication de 230 livres de pain; le second occasionnait une dépense de 300 à 400 livres.

Il faut remarquer que la nature du chef-d'œuvre n'était pas entièrement soumise aux caprices des gardes; l'aspirant avait le droit de le refuser et d'en référer au juge du métier. En outre, plusieurs statuts limitaient la valeur de ce travail et sa durée; il ne pouvait excéder 4 écus pour les cuisiniers et pour les menuisiers; la

Digitized by Google

durée du travail pour les corroyeurs ne devait pas dépasser quinze jours.

Le chef-d'œuvre était exécuté en présence des gardes et de plusieurs maîtres, auxquels l'aspirant devait payer des vacations plus ou moins élevées. Aussitôt achevé, l'objet était présenté au juge de la communauté, qui prononçait l'admission ou le rejet après avoir entendu les gardes et quelquefois tous les maîtres. Il ne serait pas exact de dire que les gardes refusaient systématiquement les chefs-d'œuvre pour éloigner des concurrents, puisqu'ils n'étaient pas juges de l'admission, et que plusieurs fois leurs prétentions furent repoussées, mais il est certain que les gardes étaient sévères; la plus petite défectuosité obligeait l'aspirant, non pas à renoncer à la maîtrise, mais à verser une amende relativement considérable au profit de la confrérie ou de la bourse commune.

Les différents droits de réception pour les maîtres reçus par apprentissage et chef-d'œuvre étaient peu considérables, ils variaient de 5 à 15 livres, mais il n'en était pas de même à Rouen notamment, où ces droits étaient beaucoup plus élevés. L'usage d'offrir des banquets aux gardes et maîtres était rigoureusement prohibé par les statuts des communautés havraises et les règlements de police, mais il est probable que ces défenses étaient éludées.

Les prescriptions que nous venons de rappeler n'étaient pas applicables aux fils de maîtres ou aux maîtres reçus par *suffisance* en vertu de lettres de maîtrise créées par le roi ou par les communautés.

En effet, afin de perpétuer la tradition professionnelle dans les familles, la maîtrise une fois accordée était en quelque sorte héréditaire. Les fils de maîtres avaient plusieurs privilèges qui n'étaient pas semblables dans toutes les communautés; dans les unes ils devaient un demi-chef-d'œuvre, dans les autres ils en étaient entièrement dispensés, les droits de réception étaient réduits de moitié en leur faveur.

De nombreux abus se glissaient dans ces sortes de réceptions, que l'on peut qualifier de ridicules. Des enfants de dix-huit mois, quatre, cinq, dix, douze ans étaient reçus en qualité de *maîtres* alors que l'on prenait tant de précautions pour les apprentis ordinaires.

Les maîtres reçus par suffisance étaient ceux qui achetaient des lettres de maîtrise cotées à haut prix, et créées soit par le roi, dans

Digitized by Google

une foule de circonstances, soit par les communautés elles-mêmes pour se procurer des ressources qui leur manquaient souvent. Au moyen de ces lettres de maîtrise, le nouveau maître était dispensé, soit de l'apprentissage, soit du chef-d'œuvre et des droits de réception, ou bien de tout cela. Ces lettres de maîtrise étaient héréditaires et les compagnons en profitaient souvent afin d'éviter de servir pendant plusieurs années en qualité d'apprentis, ainsi que pour s'épargner les ennuis du chef-d'œuvre.

Le compagnonnage était le complément obligatoire dans la communauté des épiciers seulement; à l'égard des autres métiers, aucune condition à ce sujet n'était imposée aux aspirants à la maîtrise. Enfin le nombre des compagnons n'était pas limité par chaque atelier.

Les privilèges des communautés d'arts et métiers étaient suspendus pendant les foires et marchés, où l'on vendait de tout; alors le commerce était véritablement libre. Le marché avait lieu deux fois par semaine, et les foires deux fois par année. Les habitants avaient le droit de pénétrer dans le marché avant les marchands regrattiers de la ville ; une question souvent discutée était celle de savoir si les gardes avaient droit d'inspection au marché, les statuts des métiers mentionnaient cette attribution, et les échevins l'avaient toujours contestée, si bien qu'au moment de la Révolution il n'y avait eu aucune solution définitive à cet égard.

Les règlements des communautés d'arts et métiers exigeaient une surveillance de chaque instant sur les ateliers. Cette surveillance était quelquefois exercée par un, deux et quelquefois trois gardes élus chaque année par tous les maîtres, sauf pour les tonneliers dont les gardes étaient nommés par le bailliage; ils faisaient leurs visites lorsqu'ils le jugeaient à propos et régulièrement toutes les semaines ou tous les mois suivant les professions; les gardes étaient indemnisés au moyen d'une petite redevance prélevée sur chaque maître, réduite de moitié à l'égard des veuves. Les gardes furent remplacés en 1779 par des syndics et adjoints qui eurent à peu près les mêmes attributions et rétributions; ces syndics étaient élus par tous les membres de la communauté, lorsque le chiffre ne dépassait pas 25, et par des délégués au delà de ce nombre.

Les gardes ou syndics avaient pour mission de constater les contraventions et d'administrer la communauté; le droit de statuer appartenait au juge du métier.

Digitized by Google

Les membres de chaque communauté formaient une confrérie qui, placée sous le vocable d'un saint, protecteur du métier, stimulait leur zèle religieux et l'assistance charitable entre eux; dans plusieurs communautés, il y avait une part pour les pauvres du métier. Quelques communautés avaient une chapelle particulière dans l'église de Notre-Dame du Havre. Leurs armoiries octroyées presque toutes à la fin du XVIIe siècle étaient représentées sur leurs bannières, qu'ils déployaient dans les cérémonies religieuses.

A côté des communautés d'arts et métiers, il y avait au Havre plusieurs professions dites *libres*, dont quelques-unes étaient cependant moins libérales quant au nombre des individus les exerçant et au mode suivant lequel on y était admis, ce nombre était limité pour les *brouettiers*, les *porteurs* et *mesureurs*, les *trieurs de morue*. Les négociants et marchands n'avaient aucun lien d'association, non plus que les marchands de cidre, cabaretiers, marchands de bois, imprimeurs, financiers, médecins.

Toutes les communautés d'arts et métiers de France furent supprimées en 1776 par un édit dû à l'initiative de Turgot, mais elles furent rétablies aussitôt. Cependant les communautés du Havre n'ont été réorganisées qu'en 1779.

Au moyen d'une nouvelle classification des professions, on avait diminué le nombre des communautés et par suite la division du travail si préjudiciable à toutes les formalités du chef-d'œuvre, les confréries étaient supprimées; les différents droits de réception avaient été remplacés par un droit unique, mais plus onéreux, puisqu'il variait entre 50 et 300 livres.

Enfin, quelques années après, était arrivée la Révolution qui, en proclamant toutes les libertés, ne pouvait oublier celle du travail.

En conséquence, toutes les communautés d'arts et métiers avaient été anéanties avec défense formelle de les reconstituer.

Les communautés du Havre, avant de tomber, ont laissé une sorte de testament politique au sujet des réformes dont le Gouvernement était alors l'objet. Les syndics des communautés d'arts et métiers de cette ville avaient, en effet, recueilli leurs vœux au sujet des questions qui s'agitaient en ce moment. Ils réclamaient la réforme de la justice civile et criminelle de la coutume de Normandie, la restitution de la dîme à sa véritable destination, etc.

La suppression des communautés d'arts et métiers du Havre offre ceci de remarquable, que le nombre des maîtres ou patrons

Digitized by Google

n'a pas augmenté en comparaison de la population; au contraire, il a diminué dans les professions suivantes : cuisiniers-pâtissiers, couturières, charpentiers de navires, cordonniers et savetiers, cordiers, voiliers, couteliers, brasseurs de bière, lingers, menuisiers, maréchaux, serruriers, tailleurs, tonneliers; le chiffre des patrons a augmenté dans les professions d'apothicaires, orfèvres, charcutiers, épiciers, et il est resté stationnaire pour les boulangers, barbiers, chaudronniers, chapeliers. Quant aux autres professions, elles se sont tellement modifiées, qu'aucune comparaison n'est possible aujourd'hui.

Digitized by Google

Compte rendu des communications faites à la section des sciences, par M. Émile Blanchard, secrétaire de la section.

La section des sciences s'est d'abord partagée en trois commissions qui ont nommé les membres de chacun des bureaux.

Pour la commission des sciences mathématiques ont été élus : président, M. Allegret, professeur à la Faculté des sciences de Lyon; vice-président, M. Morin, professeur à la Faculté des sciences de Rennes; secrétaire, M. Levy, professeur au lycée de Rennes.

Pour la commission des sciences physico-chimiques : président, M. Filhol, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse; vice-président, M. le général de Nansouty, directeur de l'observatoire du Pic du Midi; secrétaire, M. Croullebois, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

Pour la commission des sciences naturelles : président, M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; vice-président, M. Duval-Jouve, de l'Académie de Montpellier; secrétaires, MM. Caillol de Poncy, professeur à l'École de médecine de Marseille, et Morière, de la Société linnéenne de Normandie.

Les commissions doivent se réunir le lendemain à neuf heures du matin.

La séance générale est ouverte à une heure et demie, sous la présidence de M. Milne Edwards, assisté de MM. Faye et Wurtz, vice-présidents, de M. Émile Blanchard, secrétaire.

M. le Dr Lemoine, professeur à l'École de médecine de Reims, présente les deux premières livraisons d'un atlas des caractères spécifiques des plantes de la flore des environs de Paris et de Reims.

Ces deux premières livraisons contiennent les dessins de deux cents plantes appartenant aux familles des Composées, des Dipsacées, des Valérianées, des Campanulacées et des Rubiacées. En regard de chaque plante se trouvent les indications relatives à la synonymie, à l'habitat, à l'époque de la floraison et aux propriétés alimentaires, médicinales et industrielles.

M. Lemoine présente, en outre, les moulages des pièces les plus importantes de la faune éocène inférieure des environs de Reims.

Digitized by Google

Depuis l'année dernière il a pu recueillir des types zoologiques nouveaux et compléter des types qu'il avait déjà étudiés.

M. le Président fait ressortir l'intérêt particulier de quelques-unes des découvertes de M. Lemoine. Il annonce que M. Charles Vogt, de Genève, viendra pendant la séance présenter des observations sur une seconde pièce de l'*Archæopteryx*, décrit comme un oiseau par M. Richard Owen.

M. le Dr de Pietra Santa communique les résultats d'une enquête faite sur le *Kif* ou *Haschich*, en Algérie, par les soins du Dr E. Bertherand, secrétaire général de la Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger.

Les conclusions de cet intéressant mémoire, sont :

1° Prévenir et réprimer l'abus du kif dans les trois provinces de l'Algérie;

2° En tolérer l'usage à la condition de le réglementer;

3° Instruire la jeunesse, notamment sur les résultats graves et les dangers du kif ou haschich, comme substance enivrante.

M. le Président fait remarquer qu'on arriverait selon toute apparence à beaucoup restreindre l'usage du haschich en frappant d'un droit très élevé les débitants.

M. de Pietra Santa trouve quelque difficulté à frapper d'un impôt considérable une substance de la plus minime valeur.

M. le capitaine Bordier fait observer que le kif est inconnu dans les campagnes, que son usage n'est désastreux que dans les villes. Dans son opinion, la mesure proposée par M. le Président serait très applicable.

M. Mégnin, de la Société de Montbéliard, dit au sujet de *la caducité des crochets et du scolex lui-même chez les Ténias :*

« Dans la communication que j'ai eu l'honneur de faire l'année dernière à la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, j'ai émis l'assertion que l'état armé et l'état inerme chez les Ténias sont deux âges différents ou deux degrés différents de développement que peut présenter le même parasite, soit successifs, s'il ne quitte pas le milieu qu'il habite, soit en même temps si deux individus de même origine habitent des milieux différents.

Digitized by Google

J'en donnerai comme preuve l'origine commune du *Tænia pectinata* du lapin (T. inerme), et du *Tænia serrata* du chien (T. armé); du *Tænia perfoliata* du cheval (T. inerme), et du *Tænia echinococcus* du chien (T. armé); et enfin le résultat de nombreuses autopsies de chiens morts d'occlusions intestinales, par des pelotes composées de centaines d'individus de la même espèce (*T. serrata*) et dans lesquels se trouvaient confondus des Ténias armés et des Ténias complètement inermes avec tous les degrés intermédiaires établissant le passage de l'un à l'autre.

« Les seules objections réellement sérieuses qu'on ait opposées à cette manière de voir ont porté à peu près exclusivement sur le trop petit nombre de faits sur lesquels je m'appuyais, car ces faits on ne les a pas réfutés et surtout on n'en a pas produit de contradiction.

« Aujourd'hui j'ai de nouvelles preuves, non seulement que l'état armé et l'état inerme sont deux états constants et successifs dans la même espèce de Ténia, mais qu'il y a un troisième état tout aussi constant que les deux premiers auxquels il succède régulièrement, c'est l'état *acéphale.*

« L'état acéphale, chez les Ténias, est l'indice et la preuve de la cessation des fonctions d'un organe que l'on a jusqu'à présent considéré comme permanent et indispensable à la vie de l'individu. Je veux parler du scolex. Eh bien! le scolex est un organe transitoire absolument comme la *vésicule hydatique;* il n'est autre qu'un des nombreux moyens de multiplication dont la nature s'est montrée si prodigue dans le groupe des Ténias.

« Les Ténias, lorsqu'ils existent sous la forme de vésicule hydatique, forme qui succède à l'embryon infusiforme, se multiplient d'abord (ou ont une tendance à se multiplier) par dédoublement ou scissiparité (Échinocoque endogène ou exogène, *Cœnurus socialis* ou multituberculeux, *Cysticerque staphylocyste* de Villot).

« Puis apparaît la *membrane germinale*, indice d'un deuxième mode de multiplication et de la cessation du premier. Ce nouveau mode, c'est la multiplication par *scolex*, véritables *stolons* armés de griffes d'implantation et de ventouses d'adhérence qui entrent en action aussitôt que ces *stolons* se séparent de la vésicule mère et qu'ils sont mis en liberté sur une muqueuse intestinale.

« A ce moment ces *stolons* ou *scolex* deviennent le siège d'un troisième mode de multiplication : cette fois ce sont des bourgeons

Digitized by Google

poussant toujours au même point, celui qui est opposé au pôle portant la couronne de crochets, et ces bourgeons, restant adhérents l'un à l'autre, donnent lieu à un chapelet ou *strobile* plus ou moins long.

« Après avoir émis des centaines de bourgeons, quelquefois même des milliers, qui restent accolés bout à bout comme les anneaux d'une chaîne, ceux-ci, s'alimentant par imbibition, grandissent, deviennent sexués, hermaphrodites, et un quatrième mode de multiplication commence : c'est la multiplication ovipare.

« La maturation des œufs coïncide chez les Ténias avec le détachement de l'anneau du strobile, et cet anneau, véritable sac rempli d'œufs et fermé de toutes parts, ne met un œuf en liberté que par sa destruction chimique.

« La maturation des œufs chez certaines espèces de Ténias est le signe de la cessation des fonctions du scolex qui à ce moment cesse de bourgeonner et de produire des anneaux; son rôle est fini. Alors il se résorbe progressivement, perd d'abord ses crochets, puis ses ventouses qui s'effacent, et lui-même finit par disparaître totalement par régression ou résorption. Le Ténia est alors littéralement *acéphale*, mais ses anneaux continuent à grandir, à se sexuer, à se remplir d'œufs, et à se détacher successivement jusqu'au dernier qui a été produit par le *scolex*.

« Ainsi finit naturellement le parasite.

« Ces faits sont surtout évidents chez les Ténias des oiseaux et en particulier chez le *Tænia infundibuliformis* des gallinacés et le *Tænia lanceolata* des palmipèdes; ils le sont aussi chez le *Tænia serrata* du chien. »

M. Filhol, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Toulouse, communique le résultat de recherches qu'il a exécutées pour expliquer la transformation des monosulfures alcalins en polysulfures, soit par l'action du chlore, du brome ou de l'iode sur les solutions de monosulfures, soit par l'action combinée de l'oxygène et de l'acide carbonique. M. Filhol établit que si l'on ajoute à la solution d'un monosulfure alcalin des quantités graduellement croissantes de chlore, de brome ou d'iode, il se produit successivement du bisulfure, du trisulfure, du tétrasulfure et du pentasulfure sans le moindre dépôt de soufre.

Quand une solution très diluée de monosulfure de potassium ou

Digitized by Google

de sodium est abandonnée au contact de l'air, à la température ordinaire, il n'y a pas formation de polysulfure, et le sulfure se transforme en sulfate. Il en est autrement quand on ajoute à une solution de monosulfure de l'eau chargée d'oxygène et d'acide carbonique, en quantité convenable. Dans ce dernier cas, il y a formation de polysulfure et de carbonate alcalin. L'addition à l'eau polysulfurée d'une nouvelle quantité d'eau tenant en dissolution de l'oxygène et de l'acide carbonique détermine un dépôt de soufre dans un état de division extrême. M. Filhol explique ainsi le blanchiment de certaines eaux thermales sulfurées.

M. le Dr F. B. de Montessus, président de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône, s'occupe *De la diminution des Oiseaux. Des causes et des moyens d'y remédier.*

Tant que le monopole des chasses fut en France le droit des seigneurs, les oiseaux de toute espèce furent abondants. Les lois de 1790, rendant la chasse libre, donna le signal de leur destruction. La loi du 3 mars 1844 voulut leur accorder sa protection; mais elle n'usa que de demi-mesures. Le braconnage ne s'en est pas moins opéré depuis sur une grande échelle. Les tendeurs de pièges, les dénicheurs se sont multipliés et restent impunis comme le braconnier. Les transformations de la culture ont déplacé certaines espèces. Laissant de côté les autres influences fatales à la conservation des oiseaux, c'est sous un ciel plus éloigné qu'il faut aller chercher la véritable cause dévastatrice. Celle-ci agit avec toute sa rigueur dans les départements méridionaux de la France et sur le sol de l'Italie. Là, tous les engins sont permis et ces localités fournissent pendant près de six mois, chaque année, les plus grands approvisionnements à nos villes principales, ainsi qu'à l'Angleterre, à la Russie, etc. Voilà pourquoi, en novembre 1879, la voie ferrée emportait vers Paris, dans un premier convoi 22,000, dans un second, 25,000 cailles vivantes. Les petits passereaux sont expédiés en si grand nombre que la nature ne saura pourvoir, dans quelques années, à la conservation de certaines espèces en Europe.

Il est donc temps que l'Italie et la France prennent des mesures rigoureuses pour s'opposer à la marche du fléau envahisseur. La loi de 1844 doit être revisée. Elle sévira contre le braconnier, que la peine de la prison aura lieu d'atteindre, lorsqu'un procès-verbal n'arrêtera pas ses empiétements sur le terrain privé. Des peines,

Digitized by Google

légères afin qu'elles puissent se multiplier, atteindraient les dénicheurs, etc.

La science de l'ornithologiste ne doit pas être frappée du même coup que les destructeurs. Elle serait pour ainsi dire anéantie, si des réserves spéciales n'étaient faites en sa faveur, à l'instar de la Suisse, de l'Autriche et autres contrées de l'Allemagne. Elle aura donc la latitude de demander à la nature, à toutes les époques de l'année, l'oiseau nécessaire à ses besoins. Cette nécessité sera démontrée par des exemples : c'est sur l'oiseau de printemps que l'auteur a pu découvrir l'appareil chromatogène sécréteur et dispensateur de la matière colorante qui embellit le plumage de noces. C'est à la même époque qu'il a reconnu l'existence et l'origine d'une matière blanche répandue comme un voile transparent sur la tête, le cou, etc., chez les hérons.

M. le Dr Caradec, de Brest, fait une communication intitulée : *De la mortalité des enfants de 0 à 2 ans dans la ville de Brest (1877-1879), de ses causes et des moyens d'y remédier. Synthèse des préjugés bretons concernant l'hygiène et les maladies des enfants.*

M. Caradec, dans la première partie de son travail, met en parallèle la proportion des naissances et des décès, puis, dans trois tableaux cliniques, il spécifie les diagnostics, afin de saisir sur le vif les causes immédiates de la mortalité des enfants qui sont : 1° le ralentissement de l'allaitement maternel; 2° l'ignorance, la misère et la superstition; 3° l'insalubrité des logements; 4° la constitution climatérique; 5° les habitudes d'ivrognerie de la population, influençant la progéniture, ainsi que le fait aussi la syphilis. En face de ces causes de mortalité, il place les remèdes à y apporter.

Dans une seconde partie, il donne la synthèse des préjugés bretons relatifs : 1° aux *ingesta;* 2° aux *cubita;* 3° aux *vestita;* 4° aux *gesta;* 5° aux *applicata;* 6° aux *percepta;* 7° aux maladies des enfants, concernant : la vaccination, la dentition, les vers, les maladies des voies digestives, les gourmes, les fièvres d'accès, les fièvres éruptives, les maladies nerveuses, les maladies des yeux et des oreilles.

L'auteur termine par une étude des préjugés relatifs aux usages superstitieux, comme aux pratiques des charlatans, rebouteurs, sorciers de toute sorte.

La conclusion générale est un appel à l'élaboration d'une loi sur

Digitized by Google

la médecine illégale, qui préserve à la fois les populations et les médecins.

M. Carl Vogt, professeur à Genève, présente la photographie, grandeur naturelle, d'un exemplaire d'*Archæopteryx macroura Owen*, trouvé, il y a quelques années, à Solenhofen, en Bavière. On ne connaissait, de cet animal, qu'une plume isolée et une plaque acquise par le British Museum, laquelle montre le bassin, les jambes et la queue avec les plumes en place, tandis que la tête, le cou, le thorax y manquent complètement et que les os des membres antérieurs sont incomplets et déjetés. Le nouvel exemplaire est entier et montre toutes les pièces du squelette ainsi que les plumes à leur place naturelle. M. Vogt insiste sur le caractère intermédiaire de cet animal curieux de l'époque jurassique. Il a de l'oiseau, le bassin, les pieds postérieurs et les plumes; la tête avec ses mâchoires dentées, le cou dont les vertèbres sont munies de côtes cervicales, le thorax dont les côtes sont arrondies et sans apophyses récurrentes, l'appareil costal de l'abdomen, l'extrémité antérieure et la queue montrent au contraire des caractères reptiliens.

M. Vogt insiste sur la marche de l'adaptation pour le vol et la station debout chez les animaux en général. Il établit que ces deux tendances sont entièrement séparées, la station debout résultant de la structure des jambes telle qu'elle se montre chez les dinosauriens et les oiseaux, étant entièrement distincte de l'adaptation au vol. Quant à cette dernière, elle dépend des éléments tégumentaires qui doivent servir au vol, si c'est une membrane tendue, dépendance de la peau du corps, les doigts, au nombre primitif de cinq, s'allongent, deviennent toujours plus libres et plus minces, tandis que dans l'adaptation par la production de plumes, les doigts diminuent en nombre, s'aplatissent et se soudent tout en s'allongeant. En résumé, M. Vogt établit que l'Archæopteryx fournit la preuve de la descendance des oiseaux en partant des reptiles, mais qu'il est beaucoup plus rapproché des derniers que des premiers.

M. Alphonse Milne Edwards, insistant sur l'intérêt de la communication de M. Vogt, s'attache à faire ressortir les particularités de l'Archæopteryx qui rattache ce type aux reptiles et lui donne des analogies avec les oiseaux.

Digitized by Google

Le jeudi 1er avril la séance s'est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Milne Edwards.

M. le Dr Armaignac, de Bordeaux, présente une note sur une nouvelle opération, appelée *névrotomie optico-ciliaire*, destinée à remplacer l'énucléation de l'œil dans les cas d'ophtalmie sympathique.

Après avoir résumé et analysé les diverses opérations pratiquées jusqu'à ce jour et dont le résultat définitif a été indiqué, M. Armaignac rejette cette nouvelle opération comme insuffisante et dangereuse. Il justifie son appréciation par la relation d'un fait personnel dans lequel l'opération, quoique pratiquée sans la moindre difficulté, et en observant toutes les règles du pansement antiseptique de Lister, a donné lieu au développement d'un phlegmon de l'orbite suivi de fonte purulente du globe oculaire et de symblépharon total de la paupière inférieure excluant la possibilité de porter un œil artificiel.

M. le capitaine Bordier donne l'analyse d'une histoire géographique du Touat par M. Mac-Carthy, président de la Société de climatologie d'Alger. Cette communication est écoutée avec un vif intérêt.

M. Bertot, de Caen, adresse un mémoire sur des espèces d'algues marines.

M. Masure, de la Société d'horticulture d'Orléans, expose les résultats de ses observations sur l'évaporation de l'eau, sur l'influence de la terre et sur la transpiration des plantes.

Du 6 août au 15 novembre, il a fait trois fois par jour, au lever et au coucher du soleil et à midi, toutes les observations météorologiques qui permettent d'élucider ces difficiles questions. Il a surtout pesé avec exactitude trois vases de 250 centimètres carrés de section et contenant l'un de l'eau, l'autre de la terre seule, le troisième de la terre portant des plantes en bon état de végétation; ces patientes recherches l'ont conduit aux résultats suivants qu'il soumet au jugement des savants :

1° *Influence de la terre sur l'évaporation.* La terre agit de deux manières : 1° physiquement, la partie supérieure présente une sur-

Digitized by Google

face plus grande à l'évaporation, et par suite la favorise; cette influence favorable prédomine quand la surface est mouillée; 2° chimiquement, la terre doit à son humus et à ses sels alcalins d'être hygroscopique et par suite de retenir une partie de son eau et même, quand l'air est assez humide, d'attirer et de condenser la vapeur d'eau atmosphérique; cette influence, défavorable à la végétation, prédomine quand la terre est sèche.

Le plus souvent la double influence chimique l'emporte, de sorte qu'en général, comme l'avait reconnu de Gasparin, la terre cultivée évapore moins que l'eau.

2° *Transpiration des plantes.* M. Masure a choisi des plantes d'immortelles (*Xeranthemum bracteatum*) qui ont végété, fleuri et grainé dans le vase à expériences. Bien que le feuillage de ces plantes fût très peu développé, elles consommaient en moyenne trois ou quatre fois plus d'eau que l'évaporation. Mais ce rapport n'est point constant, il dépend de l'activité de la végétation; au moment de la floraison, la transpiration fut jusqu'à dix fois plus grande que l'évaporation; ces rapports fournissent aux botanistes un moyen précieux de reconnaître, sinon de mesurer, l'intensité de la végétation. C'est ainsi que M. Masure a reconnu que la végétation est plus active le matin que le soir; que pendant les nuits elle est très faible, au plus un dixième de celle de la journée.

3° *Lois physiques de l'évaporation.* L'évaporation dépend directement de l'état hygrométrique de l'air et des températures de l'air et de l'eau; mais elle dépend aussi notablement de beaucoup d'autres influences telles que l'insolation de la journée et le rayonnement nocturne, la direction et la force du vent, l'état du ciel, etc.; de sorte que les lois mathématiques qui représentent les influences de l'état hygrométrique et de la température sont difficiles à vérifier expérimentalement; cependant, M. Masure, en choisissant des périodes de beau temps assez prolongées et en considérant à part les matinées et les soirées, est parvenu à établir pour l'évaporation :

La hauteur d'eau évaporée en six heures de temps;

La force élastique maxima de la vapeur d'eau à la température de l'eau;

La force élastique maxima de la vapeur d'eau à la température de l'air;

L'état hygrométrique de l'air;

La pression atmosphérique;

Digitized by Google

Une constante dépendant du temps pendant lequel l'évaporation a lieu;

Un terme dépendant des influences secondaires ci-dessus signalées.

Les nombreuses observations de M. Masure vérifient cette formule.

Cette formule explique d'une manière nette et précise tous les phénomènes météorologiques qui dépendent de l'évaporation, tels que :

La formation des *brouillards* permanents ou passagers;

Les dépôts de la vapeur atmosphérique sur la terre, dépôt dont la *rosée* n'est qu'un cas particulier, et en général toutes les lois de l'échange de vapeur d'eau entre l'atmosphère et le sol.

M. Léon Vidal, délégué de la Société de statistique de Marseille, exprime le regret qu'il n'y ait eu encore aucune entente commune entre les astronomes, les savants et les principales sociétés de météorologie au sujet de la création d'un photomètre-type destiné à mesurer régulièrement l'intensité de la force chimique de la lumière, de même qu'on mesure partout et d'une façon constante la température, la pression barométrique, l'humidité atmosphérique, etc.

Il est vrai, fait remarquer M. Vidal, que parmi les appareils destinés à mesurer la force chimique de la lumière, il en est peu encore qui soient d'un emploi facile et d'une exactitude suffisante.

Laissant de côté comme étant trop délicats et peu à la portée de tous, les photomètres électro-chimiques et ceux qui sont basés sur une combinaison chimique résultant de l'influence de la lumière, il passe en revue les actinomètres basés sur une décomposition chimique. Parmi ces derniers il distingue celui de M. Marchand, à l'oxalate de fer, avec lequel ce savant distingué a fait pendant plusieurs années des observations du plus grand intérêt.

Cet appareil est malheureusement encore trop délicat pour qu'il puisse être adopté comme photomètre type; il n'est pas, à cause des soins qu'exige son emploi, à la portée du plus grand nombre

M. Vidal préfère, comme étant plus simple et plus commode, un appareil actinométrique basé sur le fait d'une transformation chimique produite par la lumière sur certains sels d'argent et dont le résultat est un changement de couleur.

Digitized by Google

Il affirme que l'on peut aisément construire des appareils de ce genre très sensibles, et comment ils peuvent être gradués conformément à une échelle étalon; le tout est de s'entendre sur les moyens d'arriver à l'uniformité de la graduation comme sur la préparation, avec une formule toujours identique, du papier photométrique sensible.

Une commission d'astronomes et de savants peut seule créer ce type unique et le proposer à tous les observatoires et laboratoires, pour que les observations qui y seront faites sur l'intensité de la lumière soient partout comparables entre elles.

La lumière solaire joue un rôle trop considérable dans les divers phénomènes de la vie, de la végétation et de la climatologie pour que cette importante donnée soit négligée plus longtemps.

L'appareil proposé par M. Vidal peut soulever certaines objections, mais il n'en est pas moins une base offerte à la discussion, et ce qu'il faut au plus tôt, c'est cette discussion d'abord, et ensuite, comme sanction, l'adoption, en attendant mieux, du système de dosage de l'intensité des rayons lumineux qui paraîtra le plus facile à employer tout en donnant des indications actinométriques d'une correction suffisante.

M. Trouessart, de Villevêque (Maine-et-Loire), adresse un mémoire sur une nouvelle espèce de Musareigne de Mayotte (*Crocidura Coquerelii*).

M. Allegret, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, présente quelques considérations sur les calculs que comporte le calendrier grégorien. A l'aide d'un calendrier mobile, il montre qu'on peut constituer immédiatement et avec facilité l'almanach d'une année quelconque passée ou future.

M. le Président annonce qu'à huit heures et demie du soir il y aura, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, une conférence de M. Javal sur les phénomènes de la vision. MM. les membres des Sociétés savantes y seront admis sur la présentation de leur carte.

M. Debrun, préparateur à la Faculté des sciences de Bordeaux, présente les résultats d'études sur l'électro-capillarité.

M. le Ministre de l'instruction publique entre dans la salle et donne la parole à M. Crova.

Digitized by Google

M. Crova, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, expose les résultats de longues recherches sur les radiations calorifiques.

Cette communication intéresse vivement l'assemblée, et M. le Ministre félicite le savant de son talent d'exposition.

M. le Ministre ayant demandé à M. le général de Nansouty s'il n'avait pas quelque chose à dire de l'observatoire météorologique du Pic du Midi, le général de Nansouty, après avoir remercié le Ministre de l'assistance très effective qu'il a bien voulu lui prêter, donne un aperçu de la condition de l'hiver 1879-1880 au sommet de la montagne. Tandis qu'on avait à Paris et dans une grande portion de l'Europe centrale un froid des plus rigoureux, au Pic du Midi on jouissait d'une température douce, il n'y avait point de neige et au 15 janvier on a pu cueillir nombre de fleurs alpestres. Le froid et la tourmente ne sont survenus que vers l'époque où la température s'adoucissait dans nos régions.

M. Pamard, vice-président de la Commission météorologique de Vaucluse, à Avignon, décrit la marche des cyclones et donne une explication du terrible vent de la vallée du Rhône. Le mistral se produit toutes les fois qu'un centre de dépression descend à travers le continent par l'Espagne ou par l'Afrique ou se forme sur place à l'est ou au sud du méridien d'Avignon.

Les commissions se sont réunies à 9 heures du matin.

Dans la commission des sciences mathématiques, sous la présidence de M. Allegret, de la Faculté de Lyon :

M. Appell, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, a présenté quelques considérations sur des fonctions analogues aux fonctions eulériennes et sur une classe de polynômes.

M. Garlin, professeur à la Faculté de Clermont-Ferrand, a présenté des considérations sur les trajectoires des cossinoïdes.

M. Petot, professeur au lycée de Saint-Quentin, a exposé une généralisation des théorèmes de Pascal et de Brianchon.

M. Collet, professeur à la Faculté de Grenoble, a présenté un mémoire sur le mouvement des ondes à la surface d'un liquide.

Digitized by Google

M. Allegret a fait connaître une nouvelle méthode pour obtenir les principales équations de la dynamique, par de simples considérations de minimum.

M. Durand, professeur à la Faculté de Poitiers, a continué l'exposé de ses recherches sur le mouvement d'un système par l'étude des surfaces qui glissent sur elles-mêmes.

M. Denis Carrère, licencié ès sciences physiques et mathématiques, a fait une remarque sur le théorème de Sturm, une autre sur le mouvement elliptique des planètes.

M. H. de Kericuff, délégué de la Société des études scientifiques de Morlaix (Finistère), a présenté des remarques sur la scintillation des étoiles.

Il estime que, par suite du mouvement de rotation de la terre, les parties de l'atmosphère passant devant le rayon d'une étoile peuvent présenter de petites variations de densité, d'où résultent de petites variations de réfractions, et des interférences.

Les vitesses sont variables avec la distance à l'œil et la distance polaire de l'étoile.

De plus, la réfraction étant proportionnelle au cosinus de la hauteur apparente de l'étoile, l'auteur arrive à la formule suivante :

$$i = (i_1 + i_2 \cos h) \sin D,$$

où i est l'intensité du phénomène, i_1 la part due à la distance polaire du l'étoile, i_2 la part due à la hauteur apparente, et D la distance polaire de l'étoile.

M. Lucien Lévy, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Rennes, a présenté une note sur les méthodes d'approximation par quadratures.

Après avoir montré par deux exemples que la méthode de Gauss ne conduit pas toujours au résultat de la manière la plus simple, M. Lévy propose d'évaluer l'aire comprise entre une courbe, l'axe des x et deux ordonnées parallèles, par la formule ordinaire :

$$(1) \qquad \int = h\,(A_0 y_0 + A_1 y_1 + \cdots\cdots + A_n y_n),$$

où y_0 est l'ordonnée initiale, y_n l'ordonnée finale et y_1, y_2 .. y_{n-1}

Digitized by Google

des ordonnées déterminées par la condition d'être en nombre minimum.

Le calcul est à la portée des élèves de mathématiques spéciales.

Soit $\int = \varphi(x)$ l'aire,

$y_k = \varphi'(\lambda_k h)$ une ordonnée.

Ces valeurs portées dans la formule (1) donnent, par identification des coefficients de x^t dans les deux membres, la formule :

$$(2) \qquad 1 = t \sum_{k=0}^{k=0} A_k \lambda_k^{t-1} .$$

En donnant à t les différentes valeurs indiquées par les exposants de x dans $\varphi(x)$, on aura autant d'équations distinctes. Si les quantités indéterminées λ et A sont au nombre de $2n+2$ y compris $\lambda_0 = 0$ et $\lambda_n = 1$, on pourra prendre ainsi $2n$ équations distinctes. Faisons alors $t = 1, 2 \ldots 2n$, on obtient les équations d'où on tirera les λ et les A. La formule (1) conviendra donc aux paraboles de degré $2n - 1$.

La première de ces équations sera :

$$1 = A_0 + A_1 + \cdots\cdots + A_n ;$$

elle donnera A_0 quand on connaîtra $A_1, A_2 \ldots A_n$. Les autres serviront à déterminer $A_1 \ldots A_n, \lambda_1 \ldots \lambda_{n-1}$. Éliminons $A_1, A_2 \ldots A_n$ entre $n+1$ équations consécutives parmi les précédentes, on obtient $n-1$ équations dont la première sera :

$$\left.\begin{matrix} \frac{1}{2} & \lambda_1 & \lambda_2 & \cdots & \lambda_{n-1} & 1 \\ \frac{1}{3} & \lambda_1^2 & \lambda_1^2 & \cdots & \lambda_{n-1}^2 & 1 \\ \frac{1}{n+2} & \lambda_1^{n+1} & \lambda_1^{n+1} & \cdots & \lambda_{n-1}^{n+1} & 1 \end{matrix}\right\} = 0$$

ou encore par une transformation simple :

$$\left.\begin{matrix} \frac{1}{1.2} & 1 & 1 & \cdots & 1 \\ \frac{1}{3.4} & \lambda_1 & \lambda_2 & \cdots & \lambda_{n-1} \\ \frac{1}{(n+1)(n+2)} & \lambda_2^{n-1} & \lambda_2^{n-1} & \cdots & \lambda_{n-1}^{n-2} \end{matrix}\right\} = 0$$

Digitized by Google

Développant cette équation par rapport aux éléments de la première colonne, il vient :

$$\frac{1}{2.3} M_1 + \frac{1}{3.4} M_2 + \cdots + \frac{1}{(n+1)(n+2)} M_n = o$$

ou

$$\frac{M_1}{2} + \frac{M_2 - M_1}{3} + \cdots + \frac{M_n - M_{n-1}}{n+1} - \frac{M_n}{n+2} = o$$

et on obtient ainsi $n-1$ équations qui expriment que l'équation de degré $n-1$

$$f(x) = \frac{M_1}{2+x} + \frac{M_2 - M_1}{3+x} + \cdots + \frac{M_n - M_{n-1}}{n+1+x} - \frac{M^n}{n+2+x} = o$$

admet pour racines $x = o$, $x = h \ldots x = n+2$. Donc

$$f(x) = \frac{x(x-1)\ldots(x-n+2}{(2+x)(3+x)\ldots(n+2+x)}$$

on en déduit, par une identification facile, les numérateurs des fractions qui composent $f(x)$, à un facteur constant près.

Or l'équation qui admet pour racines $\lambda_1 \ldots \lambda_{n-1}$ est :

$$\Lambda = \begin{Bmatrix} 1 & 1 & \ldots & 1 \\ \lambda & \lambda_1 & \ldots & \lambda_{n-1} \\ \lambda^{n-1} & \lambda_1^{n-1} & \ldots & \lambda_{n-1}^{n-1} \end{Bmatrix} = M_n \lambda^{n-1} M +^{n-1} \lambda^{n-2} + \cdots + M_1$$

$$(\lambda - 1)\Lambda = M_n \lambda^n + (M_{n-1} - M_n)\lambda^{n-1} + \cdots - M_1.$$

Les coefficients des différentes puissances de λ sont donc connus, et l'on peut vérifier aisément que $\lambda(\lambda-1)\Lambda$ est la dérivée ($n-1^{ième}$) de $\lambda^n(\lambda-1)^n$, à un facteur constant près.

$\lambda_1, \lambda_2 \ldots \lambda_n$ étant connus, on calcule A_k par des équations du premier degré et on trouve :

$$A_k = \frac{\int_o^1 \lambda_k(\lambda_k - 1)\Lambda'_k \, d\lambda_k}{\lambda_k(\lambda_k - 1)\Lambda'_k}.$$

M. Lévy donne ensuite les valeurs des coefficients dans le cas de

Digitized by Google

trois, quatre et cinq ordonnées. Dans le dernier cas il calcule l_2 et trouve pour valeur approchée :

$$0,69\,31481.$$

La valeur exacte est :

$$0,69\,3147180\ldots$$

Avec le même nombre d'ordonnées et un calcul beaucoup plus pénible, Gauss trouve :

$$0,69\,3141.$$

M. Pujet trouve avec six ordonnées :

$$0,69\,313.$$

M. Raimond Coulon, membre de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen, a présenté les résultats de ses dernières expériences sur l'action des courants sur eux-mêmes. Partant de certains phénomènes qu'il avait observés en étudiant les causes de la production du son dans les téléphones, il croit pouvoir conclure que la loi généralement admise qui dit que « deux portions consécutives d'un même circuit se repoussent » doit être modifiée dans un sens moins affirmatif et énoncée ainsi : « Deux portions consécutives d'un même circuit s'attirent, s'équilibrent ou se repoussent suivant le rapport de la résistance intérieure de l'électro-moteur à la résistance extérieure du circuit. »

L'auteur appuie sa proposition à l'aide de tableaux représentant les différents aspects que prend la lumière produite par le passage du courant dans les tubes contenant des conducteurs disposés dans certaines conditions.

Dans le but de rechercher la grandeur relative de ces actions attractives ou répulsives, M. R. Coulon fait une expérience curieuse.

Il dispose un tube en U vidé d'air, terminé par deux boules et à moitié rempli de mercure pur. Les lois de la pesanteur démontrent que si la courbure du tube est placée verticalement de façon à figurer un U renversé (∩) le mercure ne doit pas pouvoir se maintenir dans les branches sous forme de colonne continue, puisque son poids ne serait pas équilibré par une pression en sens contraire.

M. Coulon, après avoir montré que dans les circonstances ordinaires il en est toujours ainsi, parvient, en prenant certaines précautions destinées à assurer la parfaite homogénéité de la colonne,

Digitized by Google

à la maintenir formée dans la position verticale; ce qui est contraire aux lois de la pesanteur.

Cette expérience, qui ne peut s'expliquer ni par la gravité ni par la capillarité, montre l'action d'une force particulière agissant directement sur les molécules et capable de combattre dans une certaine mesure l'action contraire de la pesanteur.

Or l'équilibre ainsi obtenu est très instable, les moindres vibrations le détruisent.

Si dans ces conditions on fait passer un courant électrique dans le tube, aucun changement ne se manifeste, d'où l'auteur croit pouvoir conclure que : dans les liquides la force attractive ou répulsive développée entre deux parties consécutives d'un même circuit est nulle ou, tout au moins, inférieure à la force attractive ou cohésion moléculaire du liquide.

M. Croullebois, de Besançon, a traité du signe des miroirs; il fait connaître un moyen très simple pour distinguer leur nature *positive*, *négative* ou *neutre*. Ce moyen repose sur l'observation d'une courbe isochromatique dont l'observation variable sert de *criterium*.

M. Croullebois a ensuite exposé le mécanisme de l'accomodation dans l'appareil de la vue. De l'examen précis et de la mesure exacte des nuages de Purkinje, il conclut que le phénomène se réduit à une modification des rayons de courbure des faces antérieure et postérieure du cristallin; il n'y a aucun changement dans la cornée, aucun déplacement antéro-postérieur des éléments optiques. L'auteur use de la méthode de Gauss pour interpréter les résultats de l'expérience.

M. Corinwinder fait une communication d'une très grande importance, au point de vue industriel : il s'agit d'un procédé pour isoler la potasse dans les résidus de betteraves, ainsi que dans les cendres des végétaux en général.

Ce procédé repose sur la réduction du chloroplatinate de potasse par le formiate de soude. On détermine la potasse par la quantité de platine obtenue. De cette manière on s'affranchit des erreurs que peuvent occasionner toutes les substances en présence : il n'y a pas lieu de s'en préoccuper.

Cette étude patiente et laborieuse a été faite en collaboration avec M. Contomme.

Cette communication a particulièrement excité l'intérêt.

Digitized by Google

M. Levat, d'Angers, a traité de la morphologie des groupements atomiques.

Il montre que le groupement atomique des corps matériels peut affecter la forme polyédrale et sphérique. C'est la figure sous laquelle doit apparaître, aux yeux de l'esprit, un assemblage de particules matérielles groupées autour d'un noyau fixe et agitées de mouvements intestins.

M. Coutance, de Brest, a présenté des expériences de bord, établissant que les minima de salure sont placés sur le trajet des courants, et les maxima hors des courants marins.

M. le Dr Drouineau, de La Rochelle, a traité de l'observation météorologique au point de vue de l'étude du climat en France. Il expose quelques idées sur l'organisation du service d'observations dans les écoles primaires. Les difficultés qui se présentaient autrefois seront écartées quand l'enseignement primaire recevra tout le développement qu'il mérite.

Le 2 avril, la séance générale s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Milne Edwards.

M. Alluard, directeur de l'observatoire du Puy-de-Dôme, fait une lecture sur les particularités que l'hiver de 1879-1880 a présentées à Clermont et au Puy-de-Dôme. Après avoir décrit les deux périodes de froid qui s'étendent du 25 novembre 1879 au 1er février de cette année, et comprennent soixante-trois jours de gelée avec des températures très basses, il signale l'apparition fréquente de brouillards épais et persistants qui ont enveloppé la Limagne d'Auvergne, contrairement à ce qui se passe ordinairement. Grâce à la connaissance que nous avons chaque jour de l'état de l'atmosphère dans toute l'Europe, la formation de ces brouillards exceptionnels s'explique facilement.

Un fait qui a beaucoup attiré l'attention publique, c'est la différence de température souvent considérable des deux stations de l'observatoire du Puy-de-Dôme, la station de la montagne étant moins froide que la station de la plaine. Ainsi, le 26 décembre, à 8 heures du matin, le thermomètre marquait — 15°,6 à Clermont par un

Digitized by Google

vent très faible de nord-ouest, et + 4°,7 au sommet du Puy-de-Dôme par un calme complet; mais, la veille, un vent de sud assez fort y avait régné, d'où l'explication de cette différence énorme : 20°,3.

Ce qui paraît plus digne d'intérêt, parce qu'il ne s'agit plus d'un phénomène accidentel, mais d'un phénomène général, c'est la fréquente interversion de la température pendant la nuit dans les altitudes élevées. Elle se produit à l'observatoire du Puy-de-Dôme, à toutes les époques de l'année, en s'accentuant un peu plus en hiver, et souvent pendant les froids les plus rigoureux. Y a-t-il quelque relation entre elle et l'état de l'atmosphère? Les observations faites dans nos deux stations permettent d'établir la règle suivante : toutes les fois qu'une zone de hautes pressions couvre l'Europe centrale et surtout la France, il y a dans nos climats interversion de la température avec l'altitude. Aux savants hardis et dévoués qui, dans des voyages aérostatiques et scientifiques, se sont illustrés par tant de recherches importantes, il appartient de rechercher jusqu'à quelle altitude a lieu cette interversion des températures. Ce sera aussi le rôle des observatoires de montagne.

M. Paul Fabre, de Commentry, examine l'action d'un milieu humide sur l'organisme humain, étudiée spécialement chez les ouvriers mineurs.

Dans des chantiers simplement humides, lorsque la température n'excède pas 20 degrés, on ne constate guère de phénomènes morbides.

Si les ouvriers travaillent les jambes dans l'eau, et si de l'eau froide tombe en pluie sur leur corps pendant l'activité musculaire, ils sont sujets à des douleurs dans les jambes, sciatiques, lumbago, arthrite rhumatismale et hydarthrose, surtout au genou gauche. Si, de plus, la température atteint ou dépasse 30 degrés, on remarque un épuisement rapide, de fréquentes interruptions dans le travail, une respiration pénible, des sueurs abondantes, des éruptions diverses.

Quand le travail s'est continué plusieurs mois dans un milieu saturé d'humidité, les gengivites sont fréquentes, coïncidant souvent avec des douleurs dans les membres, quelquefois des selles sanguinolentes et aussi, mais rarement, du purpura. Cet ensemble de symptômes paraîtrait se rapporter à une forme de *scorbut terrestre*, à marche lente et de nature généralement bénigne.

Digitized by Google

M. Isambert, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, traite des *combinaisons du gaz ammoniac avec les chlorure et iodure de palladium.*

L'iodure de palladium absorbe le gaz ammoniac sec en donnant deux composés : iodure de palladammonium et de palladiammonium. La chaleur de formation de ces corps correspond pour 1 équivalent d'ammoniaque à plus de 17^3 pour $PdIAzH^3$ pour $PdIAz, AiH^3$. Union de l'ammoniaque avec l'iodure de palladammonium $12^c,85$. Le dernier se décompose en donnant une tension de 1 atmosphère à 110 degrés, le deuxième à 235 degrés, chaleurs et tensions qui correspondent aux résultats obtenus pour d'autres chlorures. En outre, la formation de l'iodure de palladammonium donnant un peu moins de chaleur que l'union de l'acide chlorhydrique étendu avec l'ammoniaque, on peut le décomposer avec formation de chlorhydrate d'ammoniaque et d'iodure de palladium, par l'acide chlorhydrique étendu à chaud, et même à la longue à froid.

Le chlorure de palladium anhydre donne environ 20 calories en s'unissant à un équivalent d'ammoniaque, le chlorure de palladammonium en s'unissant à AzH^3 pour former l'iodure de palladammonium donne de 15,50 à 16 calories. Il a une tension de dissociation de 1 atmosphère à 210 degrés.

Le chlorure de platine PlCl s'unissant à AzH^3 donne plus de 31 calories. On comprend ainsi comment l'ammoniaque ainsi fixée est soustraite à l'action des acides.

M. G. Lechartier, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, traite du dosage des matières organiques des eaux.

La seule méthode qui puisse fournir des renseignements exacts consiste à doser le carbone et l'azote des matières organiques qui existent en dissolution dans une eau. La proportion du carbone donne une mesure de leur poids total. Le poids de l'azote renseigne sur leur nature.

Le dosage du carbone et celui de l'azote doivent être exécutés séparément.

Le carbone est dosé sur le résidu que l'on obtient en faisant évaporer l'eau après avoir détruit, par l'ébullition avec une solution d'acide sulfureux, les carbonates qu'elle contient.

L'azote existe dans une eau sous trois états différents : 1° à l'état

Digitized by Google

de nitrates ou de nitrites; 2° à l'état de sels ammoniacaux; 3° à l'état d'azote encore engagé dans des combinaisons organiques.

L'azote ammoniacal et l'azote nitrique sont déterminés par des procédés spéciaux. L'azote organique est déterminé par différence. On élimine l'ammoniaque contenue dans l'eau en la faisant évaporer au contact de la magnésie calcinée pure. On dose l'azote dans le résidu de cette évaporation et on retranche du résultat le poids de l'azote nitrique. La différence donne le résultat cherché.

L'auteur a fait ressortir l'avantage de l'emploi de la trompe à mercure de Sprengel, soit pour le dosage du carbone, soit pour celui de l'azote. En décrivant la pratique de l'analyse, il a indiqué les causes d'erreur qu'il importe d'éviter et les conditions qu'il faut réunir pour obtenir un résultat aussi exact que possible.

M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, présente l'histoire de la découverte d'une larve de Muscide dans la moelle allongée d'une jument de cinq ans appartenant au 10e d'artillerie, en résidence à Rennes.

M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, expose d'intéressantes considérations sur la distribution des Échinides fossiles.

M. le Président félicite chaleureusement M. Cotteau de la persévérance qu'il a mise à poursuivre l'étude des Échinides. C'est seulement, dit-il, en approfondissant les sujets qu'on rend de véritables services à la science.

M. Jules Olivier, membre de la Commission météréologique de Vaucluse, à Avignon, traite d'une *transmission particulière du calorique.*

« Mon intention, dit-il, est de parler d'une expérience singulière qui me paraît être un paradoxe, mais qui peut s'expliquer facilement. Je veux parler d'un mode de transmission du calorique au travers des métaux au moyen des vibrations.

« Tout le monde sait que, lorsqu'on présente à une forge une barre de fer d'un mètre, l'extrémité placée dans le feu rougit et la température monte de proche en proche dans la barre en allant graduellement en diminuant jusqu'au point assez rapproché du foyer où l'on n'éprouve aucun effet de la chaleur intense du foyer. On voit ici qu'il est évident que le calorique se propage de proche en proche

Digitized by Google

dans la barre de fer, tout le monde connaît ce phénomène, jusque-là rien de nouveau; mais il est un autre mode de transmission du calorique qui prouve que les choses peuvent se passer tout différemment. En effet, si l'on prend une barre d'un mètre (plus ou moins), qu'on appuie fortement l'une des extrémités contre une meule tournant très vite, les deux extrémités de la barre s'échaufferont fortement, tandis que le milieu ne manifestera aucun changement de température, donc le calorique ne s'est pas propagé de proche en proche; mais pour que l'expérience réussisse, il faut se placer dans des conditions convenables et prendre certaines précautions; il faut commencer par amincir les deux extrémités de la barre de fer sur une longueur de 10 à 15 centimètres, puis leur donner la forme d'un crochet; puis saisissant la barre avec les deux mains, dont l'une placée au centre et l'autre à l'extrémité, on appuie la barre sur un support, et on accroche la meule comme si on voulait la tourner pour la mettre au rond, et suivant qu'on accroche la meule plus ou moins fortement et convenablement, la main qui est à l'extrémité éprouve instantanément une chaleur intense, tandis que la main placée au centre n'éprouve aucune sensation, donc le calorique ne s'est pas propagé de proche en proche.

L'explication de ce phénomène paraît facile en admettant que la barre de fer est traversée par des vibrations ou ondulations produites par la meule; ces ondulations forment un nœud au centre, et lorsqu'elles continuent à se produire jusqu'à l'extrémité, elles sont arrêtées par la main, et là, la force se traduit en chaleur.

La chaleur, l'électricité, la lumière, le son ne sont autre chose que le résultat de vibrations ou ondulations particulières; la science et l'expérience en ont tiré un parti immense pour le bien-être de l'humanité, la route est tracée, le progrès marche toujours, et à plus grands pas qu'autrefois, il serait téméraire de dire où il s'arrêtera et quelles seront les conséquences d'un fait qui nous paraît aujourd'hui insignifiant; en 1786 Galvani était loin de penser qu'un jour la grenouille traverserait l'Océan pour faire la conversation avec les Américains, elle a mis cent ans pour faire ce voyage; le téléphone a mis moins de temps pour parcourir quelques kilomètres, peut-être un jour passera-t-il la mer; la lumière électrique se promène dans les rues, les ondulations de ma barre de fer n'ont encore fait qu'un mètre de chemin, c'est peu; mais qui oserait dire aujourd'hui, en présence des merveilles accomplies, qu'un jour, dans

Digitized by Google

cent ou mille ans, les ondulations ou vibrations produites par la force perdue du Niagara ne viendront pas se convertir en chaleur pour chauffer les Parisiens.

M. Milne Edwards rappelle, au sujet de l'expérience sur les grenouilles par Galvani, que pareille expérience a été décrite cent ans plus tôt par Swammerdam et publiée (*Biblia Naturæ*) au commencement du XVIIe siècle.

M. S. Jourdain communique les résultats de ses recherches relatives au prétendu cercle dorsal vasculaire décrit dans les Astéries par Tiedemann et tous les auteurs qui l'ont suivi.

Ce pentagone, au lieu d'être constitué par une dépendance du système vasculaire, est formé par les canaux excréteurs des glandes génitales qui, pour le former, se réunissent aux angles de ce pentagone.

De celui-ci naît une portion dilatée accompagnant le canal hydrophore (canal du sable) et renfermant une bande glanduaire, prise à tort pour le cœur.

Cette portion, dilatée à son tour, s'ouvre dans la membrane péritonéenne, en dedans du pentagone nerveux, par un orifice très étroit, qui n'est nettement visible qu'au moment de la reproduction.

M. Étienne Flavart, chef des travaux chimiques à la Faculté de médecine de Lyon, présente un nouvel appareil pour le dosage de l'azote total dans les matières organiques en général, et dans l'urine en particulier.

La méthode généralement employée est celle de Will et Varentrapp. Seegen, en 1846, a substitué à l'appareil précédent un ballon en verre. Washburne, en 1876, a critiqué cet appareil et l'a remplacé par le tube à analyse.

J'ai reconnu que ces deux appareils offrent de grands inconvénients, et j'ai fait construire un appareil en cuivre, composé de deux parties : 1° une cucurbite présentant sur ses bords une mortaise pour couler le lut en plâtre; 2° un chapiteau à col allongé, avec tube intérieur pour chasser les dernières traces d'ammoniaque que l'on recueille dans l'acide sulfurique titré avec le saccharate de chaux.

J'ai obtenu d'excellents résultats qui seront publiés dans des mémoires ultérieurs.

Digitized by Google

Les commissions se sont réunies le matin.

Dans la commission des sciences mathématiques, sous la présidence de M. Allégret,

M. Souillart, professeur à la Faculté des sciences de Lille, fait une communication relative à l'intégration approchée des équations différentielles qui déterminent la forme et la position des orbites planétaires.

M. de Saint-Germain, professeur à la Faculté des sciences de Caen, indique la loi de distribution, en un point donné, des coniques ayant un contact du cinquième ordre avec une surface, et montre que pour trente et une d'entre elles, le contact s'élève au sixième ordre.

Dans la commission des sciences naturelles,

M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, donne quelques renseignements stratigraphiques et paléontologiques sur l'étage turonien d'Algérie, et résume le travail qu'il vient de publier sur cet étage, en collaboration avec MM. Peson et Gauthier. Vingt-neuf espèces appartenant à ce niveau ont été décrites et figurées : sur ce nombre, vingt-quatre sont spéciales à l'Algérie, cinq seulement ont été signalées en France. Ces espèces peu nombreuses, mais parfaitement caractérisées, suffisent pour établir la coïncidence des dépôts turoniens de l'Algérie avec les nôtres.

M. Charles Benner, membre de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen, présente de nombreux échantillons de silex taillés, ainsi que les ossements qu'il a recueillis dans les fouilles qu'il a pratiquées.

M. Caillol de Poncy, professeur à l'École de médecine et de pharmacie de Marseille, montre que l'arsenic remplace le phosphore dans le cerveau, et cette substitution a lieu dans la lecithine. Sous l'influence du travail cérébral elle se transforme en matière albuminoïde insoluble qui sera éliminée ensuite.

M. Paquet, professeur à la Faculté de médecine de Lille, peu

Digitized by Google

satisfait des moyens ordinairement employés, qui restent inefficaces ou présentent même des dangers, comme la ponction avec injection iodée, a eu l'idée, depuis 1867, de traiter l'hydarthrose subaiguë ou chronique du genou par l'immobilisation au moyen d'une gouttière moulée en gutta-percha, et la faradisation. La gouttière, portée jour et nuit, permet la marche pendant toute la durée du traitement; la faradisation de la partie inférieure du triceps crural produit une sorte de massage intérieur de la jointure, qui facilite la résorption du liquide, résorption se trouvant encore activée par l'action de la faradisation sur la nutrition de la synoviale et des tissus périarticulaires.

Sur vingt-deux hydarthroses subaiguës ou chroniques, seize ont été exclusivement traitées par cette méthode et ont guéri dans l'espace de huit à vingt-cinq jours. La plupart ont été revues, et la guérison s'est maintenue.

M. Brisson, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons, s'occupe des *Lichens*.

Après une courte description géologique des environs de Château-Thierry, l'auteur fait remarquer que les roches de grès disséminées çà et là sur les versants des coteaux sont pour les études lichénographiques d'une richesse pour ainsi dire inépuisable. Il signale dans ces contrées environ 250 espèces de lichens en grande partie saxicoles; ce sont celles-ci qui font l'objet de son travail. D'après M. Brisson, cette flore diffère sensiblement de celle de la Marne, les lichens ayant une préférence pour un substratum déterminé. Cette prédilection tient à la nature de l'espèce qui réclame un support plus ou moins dur et non la composition chimique ou minéralogique. Elle se manifeste principalement par la durée du développement de la plante. Il ajoute que ces espèces forment une double barrière au transformisme, attendu qu'elles font voir, dans cette échelle des êtres de la création, des gradations qui étaient inconnues jusqu'alors dans les végétaux.

M. le Dr Maurin, président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille, membre du comité médical des Bouches-du-Rhône, note, d'après les statistiques, qu'il est préférable d'employer pour les enfants assistés l'allaitement mixte (femme et biberon) à l'allaitement par la femme.

Digitized by Google

Il a pu constater que la mortalité allait en diminuant à mesure que l'on restreignait le séjour des enfants dans l'hospice.

M. Seurrat de la Boulaye, délégué de la Société des sciences d'Orléans, présente des observations sur la maladie des pins maritimes et sylvestres en Sologne, dans les forêts d'Orléans et de Rambouillet, qu'il attribue à la présence d'un cryptogame parasite, le *Rhyzima undulata* ou helvelle serrile de De Candolle. L'auteur indique l'arrachage comme le remède le plus efficace et annonce que des expériences ont été entreprises dans la forêt de Rambouillet.

M. l'abbé Hy, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, montre que la structure de la tige des mousses semble un des points les mieux connus de l'anatomie végétale, grâce surtout aux travaux de l'illustre professeur de Strasbourg dont la science déplore la perte récente. La famille des Polytrics notamment avait attiré déjà l'attention des anatomistes pour son organisation spéciale, et donné lieu à des descriptions très discordantes. Pour lever cette apparente contradiction, j'ai montré que Schimper, et, après lui M. Duchartre, ont décrit seulement la région moyenne de l'axe, que Sachs n'en a observé que le sommet, qu'aucun d'eux, enfin, n'a signalé la remarquable structure des parties souterraines. Le rhizome y est revêtu d'un manchon cortical analogue, pour l'aspect, à celui que présente la tige des *Spagnum*. L'apparition de feuilles écailleuses caractérise une autre région intermédiaire imparfaitement décrite; ces appendices, que l'on s'accorde à regarder comme absolument dépourvus de poils et de véritable épiderme, présentent ici, sur les côtés de la nervure, à la page inférieure, deux lignes saillantes et pilifères qui forment la continuation évidente de l'épiderme très développé sur l'axe trypogé. La multiplicité des faisceaux signalée par Sachs dans le *Polytrichum commune* n'existe qu'au sommet de la tige et n'est pas particulière à cette espèce, car on la retrouve même dans le type le plus éloigné de la famille, l'*Atrichum undulatum*. Les faisceaux excentriques ne sont pas semblables non plus au faisceau axile, comme le dit l'auteur allemand; plus simples que lui dans les Polytrics, ils sont, au contraire, remarquables par leur complication spéciale dans l'*Atrichum*. L'absorption spontanée d'une solution de fuschine par la plante vivante fait ressortir encore cette opposition;

Digitized by Google

les éléments épaissis forment le lit principal du liquide ascendant et se colorent en rouge vif, tandis que les cellules minces se détachent de tous les tissus voisins par leur parfaite blancheur.

Des différences tout aussi tranchées s'observent entre les rameaux et la sève, contrairement aux assertions récentes de Pringsheim, qui voulant en tirer une preuve contre l'individualité du sporogome et la génération alternante des Mousses, met ainsi un mauvais argument au service d'une théorie très rationnelle.

M. Bleicher, professeur d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie de Nancy, communique le résultat de recherches qu'il a faites pendant un séjour de quatre ans dans la province d'Oran, et une mission au Maroc, *sur le terrain quaternaire de ces régions*.

Il propose de le diviser en terrain quaternaire des hauts niveaux, des moyens niveaux et des bas niveaux, ce dernier étant surtout sablonneux et ferrugineux. Il s'appuie sur des considérations stratigraphiques et topographiques, plutôt que sur des considérations paléontologiques, ces formations étant généralement pauvres en fossiles.

M. Morière, professeur à la Faculté des sciences de Caen, fait les communications suivantes :

La première a pour objet de faire connaître les genres et les espèces de Crinoïdes qui ont été rencontrés jusqu'à présent dans les terrains jurassiques du Calvados. L'auteur signale plusieurs espèces nouvelles appartenant surtout aux genres *Pentacrinus*, *Millericrinus* et *Eugeniacrinus*. Il montre ensuite un dessin d'*Apiocrinus rotundus*, muni de ses bras et provenant de la grande oolithe, puis les photographies de deux espèces de *Millericrinus* trouvées dans l'oxfordien, offrant la tête et les bras dans un bel état de conservation. Dans une seconde communication, M. Morière appelle l'attention de l'assemblée sur un singulier dépôt de silurien supérieur qui a été reconnu, en 1879, au Plessis-Grimoult (Calvados). Une dépression du grès silurien moyen a été remplie, probablement par des courants diluviens, de craie à sa partie inférieure, de silurien supérieur au-dessus de la craie.

Enfin, M. Morière annonce qu'un genre de fougères, le *Lomatopteris*, considéré jusqu'à présent comme spécial à la grande oolithe,

Digitized by Google

a été trouvé récemment dans le grès liasique du département de l'Orne.

M. le Dr Darjevols a découvert dans les archives de l'hôpital d'Aix, en Provence, un manuscrit daté de 1777, qui nous met au courant des efforts tentés par la province, à cette époque, pour s'opposer à la mortalité excessive des enfants trouvés ou abandonnés.

L'auteur anonyme établit, par une statistique de 1722 à 1775, que la mortalité des enfants est plus grande du double que celle des enfants des différentes classes de la société; qu'elle est d'autant plus forte que l'hôpital qui les reçoit est plus grand; qu'elle triple, lorsque les enfants sont admis dans un hôpital général; qu'elle est augmentée par la disette des nourrices et le mauvais régime de l'entrepôt; que la disette des nourrices provient de ce que les femmes du peuple n'allaitent pas volontiers les enfants des hospices par crainte de la contagion, par préjugé et parce que les salaires offerts sont trop modiques.

Enfin, les enfants sont mal soignés, parce que leur service grève le budget des hospices. M. le Dr Maurin, poursuivant l'étude de cette question économique depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, dit : Il résulte des rapports des administrateurs des hôpitaux de Marseille que, de 1798 à 1828, la mortalité des enfants exposés a varié de 1. 1,35 à 1. 2,52. En 1828, on plaça les enfants dans un hospice séparé, aménagé à neuf, où l'on ne recevait aucun malade; la mortalité fut de 1. 4,25; mais, bientôt la place manquant, on ouvrit des salles de malades à côté du service des enfants et, dès lors, la mortalité fut en raison de la durée du séjour des enfants dans l'hospice. Les recherches faites par le Dr Maurin, pour la période de 1870 à 1879, se résument dans le tableau suivant :

Enfants séjournant	14 jours	à l'hospice	1	décès sur	1.35
—	13	—	1	—	3.28
—	12	—	1	—	4.31
—	11	—	1	—	4.50
—	10	—	1	—	4.78
—	9	—	1	—	5.08
—	8	—	1	—	6.21

Pourquoi cette rapide augmentation de mortalité? Parce que les contagions sont essentiellement redoutables pour l'enfant; parce

Digitized by Google

que les mêmes biberons, les mêmes appareils, les mêmes linges, servant tous à une salle d'enfants, transmettent les contagions; parce que le biberon est donné, dans les hospices, contrairement à toutes les règles strictes de l'allaitement artificiel. La statistique générale de France (tableau VII) démontre que la mortalité générale pour les enfants élevés dans les hospices est de 1 sur 2,49, tandis qu'elle est, dans les campagnes, de 1 sur 19,15, et les dépenses pour l'enfant élevé à l'hospice montent à 777 fr. 60 cent. par tête, tandis que, pour l'enfant élevé à la campagne, elles ne dépassent pas 106 fr. 29 cent. par tête.

Au point de vue humanitaire et économique, il faut donc remanier entièrement le service de l'assistance publique des enfants en bas âge, soustraire l'enfant au milieu nosocomial, installer un service rapide de translation de l'enfant à la nourrice, et établir, auprès de chaque entrepôt, des étables modèles où les animaux lactifères soient élevés, soignés et nourris d'une manière spéciale, enfin que le biberon soit donné dans de bonnes conditions jusqu'à ce que l'enfant soit remis à la nourrice.

M. Delmas (Paul), membre de la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux, constate que pendant l'application du froid la température varie à peine de 1 à 2 dixièmes de degré. L'emploi du calorique ne modifie pas ses résultats.

Aussitôt après l'application du froid, si le sujet ne fait aucun mouvement la température ne varie pas, mais s'il se livre à un mouvement quelconque la température animale baisse brusquement. Cet abaissement persiste plusieurs heures et il est d'autant plus accusé que le sujet éprouve une plus forte sensation de chaleur.

L'auteur étudie aussi la marche du pouls. Au début de toute application refrigérante, le pouls atteint subitement une grande vitesse; après 10 à 15 secondes, cette vitesse diminue rapidement, et à la fin de l'expérience elle est revenue au chiffre primitif noté auparavant ou notablement au-dessous.

Si le sujet reste immobile, le pouls s'arrête ou progresse lentement.

S'il se livre à un exercice, ce ralentissement persiste davantage.

Mesure des courbes de la tension artérielle. Elles atteignent leur maximum au début d'une application refrigérante, puis elles baissent dès que les phénomènes de la réaction se ralentissent.

Digitized by Google

M. Luton, de la Société médicale de Rennes, s'occupe du traitement curatif et préventif de l'alcoolisme.

Le moyen, conseillé par M. Luton, est la noix vomique, ou mieux la strychnine, abstraction faite des doses et du mode d'administration.

Ces boissons, antidotiques et réellement hygiéniques, devraient être autorisées par une loi; et leur usage serait recommandé, par des circulaires, à tous ceux qui sont sur la voie de l'alcoolisme.

M. Ladureau, directeur de la station agronomique du Nord, a étudié le rôle qu'exercent les corps gras contenus dans les graines dans l'acte de la germination. Les principales conséquences à déduire de ses travaux sont que les corps gras ou huiles que renferment les graines doivent fournir, par leur acidification, la chaleur nécessaire au développement de l'embryon; que ces corps gras sont absolument nécessaires dans toutes les graines; que dans les graines anciennes ne pouvant plus germer les huiles sont acides, tandis que dans les mêmes graines fraîches l'huile est neutre; d'où possibilité de reconnaître l'âge approximitif des graines par une simple analyse chimique. Il résulte encore de ces recherches que, dans les graines récoltées mûres et rentrées sèches, la faculté germinatrice subsiste beaucoup plus longtemps que dans les mêmes graines remisées humides ou imparfaitement mûres. L'auteur explique encore, par ses expériences, la cause des incendies spontanés qui se déclarent souvent dans les granges et dans les magasins, où l'on a déposé des amas de matières organiques humides et grasses. Le cadre restreint de ce compte rendu ne permet pas d'entrer dans de plus grands détails sur ces travaux d'un caractère tout à fait neuf et original.

M. E. Gripon, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, expose les résultats de ses *Expériences sur la vibration de l'air dans les tuyaux*. Renforcement du son d'un diapason par un tuyau.

Un tuyau de verre de 5 à 6 centimètres de diamètre, ouvert ou fermé, renforce le son d'un diapason *do*^{3}, par exemple, quelle que soit sa longueur. Le renforcement n'est énergique que si le son *do*^{3} est un des sons que la colonne d'air peut rendre si on la fait vibrer seule, ce que l'on sait depuis longtemps. Le renforcement faible, mais sensible, qui se produit pour les autres longueurs, est prévu

Digitized by Google

par la théorie des tuyaux de Helmholtz, et par celle que M. Bourget a donnée.

Avec des tuyaux étroits de 2 centimètres de diamètre, le renforcement n'est bien sensible que lorsque la longueur du tuyau est très voisine de celle qui donne le renforcement maximum avec de petits tuyaux; et, lorsque le diapason est très voisin de l'orifice du tuyau, on entend le renforcement du son du diapason; mais avec un timbre particulier, j'ai observé, à ce sujet, un phénomène que ne prévoit pas la théorie.

Un diapason *do*^{3}, par exemple, faisant 512 vibrations est renforcé, comme on le sait, par une colonne d'air qui remplit un tuyau fermé de 33 centimètres, ou un tuyau ouvert de 66 centimètres. Il en sera de même si la longueur du tuyau est un multiple exact des longueurs citées. Mais, si l'on prend des tuyaux dont les longueurs soient les sous-multiples de ces longueurs; des tuyaux fermés dont les longueurs seront la moitié, le tiers, le quart de 33 centimètres, et qui donnent, en vibrant seuls, les sons *do*^{4}, *sol*^{4}, *do*^{5}, etc.; on a encore un phénomène de résonance énergique, et le diapason grave *do*^{3} entretient le mouvement vibratoire de ces colonnes, et leur fait rendre le son qui leur est propre. L'expérience peut se faire avec le résonnateur d'Helmholtz, ou avec les caisses d'air qui servent à renforcer le son des diapasons.

M. Préaubert, professeur de physique au collège de Beauvais, communique les résultats de ses recherches sur l'action comparative de la lumière sur les sels d'argent.

Les substances impressionnables employées en photographie, chlorure, bromure, iodure d'argent, sont inégalement affectées par cet agent. Le chlorure et le bromure commencent d'abord par noircir superficiellement, puis la décomposition gagne assez rapidement l'épaisseur de la masse : pour l'iodure, elle n'est guère que superficielle, et ne se propage, en profondeur, qu'avec une très grande lenteur. Les iodo-bromures usités en photographie où l'iodure d'argent domine, jouissent de la même propriété; leur impressionnabilité est très grande, mais leur décomposition en masse très lente.

De là, résulte l'objet de la présente communication qui peut trouver son application en photographie.

La plaque de verre collodionnée et sensibilisée après avoir été

Digitized by Google

impressionnée dans l'appareil photographique et révélée par le sulfate de fer, est aussitôt exposée à la lumière sans être fixée. Il semble qu'alors le tout va noircir et donner un résultat informe. Il n'en est rien; les noirs de l'image se renforcent très nettement, tandis que les blancs restent intacts complètement, si l'exposition à la lumière diffuse ne dépasse pas une huitaine de jours. Après ce laps de temps, on fixe l'image à la façon ordinaire, et on obtient ainsi un très bon cliché qui n'a pas besoin de renforçage et dont le modelé, les demi-teintes sont très bien rendus.

Ce résultat doit être attribué, d'une part, à l'extrême lenteur de décomposition de l'iodo-bromure d'argent non altéré, et d'autre part, au pouvoir absorbant des parties noires qui permet au mouvement de décomposition de la lumière de pénétrer plus profondément et de continuer son œuvre. Je dois ajouter que le renforçage est meilleur si l'on a eu soin de verser sur la plaque deux couches successives de collodion, ce qui donne de l'épaisseur à la matière altérable.

M. Ladrey, de l'Académie de Dijon, croit pouvoir confirmer dans tous ses détails la communication qu'il a faite l'année dernière au sujet de la chute d'un bolide observée à Marsannay-la-Côte, près Dijon, le 18 octobre 1878, et dont les fragments sont formés par des phosphores. Sans discuter toutes les objections qui ont été faites au sujet de ce phénomène, il fait connaître les différentes phases de l'enquête minutieuse à laquelle il s'est livré pour établir son authenticité; il ajoute de curieux renseignements au sujet des faits qui présentent quelque analogie avec cette importante observation, et qui viennent à l'appui des conséquences qu'on en peut déduire.

Digitized by Google

LECTURES

FAITES

AUX RÉUNIONS DE LA SORBONNE EN 1880.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

(Séance du 1er avril.)

L'AUTEL MÉROVINGIEN DE VOUNEUIL-SOUS-BIARD (VIENNE),

PAR Mgr BARBIER DE MONTAULT,

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST [1].

Le curé de Vouneuil-sous-Biard, au diocèse de Poitiers, découvrit, l'année dernière, en faisant bêcher son jardin, un bloc de marbre blanc qu'il put reconnaître de suite pour un autel, sinon à sa forme, du moins aux cinq croix gravées à sa surface. Il n'était pas rare autrefois qu'un objet, devenu impropre au culte, fût enfoui en terre afin de le soustraire à la profanation. Souvent même on l'enterrait dans le cimetière, parce que c'était un lieu bénit et consacré à la fois par les prières de l'Église et la dévotion des fidèles. Cette pratique s'est maintenue jusqu'à nos jours. Il est donc fort possible que l'autel de Vouneuil ait été enlevé de l'église, soit que ses supports fussent brisés, soit même qu'à un moment donné on voulût le remplacer par un autel de plus grandes dimensions.

Mettre ainsi en terre un objet sanctifié par l'onction sainte était une sage pensée. Elle témoignait du respect que l'on doit toujours avoir pour les choses vouées au culte de Dieu. Ce qui est combustible doit être brûlé, et, quant aux matériaux solides et résistants, le droit canonique établit qu'on ne peut les affecter à un usage profane : « Semel Deo dicatum non est ad usus humanos ulterius

[1] L'importance de la découverte a déterminé le Comité à publier la communication de M. le chanoine Barbier de Montault sans attendre les compléments et les vérifications dont elle est susceptible. On nous fait espérer que feu M. de Longuemar a préparé sur ce sujet un travail définitif et rigoureusement exact qui ne tardera pas à voir le jour.

Digitized by Google

transferendum. » (*Decretal. Bonifac. VIII*, reg. 51.) C'est donc une faute réelle que de se servir des anciennes tables d'autel comme dalles de pavage, ce qu'on rencontre souvent dans certaines églises rurales.

Que le bloc découvert à Vouneuil soit un autel, plusieurs caractères l'indiquent à la fois : la matière, la forme, les croix de consécration et les trous pratiqués dans l'épaisseur de la tranche.

La matière est un marbre antique. On s'est mépris quand on a jugé qu'il provenait des Pyrénées, quoique au IVe siècle il soit fait mention dans Anastase le Bibliothécaire des marbres transportés d'Aquitaine à Rome pour orner le baptistère de Latran. Mais la large veine bleue qui le traverse dans toute sa longueur m'autorise à croire qu'il a été fourni par la Grèce. En conséquence, je le nommerai marbre du mont Hymette, *marmor Hymettium*.

Le monde chrétien vécut, à son début, des dépouilles du paganisme. Aussi je ne serais pas étonné que ce marbre, qu'évidemment l'on n'a pas fait venir tout exprès de Grèce pour une église rurale, ait été emprunté à quelque monument païen en ruine, probablement de Poitiers même, où de tels édifices abondaient. Les thermes, si vaillamment explorés par le R. P. de la Croix, ont fourni des échantillons analogues, et le savant jésuite m'assure que la moulure se retrouve comme type dans l'ornementation des salles des bains romains. On a donc pris le bloc où il était, c'est-à-dire dans un édifice hors d'usage. Il n'y avait plus qu'à le tailler à la dimension voulue, si même il n'était pas déjà dans les proportions exigées par le rite.

Les dimensions de cet autel sont, en largeur ou profondeur, 76 centimètres; en longueur, 1m,37, et en épaisseur, 15 centimètres.

L'épaisseur paraîtra considérable, d'autant plus qu'au milieu de la table on ne voit pas le sépulcre creusé d'ordinaire pour recevoir les saintes reliques. Mais, d'autre part, elle était nécessitée par l'évidement intérieur qui a une profondeur de 3 centimètres.

La table est bordée comme d'un cadre, composé d'un filet et d'une doucine, assez nettement profilés. Une moulure analogue existe à tous les autels anciens que l'on connaît. En général, aux plus simples, elle est aussi modeste que possible; aux autels riches, elle est décorée d'ornements spéciaux qui rappellent les sculptures antiques. Cet encadrement était motivé par les besoins de la liturgie et la multiplicité des offrandes que présentaient les fidèles au mo-

Digitized by Google

ment de l'offertoire. Les pains posés sur l'autel pour la consécration, ou même pour la bénédiction des eulogies, ne risquaient pas de glisser ou de tomber à terre, grâce à ce rebord protecteur. La liturgie primitive, dans plusieurs *secrètes*, c'est-à-dire les oraisons qui suivent l'offrande, fait allusion aux dons multipliés des fidèles, car elle emploie cette métaphore : « Seigneur, nous comblons vos autels, » *altaria tua cumulamus, Domine.*

Chaque année, l'autel était lavé solennellement le jeudi saint, rite qui a lieu encore à Saint-Pierre de Rome pour l'autel papal. Nous l'avons vu subsister jusque dans ces dernières années sous l'influence des liturgies particulières pour tous les autels indistinctement. On les lavait avec du vin et de l'eau, qui s'enlevaient ensuite avec des éponges ou des linges. L'opération était beaucoup plus facile avec ce rebord, qui empêchait le liquide de couler tout autour et de salir à la fois le massif et le sol.

Ce lavage liturgique, qui rappelait que le corps de Jésus-Christ avait été lavé et aromatisé après sa mort, était également une mesure de propreté, car l'autel restait nu en dehors du temps des saints offices pour lesquels on le parait, et alors, à la longue, la poussière pouvait s'y accumuler.

L'autel, pour le saint sacrifice, s'habillait comme le prêtre et, la messe achevée, se déshabillait. On comprend ainsi mieux cette triple dévotion du prêtre étranger qui, ayant célébré à cet autel, à l'occasion d'un vœu ou d'un pèlerinage, y gravait son nom; puis des fidèles qui venaient baiser respectueusement la pierre sacrée, et enfin des criminels qui étaient assurés de l'immunité lorsqu'ils avaient pu saisir une des colonnes de support.

Il ne faudrait pas juger de l'antiquité par les usages actuels, quoique, par certains côtés, tout vestige n'en ait pas entièrement disparu. Mais tout s'explique, tout a sa raison d'être, quand on est quelque peu familiarisé avec la tradition. Cet autel est très petit, et il serait à peu près impossible actuellement d'y célébrer. Or les anciennes représentations, mosaïques, peintures et ivoires, nous montrent constamment l'autel dépouillé de ce qui en fait actuellement le décor obligé. Ainsi, pas de chandeliers, pas de crucifix, mais seulement le calice, le livre (sacramentaire ou missel) et le diptyque.

Les croix de consécration sont un usage français, car le Pontifical ne les exige pas et, à Rome, on s'en dispense absolument. Sans doute le pontife consécrateur les fait lui-même avec l'huile sainte,

Digitized by Google

des grains d'encens et de petits cierges; mais, la cérémonie achevée, les croix n'apparaissent plus. En les gravant dans le marbre, on a eu l'idée de rendre un témoignage permanent de la consécration. Ce n'est ni à louer ni à blâmer; cependant le symbolisme devient plus accentué par cette impression sensible, qui signifie les cinq plaies du Sauveur, l'autel étant, selon le Pontifical, le symbole même du Christ souffrant et victime. Sur la table de l'autel de Vouneuil, les croix n'ont pas été tracées par l'ouvrier qui a taillé le marbre, mais par une main malhabile et peu habituée à ce genre de travail. Ce sont de petites croix à branches presque égales, un peu gauches d'aspect. On peut alors faire cette double supposition : ou l'évêque lui-même, avant la consécration, a incisé le marbre, comme le Pontifical le prescrit lors de la pose d'une première pierre, ou l'opération a pu être faite après coup par le prêtre à qui l'autel était destiné. Mais j'accepterais plus difficilement cette seconde interprétation, car c'eût été altérer le rite même de la consécration en enlevant quelques parcelles sanctifiées par les onctions.

L'autel de Vouneuil présente des graffites gravés à la pointe, peu profondément et très maladroitement. L'autel de l'église de Minerve (Hérault) montre un nombre considérable de noms ainsi écrits par des pèlerins qui avaient célébré ou assisté au saint sacrifice et qui tenaient, bien inutilement, à laisser ce souvenir de leur passage, car ces noms, bons à constater une coutume et à fixer une date, n'ont aucun intérêt historique, parce qu'ils appartiennent à des gens obscurs dont il n'est nulle part fait mention ailleurs. Il importait de constater que l'usage déjà signalé dans le Midi s'observait également en Poitou, comme l'atteste encore l'autel primitif de Saint-Savin-sur-Gartempe.

La forme des lettres est latine et les majuscules sont encore romaines, à part quelques minuscules intercalées ou placées à la fin. Notons, au point de vue épigraphique, des C et des G carrés et, une fois seulement, N et B liés ensemble.

Voici le relevé de quelques-uns de ces noms[1] dans l'ordre où ils se présentent, de droite à gauche (j'entends la droite de l'autel, qui est à l'inverse de celle du spectateur) :

1. MAINAR*d*V*s*

[1] Je ne donne ici que les principaux, car la lecture des autres est aussi difficile qu'incertaine.

Digitized by Google

2. *dO dol* OS
3. BEATA
4. G (*Gunbaldus ?*)
5. GVNBALDVS
6. B..... GARIVS (*Berengarius ?* Cependant l'initiale pourrait être R)
7. AIMER..CVs (*Aimericus ?*)
8. HIL.....ES (*Hilares ?*)
9. IIMMERIVS (*Emerius ?*)
10. GR.....BAL (*Grubaldus ? Garibaldus ?*)
11. .....VRBALDVS (*Rourbaldus ?* Peut-être aussi *Gunbaldus ?*)
12. BERNI
FREDVS (*Bernifredus ?*)
13. ILARIA
14. BERENQARI
VS (*Berengarius ?*)
15. FILDVS (On peut aussi lire *Faldus ?*)
16. (*c*)ONSTANIVs (*Constantius ?*)
17. LANPRZ (*Lanbertus presbyter ?*)

Comme on le voit, plusieurs noms sont d'une lecture douteuse. Même après un examen attentif et répété, je n'ose me prononcer pour une forme plutôt que pour une autre.

Plusieurs conclusions ressortent de la disposition de ces graffites.

L'autel était isolé, selon la coutume, et placé un peu en avant de l'abside. D'après les graffites, je suis autorisé à déclarer qu'il n'était pas entouré d'une balustrade. On l'approchait donc librement, comme beaucoup d'autels vénérés encore en Italie, par exemple ceux des cryptes d'Anagni et de Bari où reposent les corps des saints Magne et Sabin. Anastase le Bibliothécaire atteste qu'il en était ainsi à Rome au IXe siècle, car le pape Grégoire IV établit à Sainte-Marie *in Trastevere* une nouvelle disposition pour y remédier : « Altare..... circa quod plebs utriusque sexus conveniens, pontifex cum clero plebi confuse immixto. »

Si l'on confronte l'autel de Vouneuil avec celui du *martyrium* des Dunes qui date du Ve siècle et qui est tourné vers le chevet[1], il s'ensuivrait que les fidèles auraient pu en faire le tour. Alors ils auraient dû graver leurs noms sur les quatre côtés de la table, tandis qu'ils l'ont fait surtout à la face principale, celle que regardait le prêtre en célébrant. Aussi tous les graffites se groupent-ils de pré-

[1] Voyez plus loin, page 253, la lecture du P. de La Croix sur ce martyrium, et particulièrement page 263.

Digitized by Google

férence à ce rebord, s'étendant aussi un peu à droite et à gauche. Les fidèles avaient écrit sur la partie qui était plus à proximité de leur main, la partie opposée se trouvant trop éloignée d'eux pour y accéder commodément.

De la sorte, l'autel devait être tourné à la romaine, c'est-à-dire vers les fidèles, que le prêtre regardait en célébrant. Ceux qui connaissent Rome et qui se rappelleront surtout les autels de Saint-Césaire, de Sainte-Cécile, de Saint-Georges *in velabro*, des Saints Nérée et Achillée et même de Saint-Pierre du Vatican, comprendront mon explication. Aux autels, auxquels on monte par deux escaliers latéraux, la face postérieure est à pic et réellement inabordable, tandis que les degrés conduisent naturellement à la face antérieure où le prêtre se tenait pour célébrer. Que ce rite fût pratiqué dans nos contrées, je n'en veux d'autre preuve que les trois ivoires du Louvre, de la Bibliothèque nationale et de Francfort, qui ont été sculptés au IXe siècle et qui représentent la célébration de la messe.

Ma dernière conclusion est que, pour que l'on pût y écrire, ce qui exigeait quelque temps, l'autel devait être nu et dépouillé. En effet, on ne le parait que pour l'office et, la messe terminée, on lui enlevait ses nappes et son vêtement, *vestis*, selon l'expression significative du *Liber Pontificalis*.

La tranche de la table offre cette particularité qu'elle est percée de onze trous disposés ainsi : un sur une face, quatre sur l'autre et trois sur chaque petit côté. Ils sont carrés et d'une longueur de 2 centimètres.

Trois suppositions ont été faites jusqu'ici pour les expliquer. Dès lors qu'il existe des goujons de bois dans les trous, il s'ensuit qu'ils indiquent un scellement. Le P. de La Croix estime que, outre le grillage qui est très probable, on pourrait songer à des appliques de métal qui auraient formé sur les quatre côtés une décoration courante, fixée surtout à ses extrémités. Il étaye son opinion de la présence de la même ornementation au pourtour des coffrets de pierre pour incinération qui datent du IIIe siècle et qu'il a découverts à Poitiers sur le plateau des Dunes : les pièces de rapport sont en cuivre. L'autel de Vouneuil est bien simple pour avoir comporté ce décor, dont on a pas encore cité d'exemples.

Une autre hypothèse est celle-ci : dans ces trous étaient fixés des boulons auxquels on aurait suspendu des festons de feuillages.

Digitized by Google

et de fleurs. Il y a là une méprise évidente. Quand les textes anciens disent que les autels sont couverts de fleurs, il importe de bien s'entendre sur ce mot *autel* qui est pris ici, non dans un sens restreint, mais avec son acception la plus large. Ainsi *autel* ne signifie pas alors exclusivement le massif sur lequel le prêtre célèbre, mais encore la *confession* au-dessus de laquelle il est bâti, et l'*ædicule* qui l'abrite et le surmonte. D'ailleurs, pour bien comprendre un texte, le meilleur interprète est la tradition. Or le cérémonial des évêques prescrit d'orner de fleurs la confession, ce qui se constate encore à Rome à toutes les fêtes et principalement aux stations, ainsi que le ciborium, qui est le complément de l'autel. Pour l'autel lui-même, si la rubrique permet qu'on y mette des fleurs, c'est une tolérance qui ne remonte pas au delà du XVIe siècle, et encore ces fleurs sont-elles placées sur la table et non autour : même les cathédrales généralement se sont opposées à cette innovation.

Il est une autre raison, non moins péremptoire, à savoir que ces boulons et ces guirlandes en saillie auraient gêné singulièrement le célébrant: de plus, que l'autel, pendant le saint sacrifice, étant couvert, en dessus, d'une nappe tombante et, autour, d'un parement qui descendait jusqu'au sol ou à mi-hauteur, les guirlandes auraient été inutiles, puisqu'on n'aurait pu les voir, précisément au moment où il eût été le plus utile de les mettre en évidence pour exciter la dévotion des fidèles.

L'on a dit encore que ces trous renfermaient les reliques de la consécration. Je ne puis partager cette opinion. Autrefois, comme de nos jours, les reliques se mettaient, non à même le marbre, mais dans des boîtes : nous en connaissons deux spécimens découverts à Grado et à Rimini. Or ces boîtes s'incrustaient dans le marbre à deux endroits seulement, dans la table ou le massif. Dans ce dernier cas, la table recouvrait les reliques que l'on ne pouvait plus voir que par suite d'une démolition; dans le premier, elles étaient incluses dans le sépulcre, fermé par une plaque de marbre scellée au ciment.

Mon opinion, qui contredit formellement les hypothèses émises jusqu'ici, est basée à la fois sur une inscription, un monument et un texte. L'inscription se trouve dans les souterrains de la basilique Vaticane; je la reproduis d'après l'original, mais on la trouve aussi dans les ouvrages de Dionisi et de Sarti et Settele. Je l'ai aussi publiée dans ma brochure intitulée : *Les souterrains et le trésor de Saint-Pierre, à Rome* (Rome, 1866).

Digitized by Google

TEMPORIBV (*s*)
DN[1] HADRIAN (*i*)
PAPAE HIC RECVN
DITA SVM RELIQV (*i*)
AS[2] SANCTORVM · IN
MENSE · NOBEBE (*s*)
IN DIE XXII IND
SEPTIMA BIN
A CLVSVRA IN
INTEGRO

Cette inscription remonte au pontificat du pape Adrien Ier, qui siégea de 771 à 795.

L'autel du *Sancta Sanctorum*, au patriarcat de Latran, donne une idée exacte de la double clôture, *bina clusura*, qui est ici mentionnée. Il a, en effet, pour protéger les reliques précieuses qui y étaient enfermées, un premier rempart de marbre épais, plus une forte grille munie de serrures. La grille s'ouvre à la partie antérieure, et l'on a alors devant soi deux volets de bronze portant les effigies de saint Pierre et de saint Paul et le nom du pape Innocent III. La présence des effigies des apôtres indique que là étaient conservés leurs chefs, et la date de l'érection de cet autel grillé est fixée par le nom d'Innocent III, qui dut l'élever et le consacrer et qui siégea de 1198 à 1216.

On m'objectera peut-être que ces deux exemples sont choisis en Italie. Je puis montrer par le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, qui a été rédigé au XIIe siècle, qu'il n'en était pas autrement en France. On va voir un autel contenant une châsse et renforcé de verroux et de serrures, à cause du *trésor incomparable* qu'il renferme : « In hoc igitur loco (ecclesia beati Vedasti) beati Vedasti corpus in scrinio, quod ex auro, argento et lapidibus pretiosis operose constructum est, decenter collocatum, in templo quod ei fieri ab angelis jussum est hominibus, sub ipsa principalis altaris mensa quiescit, quod seris et vectibus obseratum, utpote thesaurus incomparabilis, assiduis filiorum excubiis et pia devotione colitur. »

Un autre fait me rend cette explication plus plausible, c'est que la table ne porte pas trace de sépulcre. Alors, au lieu de reliques de petites dimensions, il est à peu près certain que les reliques

[1] *Domni.*

[2] On remarquera la mauvaise latinité de cette inscription, où il faut substituer *reconditæ sunt reliquiæ* à *recundita sum reliquias* et *novembris* à *nobebes.*

Digitized by Google

ainsi entourées devaient avoir quelque importance, tant au point de vue de leur quantité que sous le rapport du saint à qui l'autel était dédié et qui devait reposer ou dans un sarcophage ou dans une châsse. La disposition de ces grilles mérite d'être observée. La place même des trous dénote que les tiges de la grille descendant verticalement étaient légèrement coudées en haut et en bas. L'autel du Saint des saints nous apprend en outre que, pour plus de sûreté, d'autres tiges de fer s'échelonnaient horizontalement et se croisaient avec les tiges verticales, de manière à faire comme un treillis.

Ce que j'avance ici n'est point une témérité. En face des découvertes inattendues du *martyrium* des Dunes, qui révèle jusqu'à soixante-douze martyrs inconnus, et de l'autel roman de Saint-Savin, qui énonce les reliques de quarante-quatre vierges martyres innommées, on peut s'attendre à d'autres rencontres heureuses sur différents points du diocèse non encore explorés. L'autel de Vouneuil prouve à lui seul déjà, pour cette localité, une origine reculée et le culte d'un saint *tutélaire*, suivant l'expression italienne.

NOTICE

SUR

DEUX CACHETS D'OCULISTES TROUVÉS A SENS (YONNE),

PAR M. G. JULLIOT,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Séance du 1er avril 1880.)

I

Un cachet d'oculiste vient d'être trouvé à Sens dans le sable de l'Yonne. Il est, comme la plupart de ces petits monuments, en schiste verdâtre. Sa longueur est de 39 millimètres, sa largeur de 11 millimètres et son épaisseur de 4 millimètres. C'est le plus petit ou l'un des plus petits que l'on ait signalés jusqu'ici.

Un des grands côtés porte une inscription gravée en creux, de manière à reproduire en relief, par impression, sur une matière plastique, LENEM. BON.

Le grand côté opposé présente plusieurs facettes allongées figurant grossièrement un demi-prisme hexagonal.

Digitized by Google

Les deux petits côtés sont plans et anépigraphes; s'ils ont été gravés, il ne reste rien de cette gravure.

La face supérieure porte, en lettres cursives, le mot CAMPANI; l'inférieure est anépigraphe. Je pense qu'il faut voir, dans ce graffite, le nom de l'oculiste CAMPANVS à qui appartenait ce cachet, et dans l'inscription gravée sur la tranche, le nom d'un médicament dont il faisait usage, mais lequel?

Si la lettre M appartient au premier mot, comme cela est vraisemblable, on peut le traduire par LENEMENTVM pour *lĭnimentum* ou *lĭnimen*, liniment, pommade, onguent, ou bien pour *lēnimentum* ou *lēnimen*, lénitif, calmant, adoucissant. Le second mot, BON pour *bonum*, qui qualifie le remède, est peut-être, avec intention, placé à la suite du nom auquel il se rapporte, contrairement aux règles ordinaires, pour appuyer sur l'excellence de cette préparation.

Si la lettre M doit être détachée du premier mot et considérée comme la première lettre d'un second mot, on peut alors rapprocher cette inscription lue ainsi : LENE M. BON, d'autres analogues, où figure le qualificatif *lenis*, telles que LENE PENICILLVM [1], LENIS HYGIA [2], SPONGIA LENIS [3], AVTHEMERVM LENE [4], LENE AD OMNEM LIPPITVDINEM [5], etc. Les quatre collyres de T. Julius Victor, mentionnés sur la pierre trouvée à Honfleur [6], sont tous quatre qualifiés ou appelés LENE :

LENE HERBIDVM.
LENE RAPIDVM.
LENE M. LACT.
LENE SOMNVS.

[1] T. LOLLI FRONIMI || LENE PENICILLVM. Cachet trouvé à Carbec-Grestain (Eure). Voy. A. Duchalais, *Observations sur les cachets des médecins oculistes anciens*, etc. Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1846, t. XVIII, p. 215.

[2] M. MES. ORGILI LEN || HYGIA AD IMP LIP. Cachet trouvé à Selongey (Côte-d'Or). Voy. A. Duchalais, *op. cit.*, p. 224.

[3] C. CINTVS*mini* BLAN || DI SPONG. LENI. Cachet trouvé à Lyon. Voy. G. Wilmanns, *Exempla inscript. lat.*, etc., n° 2757.

[4] L. CAEMI·PATERNI AVTHE || MER. LEN·EX·O·ACR. EX AQ. Cachet trouvé à Lyon. A. Duchalais, *op. cit.*, p. 224.

[5] C. LVCCI ALEXANDRI LENE || AD OMNEM LIPPITVDINE. Cachet trouvé près de Maëstricht. Voy. Orelli, *Inscript. lat. ampliss. collectio.* N° 4233.

[6] Wilmanns, *op. cit.* N° 2760.

Digitized by Google

Le premier contient le suc de certaines herbes, le second opère avec rapidité; le quatrième procure le sommeil; le troisième, d'après G. Wilmanns, contiendrait du lait de femme, le sigle M est traduit ici par *muliebri*. Certains collyres contenaient en effet du lait de femme. Si l'adjectif LENE n'était pas pris substantivement, on aurait pu traduire par LENE MEDICAMENTVM LACTVCARIVM ou quelque chose d'équivalent, remède calmant au suc de laitue. On lit enfin sur la pierre trouvée à Brumpt, en Belgique (*Lapis Brocomagensis*) [1] : CATODIALBVM L ‖ ENE M. AD IMP I.P. *Catodialbum lene medicamentum ad impetum lippitudinis*, c'est-à-dire «catodialbum, médicament lénitif au début d'une lippitude.»

Dans ce dernier exemple, le sigle M a été traduit par MEDICAMENTVM; nous pouvons traduire de même notre sigle M par *medicamentum*, *mulsum*, *mel*, *melinum* ou tout autre nom de collyre commençant par la lettre M; mais pour que ce nom ne se trouve pas entre deux qualificatifs, l'un placé par devant et l'autre par derrière, ce qui offrirait quelque chose d'insolite, il faudrait trouver dans les trois lettres B O N un nom d'homme ou de lieu, et cela nous jette dans des suppositions toutes gratuites. Je préfère la première interprétation LENEMENTVM BONVM, «Médicament d'une efficacité reconnue».

II

Un autre cachet d'oculiste romain a été autrefois trouvé à Sens. Il a été acquis par M. Poncelet, aujourd'hui résidant à Auxerre, qui en a publié les dessins accompagnés d'une très courte note dans le procès-verbal de la séance tenue, le 8 juin 1873, par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne [2].

C'est une pierre de forme sensiblement carrée, mesurant 45 millimètres sur 52 avec une épaisseur de 1 centimètre, mesures prises sur des empreintes que j'ai conservées; et présentant quelques différences avec les dimensions données aux dessins ci-dessus mentionnés.

1° Sur l'un des petits côtés, on lit en trois lignes :

PATERNIANVS
COL (S) LIRI
DIAMISO AD A

[1] A. Duchalais, *op. cit.*, p. 217.

[2] *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XXVII, p. XXXVI.

Digitized by Google

2° Sur le côté opposé, en deux lignes séparées par un blanc que remplit une ligne brisée en dents de scie :

MELAFAS
DIALEPINVS

3° Sur l'un des grands côtés, en deux lignes :

S SEVERIANV S
DLCMYRVS

4° Sur le côté opposé, en une seule ligne, la seconde étant restée blanche :

DIVIXEV

5° Sur l'une des larges faces, deux lignes, tracées à la pointe, permettent de lire : IIVIIRIA / NVS pour SEVEIRANVS, nom qui figure déjà dans les inscriptions n°s 1 et 3. A côté de ce graffite, un personnage marche à grandes enjambées en écartant les bras. Ses quatre membres sont enveloppés de bandelettes;

6° Sur la face opposée, on a aussi gravé à la pointe la figure d'un personnage, qui semble avoir, comme le précédent, les quatre membres enveloppés de bandelettes, et traîner derrière lui sa jambe droite, trop longue et enflée. A droite et à gauche de sa tête, on lit AF NIA, et en travers de son corps DIAMISO.

Examinons successivement ces diverses inscriptions.

Inscription n° 1.

Les première et troisième lignes ne présentent aucune difficulté.

PATERNIANVS est le nom ou plutôt le surnom du médecin, inventeur ou propriétaire du remède dont le nom suit. Le plus ordinairement le nom du médecin est au génitif; il est ici au nominatif.

DIAMISO AD A est pour DIAMISOS AD ASPRITVDINES. Collyre préparé avec le *misy* (substance minérale inconnue aujourd'hui) contre les granulations. On trouve aussi les formes *diamisyos* et *diamisus*. Le cachet que M. Duchalais a désigné par *Lapis Parisiensis quartus* (*Op. cit.*, p. 200) porte DIAMISYOS·AD·ASPR.

Digitized by Google

La lecture de la seconde ligne est plus difficile. Faut-il lire COLLYRIVM S LIRINON? Le *Lirinon*, huile de lis, était et est encore employé contre les maux d'oreilles. Entrait-il alors dans la composition d'un collyre diamisyos? Et puis que signifie la lettre S qui se trouve isolée entre deux rameaux? Peut-être est-ce une abréviation du surnom de notre médecin et alors la lecture serait PATERNIANVS ‖ COLLYRIVM SEVERIANI LIRINON ‖ DIAMISOS AD ASPRITVDINES.

Inscription n° 2.

Dans la première ligne, se rencontrent deux monogrammes identiques A/, qu'il était inutile d'employer puisque le graveur, pour remplir l'espace dont il peut disposer, a élargi les lettres et trouvé encore de la place pour dessiner un rameau. Ces lettres, liées, rendent la lecture plus difficile. Il faut voir ici le nom d'un autre médecin, MELAVFAVS ou MELANFANS. Dans la seconde ligne est inscrit le nom d'un collyre bien connu dans la composition duquel entraient des squammes de cuivre oxydé. Son véritable nom d'origine grecque est DIALEPIDOS de *δια* et *λεπίς*; le graveur a inscrit DIALEPINVS. Il y a ici une erreur dans l'écriture. Si, à la première ligne, la traverse inférieure de la seconde lettre, fort bien accusée dans l'original, pouvait aussi être considérée comme une faute de gravure, la lecture serait : M·FLAV·FAVS, et la traduction *M. Flavii Fausti dialepidos*. Collyre dialepidos de M. Flavius Faustus.

Inscription n° 3.

La troisième inscription présente, à la première ligne, le surnom du médecin SSEVERIANVS, précédé et suivi d'une S contournée. Ce nom est reproduit dans les graffites de l'une des grandes faces. A la seconde ligne, qui commence et finit par un ornement cordiforme, on lit : DLCMYRVS qu'on pourrait tout d'abord interpréter DIAMYSVS pour DIAMYSOS, sorte de collyre déjà indiqué dans l'inscription n° 1, et dont la composition serait différente. Mais on peut accepter avec autant de vraisemblance la lecture DIAMYRVS. En effet, sous le nom de *myron*, saint Jérôme[1] désigne une essence parfumée. Cette essence entrait peut-être dans la for-

[1] Hieronym. *Praef. in libr. Reg.* — *Sub fine.*

Digitized by Google

mule de ce collyre, comme l'encens dans le *dialibanum*, *διὰ λιβάνου*, la myrrhe dans le *diasmurnes*, *διὰ σμύρνης*, des graines dans le *diaspermaton*, *διὰ σπερμάτων*, des têtes de pavot dans le diacode, *διὰ κωδιῶν*, des feuilles de rose dans le diarhodon, *διὰ ῥόδιον*, du misy dans le diamisos, *διὰ μίσεως*, etc.

Le *diamyrus* serait un collyre analogue à ceux dont je viens de citer les noms. Peut-être même faudrait-il confondre avec le *diasmurnes* et l'écrire *diamyrrus*, de *διὰ* et *μύῤῥα*, myrrhe.

Inscription n° 4.

Enfin, sur la quatrième tranche, on lit à la première ligne : DIVIXEV; la seconde n'a pas été gravée. Je crois reconnaître dans ce mot estropié par le graveur le nom d'un médecin qui figure sur la pierre citée par G. Wilmans, sous le n° 2758, *Titus Attius Divixtus*. Il serait écrit ici DIVIXEV (*s*). L'inscription inachevée aurait indiqué quelque préparation de ce médecin.

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit plus haut des graffites des grandes surfaces, j'ai déjà peut-être été trop long; mais je ne puis terminer sans émettre cette réflexion, que la trouvaille faite à Sens vient donner un nouvel appui à l'opinion de M. Charles Robert[1] concernant l'origine gauloise des cachets d'oculistes fabriqués avec des tablettes de schiste.

INSCRIPTION ROMAINE SUR BRONZE

MENTIONNANT LES EAUX THERMALES DE L'HELVÉTIE,

PAR M. AUGUSTE CASTAN,

SECRÉTAIRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS,
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

(Séance du 1er avril 1880.)

Quand César disait que le sol de la Séquanie était le meilleur terroir de la Gaule (*ager optimus totius Galliæ*)[2], il avait certainement

[1] Ch. Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. (Paris. Dumoulin, 1875, p. 14.)

[2] *De Bello gallico*, I. 31.

Digitized by Google

en vue la région comprise entre l'Ognon et la Saône, où tous les genres de production agricole se trouvent réunis. Abondamment peuplée durant les périodes de paix, fréquemment envahie par le barbare du Nord en quête d'un climat meilleur, cette région montre, côte à côte, les ruines de somptueuses villas romaines et les mottes qui servirent de bases aux rustiques châteaux des envahisseurs venus de la Germanie.

Parmi les lieux de cette contrée qui méritent d'attirer l'attention des archéologues, le village de Baumotte-lez-Pin m'avait été signalé de longue date par l'honorable M. Vaillandet, médecin de la compagnie du chemin de fer à Pin-l'Émagny. Ce village de Baumotte doit son nom moderne à une *baume*, ou grotte, curieuse à visiter; il a pour site un petit vallon très sain, qui verse les eaux de ses sources abondantes dans les prairies de la rive droite de l'Ognon. « Sur le penchant d'une colline qui est au sud de Baumotte, dit le *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône* [1], restes (aujourd'hui recouverts de terre) de constructions qui étaient solidement établies et dont les mortiers ont conservé une force d'adhérence remarquable. La superficie de ces ruines est d'environ 10,000 mètres carrés. »

Cette masse de ruines, qui caractérise l'emplacement d'une splendide résidence de l'époque gallo-romaine, n'a jamais été sérieusement fouillée. Les objets qui en proviennent sont ceux que le soc de la charrue a fait sortir accidentellement du sol. M. Vaillandet m'a communiqué quelques-uns d'entre eux, et je n'hésite pas à déclarer qu'ils sont pour moi le gage assuré des résultats intéressants que donnerait une fouille bien conduite dans la villa de Baumotte-lez-Pin.

En dehors de plusieurs monnaies gauloises et romaines, M. Vaillandet possède de cette provenance un petit couteau ou couperet votif en bronze, ayant son manche terminé par une ébauche de tête de bœuf, ce manche étant d'ailleurs agrémenté de petits ronds analogues à ceux qui décorent les vêtements de certaines statuettes appartenant à l'art gaulois. La formule votive, renfermée dans un petit cartouche légèrement oblong, a été frappée sur la lame au moyen d'un poinçon gravé en creux; elle se compose des cinq lettres

[1] L. Suchaux, *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône* : au mot *Baumotte*.

Digitized by Google

ATLVS, ce que j'interprète ainsi : *Atilius libens votum solvit*, c'est-à-dire : *En accomplissement d'un vœu d'Atilius* [1].

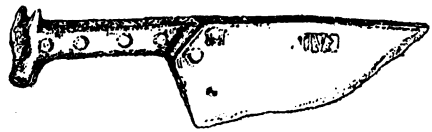

Baumotte-lez-Pin (Haute-Saône).

Ces couteaux votifs se rencontrent dans les sépultures gallo-romaines des deux premiers siècles de notre ère. J'en ai fait connaître plusieurs qui accompagnaient des restes humains incinérés : leurs dimensions sont plus grandes que celles du couteau votif de Baumotte; mais, comme lui, ils affectent approximativement la forme d'un triangle rectangle. Cinq proviennent du plus ancien cimetière gallo-romain de Besançon : trois dans ce groupe sont en bronze et deux sont en fer; le plus remarquable montre sur l'une des faces de sa lame de bronze l'inscription votive : SVADVRX V.S.L.M [2]. Un sixième, qui est en fer et ne porte aucune inscription, a été trouvé dans l'épiderme d'une tombelle gauloise, avec trois médailles romaines dont la plus récente est à l'effigie de Marc-Aurèle [3].

Le couteau votif de Baumotte a trop d'analogie avec le plus important de ceux de Besançon, pour qu'on ne le considère pas comme également sorti d'une sépulture de la haute époque gallo-romaine : il résulterait de sa découverte que la villa de Baumotte renfermait les tombeaux de la famille opulente qui l'habitait.

Au nombre des objets plus récemment fournis par le même terrain, il convient de citer la partie haute d'un moule en terre cuite, de couleur grisâtre, d'où l'on tirait les épreuves d'un médaillon de forme ronde, ayant 94 millimètres de diamètre. Le fragment qui nous est parvenu représente un peu plus du quart de l'objet. On y voit en bas-relief la partie supérieure du corps d'un jeune homme qui, de la main droite, semble tendre une javelle de blé à un vieil-

[1] Voir le dessin de ce petit couteau sous le n° 1.

[2] *Le Champ de Mars de Vesontio*, pl. IV, fig. 10 : *Revue archéologique*, 2e série, t. XXI, p. 15, et *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 4e série, t. V, 1869.

[3] *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, pl. II, fig. 14 : *Revue archéologique*, 1re série, t. XV, pl. 338, fig. 14; et *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, t. III, 1858.

Digitized by Google

lard assis dont nous n'avons que le visage. C'est une scène de la vie rurale très grossièrement rendue. Au revers de ce morceau de moule, se trouve une section d'inscription circulaire, en grandes lettres d'un très faible relief. Les quatre lettres qui nous en restent sont ERRA. Faut-il voir dans ce lambeau de mot une partie du nom de la personne qui exploitait le moule (SERRA*nus*, ERRA*tius*), ou bien y avait-il au dos de cette pièce une légende caractérisant la scène représentée : *t*ERRA*e ubertas*, par exemple? Volontiers on conjecturerait que ce moule appartenait à une série représentant les quatre éléments.

J'arrive à l'objet de même origine qui a motivé la rédaction de cette note. C'est un petite bande de bronze assez résistante, ayant, sur chacune de ses rives supérieure et inférieure, deux ailettes propres à la fixer : les ailettes du haut sont recourbées en façon d'agrafes, celles du bas sont planes et percées d'un trou; un clou est resté dans le trou de l'une d'elles. La bande fait un peu le ventre, comme si on l'avait préparée pour revêtir une légère saillie. L'une des extrémités paraît intacte; l'autre résulte d'une fracture. Entre les deux rives horizontales de cette pièce on voit courir une rangée de lettres découpées et évidées : deux signes séparatifs qui s'y mêlent ont approximativement la forme d'un cœur évidé et posé horizontalement. Après ce signe qui se présente au début de l'extrémité intacte, on lit le mot AQVIS, suivi d'un caractère dans lequel je vois en amalgame les trois lettres HEL. Un second signe séparatif précède la première syllabe d'un nom d'individu : GEM.

Baumotte-lez-Pin (Haute-Saône).

Le premier mot AQVIS, au datif ou à l'ablatif, ne pouvait donner lieu au moindre doute quant à sa signification; c'est le nom générique d'une localité possédant des eaux thermales : *Aix* en français, *Baden* en allemand. Mais, de même que les diverses localités qui portent actuellement le nom d'*Aix* ont dû être spécialisées par des surnoms individuels, de même les localités antiques du nom

Digitized by Google

d'*Aquæ* se distinguaient entre elles par des qualifications le plus souvent topiques : *Aquæ Mattiacæ*, *Aquæ Tarbellicæ*, *Aquæ Convenarum*, *Aquæ Neriomagienses*, etc.

Une qualification de cette nature était à désirer après le mot AQVIS, et la triple lettre qui le suit immédiatement me parut être cet appendice : aussi n'hésitai-je pas à la considérer comme l'abréviation de l'adjectif HEL*veticis*. HEL est, en effet, la formule dont usaient les graveurs de lettres pour peindre le plus abréviativement possible l'adjectif HEL*veticus* [1].

La localité balnéaire mentionnée dans notre inscription appartenait donc à l'Helvétie. Or, l'Helvétie de l'antiquité ne possédait qu'un seul lieu renommé par ses eaux thermales : c'était le *vicus* qui se nomme aujourd'hui Baden, aux environs de Zürich, et dont les habitants, à l'époque romaine, s'appelaient *Aquenses* [2].

Voulant examiner les inscriptions romaines qui pouvaient concerner cette localité, j'eus recours au recueil des *Inscriptiones helveticæ latinæ*, formé par M. Mommsen. Et voilà qu'en feuilletant ce livre, il me tomba sous les yeux un article dont je vais donner la traduction française :

« N° 3434. — Au musée d'Avenches, lame de bronze avec lettres qui y jouent le rôle d'ornements et à travers lesquelles on verrait le cuir sur lequel l'objet serait fixé. (Inscription) HEC·GEMELLIANVS F » [3].

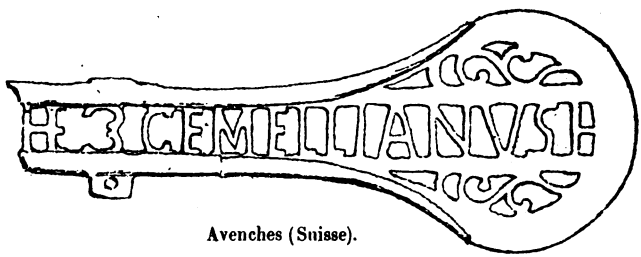

Avenches (Suisse).

M. Mommsen avait lu HEC où je voyais HEL ; mais il avait donné

[1] CIVIS HEL*veticus*. CONVENTVS HEL*veticus* (Mommsen, *Inscriptiones helveticæ latinæ*, n°s 75 et 133).

[2] Greppo, *Etudes archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine*, 1846, in-8°, p. 40-42.

[3] « Aventici in museo, lamina ærea litteris quasi ad ornamenti speciem ador-

Digitized by Google

complètement le mot suivant dont je ne connaissais que les trois premières lettres; de plus sa caractérisation de l'objet convenait bien au fragment rencontré à Baumotte. Je fus immédiatement convaincu que le musée d'Avenches, ancienne capitale de l'Helvétie romaine, possédait un second exemplaire de l'inscription que j'étudiais, exemplaire mutilé dans un autre sens que le nôtre et pouvant conséquemment servir avec celui-ci à faire connaître la physionomie d'ensemble de l'objet. Les quelques lettres communes aux deux fragments permettraient au surplus de juger de l'identité ou de la dissemblance des exemplaires.

Par les soins obligeants de M. Auguste Caspari, conservateur du musée d'Avenches, j'eus rapidement de bonnes empreintes et une description minutieuse du fragment signalé par M. Mommsen. Il y eut pour moi évidence immédiate quant à l'identité des deux exemplaires; ils étaient bien l'un et l'autre sortis du même moule. Si M. Mommsen avait lu HEC où je lisais HEL, c'est que, dans l'exemplaire d'Avenches, le signe séparatif est affecté d'une fracture qui lui donne, d'un peu loin pourtant, l'apparence d'un C retourné. Mon interprétation de la lettre qui est triple pour moi, tandis qu'elle n'est que double pour M. Mommsen, se trouvait singulièrement confirmée par la rencontre d'un exemplaire de l'objet sur le territoire de la capitale de l'Helvétie romaine. AQVIS HEL*veticis* est donc bien ce qu'il faut lire en tête de notre inscription.

Un dessin scrupuleusement fidèle, que je dois à l'amitié de M. Alfred Vaissier, conservateur adjoint du musée des antiquités de Besançon, montre isolément et en concordance le fragment de Baumotte et celui d'Avenches. Ce dernier morceau donne la fin du nom d'individu dont nous n'avions que les trois premières lettres : ce nom est GEMELLIANVS. A la suite de ce mot, M. Mommsen trouve encore une lettre F qui, à cette place, s'interpréterait par *Fecit*. Je ne crois pas à l'existence de cette lettre : le jambage et la traverse qui en ont donné l'illusion ne sont là que pour encadrer un double ajourement d'ornementation pure. Si l'on eût voulu fabriquer une F, on aurait réservé par en haut l'épaisseur d'une traverse, à la façon de ce qui avait été fait pour les E, et de plus on aurait détaché du cadre de l'objet la traverse médiane.

natis, ut si laminam corio exempli gratia adsueris, inter litteras corium appareat.
HEC GEMELLIANVS F

«Descripsi.»

Digitized by Google

Avec le seul fragment rencontré à Baumotte, il n'était guère possible de concevoir une idée exacte de ce qu'avait été l'objet. Le complément arrivé d'Avenches facilite singulièrement cette restitution. Dans l'objet ainsi complété, je vois une pièce d'applique qui se termine par un épanouissement ajouré. Cette pièce me semble avoir été le revêtement ornemental d'une des pentures de la porte d'un petit oratoire (*ædicula*) qui aurait abrité l'image des nymphes tutélaires des *Aquæ Helveticæ*. L'objet ainsi envisagé ne se comprendrait pas isolément : il faudrait lui supposer des pendants en plus ou moins grand nombre. Deux de ces pendants sont conservés au musée d'Avenches : ils sont identiques comme dimensions et comme forme à celui qui nous intéresse; mais leur ornementation ne consiste qu'en rinceaux découpés d'assez bon style.

Ce qui ne peut laisser aucun doute, c'est que nous sommes en présence de deux exemplaires d'un même objet, et que cet objet ayant fait partie d'un ensemble, les deux localités où l'objet s'est rencontré devaient posséder chacune un exemplaire de l'ensemble. Or, l'objet nous paraissant avoir été la penture avec inscription votive d'une porte d'ædicule dédiée aux nymphes des eaux thermales de l'Helvétie (*Aquis Helveticis*), nous sommes conduit à croire que deux ædicules similaires avaient été érigées par un personnage du nom de Gemellianus, dans la principale ville de l'Helvétie et dans une opulente villa du pays des Séquanes. Qui sait si Gemellianus n'était pas un des hauts fonctionnaires de cette *Provincia Maxima Sequanorum*, constituée en 238 par l'empereur Maximus Pupienus [1], et qui rattachait à la Séquanie la majeure partie du territoire helvétique? Notre inscription pourrait bien être contemporaine de cette création administrative, car la triple lettre qui s'y trouve est une forme graphique qui est particulièrement fréquente au troisième siècle [2].

Possédons-nous la formule complète de la dédicace inscrite par les ordres de Gemellianus? Il pourrait se faire qu'une autre penture eût présenté la première partie de cette formule votive. En effet, dans la plupart des stations balnéaires, le culte des divinités locales était

[1] Perreciot, *Quelle fut l'étendue de la province séquanaise dans les différentes divisions que les Romains firent des Gaules, en quel temps l'appela-t-on Maxima Sequanorum?* (1771) dans les *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Franche-Comté*, t. IV, p. 1-108.

[2] Mommsen, *Inscript. helvet. lat.*, n° 322 et 334.

Digitized by Google

associé à celui d'un dieu de l'Olympe classique, que l'on nommait avant elles dans les inscriptions : *Apollini et Nymphis*, *Neptuno et diis aquatilibus*, etc.[1]. On a pourtant des exemples de formules votives s'ouvrant comme la nôtre par une invocation directe aux sources divinisées : *Aquis Albulis sanctissimis Ulpia Athenaïs*, etc.[2]. Ainsi notre inscription pourrait fort bien n'avoir été composée que de ces trois mots :

AQVIS HEL*veticis* GEMELLIANVS, c'est-à-dire : *Ædicule votive de* GEMELLIANUS *aux nymphes* D'AIX (*ou* BADEN) EN HELVÉTIE.

Quoi qu'il en soit du degré de probabilité de quelques-unes de mes conjectures, je crois être en droit de considérer comme acquis les trois résultats suivants :

1° Complément d'un nom d'individu dans une inscription latine imparfaitement publiée; 2° rectification de deux erreurs de lecture dans la transcription de ce texte faite par M. Mommsen; 3° révélation d'un premier exemple du nom complet de la station de Baden-lez-Zürich à l'époque romaine. En effet, les habitants de cette localité sont appelés simplement *Aquenses* dans la seule inscription lapidaire qui les mentionne : d'où l'on pouvait conclure que le nom de leur *vicus* était uniquement *Aquæ*. Mais l'existence d'un surnom distinctif pour cette localité était présumable : d'Anville, qui tenait cela pour certain, n'hésita pas à désigner Baden-lez-Zürich par les mots *Aquæ Helveticæ*[3]. Le bronze de Baumotte transforme, selon moi, en certitude cette induction plausible de l'un des érudits français qui ont le mieux mérité de la géographie historique.

[1] Orelli et Henzen, *Inscript. lat.*, n°s 1335, 5409, 5767.
[2] Orelli, n°s 1641 et 1642.
[3] *Notice de la Gaule*, p. 76-77.

Digitized by Google

NOTICES
SUR
QUELQUES OBJETS D'ÉMAILLERIE LIMOUSINE,
ACCOMPAGNÉES DE PLANCHES ET DE DESSINS,

PAR M. ERNEST RUPIN,
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA CORRÈZE.

(Séance du 2 avril 1880.)

SOMMAIRE : Avant-propos. — Colombe eucharistique de l'église de Laguenne (Corrèze). — Châsse de l'église d'Aubazine (Corrèze). — Coffret de l'église de Saint-Viance (Corrèze). — Croix émaillée.

AVANT-PROPOS.

Tous les émaux qui, du XIIe au XIVe siècle, sortirent des ateliers de Limoges, peuvent se diviser au point de vue de l'étude en deux grandes catégories. Les émaux faits sur commande pour un objet déterminé, tels que les reliquaires avec des légendes particulières, propres à l'histoire d'un saint, dont ils devaient contenir les restes; et les émaux, que nous pourrions appeler émaux de confection, fabriqués d'avance, d'une vente assurée, s'appliquant à différents usages, ou pouvant contenir indifféremment toutes les reliques, sous le patronage des grandes scènes de la Passion, ou sous la garde des évangélistes et des apôtres rangés symétriquement tout autour.

Les premiers nous montrent d'une façon bien apparente ce que les artistes de cette époque étaient capables de faire; il est rationnel d'apporter un soin tout particulier à un travail qui est commandé et, par suite, mieux rétribué.

Les seconds sont moins importants, mais cependant bien précieux pour l'étude. Ici, l'artiste est lui-même; il n'a rien de caché pour nous; ce qu'il fait, il le fait sans recherche, il nous le montre en toute franchise; sa main marche sans hésitation, c'est là surtout qu'il nous sera facile d'étudier l'homme et, par suite, l'école à laquelle il appartient.

Digitized by Google

Sous ce point de vue, le département de la Corrèze est un riche département; il possède encore un très grand nombre d'objets émaillés sortant des ateliers de Limoges.

Les uns rentrent dans notre première division : nous citerons, entre autres la grande châsse de saint Viance et celle de saint Étienne de Braguse. Les autres sont beaucoup plus nombreux, il serait trop long de les énumérer; nous allons choisir parmi eux. Prenons :

La colombe eucharistique de Laguenne;

Le petit reliquaire d'Aubazine;

La boîte aux saintes huiles de Saint-Viance;

Une croix émaillée, appartenant à M. Mas, et décrivons successivement chacun de ces objets.

COLOMBE EUCHARISTIQUE EN CUIVRE DORÉ ET ÉMAILLÉ DE L'ÉGLISE DE LAGUENNE (CORRÈZE).

XIIIe siècle.

Le nom de Laguenne éveille sur-le-champ un bien triste souvenir. Il se rattache à la châsse de saint Calmine, devenue historique par les contestations dont elle a été l'objet, il y a à peine quelques années. Tous les journaux de l'époque ont relaté les moindres détails de cette affaire importante.

Au mois de novembre 1841, cette châsse était vendue 250 francs à un brocanteur de Limoges; achetée ensuite et successivement 3,000 francs par le sieur Joyan, 10,000 francs par le prince Soltykoff, elle est aujourd'hui perdue pour le Limousin et même pour la France, elle a traversé les mers pour aller enrichir le British Museum.

Pendant que ce trafic s'opérait, un autre objet d'émaillerie, moins important sans doute, mais offrant cependant un grand intérêt, était relégué dans les combles de l'église de Laguenne; je veux parler d'une colombe eucharistique; peut-être est-ce à cet abandon que nous en devons la conservation? Nous allons la décrire.

On sait que l'on donne le nom de *colombe eucharistique* à un vase en métal qui a la forme de cet oiseau, et où l'on renfermait la réserve des hosties consacrées, pour la suspendre au-dessous et au milieu du *ciborium*.

Les premiers chrétiens ont souvent reproduit l'image de la co-

Digitized by Google

lombe, et nous ne devons pas nous étonner de cette préférence, car elle leur rappelait de nombreux souvenirs : c'est elle qui apparaît au déluge comme messagère de paix; elle vient annoncer aux trois jeunes Hébreux dans la fournaise leur prochaine délivrance; elle se montre comme symbole de l'Esprit saint au baptême du Christ.

Il est certain que la colombe eucharistique, désignée souvent par les seuls mots de *tabernacle*, *pyxide*, *custode*, *ciboire*, était toujours suspendue au-dessus de l'autel. Nous en trouvons une preuve dans ce passage extrait de la Vie de saint Basile : *Cum panem divisisset in tres partes*, *tertiam partem*, *in columba aurea depositam*, *desuper sacrum altare suspendit*[1]. « Lorsqu'il eut divisé le pain en trois parties, il déposa la troisième partie dans la colombe d'or qu'il suspendit au-dessus de l'autel. »

Dans les anciennes coutumes du monastère de Cluny, il est aussi parlé d'une colombe d'or, suspendue sur l'autel, dans laquelle on conservait le saint sacrement[2].

Un seul auteur, Mabillon, prétend que dans les églises d'Italie la petite colombe reposait sur l'autel même[3]; mais il ne nous dit pas de quelle manière elle y était fixée, et, comme il écrivait au XVIIe siècle, à une époque où ce genre de tabernacle était abandonné, il est permis de supposer que ce savant bénédictin n'avait vu que quelques-unes de ces colombes incomplètes, telles qu'on les trouve de nos jours dans les collections, dépourvues pour la plupart de leur plateau ou de leurs chaînes de suspension. Du reste l'appréciation de Mabillon est victorieusement combattue par J.-B. Thiers[4] et par Dom Martène qui citent plusieurs exemples à l'appui de leur assertion.

La colombe de Laguenne est d'autant plus intéressante, qu'elle est en bon état de conservation, qu'elle a gardé toutes ses parties essentielles et que la restauration dont elle a eu à souffrir n'a en aucune façon altéré son caractère.

Pour peu qu'on l'étudie avec soin, l'on voit tout de suite l'usage auquel elle était destinée, la manière dont elle était suspendue, la vénération dont elle était l'objet, les milles précautions prises pour son entretien.

[1] Ap. Bolland. t. II, jun. c. II, n° 3.
[2] Abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie*, p. 454.
[3] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.*
[4] *Traité de l'exposition du saint sacrement.*

Digitized by Google

Cet intéressant objet d'émaillerie se compose d'une colombe proprement dite, en cuivre rouge, fixée sur un plateau de même métal et maintenue à l'aide de quatre chaînettes au-dessous d'une couronne qui est elle-même suspendue à la voûte de l'église.

La colombe a 16 centimètres de hauteur, sa longueur est de 24 centimètres. Le corps est doré, les ailes et la queue sont émaillées de bleu, de blanc et de rouge, les yeux se trouvent figurés par un émail grenat, et les plumes sont imitées au moyen d'un trait gravé profondément dans le métal. La position du corps est presque horizontale, les plumes de la queue sont sensiblement relevées.

L'on remarque, sur le milieu du dos et entre les deux ailes, une petite boîte ronde, de 15 millimètres de profondeur, destinée à recevoir la réserve eucharistique; elle est surmontée d'un couvercle maintenu à l'aide d'une charnière fixée dans la partie supérieure. L'intérieur de cette boîte est doré ainsi que le revers du couvercle, sur lequel est gravé au burin une main bénissant à la latine, c'est-à-dire les trois premiers doigts étendus et les deux autres doigts fermés; pour montrer que c'est une main divine, l'artiste a eu soin de l'entourer du nimbe crucifère.

Le plateau a 19 centimètres de diamètre; ses bords sont richement ciselés; l'on aperçoit vers son centre deux trous dans lesquels devaient passer les petits cordons qui servaient à baisser la colombe, au moyen d'un contrepoids placé à l'extrémité de la chaîne de suspension[1].

La couronne se compose d'un simple bandeau dont le diamètre dépasse 15 centimètres et qui portait en relief dix-huit émaux montés en cabochon et enchâssés dans des bordures de cuivre doré. Plusieurs de ces émaux ayant disparu, on les a remplacés par des pâtes de verre transparentes, appliquées sur des paillons de différentes couleurs. Remarquons aussi que la partie inférieure du bandeau est percée d'une série de petits trous destinés à fixer un voile, une sorte de dais, un *peristerium*, qui devait abriter et comme envelopper la colombe pour la préserver contre la poussière et surtout contre la fumée de l'encens et des cierges.

L'on ne sait pas depuis quelle époque l'église de Laguenne possède ce curieux objet d'émaillerie. L'auteur le plus ancien qui le mentionne est un carme déchaussé, le Père Thomas d'Aquin; voici

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, verbo : *Tabernacle*.

Digitized by Google

ce que ce religieux écrivait en 1646, dans sa Vie de saint Calmine : « Dans ceste église de Laguenne il y a une rareté assez considérable et qui mérite bien d'estre remarquée, c'est qu'au lieu du coffret, ou petit tabernable dans lequel le corps adorable du fils de Dieu soubs les Hosties consacrées est renfermé et suspendu en l'air sur le milieu du maistre Autel, suivant la coustume ancienne de l'Église. Il a une colombe de cuivre doré suspendüe sur le grand Autel, au haut de laquelle entre la teste et la queue on voit l'endroict ou on renfermoit les hosties consacrées, qui ne pouvoient estre qu'en petit nombre, or quoy qu'à présent on ne s'en serve pas pour ce sainct usage, y ayant sur l'Autel un tabernacle pour renfermer le très auguste Sacrement, j'ay neantmoins esté bien aise qu'on aye conservé ceste colombe ainsi suspendüe, et souhaitte fort qu'elle soit conservée de la sorte; parce qu'elle nous remet devant les yeux ce qui s'est practiqué en diverses églises dans l'antiquité, où l'on se servoit de colombes suspendues pour contenir l'adorable sacrement du corps du fils de Dieu[1]. »

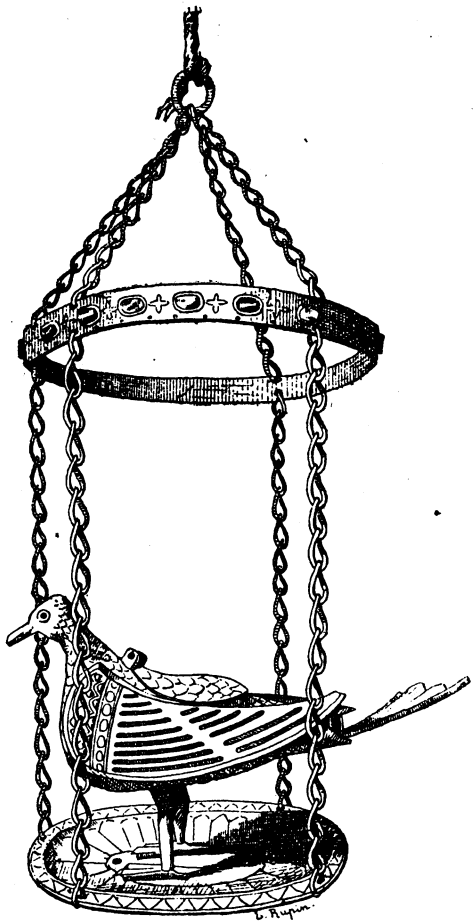

Labiche de Reignefort, dans sa *Vie des saints du diocèse de Li-*

[1] Thomas d'Aquin, *Histoire de sainct Calmine, duc d'Aquitaine*, chap. XXII. Tulle, Dalvy, impr. 1646.

Digitized by Google

moges, lui consacre quelques mots : « Il y a dans cette église de Laguenne, nous dit-il, une colombe de cuivre doré, très ancienne et fort bien travaillée, suspendue au-dessus du maître autel, laquelle servait autrefois comme en beaucoup d'autres églises, et notamment dans la cathédrale de Limoges, de tabernacle à renfermer le saint sacrement. Elle n'est plus aujourd'hui employée à cet usage[1]. »

L'abbé Texier, à son tour, parle aussi de cette colombe. Après s'être entretenu d'un objet analogue qui se trouve à Saint-Yrieix, il s'exprime ainsi : « La description que je viens de faire convient parfaitement à la colombe de l'Aguène. Il faut ajouter seulement que le cuivre est partout recouvert par l'émail ou par l'or. La colombe repose sur un disque qui se relie par trois chaînes à une couronne décorée de tourelles[2]. »

Ajoutons à cet historique qu'en 1860 elle était reléguée dans un coin de l'église, au milieu d'un tas de décombres, qu'elle fut aperçue par M. l'abbé Bonnélye, alors curé de Laguenne, et que ce digne ecclésiastique s'empressa d'en assurer la conservation et de l'envoyer à Paris pour la faire réparer. Il n'existait alors sur la couronne qu'une seule tourelle au lieu de trois indiquées par l'abbé Texier; l'ouvrier chargé de la restauration ne crut pas devoir la conserver, et pour donner plus de solidité à l'ensemble de la restauration, il jugea à propos d'ajouter une quatrième chaîne destinée à maintenir la colombe au-dessous de la couronne.

L'usage des colombes eucharistiques remonte à une époque reculée, mais primitivement elles étaient toujours en or ou en argent. Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que les objets émaillés furent tellement estimés, qu'on fit en leur faveur exception à la règle liturgique qui exigeait des matières précieuses par elles-mêmes, pour former les vases destinés à l'eucharistie[3]. Aussi presque toutes les colombes émaillées que nous trouvons aujourd'hui datent de cette époque.

[1] Labiche de Reignefort, *Six mois des vies des saints du diocèse de Limoges*, verbo : *Étienne Autain*, t. I. p. 262. Aux notes. Limoges, 1828.

[2] Abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie*, p. 454.

[3] Voici un texte à l'appui de notre assertion : « Duæ pyxides, una argentea, vel eburnea, *vel de opere Lemovitico*, in qua hostiæ conserventur, alia decens et honesta in qua oblatæ reponantur. » (*Constitutiones Walteri Wigorniensis episcopi, anno 1240*, cap. I. *Collection des Conciles*, de Labbe, t. XI, coll. 574.)

Digitized by Google

Citons entre autres les colombes du musée de Cluny, décrites sous le n° 2025 du catalogue, de l'abbaye de Solesme, et du musée d'Amiens; cette dernière a été figurée dans l'Abécédaire de M. de Caumont. Nommons encore la colombe de Copenhague, reproduite dans l'Encyclopédie de Demmin, et celle qu'on remarquait en 1878 au Trocadéro, parmi les objets précieux de la collection Basilewski.

Mais la mode a aussi ses caprices et elle les imposait aux émailleurs de Limoges; l'on cessa bientôt de fabriquer des colombes eucharistiques; les ciboires prirent une autre forme, et, dès 1209, nous voyons « Chatard, célèbre argentier de Limoges, promettre de donner à l'abbaye de Saint-Martial une coupe d'argent émaillée pour remplacer la colombe qui était destinée à la réserve des hosties consacrées[1]. » Nous ne devons donc pas nous étonner de la rareté de ce genre de tabernacle.

Nous ne pouvons terminer cette notice sans parler d'une propriété bien curieuse que l'on a attribuée de tout temps et que l'on attribue encore à la colombe de Laguenne.

« Il y a une autre chose assez remarquable en ceste colombe suspendüe, » nous dit le Père Thomas d'Aquin dans l'ouvrage précité, « et qui approche s'y semble du prodige, au moins il est très difficile d'en randre quelque bonne raison, c'est qu'elle est toujours tournée vers la partie du monde d'où le vent souffle, de quoy ceux qui ont esté sur les lieux ne peuvent pas doubter parce qu'on le peut remarquer à l'œil tous les jours[2]. »

Labiche de Reignefort est encore plus explicite; pour lui cette propriété tient du surnaturel, il s'exprime ainsi : « Mais ce qu'elle a de particulier et dont on ne saurait rendre une raison naturelle qui soit satisfaisante, c'est qu'elle tourne perpétuellement et imperceptiblement, et qu'on ne la voit jamais dans une situation fixe et permanente, quoiqu'on n'aperçoive jamais le mouvement qui l'en fait changer, à peu près comme les aiguilles des heures dans une montre[3]. »

De nos jours encore les bonnes femmes de la localité vous tiendront ce même langage; elles ne s'approchent de cette colombe qu'avec une certaine crainte, et, malheur au téméraire, vous diront-

[1] Legros, *Hist. de l'abbaye de Saint-Martial.* Anonyme cité par Nadaud. — *Bonaventure Saint-Amable*, t. III, p. 536.

[2] Thomas d'Aquin, *loc. cit.*

[3] Labiche de Reignefort, *loc. cit.*

Digitized by Google

elles, qui s'aviserait de la ravir ou même de la changer de place. Et c'est ainsi que les idées superstitieuses s'établissent dans les campagnes, s'y propagent de bouche en bouche, s'y maintiennent et sont souvent difficiles à déraciner.

La raison du phénomène constaté nous paraît cependant bien simple. Située sur les bords d'un ruisseau et en contre-bas avec les terrains environnants, l'église de Laguenne est très humide. La petite colombe est suspendue à la coupole de l'église au moyen d'une corde d'une certaine longueur; cette corde subit tout naturellement l'influence de la température et, selon l'humidité de l'atmosphère, elle s'allonge ou se rétrécit, et imprime, par ce travail, un mouvement à la colombe, qui, par suite, peut prendre dans une même journée des directions différentes.

Telle est cette petite colombe de Laguenne; elle a son plateau, la couronne à laquelle elle est suspendue; elle se trouve dans un état de conservation plus complet que les objets analogues que nous avons énumérés; à ce titre, nous avons pensé qu'il serait utile et intéressant de la faire connaître.

CHÂSSE EN CUIVRE DORÉ ET ÉMAILLÉ DE L'ÉGLISE D'AUBAZINE (CORRÈZE).

XIIIe siècle.

Quand on veut étudier les différentes richesses disséminées dans nos églises, une même question se pose presque toujours devant vous. Quelle est la provenance de l'objet que l'on examine? Quelquefois, mais bien rarement, l'on est assez heureux pour mettre la main sur un document historique qui répond à votre désir, d'autres fois une tradition, conservée religieusement dans le pays, vous vient également en aide; le plus souvent l'on ne possède même pas cette dernière ressource. C'est une lacune bien fâcheuse. Dans ce cas la règle de conduite que l'on doit suivre est bien simple : se borner à décrire l'objet et le faire connaître. C'est ce que nous allons faire pour une petite châsse du XIIIe siècle qui se trouve dans l'église d'Aubazine.

Cette châsse a la forme d'un petit édifice rectangulaire, reposant sur quatre pieds, et surmonté d'une couverture à double versant incliné. Elle a 22 centimètres de longueur, 8 de largeur et 18 de hauteur.

Sur une âme en bois de chêne, forte et épaisse, sont appliquées,

Digitized by Google

au moyen de petits clous à tête ronde, cinq plaques de cuivre rouge, doré et émaillé, correspondant à la façade principale, aux pignons et aux côtés de la toiture. La plaque de l'autre façade a été enlevée; cette partie a subi un remaniement, nous aurons occasion d'en parler dans le courant de cette notice.

La façade principale et celle du toit sont décorées de huit petites statues en cuivre doré et repoussé en relief très saillant; elles sont disposées sur deux rangs les unes au-dessus des autres; cinq d'entre elles tiennent un livre dans les plis de leurs manteaux, une un phylactère, deux autres ont les mains croisées ou étendues sur la poitrine. Leur costume est riche, largement drapé et leur tête est appliquée sur un nimbe formé d'un émail vert liséré de jaune, tacheté de trois points rouges, et inscrit dans un petit cercle en métal doré. Reportons-nous à l'eau-forte que nous donnons et nous remarquerons que l'orfèvre a eu soin de varier les figures et que chacune d'elles a une physionomie qui lui est propre.

La façade principale est divisée dans le sens de la longueur en deux parties égales par une large bande turquoise, enrichie de petits losanges de différentes couleurs; les uns sont rouges, bleu clair et blancs, les autres rouges, verts et jaunes, encadrés tous par un petit filet de métal. Au-dessus et au-dessous de cette bande se détache, sur un fond bleu-lapis, un même dessin, formé de rinceaux en cuivre doré et de fleurons reproduisant les mêmes couleurs que celles que nous venons de remarquer dans les losanges. Le dessin de ces fleurons rappelle assez les tapisseries persanes : six d'entre eux, ceux du milieu, sont encadrés par leur propre tige qui s'enroule sur eux-mêmes, et la partie laissée libre par cette bizarrerie du dessin est recouverte d'un émail foncé presque noir. Des dispositions analogues se font remarquer sur la façade du toit.

Sur les plaques des deux pignons sont représentées les figures de deux saints personnages, gravées au trait sur un fond de cuivre doré. Ces saints ou plutôt ces apôtres ont les pieds nus; ils sont nimbés, l'un de bleu clair liséré de blanc, l'autre de vert liséré de jaune, et entourés tous les deux d'une auréole ovoïdale à base et sommet pointus. Cette auréole de couleur bleu foncé et bordée d'un filet doré se détache sur un fond bleu-lapis; le tout est encadré par une bordure formée par de petites croix à branches égales épargnées dans le métal et qui se détachent par l'éclat de la dorure sur un émail tantôt rouge, tantôt bleu noir.

Digitized by Google

Ce dessin est d'une donnée fort simple et produit un excellent effet; nous ne saurions trop le recommander aux orfèvres de nos jours.

L'apôtre représenté dans la face dont nous donnons le dessin, probablement saint Jean, est jeune, les cheveux sont longs, il est vêtu d'une longue robe et d'un manteau; ses mains sont jointes et retiennent un livre.

Comme dessin plusieurs détails sont incorrects, comme ensemble c'est d'un effet riche, harmonieux, plein de vraie grandeur.

L'autre face principale, celle du revers, a malheureusement subi une mutilation, la partie du toit seule est intacte. Le dessin est formé de seize carrés égaux, de couleur bleu-lapis, alignés sur deux rangs et séparés par des bandes bleu-turquoise; dans chaque carré se trouve inscrit un quatre-feuille offrant des couleurs juxtaposées, telles que le bleu clair bordé de blanc et le vert bordé de jaune.

La façade qui se trouve au-dessous de celle que nous venons de décrire a été remplacée par une plaque de bois, ayant à son centre une ouverture circulaire, grossièrement faite et munie d'un verre à travers lequel on peut voir les reliques que renferme la châsse; ces reliques sont nombreuses, nous en trouvons l'énumération sur une bande de parchemin qui les accompagne.

Voici cette inscription, elle est à moitié effacée, la lettre en est gothique et en caractères du XIIIe siècle : *S. Petre or* (a pro nobis). — *S. Paule, or.* — *S. Andrea, or.* — *S. Iacobe, or.* — *S. Ioanes, or.* — *S. Thoma, or.* — *S. Iacobe, or.* — *S. Philippe, or.* — *S. Bartholomæe, or.* — *S. Mathæe, or.* — *S. Simon et S. Thadæe, or.* — *S. Line, or.* — *S. Clete, or.* — *S. Clemens, or.* — *S. Sixte, or.* — *S. Corneli, or.* — *S. Cypriane, or.* — *S. Laurentii, or.* — *S. Grisogone, or.* — *S. Ioanes et Paule, or.* — *S. Cosme et Damiane, or.*

Digitized by Google

Sur cette façade a été appliquée une ornementation en plomb

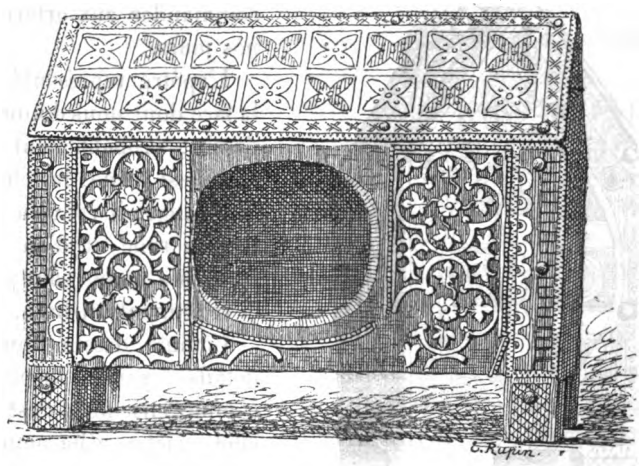

doré, admirable de composition, délicate par sa légèreté et que nous croyons devoir reproduire bien que ne faisant pas partie de la châsse primitive. Cette ornementation nous paraît appartenir au XIVe siècle. Elle est formée d'une série de quatre-feuilles ayant à leur centre une petite rosace; l'espace laissé libre entre les différents lobes est rempli par des feuillages trilobés qui accusent déjà une grande facilité et une certaine aisance dans la décoration de cette époque.

Tel est l'ensemble de ce précieux monument. Notons en terminant les particularités que nous remarquons, ce sera le moyen de mieux connaître le caractère du travail de nos émailleurs limousins.

Partout dans ce reliquaire, l'émail du fond est champlevé et de couleur bleu-lapis. Nous trouvons comme couleur des émaux le bleu qui se subdivise en quatre nuances : bleu noir, bleu-lapis, bleu clair et bleu-turquoise ou bleu tirant sur le vert; viennent ensuite le rouge vif, le vert tendre, le jaune employé seulement comme bordure du vert tendre et le blanc employé uniquement comme bordure du bleu clair. Une particularité remarquable propre à tous les émaux de cette époque est un guillochage en creux qui marque toutes les tailles d'épargne.

Le caractère du dessin est solennel; l'on y sent bien une influence byzantine, mais on y voit aussi une tendance à s'en écarter, et l'on y

Digitized by Google

trouve ce faire qui caractérise si bien nos enlumineurs des XIIe et XIIIe siècles.

Tel est l'ensemble de ce petit monument: son bon état de conservation nous le rend précieux, et en l'étudiant nous sommes étonnés du goût et du talent déployés par ces ouvriers, la plupart inconnus, qui illustrèrent au XIIIe siècle les ateliers de Limoges.

COFFRET EN CUIVRE DORÉ ET ÉMAILLÉ DE L'ÉGLISE DE SAINT-VIANCE (CORRÈZE).

XIIIe siècle.

Saint-Viance est un modeste petit village situé sur les bords de la Vézère.

Cet humble hameau recèle dans un coin de son église deux merveilles de l'émaillerie limousine, que les amateurs des arts se disputeraient aujourd'hui à prix d'or.

L'une a déjà été décrite par Ferdinand de Lasteyrie; c'est une châsse d'une grande dimension, une des plus grandes qui soient sorties des ateliers de Limoges; l'autre est plus petite, mais offre cependant un intérêt considérable à cause de son parfait état de conservation.

Nous allons en dire quelques mots en nous reportant à l'eau-forte de notre collègue et ami, M. Delierre, qui, avec sa pointe colorée, a reproduit habilement tous les détails de ce petit chef-d'œuvre.

Nous sommes ici en présence d'une œuvre du XIIIe siècle. C'est un petit coffre rectangulaire se terminant par un toit aigu qui s'élève en forme de pyramide à quatre pans et qui est surmonté par une grosse boule en cuivre doré. Sa base repose sur quatre pieds arrondis; elle mesure 9 centimètres sur 12.

Le caractère curieux de ce monument, dont la hauteur totale est de 14 centimètres, rappelle les beaux temps de l'orfèvrerie française et des fabriques de Limoges, dont les riches émaux recouvrent les faces.

Chacune d'elles est décorée de deux médaillons circulaires encadrant des figurines de saints ou d'apôtres. Ces saints sont représentés en buste; ils sont nimbés et revêtus d'un manteau qui recouvre une robe richement ornée à la partie supérieure de dessins et de broderies. Les têtes sont seules en assez haut relief, rapportées

Digitized by Google

après coup, tandis que la partie supérieure du corps, simplement gravée, repose sur des nuages formés par des ondulations diversement nuancées. Les nimbes et les nuages sont représentés par des émaux blancs, bleu-turquoise, bleu-lapis, jaunes, verts, rouges, en un mot par les plus brillantes couleurs, ce qui nous donne une haute idée des ressources de la palette des émailleurs limousins.

Les bustes se détachent sur un fond d'émail d'un très beau bleu-lapis, traversé vers le centre par une bande horizontale bleu-turquoise, bordée par un filet doré. Sur ce fond sont semés çà et là des points et des petits losanges réservés dans le métal.

Les angles de chacune de ces faces sont ornés d'écoinçons, aux couleurs vives, qui viennent s'accoupler au milieu pour former un encadrement régulier autour de chaque médaillon, et tout cet ensemble est entouré d'une bande de métal doré, terminée par un petit filet en saillie.

Sur chacune des faces du toit est représenté un ange aux ailes déployées. La tête est nimbée et se détache en relief, le costume est très riche et le détail des ornements se trouve produit à l'aide d'un trait gravé dans le métal; leurs mains sont jointes sur la poitrine et retiennent un livre, un seul a les bras étendus et semble invoquer le ciel.

Les anges comme les apôtres sortent d'une zone de nuages, qui parcourt en quart de cercle toute la partie du toit, et de ses deux extrémités s'échappent de petits rinceaux exécutés dans le style oriental et qui garnissent les angles inférieurs. Au-dessus et de chaque côté de l'ange est reproduite sur le fond une rose à plusieurs pétales. Enfin le toit repose sur un bandeau de métal doré et décoré par un trait ondulé gravé légèrement en creux; c'est sur ce bandean même que sont appliquées les charnières.

Ce petit coffre sert aujourd'hui de reliquaire, mais il n'a pas toujours eu cette destination. Un couvercle intérieur percé de trois ouvertures circulaires nous montre la place réservée aux trois petites fioles destinées à contenir les saintes huiles.

Ce monument est d'une conservation parfaite; les champs d'or, largement étendus, dominent à la manière byzantine; les émaux sont appliqués dans le mode de travail dit *champlevé*, et ont admirablement conservé tout l'éclat de leurs couleurs; les tons sont riches, harmonieux et sévères.

Digitized by Google

Les têtes sont remarquables par leur finesse d'exécution; elles

offrent trois types différents qui sont représentés sur chaque côté; elles ont toutes beaucoup d'expression et sont appliquées sur des corps qui tous sont différents d'ajustement et d'attitude.

Un mot encore sur ce remarquable objet d'émaillerie.

En nous promenant dans les galeries du Louvre, nous nous sommes souvent arrêté devant le fameux ciboire d'*Alpais*, si précieux, si justement admiré et qui a été l'objet de vives discussions de la part de nos archéologues les plus en renom. Faut-il l'avouer ? Toutes les fois nous avons été frappé de la grande ressemblance que le petit coffre de Saint-Viance présente avec ce bijou unique du Louvre. Nous y trouvons le même faire, la même composition, la même manière d'indiquer les personnages et de les appliquer sur l'émail; les physionomies des têtes ont un certain air de famille, les séries chromatiques des émaux sont identiques.

Nous sommes à nous demander si ce ne serait pas ce même *Alpais* de Limoges qui, lui aussi, aurait mis la main à l'objet qui nous occupe. La certitude n'existe certainement pas pour établir cette assertion, mais les probabilités sont grandes, et nous pouvons affirmer que, si le coffre de Saint-Viance et le ciboire du Louvre ne

Digitized by Google

sont pas tous deux l'œuvre du même artiste, ils sortent à coup sûr du même atelier.

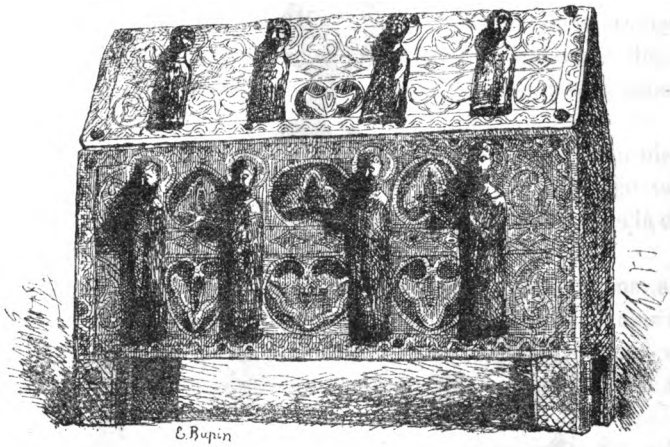

En voulez-vous une preuve? Lisez la description de M. de Laborde, dans sa notice des émaux du Louvre : « Les têtes (des personnages indiquées sur l'émail) sont ciselées en relief et les détails du buste appliqués par la gravure. Les anges placés au-dessus et au-dessous sont exécutés de même. Ces figures nimbées.... se détachent sur un fond d'émail bleu..... A la hauteur de ceinture de chacune des figures, des nuages sont indiqués par des émaux de six couleurs..... [1]. »

Écoutez aussi M. Darcel dans les *Annales archéologiques* : « Les huit grands quadrilatères contiennent chacun la figure nimbée d'un personnage barbu ou imberbe, dont la tête en relief est rapportée sur la coupe, tandis que le buste, réservé dans le métal, se détache sur un fond d'émail bleu foncé. Les têtes, qui semblent ne sortir que de deux moules différents, n'offrent cependant pas la monotonie d'un type uniforme; elles sont modelées avec une grande finesse, et le ciselet de l'artiste a su varier dans les détails les formes semblables qui lui étaient soumises. L'habileté d'exécution qui s'admire dans les têtes est égale dans le modelé des corps qui sont tous différents d'ajustement et d'attitude.

« La science des plis, si grande dans le moyen âge, soit dans la

[1] De Laborde, *Notice des émaux du musée du Louvre*, n° 31, p. 47.

Digitized by Google

statuaire, soit dans la peinture, soit et surtout dans la gravure des pierres tombales, se montre déjà ici assez habile pour dissimuler ce que peut présenter d'étrange une figure plane supportant une tête en relief.

« Ces personnages du couvercle, vêtus de la tunique seule avec orfroi au col, ou de la tunique et du manteau, portent des livres fermés. Ils sortent à la hauteur de la ceinture de deux zones de nuages présentant les séries chromatiques ordinaires aux émaux champlevés : l'une rouge, bleu foncé, bleu clair, blanche; l'autre rouge, bleu foncé, verte et jaune, obtenues non par le mélange des émaux pendant la fusion, mais par la juxtaposition de ces émaux préparés d'avance. Enfin le champ de l'émail bleu foncé, qui sert de fond aux figures, est orné de rinceaux en réserve, s'épanouissant à leur extrémité en un fleuron à trois pétales garnis d'un point d'émail rouge à leur point de rencontre.

« Les huit triangles inférieurs sont occupés par huit anges ailés et nimbés, avec têtes en relief; les corps et les nuages qui sont gravés se détachent sur un fond d'émail bleu, qu'occupent en outre les ailes des anges avec quelques points de métal réservé[1]. »

Ne croirait-on pas entendre ici la description même de notre coffre de Saint-Viance? Aussi, si l'on nous demande la date de sa fabrication, nous répondons ce que M. Darcel dit au sujet du ciboire d'*Alpais*, « que nous le croyons de la première moitié du XIIIe siècle, plutôt que du XIIe, à cause précisément des deux modes de fabrication que nous venons d'analyser, et qui se rencontrent, l'un, le nouveau, dans les figures, l'autre, le traditionnel, dans les nuages d'où ces figures émergent[2]. »

Nous nous sommes peut-être un peu étendu sur ces citations, mais il nous a paru intéressant d'établir ce rapprochement et de signaler les analogies existant entre ces objets d'émaillerie. D'autres seront probablement plus affirmatifs que nous; pour ce qui nous concerne, nous avons voulu nous borner seulement à signaler le fait.

CROIX EN CUIVRE DORÉ ET ÉMAILLÉ.

XIIIe siècle.

Cette croix paraît provenir d'un reliquaire sur lequel elle était attachée au moyen de vingt clous apparents.

[1] *Annales archéologiques*, t. XIV, p. 6.
[2] *Ibid.*, p. 11.

Digitized by Google

Elle est en cuivre rouge. Le champ en est creusé profondément pour recevoir des émaux de couleurs différentes; le burin a indiqué les lignes, les plis des vêtements ou les autres parties qui ne devaient pas recevoir d'émail. Sa hauteur est de 23 centimètres.

Jésus-Christ est attaché par quatre clous à une croix émaillée de vert liséré de jaune qui occupe le centre d'une croix plus grande, dont les bras s'insèrent dans un cercle. Le fond de cette dernière, de couleur bleu-lapis, est constellé de losanges et de rosaces à contours polylobés, circonscrites dans des cercles dorés, comme toutes les tailles du métal. Les losanges se répètent aussi sur la croix intérieure, ils sont, comme les rosaces, émaillés de rouge, bleu foncé, vert et jaune, ou de rouge, bleu foncé, bleu clair et blanc. Au haut de la croix est gravé le nom de Jésus sous forme abrégée ou monogramme : IHS.

Le Christ est barbu, sa tête inclinée sur l'épaule droite est ornée du nimbe crucifère et couronnée par un diadème; ses bras sont étendus horizontalement mais sans raideur affectée; ses pieds reposent sur une tablette, un *suppedaneum*, figuré par un émail bleu clair; son corps est vêtu d'une tunique qui descend des reins aux genoux, et enrichie, dans la partie supérieure, par une pâte de verre, imitant le grenat et taillée en cabochon.

Le corps du Christ est épargné dans le métal doré, la tête seule et repoussée en relief, rapportée après coup et fixée à sa place par un clou dont on n'aperçoit la trace que sur le revers de la croix.

Le Christ rappelle les types des XIIe et XIIIe siècles. Toutes les formes sont appauvries, l'abdomen est plat, le thorax accuse toutes les côtes, les bras sont rabougris et étirés, mais la position du corps ne dégénère pas en affaissement ou en torsion d'un effet vulgaire, comme on le remarque dans les œuvres des XIVe et XVe siècles.

Est-ce à un défaut d'exécution ou à une intention de l'artiste qu'il convient d'attribuer cette lamentable maigreur. Pour nous, nous en trouverons volontiers la cause dans un fait physiologique présumant que c'était le seul moyen que possédait le graveur pour indiquer les souffrances physiques sur ce corps divin.

Cette plaque est évidemment un travail de Limoges et nous paraît appartenir au XIIIe siècle. Cette fixation est d'autant plus certaine qu'un objet fort analogue que l'on peut voir au Louvre, est attribué à cette même époque par notre savant collègue, M. Darcel, qui le décrit sous le n° 87 de son catalogue des émaux et de l'orfèvrerie

Digitized by Google

du moyen âge, et qui offre une grande analogie avec celui qui nous occupe.

Les rosaces qui ornent la croix conservée au Louvre sont en cuivre doré au lieu d'être en émail, tout le corps du Christ est en relief; mais la pose est la même, Jésus est attaché par quatre clous, les pieds sont posés sur un escabeau, la tête est couronnée, la tunique laisse le tronc et les jambes à découvert, et l'on sait que du xe au xive siècle, ce vêtement, qui d'abord était une longue robe à manches, est allé se raccourcissant jusqu'à n'être plus qu'un lambeau de toile roulé autour des reins.

Ce précieux objet d'émaillerie appartient à M. Alfred Mas. M. Mas l'a acheté à un paysan de nos environs qui l'a toujours vu dans sa famille et qui n'a pu malheureusement fournir aucun renseignement sur sa provenance.

Digitized by Google

L'HYPOGÉE-MARTYRIUM DE POITIERS,

PAR LE R. P. CAMILLE DE LA CROIX.

(Séance du 2 avril 1880.)

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, vous appreniez ici, grâce à la bienveillance d'un de nos maîtres en archéologie, qu'un[1] *Hypogée-martyrium* des premiers siècles venait d'être découvert à Poitiers; depuis, les revues, et la presse quotidienne elle-même, vous en ont parlé, mais rien de complet n'a été écrit et ne pouvait l'être jusqu'ici sur ce sujet, puisque aucune étude sérieuse de ce monument n'avait pu être faite. Les douze mois qui viennent de s'écouler nous ont permis d'analyser aussi complètement que possible ces précieuses substructions, lesquelles, au dire de plusieurs savants qui les ont vues, sont, jusqu'à ce jour, uniques pour leur époque et en leur genre, dans notre antique Gaule.

Je viens donc, Messieurs, si vous le permettez, vous en entretenir pendant quelques instants seulement, nos règlements nous prescrivent d'être courts, et vous présenter un résumé succinct, mais exact, de la Monographie architectonique dont je prépare en ce moment la publication pour les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

Le plan horizontal et les coupes verticales de l'hypogée que vous avez sous les yeux, vous rendront facile à suivre l'exposition contenue dans ce mémoire; et les vingt-sept planches destinées à l'ouvrage complet, déposées sur le bureau, achèveront de vous faire connaître ce monument.

Cet hypogée-martyrium, placé sur les hauteurs sud-est qui dominent Poitiers, est entouré de trente-sept sépultures chrétiennes. Il couvre actuellement avec ces dernières une superficie de 1,815 mètres carrés qui, dans la tradition orale et dans les actes notariés, portent encore le nom de *Chiron-Martyrs* et de *Champ-des-Martyrs*. Ce terrain est enclavé en bordure dans le dernier quart d'une vaste nécropole romano-gauloise, explorée depuis un an par M. Rothmann, chef de bataillon du génie, et moi; nous en préparons la

[1] Voyez dans le compte rendu des séances de la Sorbonne, plus haut, p. 78, séance du 1er avril 1880.

Digitized by Google

publication. Il se trouve limité, au sud et à l'ouest, par la nécropole païenne; au nord, par des terrains vagues, et à l'est par un petit chemin romain qui reliait jadis la voie romaine de Poitiers à Bourges par Argenton (longeant la nécropole), à celle de Poitiers à Tours et Paris; ce chemin est encore connu du peuple sous le nom de *Chemin des Martyrs.*

Le sol de ce champ est composé d'une couche de terre végétale épaisse de 25 à 40 centimètres, sous laquelle gisent 3 mètres de rocher friable délité qui recouvrent eux-mêmes des bancs de calcaire bons à exploiter.

Je n'entre pas dans les détails de la découverte, et je passe de suite à l'aspect que présentaient, après déblaiement, et que présentent encore, les substructions qui nous occupent.

Elles affectent la forme d'une *chambre basse* divisée en deux compartiments par un changement de niveau que détermine une *marche;* elle devait être voûtée en plein cintre, comme l'indiquent les moellons rencontrés dans les déblais, sortir de terre d'environ $1^m,50$, et être recouverte par une toiture dont nous avons retrouvé des tuiles; on y descendait par un escalier encore fort apparent. Sa plus grande profondeur, comptée du sol extérieur à l'aire, est de $2^m,80$, sa longueur moyenne (sans compter l'escalier) de $4^m,80$, et sa largeur de $2^m,95$. Un des côtés latéraux se trouve plus long que l'autre, et les deux faces intérieures ne sont point parallèles; la forme de cette chambre est donc celle d'un trapèze, et l'escalier qui y aboutit s'écarte de l'axe et décrit un angle aigu sur la gauche. Trois de ses murs, bien qu'en fort mauvais état, existent encore et conservent quelques enduits recouverts de peintures; ils sont mis en placages ou en revêtements contre le rocher friable, et ont au plus 20 centimètres d'épaisseur. Celui du fond (est) possède la moitié de sa peinture ainsi qu'une ouverture (*fenestella*) dont une partie de *l'allège* est encore en place. Celui de gauche (nord), assez bien conservé, mais dépouillé de son enduit, est coupé par une pénétration formant *arcosolium* avec peintures et inscriptions. Celui de droite (sud) est totalement détruit. Quant à celui (ouest) dans lequel est prise la porte, il est, comme celui de gauche, bien conservé et garde quelques enduits et un peu de peinture.

Voilà les détails sommaires concernant les parois intérieures de cette chambre; exposons maintenant ce qui se trouve *sur* son aire et *dans* son aire.

Digitized by Google

On voit *sur* son aire : 1° les restes d'un massif de maçonnerie (G) haut de 55 centimètres, revêtu sur les quatre faces d'enduits et de peintures; il appartenait à un autel; 2° un sarcophage en pierre (n° 15), sculpté en haut-relief, mutilé dans sa partie supérieure et sur lequel on voit des restes de peintures; 3° une marche en pierre (J), celle qui change les niveaux de l'aire, avec ornementations et inscriptions en creux; les creux des ornementations conservent encore quelques morceaux de verre qui en formaient la décoration, et ceux des inscriptions manifestent qu'ils avaient été peints en rouge; cette marche est cantonnée par deux colonnettes fuselées faites au tour; 4° quatre sarcophages en pierre de forme trapézoïdale, avec couvercles, et d'époques différentes (n°s 1, 2, 3, 4).

De nombreuses cavités ont été pratiquées *dans* son aire : 1° pour recevoir le pied d'un petit bas-relief (I) représentant deux hommes attachés à des croix; sa base et sa partie supérieure ont été mutilées; 2° pour y enchâsser à demi le petit sarcophage d'enfant (n° 11) avec son couvercle, et entièrement un autre sarcophage de même genre (n° 13); 3° pour contenir des ossements humains que renfermaient les fosses n°s 5, 6, 9, 10, 12 et 14. La fosse n° 8 semble n'avoir été faite que pour recevoir, en qualité de puits perdu, l'eau qui devait inévitablement tomber dans l'intérieur de l'édifice, par suite de la mauvaise disposition de l'escalier dont une partie était à découvert; elle n'était remplie que de limon d'alluvion. La fosse n° 12 se trouvait entièrement comblée par des démolitions de la construction. Les n°s 8, 9, 10 et 11 avaient pour couvertures des pierres sculptées d'une provenance antérieure, et la sculpture était apparente.

Pour compléter cette description parlons un instant de l'escalier. Il se composait, je crois, de deux parties fort distinctes : l'une partait du sol extérieur et venait aboutir à la colonnette tronquée (O) et au pilastre incomplet (O′), et tous deux doivent avoir été, jadis, surmontés d'un linteau; l'autre commençait à ces trois pièces d'architecture et aboutissait aux chambranles des jambages de la porte (M), auxquels elles se trouvaient reliées par les murs latéraux encore existants et qui eux-mêmes devaient supporter une toiture. Les petits murs de la partie à ciel ouvert étaient garnis de banquettes en pierres et en maçonnerie (R) reliées entre elles par des marches; ceux de la partie couverte étaient aussi reliés par des marches. Parmi ces marches trois offrent un réel intérêt : ce sont celles inscrites au plan sous les lettres N, P, Q; nous en reparlerons.

Digitized by Google

Au bas de l'escalier se trouve la porte composée : 1° d'un seuil avec inscription en creux, sur lequel repose un des jambages et en œuvre duquel est placé l'autre; 2° des deux jambages (M) autrefois monolithes, maintenant cassés vers la moitié de leur hauteur, mais dont nous avons retrouvé les morceaux parmi les remblais; le jambage de droite est couvert d'une inscription très importante, et l'on voit sur celui de gauche qui recevait les gonds, une croix et deux besants en creux; 3° d'un linteau également avec inscription et monogramme du Christ; nous n'avons de ce linteau que le centre, c'est-à-dire les trois cinquièmes de sa longueur, il se trouvait aussi parmi les débris de ces ruines.

Après cette énumération un peu longue peut-être, mais toutefois brièvement esquissée, disons un mot de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, de la décoration, des ornementations et des inscriptions; puis nous formulerons quelques conclusions aussi succinctes que les limites de nos comptes rendus le permettent.

Tout ce qui constitue la partie architecturale de ce monument dénote qu'il a été construit à une époque de décadence et par des ouvriers malhabiles : les murs ne sont pas parallèles entre eux, les moellons et les mortiers en sont mauvais; les colonnettes, quoique faites au tour, sont fuselées et non galbées, et manquent de proportion; les moulures n'ont aucun style, les chapiteaux s'écartent de toutes les règles fixes; les personnages eux-mêmes sont informes, et le sculpteur n'a tenu aucun compte des effets de lumière que réclamaient de son ciseau les sujets et l'ornementation qu'il avait à traiter. La peinture n'est pas plus heureusement employée. Elle est faite à la façon romaine, sur mortiers fins mais non sur enduits blancs et fins. Les couleurs n'offrent aucune variété et peuvent se résumer ainsi : blanc pour les fonds; ocre rouge, ocre jaune clair tirant sur le jaune safran, et bleu de prusse clair, pour les filets; un peu de noir pour quelques détails d'ornementation; bleu clair pour la voûte; rouge brique pour les inscriptions murales, et vermillon pour les lettres en creux des inscriptions lapidaires. L'eau acidulée les attaque assez difficilement. La décoration murale et lapidaire se compose généralement : 1° de deux cercles concentriques (grande marche J, sarcophage 15, autel G et peintures des fonds) que l'on attribue souvent à l'époque dite mérovingienne et qui se voient néanmoins en grand nombre sur les pièces d'orfèvreries anciennes de la Grèce, ainsi que sur des objets romano-gaulois, tels que la Vénus en terre

Digitized by Google

cuite, publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VII, page 104, figures 1 et 2; 2° de rosaces composées d'un large cercle formant bordure, semé de petits trous ronds, remplies par des lobes évidés, au centre desquels existe un rond également en creux (grande marche J); 3° d'autres rosaces accolées ensemble, d'une grande variété de composition (chambranle gauche de la porte M); 4° de torsades (grande marche J et petite marche N); 5° de rinceaux à feuilles de lierre (chambranle droit de la porte M, marche N, pierres recouvrant les fosses 9 et 10 ainsi que le petit sarcophage 11).

Une ornementation qui fait réellement partie intégrante de la décoration me paraît unique en son genre et demande à être signalée; elle se compose d'incrustations de verre qui remplissent les petites cavités faites à dessein dans certaines parties des sculptures, des ciselures, des peintures et de quelques inscriptions. Ce verre cassé irrégulièrement n'a pas moins de 1 centimètre dans sa plus grande dimension; il est de couleur verte, bleue et jaunâtre, en tout semblable au verre rencontré dans la vaste nécropole païenne dont j'ai parlé plus haut, et qui touche le petit cimetière chrétien dont nous nous occupons; il est fixé à la pierre et aux enduits par un mortier rose fin. On trouve ces incrustations : sur l'inscription du jambage droit de la porte M, dont elles forment la bordure de gauche et les interlignes; sur le champ et la face de la grande marche J; sur les couvercles des fosses 9, 10 et 11; sur la face de l'autel G, sur celle de sa table et sur les colonnettes; enfin, au centre des petites rosaces concentriques placées sur les peintures murales. Les ornementations symboliques ou historiques sculptées représentent : deux hommes attachés à leurs croix (l'un d'eux a des trous dans les pieds); des poissons; des serpents formant triples entrelacs; vingt-trois croix de diverses formes, ainsi que des anges.

Énumérons maintenant les douze inscriptions murales et lapidaires qui sont dédicatoires, commémoratives et sentencieuses. Celle qui est peinte sur le fond de l'arcosolium de gauche est une des plus altérées; il ne reste de ses quatre premières lignes qu'un mot lisible IDIBVS, et que les hauts et les bas des lettres touchant aux lignes tracées en couleur; voici ce qu'il en reste :

1re ligne. ..... IDIB*us* .....
2e —— .....
3e —— .....
4e —— ..... IMP ..... + QVODs HIC INDIs NOMINIs

Digitized by Google

5e ligne. INPRIMIS SCAS DEDICATIOS INGRESSA ESTS III K AGVSTAS
6e —— ETQVOD FACIT DEMPRIDIÆ III ETS XIIIIS K IANVÆRIAS
7e —— INCRESSIO · SCORVMS HIC EST † F·DI·M HIL·SOSTAVOS·
INCRESSAS·SVNT·INNOMENI·DNI·
8e —— ..... SVN·QVOS.....
9e —— MARTIVS.....
10e —— ..... QVOD FACIT ..... R·PIX ET III II

Les cinq dernières lignes étaient recouvertes par un lait de chaux sur lequel se voyait une autre inscription incomplète, dont il ne restait de vraiment lisibles que les mots :

† ..... IÆR.. † MARES DNI.....
DOMNIS ..... MÆRTHERVS NOMIRV·LXXII· H·
..... NOVEMB·DIES XIIII

Il m'a fallu enlever ces trois lignes pour remettre au jour celles qui se trouvaient par dessous. Il ne subsistait plus de l'inscription peinte à droite de la *fenestella* que :

† IN DI NOMINI
MONETVS·NS...

Les inscriptions suivantes sont gravées. Celle du seuil de la porte a été signalée, depuis quelque temps, à la sagacité des épigraphistes; la voici :

GRAMA GRVMO
ANAS AY CAX PIX

L'inscription la plus complète est celle du jambage de la porte, il n'y manque que peu de lettres; elle renferme une dédicace, une profession de foi et un anathème, et peut se lire ainsi à l'aide de quelques lettres que nous ajoutons :

† INDI·NOMINIS EGO
† HIC·MELLEBADIS
REVS·ET·SERVVS·IHM·XPO
INISTITVI · MIHI · ISPE
LVNCCOLA · ISTA · VBI
IACIT · INDIGNI
SEPVLTVRA · MEA
QVEM·FECI·INNOME
NI·DNI·IHM·XPI·QuemM

Digitized by Google

AMAVI · IN · QVOD
CREDEDI · V*ere* · *dig*NVM
EST · CONFETI*ri* · *dum*
VIV*um* · *cujus*
GLORIA · MAGNA · EST
VBI . PAX · FEDIS · CARI
TAS · EST · IPSE · DS · ET · HO
MO · EST · ET · DS · IN · ILLO
SI · QVIS · QVI · NON · HIC
AMAT · ADORARE · DNM · IHM
XPM · ET · DISTRVIT · OPERA
ISTA · SIT · NATHEMA
MARANATHA
VSQVID IN SEMPITERNVM

Sa traduction française serait alors la suivante :

« † au nom de Dieu, moi » (sous entendu : je dis, j'écris ce qui suit :)

« † Ici (moi) Mellebaudis, débiteur et serviteur de Jésus-Christ, j'ai institué pour moi cette petite caverne où repose (quoique) indigne, ma sépulture que j'ai faite au nom du Seigneur Jésus-Christ, lequel j'ai aimé, auquel j'ai cru. Il est vraiment digne de confesser Dieu vivant dont la gloire est grande. En lui la paix, la foi, la charité. Lui-même est Dieu et homme et Dieu est en lui. Si quelqu'un n'aime pas adorer, ici, le Seigneur Jésus-Christ, et détruit cet ouvrage (cette œuvre, ce monument,) qu'il soit anathème, MARANATHA (mot tiré du syriaque : MARAN-ATHA qui signifie *Dominus venit*) jusque dans l'éternité. »

Nous pouvons lire aussi, en complétant quelques mots, l'inscription du linteau; la voici :

† *me*MORIA · MELLE
DEVOTI · VENIVN
*ani*MIS QVI

BAVDI · ABBI · REVM · XRI · HIC *est*
VNQVE ADIPSO PRODICT*ione*
REMIANT ANN*uatim*

Et sa traduction serait :

« La mémoire de Mellebaudis, abbé, débiteur du Christ, est ici. Les dévots viennent de toute part à lui (le Christ, ou à elle) pour l'entretien intime de leurs âmes, et y reviennent chaque année. »

Digitized by Google

Tout en exposant cette restitution, nous la croyons susceptible d'être encore améliorée.

Les deux petites inscriptions qui se trouvent sur les battants de la porte sont un peu frustes et fort incomplètes.

En tête de chacune, on voit une croix à la traverse de laquelle sont suspendus l'A (alfa) et l'ω (oméga), et par dessous la traduction littérale de ces deux lettres : ALFA·ET ω (la lettre grecque elle-même). Je ferai remarquer que les monnaies de Magnence, frappées à Arles de l'an 350 à 353, ont au revers le chrisme avec l'A et l'ω, et qu'elles avaient cours à Poitiers pendant le IVe siècle.

A la suite de l'un des monogrammes et de sa traduction littérale, on lit les mots suivants :

QIAM (pour *quoniam*).
QVID
QVID
QVOD } (pour *quotidie*).
TIDÆ }
PEIVS
ET PEIVS

QVIA·IAM
FINIS AD
PROPIN
QVAT

« Parce que toutes choses vont chaque jour de mal en pis, voilà que déjà la fin (des temps) approche. »

Le reste est, jusqu'ici, presque indéchiffrable.

Les mots qui se voient au-dessous du second monogramme sont très frustes et ne semblent donner jusqu'ici aucun sens.

Les débris d'un ancien sarcophage, dont les morceaux servaient de couverture aux fosses nos 9 et 10, comportaient :

† *inp*RIMIS • SCI · ACNANI · LNPRITI · VAAPRIGAI · HELARII · MARTINII ·

Ces cinq noms sont des noms propres et étaient suivis de quelques autres dont il ne reste que des vestiges; en dessous de cette inscription il en existait une, maintenant indéchiffrable, et au-dessus on voit encore quatre figures, à gauche de la tête desquelles sont leurs noms : d'abord un homme MAHEVS, puis un aigle avec ailes,

Digitized by Google

IOHANNIS, et deux anges ailés RAFAEL et RAGVEL; les deux autres manquent. Nous reviendrons dans la monographie sur cet ange prétendu, désigné sous le nom de Raguel.

Nous ne possédons qu'un morceau de la face d'un autre sarcophage, représentant également des anges, mais sans noms, et l'inscription qui s'y voit commence ainsi :

† HIC · IN NOMENI DNI

On voit aussi, sur un fragment de monument en pierre qui faifait partie du bas-relief représentant deux hommes en croix, les mots HIC SYMION au-dessus d'une croix supportée par une fiche qu'embrassent deux mains dont les bras sont couverts de plumes.

La première partie de la maxime inscrite sur la grande marche qui sépare en deux l'hypogée est incomplète; il n'en reste que le commencement et la fin :

HOMO † QVIS GLORIATVR DEO SEMILEM .....
..... IGNORAT
† MELIVS EST · ENIM · IN · MALEFACTIS · HVMELIS · .....
CONFESSIO · QVAM · IN · BONIS · SVPERVA GLORIAGIO ·

Une inscription de deux lignes se voit sur une pierre que je crois pouvoir placer dans la restitution au-dessus de la porte d'entrée; elle est ainsi formulée :

+ EMMA + NVHEL
NV BIS CVM DS

Je m'abstiens de tout commentaire sur ces inscriptions à cause des limites qui nous sont tracées; mais je ferai remarquer, en passant, que, dans les mêmes inscriptions, les G, les C, les E sont ronds ou carrés, que les O sont ronds ou crucifères, que toutes les L ont une forme de λ grec, que toutes les lettres lapidaires ainsi que celles peintes au fond de l'arcosolium de gauche, sont de même époque, et que certaines inscriptions murales sont seules d'époque différente.

Voici maintenant, Messieurs, et pour terminer, les quelques conclusions qu'après une étude assez approfondie je crois pouvoir formuler.

1° Ces substructions peuvent être appelées : *Hypogée*, vu les con-

Digitized by Google

ditions dans lesquelles elles existent : *Hypogée-Martyrium*, puisqu'un sigle M, au centre duquel se trouve un point, signifie *Martyres*, qu'une inscription murale porte les mots MÆTHERV · NOMIRV · LXXII, qu'un bas-relief représente deux hommes attachés à des croix, et qu'enfin la tradition soit orale, soit écrite, a conservé et conserve maintenant encore les noms de *Chiron-martyrs*, *Champ-des-Martyrs* et *Chemin des Martyrs*.

2° Nous connaissons sept noms de martyrs ; ceux d'HIL*arius* et de SOSTAVOS qui se lisent sur la plus ancienne inscription de l'arcosolium, et ceux de ACNANVS · LAVPRITVS · VAPRIGAVS HELARIVS · MÆRTINIVS, inscrits sur un des sarcophages dont j'ai parlé plus haut.

3° Le nombre des martyrs ne peut être autre que celui de soixante-douze, puisque l'inscription MÆTHERVM NOMIRVM LXXII l'indique nettement ; et ces soixante-douze chrétiens ont dû être martyrisés pendant le IIIe siècle, car la grande fosse de 85m,50 de longueur rencontrée vide d'ossements, à proximité de l'hypogée, dans la nécropole païenne, recélait en sous-fond trois sépultures par ustion, c'est-à-dire des deux premiers siècles. Trajan Dèce (249-251) ou Maximien Hercule (286-305), peut-être même Marc Aurèle, sous lequel furent martyrisés les chrétiens de Lyon (177), auraient été les auteurs de ces sacrifices sanglants.

4° L'examen attentif de ce monument nous force à reconnaître qu'il a été détruit en partie par des infidèles, reconstruit peu de temps après et ruiné de nouveau par vice de construction. Nous en avons comme preuve : les deux inscriptions superposées qui se trouvent dans l'arcosolium de gauche, les deux couches de peintures également superposées qui couvrent l'autel et les autres parties de l'édifice, où les peintures existent encore ; un fragment d'inscription sur pierre appartenant à la première construction, trouvé à l'état de moellon dans les maçonneries de la seconde ; les moellons et les peintures de la voûte rencontrés dans les remblais ; les ossements trouvés intacts dans les sarcophages ainsi que dans les fosses taillées à même dans le rocher ; et enfin les débris des faces de sarcophages avec sculptures et inscriptions servant de couvercles aux fosses nos 8, 9 et 10.

5° L'intérieur de la première construction, divisé en deux parties

Digitized by Google

comme la seconde, possédait : une fenestella avec son allège, une voûte, un escalier, une porte, une grande marche, deux colonnettes, un dallage ornementé (nous en avons deux échantillons complets), un autel et trois arcosolium, dont un à gauche du spectateur, abritant un sarcophage avec personnages et ayant contenu les restes d'*Hilaire* et de *Sosthènes*, puis deux à droite de moindre importance, sans sarcophages, mais avec des faces sculptées et inscrites, derrière lesquelles devaient se trouver, d'une part, les ossements des martyrs dont on connaissait les noms, de l'autre, ceux dont l'identité n'était pas constatée. Nous pouvons aussi considérer comme certain que ces reliques n'ont été apportées dans le monument que par translation, à en juger du moins par le temps qui s'est écoulé entre l'exécution des martyrs et l'érection de l'édifice.

6° L'intérieur de la seconde construction différait essentiellement de la première : la fenestella, la voûte, l'escalier, la porte, la grande marche, les colonnettes, l'autel, les marches de l'entrée et l'arcosolium de gauche, existaient cependant, mais le dallage ne fut pas remis, des fosses furent creusées dans le roc pour recevoir des ossements par translation, et les quatre grands sarcophages 1, 2, 3 et 4 y furent introduits *successivement* et auraient reçu, après leur introduction et par translation, les restes humains qui s'y trouvent encore. Tous ces ossements n'appartiennent certainement pas aux soixante-douze martyrs, mais probablement à *Mellebaudis*, propriétaire et constructeur du monument, ainsi qu'à qu'à ses proches, et la construction aurait, ce semble, été l'œuvre de ces derniers.

7° Il paraît certain que Mellebaudis (*abbas*) a présidé à la construction de cet hypogée; que les nombreuses inscriptions qui s'y trouvaient, et dont la plupart se voient encore, ont été dictées par lui, et que lui-même a opéré la translation des restes des soixante-douze martyrs.

8° Enfin, nous ne croyons pas pouvoir assigner une date précise à ce monument, parce que les développements dans lesquels il nous faudrait entrer dépasseraient de beaucoup les limites d'une simple communication. Nous nous bornerons donc aux quelques considérations suivantes.

Si l'on s'en rapporte à un petit bronze à fleur de coin trouvé dans un des sarcophages extérieurs, qui, nous l'avons dit, sont bien postérieurs à la reconstruction de l'édifice, la construction pre-

Digitized by Google

mière aurait été faite vers la fin du IVe siècle. La démolition, opérée en haine de la foi, aurait eu pour auteurs les Huns, de 436 à 439, ou Euric, troisième fils de Théodoric, de 474 à 484; la reconstruction se serait faite alors sous Alaric ou sous Clovis. Quant à la seconde destruction, elle aurait été occasionnée par des vices de construction et par le manque d'entretien.

En ne tenant aucun compte du petit bronze cité plus haut, on pourrait attribuer au Ve siècle l'érection du monument. Alors la construction se serait faite sous Théodoric, chef des Visigoths, après l'an 419; la destruction, par les Huns ou sous Euric; la reconstruction sous Alaric ou sous Clovis, et la seconde destruction peu après et fortuitement.

Pour attribuer au VIe siècle l'érection de ce martyrium, il faut s'appuyer uniquement sur ce que nous enseignent les sciences épigraphiques, paléographiques et architectoniques; et bien que Grégoire de Tours, Fortunat et nos autres historiographes d'Aquitaine ne disent pas un mot de cet hypogée-martyrium, le considérant comme du VIe siècle, sa construction pourrait avoir été faite pendant le règne de Clotaire, sa destruction par Théodebert, lorsqu'il s'empara de Poitiers en 573, et sa reconstruction peu de temps après.

Vous le voyez, Messieurs, je ne tranche pas cette question de date, mais je me propose de la traiter à fond dans la *Monographie architectonique* que je prépare, et qui, je l'espère, sera publiée dans quelques mois[1].

Je termine, Messieurs, cet exposé succinct, trop succinct peut-être pour faire suffisamment connaître l'intéressante découverte dont j'ai l'honneur de vous entretenir; mais j'ai tenu à me renfermer dans les limites que nous tracent nos règlements. J'ose donc inviter ceux d'entre vous qui souhaiteraient de plus amples renseignements à consulter les planches déposées sur le bureau, et je me ferai un plaisir de leur en offrir l'explication.

Tel est, en résumé, cet hypogée-martyrium que plusieurs d'entre vous ont déjà vu et apprécié. Ce monument unique dans son genre fixe l'attention très particulière de tous les archéologues qui ont pu le visiter. Ils se plaisent à reconnaître sa grande importance pour

[1] La Société des antiquaires de l'Ouest s'occupe en ce moment de la publication de cette *Monographie*, qui paraîtra en format petit in-folio avec 27 planches, et doit être confiée à la maison Morel de Paris.

Digitized by Google

l'histoire ecclésiastique de la seconde Aquitaine, en même temps qu'ils le regardent comme un trait de lumière pour l'histoire des premiers siècles chez nous, et une source de progrès pour la science à notre époque.

Malgré le soin extrême avec lequel je l'ai étudié et l'importance des résultats obtenus, je ne saurais méconnaître que plusieurs points restent encore à éclaircir. Dans cette étude, en effet, je me trouve sans précédents et même sans analogues. Aussi très volontiers livrerai-je ces résultats aux patientes recherches de nos savants.

Bien des énigmes trouveront là, sans doute, leur solution et du choc des opinions pourra jaillir une vive lumière. Du reste, qu'un autre ou que d'autres arrivent à compléter une page du passé que renfermera mon travail, j'applaudirai le premier à leur succès, et m'estimerai heureux d'avoir été pour ce champ restreint de notre vieux *Limonum* le modeste et infatigable pionnier de la science.

Souffrez, Messieurs, qu'avant de terminer j'adresse mes vifs remerciements à plusieurs d'entre vous, pour l'intérêt qu'ils ont bien voulu porter à mon œuvre. Cet intérêt si précieux et le bienveillant accueil que j'ai reçu dans cette réunion d'élite, seront un grand encouragement pour mes investigations. Et soutenu de votre sympathie et comptant sur le concours de vos lumières, je continuerai avec une ardeur nouvelle à fouiller notre sol poitevin si abondant en riches souvenirs et, jusqu'à cette heure, si avare des trésors que lui a légués l'antiquité.

C. de la Croix. S. J.

Poitiers, le 28 février 1880.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société belfortaine d'émulation. — Bulletin, 4e année, 1877-1879. Belfort, 1880, brochure in-8° avec planche.

Procès-verbal de la réunion générale du 11 juillet 1878 et rapport d'ensemble du président. P. 14.

Procès-verbal de la réunion générale du 7 décembre 1879 et rapport du président. P. 27.

La ville et le château de Belfort en 1731. P. 40.

Un statuette de Mandeure, par M. J. D. P. 69.

Note sur les cavernes de Cravanche, par M. L. Parisot. P. 73.

Ce qu'ont coûté les sièges de Belfort en 1632 et 1634. P. 79.

Lettre inédite de Grandidier. P. 83.

Un dyptique, par M. Dietrich. P. 87.

Ce qu'était un régiment de cavalerie au XVIIe siècle. P. 95.

Édeburg, ancienne station romaine, par M. Cestre. P. 99.

Un envoi de livres, par M. A. L. P. 107.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — 2e série, t. X. Béziers, 1879, in-8°.

Séance publique pour la distribution des prix du concours de l'année 1879. P. 5.

Discours d'ouverture, par M. Carou, président. P. 6.

Rapport sur le concours de poésie néo-romane, par M. Frédéric Donnadieu. P. 10.

Rapport sur le concours des mémoires historiques et monographies locales, par M. Louis Noguier. P. 28.

Rapport sur le concours de poésie française, par M. Albert Viennet. P. 38.

Digitized by Google

Les poètes s'en vont! poésie française par M. Sabin Aressy, qui a obtenu le rameau de chêne. P. 51.

Notice sur Charles Le Pul, par M. Adelbert de Faniez, membre correspondant. P. 56.

Nas-de-figo à la tourre de Galhergues, par M. Melchior Barthés de Saint-Pons, pièce néo-romane qui a obtenu le rameau d'olivier. P. 70.

Résumé du concours de l'année 1879.

Programme du concours de l'année 1880. P. 80.

Biographie de M. Aymard-Claude de Nicolay, dernier évêque de Béziers, par M. A. Fabregat, vice-président. P. 81.

Chronique archéologique : *Antiquité grecque; antiquité gallo-romaine; antiquité chrétienne; sarcophages chrétiens; verrières*, par M. Louis Noguier. P. 148.

Bureau de la Société pour l'année 1879-1880. P. 167.

Liste des ouvrages reçus par la Société, du 16 décembre 1878 au 25 décembre 1879. P. 168.

Bulletins et mémoires des Sociétés savantes correspondantes. P. 171.

Publications étrangères. P. 176.

Séance publique pour la distribution des prix de l'année 1880. P. 181.

Rapport sur le concours de poésie néo-romane par M. Gabriel Azaïs, secrétaire (année 1880). P. 182.

La cansoun dou boumian, par M. Paul Gaussen d'Alais, pièce qui a obtenu le rameau d'olivier. P. 188.

Rapport sur le concours des mémoires historiques et des monographies locales, par M. Louis Noguier (année 1880). P. 192.

Rapport sur le concours de poésie française, par M. Antonin Soucaille (année 1880). P. 204.

Lamartine, par M. Charles Bistagne de Marseille, pièce qui a obtenu le rameau de chêne. P. 210.

Gramaci manda à la souciétat, par M. Ernest Chalemel, de Dieulefit. P. 215.

Résumé du concours de 1880. P. 217.

Programme du concours pour l'année 1881. P. 219.

Statistique des églises et chapelles dans la ville de Béziers et son territoire, en 1789, par M. Sabatier. P. 221.

Recherches sur les anciennes judicatures de la ville de Béziers : *Viguéries, sénéchaux, le parlement, les présidiaux, les juges-mages de Béziers; appendice*, par M. Louis Noguier. P. 241.

Chronique archéologique : *Épigraphie, Dolmen de Roudanergues*, par M. Sabatier. P. 344.

Sur une inscription qui se trouve au bas d'un contrefort de l'abside de l'église de Saint-Jacques; anciennes stalles de l'église de Saint-Nazaire, par M. Louis Noguier. P. 355.

Digitized by Google

Société académique de Brest. — *Bulletin*, 3e série, t. VI, 1879-1880. Brest, 1880, in-8°.

Compte rendu analytique des soirées littéraires et scientifiques du 1er semestre 1879, par MM. Ortolan et Langeron. P. v.

Discours d'ouverture, par M. de la Barre-Duparcq. P. vi.

Notice sur le colonel de la Barre-Duparcq, ex-président de la Société académique, par M. Coutance. P. xvi.

Discours de clôture, par M. Coutance. P. xxi.

Compte rendu analytique des soirées littéraires et scientifiques du 1er semestre 1880, par M. Ortolan. P. xxix.

Discours à l'occasion de la 5e soirée, par M. Coutance. P. xxxii.

Discours à l'occasion du prix décerné au lauréat du concours de littérature, par M. Joubert. P. xl.

Rapport au nom de la Commission qui a proposé de décerner le prix de littérature (Étude sur Émile Souvestre), par M. Riou, rapporteur. P. xlvi.

Compte rendu analytique des travaux de l'année 1879-1880, par M. Th. Caradec fils. P. lix.

Les projets de Raoul, conte en vers par M. Langeron. P. lxxxv.

Quelques tableaux du musée de Brest, par M. Riou. P. 1.

Syndorix, le barde de Penmarc'h, par Mme Auguste Penquer. P. 14.

L'industrie et le commerce en Bretagne, au xve siècle, par M. Dupuy. P. 50.

Notice biographique sur A. Constantin, par M. Coutance. P. 105.

Résumé des travaux de la Société académique, depuis sa fondation jusqu'en juin 1879, par M. Riou. P. 121.

Le poste de Bohé dans le Rio Nunez, par M. Guichon de Grandpont. P. 141.

La table de famille, poésie par M. Joubert. P. 159.

Les mémoires d'un rat, poésie par le même. P. 164.

Analogie entre le gallois et le breton moderne, par M. Halégouët. P. 245.

Le crâne et la hache des alluvions de Penhouët, par M. Riou. P. 249.

Relation du combat naval de Saint-Christophe, par M. Mauriès. P. 269.

Ode sur le pommier, par M. Mauriès. P. 281.

L'administration de la justice en Bretagne, au xve siècle, par M. Dupuy. P. 285.

Les campagnes d'Ambroise Paré, par M. le docteur Caradec fils. P. 363.

Observations sur les résultats des fouilles de Kélorn et boulets de pierre, par M. Le Guen. P. 400.

L'achat d'un guidon ou Lafare et Sévigné, par M. de la Barre-Duparcq. P. 408.

Digitized by Google

Les brins de paille, poésie par M. Joubert. P. 418.
Le violon du père Christophe, poésie par le même. P. 422.
Essai sur le patois Gallot, par M. Mauriès. P. 426.
L'affaire Bergevin, documents inédits sur l'histoire de Brest, par M. Dupuy. P. 459.
Romains et Zoulous, par M. Coutance. P. 483.
La position de Gésocribate et Saliocanus portus, d'après M. de Rostaing, par M. Dupuy. P. 488.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Séance publique du 4 décembre 1879. Caen, 1880, in-8°.

Préface. P. III.
Séance publique du 4 décembre 1879. P. 1.
Discours d'ouverture, par M. Morière, président pour l'année académique 1878-1879. P. 3.
Lecture de M. Julien Travers, secrétaire de la Compagnie. P. 15.
Rapport sur le concours pour le prix Le Sauvage, par M. Fayel, président pour l'année académique 1879-1880. P. 65.
Rapport sur le concours pour le prix de la Codre, par M. Denis, professeur à la Faculté des lettres. P. 87.
Biographie du général Decaen, par M. Gaston Lavalley, vice-secrétaire de l'Académie. P. 109.
Légendes, par M. Gustave Le Vavasseur, membre correspondant de l'Académie : Deux miettes de l'histoire de Normandie (chansons de geste).
I. La Blanche-Nef (1120). P. 127.
II. Res gestæ sub Henrico secundo et Ricardo quarto. P. 134.
Prix Le Sauvage. P. 143.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires. Caen, 1880, in-8°.

Mémoires. P. 1.
Mademoiselle Navarre, comtesse de Mirabeau, d'après des documents inédits, par M. A Joly. P. 131.
Une tradition sur le IVe livre des Géorgiques, par M. J. Denis. P. 185.
L'empereur Justinien et son œuvre législative. — Étude historique et juridique, par M. Jules Cauvet. P. 205.
Notes critiques sur un manuscrit de Juvénal ayant appartenu au cardinal de Richelieu, par M. Armand Gasté. P. 308.

Digitized by Google

Louis XI et la basse Normandie de 1461 à 1464, par M. Gustave Dupont. P. 330.
Études sur les antiquités juridiques d'Athènes. — La naturalisation à Athènes, par M. Caillemer. P. 365.
La famille chez les bêtes, par M. E. Chauvet. P. 403.
Relation de Pierre Millet, soldat de l'armée d'Égypte, par M. J. Tessier. P. 462.
La Commission militaire et révolutionnaire de Granville, par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire. P. 487.
Poésies. P. 629.
Alceste, tragi-comédie, scène 1re du 2e acte, par M. Paul Blier. P. 631.
La comète du 13 juin 1857, par M. Fauvel. P. 645.
Un mémoire de pommes, par le même. P. 651.
Le secret de la vie, par M. Julien Travers. P. 655.
Émotions, par le même. P. 657.

Société d'émulation de Cambrai. — *Mémoires*, t. XXXVI. — Séance publique du 16 août 1879. — Présidence de M. Renard, maire de Cambrai. — Cambrai, 1880, in-8°.

Procès-verbal de la séance publique du 16 août 1879, par M. A. Durieux. P. 5.
Discours d'ouverture, par M. Renard. P. 9.
Rapport sur le concours de moralité, par M. Durieux. P. 21.
La châsse ou fierte de Caudry, par M. l'abbé Bulteau. P. 33.
L'aristocratie du magistrat de Cambrai et le cumul, par M. A. Durieux. P. 65.
De Cadix chez Ben-Achache, par M. C. de Vendegies. P. 75.
Le Four Chapitre, par M. Blin. P. 105.
Note sur les Analectes historiques de M. le docteur Reusens, par M. l'abbé Bulteau. P. 121.
Notice historique sur le chapitre cathédral et métropolitain de Cambrai. P. 149.
Les tableaux des ci-devant établissements religieux de Cambrai. P. 185.
Bibliographie cambrésienne, par M. V. Bélot. P. 235.
Charles-Quint et son fils Philippe à Cambrai en 1549, par M. A. Durieux. P. 311.
Erreurs, préjugés, coutumes et légendes du Cambrésis, par M. A. Jacquart. P. 315.
Procès-verbaux des séances, par M. A. Durieux. P. 361.

Digitized by Google

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. — *Bulletin*, t. II, avec planches et figures dans le texte, 1879-1880. Brive, in-8°.

Adjonction des bailliages de Brive et d'Uzerche. P. 471.
Armoiries des évêques de Tulle. P. 109, 346 et 369.
——— de la famille de Lestang. P. 188.
——— de la famille Sudre. P. 649.
Baluze Étienne (Notice sur). P. 155.
Beaulieu (Statue de la Vierge à), XIIe siècle. P. 231.
Billac (Monnaies trouvées à). P. 579.
Brive. Adjonction des bailliages de Brive et d'Uzerche. P. 471.
——— État du collège en 1763. P. 555.
——— Fondation des doctrinaires et des Ursulines. P. 183.
——— Livre de raison d'une famille au XVIe siècle. P. 289, 481 et 751.
——— (Monnaies trouvées à). P. 571 à 577.
Châtellenies de la vicomté de Turenne. P. 405 et 603.
Construction de l'église d'Aubazine. P. 213, 217 et 605.
Cuzance (Monnaies trouvées à). P. 709.
Donation à l'abbaye de Saint-Martial par le vicomte Hildegaire. P. 49.
Droit féodal dû par les habitants de Laguenne. P. 221.
Droit féodal dû par les habitants de Tulle. P. 230.
Émaillerie limousine. P. 461.
État civil et religieux, en 1698, du haut et du bas Limousin. P. 581.
Évêques de Tulle. P. 109, 345 et 369.
Fenêtre de la salle capitulaire d'Aubazine. P. 339.
Homme préhistorique dans la vallée de la Couze. P. 425.
Maison du XVIe siècle à Tulle. P. 55.
Merdoulado (Droit de). P. 230.
Monnaies carlovingiennes. P. 576.
——— de la vicomté de Limoges. P. 577.
——— mérovingiennes trouvées à Brive. P. 571 et 807.
——— trouvées à Bort. P. 579.
Numismatique. P. 447, 571, 575 et 807.
Procès-verbaux des séances. P. 5, 8, 11, 14, 257, 261, 264, 449, 453, 456, 625.
Questionnaire. P. 623 et 829.
Reliquaire en cuivre doré et émaillé à Aubazine. P. 461.
Sceaux de la vicomté de Turenne. P. 721.
Sudre (Notice sur le cardinal). P. 635.
Testament d'Étienne Baluze. P. 170.
——— du cardinal Sudre. P. 687.

Digitized by Google

Tire-Vesse (Droit féodal de). P. 221.
Vente par Ramnulfe, au vicomte Hildegaire, d'une terre sise à Dun. P. 51.
Vicomté de Turenne. P. 381.
Vicomtes de Ségur et de Limoges. P. 19.
Vitraux du XIIe siècle à Aubazine. P. 199.

Revue historique et archéologique du Maine, t. VII (2e semestre de 1880), in-8° orné de 1 planche et 56 vignettes.

Liste des membres de la Société. P. 5 à 29.
Lucé et ses environs jusqu'au milieu du XIVe siècle, par M. V. Alouis. P. 30 à 84, 304 à 373.
Notes critiques sur les barons du Sonnois, vicomtes de Châtellerault, au XIIIe siècle, par M. Gabriel Fleury. P. 85 à 98.
Recherches sur la paroisse et l'église de Saint-Pierre de Montfort, par M. l'abbé H. Antoine (suite et fin). P. 99 à 122, 190 à 207.
Exposition de l'art rétrospectif au Mans, par M. Eugène Hucher. P. 127 à 133.
Lettre de M. Aloïss Heiss sur l'iconographie du roi René. P. 145 et 146.
René Chouan et sa prétendue postérité, par M. L. de la Sicotière. P. 147 à 163.
La mission apostolique de saint Julien et la tradition de l'église du Mans, avant 1645, par M. l'abbé C. Pottier. P. 164 à 189.
Épisodes de la Ligue au Mans (1589), par M. l'abbé A. Ledru. P. 208 à 220.
Le trésor de Jublains, par M. Eugène Hucher. P. 221 à 246, 374 à 396.
La châtellenie et les premiers seigneurs de Malicorne, au XIe et au XIIe siècle, par M. G. de Lestang. P. 247 à 303.
Bibliographie du Maine, par M. Louis Brière. P. 397 à 412.
Chronique. P. 123 à 126.

Société des antiquaires de l'Ouest. — Mémoires, t. II de la 2e série, années 1878-1879. Poitiers, 1880, in-8° avec planches.

Procès-verbal de la séance publique du 5 janvier 1879. P. 19.
Discours de M. de Gennes, président. — Éléments d'une histoire de Poitiers avant 1789. P. 21.
Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1878, par M. le conseiller Philippe Rondeau, secrétaire. P. 73.
Procès-verbal de la séance publique du 4 janvier 1880. P. 87.

Digitized by Google

Discours de M. Philippe Rondeau, président. — De la certitude en archéologie. P. 89.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1879, par M. A. de la Bouralière, secrétaire. P. 103.

Histoire ecclésiastique du Poitou (livre II), par Dom François Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé. P. 117.

La Vierge de Moussac, par M. de Longuemar. P. 495.

Rôles des tailles en Poitou au xve siècle, par M. Louis de la Boutetière. P. 499.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. VII. Saintes, 1880, in-8°.

Chartes saintongeaises de l'abbaye de la Couronne (1116-1473), par M. Paul de Fleury. P. 17.

Correspondance relative aux provinces d'Aunis, Saintonge, Angoumois et Poitou (1633-1648), publiée par M. Henri Renaud. P. 285.

Les temples de Segonzac et de Jarnac (1607-1684), par M. Jules Pellisson. P. 351.

Saint-Saturnin-de-Seschaux, Panloy, Saint-James, Gibzan (1450-1778), par M. Gaston Tortat. P. 386.

Saintes en 1770, notes de Le Berton de Bonnemie, lieutenant général de la sénéchaussée de Saintonge et présidial de Saintes, publiées par M. Charles Dangibeaud. P. 433.

Mélanges par MM. Louis Audiat, Th. de Bremont d'Ars, Denys d'Aussy, Albert de Massougnes, le baron de la Morinerie et Georges Musset. P. 444.

Table alphabétique des noms d'hommes et de lieux, par M. Hippolyte de Tilly. P. 461.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. VIII. Saintes, 1880, in-8°.

Fondation de l'église de Gondeville (1683-1703), documents publiés par M. Jules Pellisson. P. 17.

Talmont et Théon (1492-1764), documents divers. P. 182.

Hommage rendu au Roi par Guillaume du Breuil, pour sa seigneurie de Theon (1499). Documents divers publiés par M. Th. de Bremond d'Ars. P. 217.

Armand Maichin, jurisconsulte et historien (1600-1669), documents publiés par M. Denys d'Aussy. P. 265.

La surprise des châteaux de Taillebourg et de Montandre (1593-1608), documents publiés par MM. Louis Audiat et H. de Tilly. P. 295.

Digitized by Google

Journal de Jean Perry, directeur de la chambre de commerce de La Rochelle (supplément), publié par M. Louis Meschinet de Richemond. P. 327.

La monnaie de La Rochelle (1728-1755), documents publiés par M. Louis Audiat. P. 338.

Lettres diverses (1584-1790), publiées par MM. Louis Audiat, Guy de Bremont d'Ars, Albert de Massougnes, Jules Pellisson et Tamizey de Larroque. P. 350.

Mélanges. — Documents divers publiés par MM. Louis et Gabriel Audiat, P.-B. Barraud, Anatole de Bonsonge, Louis Counil, Charles Dangibeaud, Paul d'Estrée, Arthur Giry, Eutrope Jouan, le baron de la Morinerie, Georges Musset, le marquis de Queux de Saint-Hilaire. P. 385.

Table alphabétique des noms d'hommes et de lieux, par M. Hippolyte de Tilly. P. 449.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. — *Mémoires*, t. XII. Versailles, 1880, in-8°.

Séance solennelle du 16 décembre 1878. — Allocution de M. Rameau, député, maire de Versailles, président d'honneur. P. 1.

Discours de M. Ach. Taphanel, président annuel. — De l'origine de l'École militaire. — Les compagnies de cadets. P. 3.

Rapport de M. Anquetil, secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'année académique 1877-1878. P. 24.

La semaine sainte à Séville, par M. l'abbé Corblet. P. 49.

Les empoisonnements sous Louis XIV, et Mme de Montespan, par M. Ploix. P. 55.

Le capitaine l'Adventure, poésie, par M. de Barghon Fort-Rion. P. 82.

Séance ordinaire du 20 décembre 1878. — Allocution de M. Th. Rudelle, président entrant. P. 83.

Notes sur La Ferté-Alais, par M. A. Mallet. P. 87.

L'École royale militaire, par M. Ach. Taphanel. P. 117.

Étude sur un poète romancier contemporain (M. André Theuriet), par M. Edm. Chardon. P. 131.

Un épisode de la deuxième campagne de César dans les Gaules, par M. Cam. Mercier. P. 161.

Etude sur Béroalde de Verville, par M. E. Cougny. P. 185.

Une charte carlovingienne et une charte du moyen âge, par M. Victor Bart. P. 235.

Le singe libre-penseur, apologue par feu Ch. Lafosse. P. 246.

A Ligurinus. Épigramme de Martial (III, 45), imitée par M. Anquetil. P. 248.

Pétrarque et Laure, poème par M. F. de Barghon Fort-Rion. P. 249.

Digitized by Google

Séance solennelle du 10 décembre 1879. — Allocution de M. le baron Cottu, préfet de Seine-et-Oise, président d'honneur. P. 273.

Discours de M. Th. Rudelle, président annuel. — La propriété littéraire. P. 277.

Rapport de M. A. Anquetil, secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'année académique (1878-1879). P. 298.

Rapport de E. Courteville sur le prix Caron (prix de vertu). P. 320.

L'École de Mars, par M. Achille Taphanel. P. 325.

Étude sur Nicolas Rapin, par M. Émile Aublé. P. 337.

L'Histoire de Jeannic, poésie, par M. E. Courteville. P. 356.

Note sur la population de Versailles au XVIIIe siècle, par M. Ém. Delerot. P. 362.

Recherches préhistoriques (1872-1879) dans Seine-et-Oise, par M. Guégan. P. 363.

Note sur les archives du prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil, à propos de la charte de Carloman (p. 238), par M. Couard Luys. P. 388.

Notice sur Rocquencourt, par M. Adrien Maquet. P. 389.

Appendice à la notice sur Noisy-le-Roi (XI, p. 349), par le même. P. 403.

Le Refuge, poésie par M. Chatonet. P. 407.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.
— 1878-1878. Montauban, 1880, in-8°.

Essai sur la philosophie de l'inconscient, par M. Charles Bois, doyen de la Faculté de théologie protestante. P. 5.

Rapport sur les concours de 1877, par M. Emmanuel Soloville. P. 35.

Rapport sur les concours de 1878, par le même. P. 65.

Les vestiges de l'industrie paléolithique aux environs de Montauban, par M. le Dr Alibert. P. 89.

Poésies par M. Jules Milliès-Lacroix :

Le voyage de La Mecque,

Éloge de la vie champêtre, traduit d'Horace. P. 120.

Étude sur Stephen-Heller, par M. Edmond Galabert. P. 125.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATRIÈME VOLUME DE LA SEPTIÈME SÉRIE.

A

Ahenobarbus (Inscription de Cn. Domitius) acquise par l'État pour le Musée de Saint-Germain, p. 23 et 24.

Aix-en-Provence. Manuscrit daté de 1777, traitant de la mortalité des enfants, découvert dans les archives de la ville, p. 210.

Alexander (Inscription relative au tyran L. Domitius), p. 30.

Algérie. Enquête sur le kif ou haschich, p. 184.

Allegret. Considérations sur les calculs que comporte le calendrier grégorien, p. 193. — Méthode pour obtenir les principales équations de la dynamique par de simples considérations de minimum, p. 195.

Alluard. Particularités que l'hiver de 1879-1880 a présentées à Clermont et au Puy-de-Dôme, p. 200.

Alpes-Maritimes (Sépultures gallo-romaines des), p. 24.

Amphithéâtre (L') du Jardin des plantes à Lyon, p. 86.

Analecta divionensia, publication de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 36 et 37.

Antonin (Itinéraire maritime d') entre Vintimille et Nice, p. 24.

Apothicaires-Épiciers (Communauté des) de la ville de Blois, p. 128.

Appell. Considérations sur des fonctions analogues aux fonctions eulériennes et sur une classe de polynômes, p. 194.

Arguel (Le capitaine), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 26.

Armaignac (Le Dr). Note sur une nouvelle opération appelée *névrotomie optico-ciliaire*, p. 190.

Armoiries de l'Église de Besançon, p. 89.

Arrêtés fixant l'époque des réunions de la Sorbonne et la composition des bureaux, p. 2, 3 et 4.

Arts et métiers du Havre (Ancienne communautés d'), p. 177.

Atelier de silex, de l'époque de la pierre polie, aux environs de Compiègne, p. 97.

Aubazine [Corrèze] (Châsse de l'église d'), p. 243.

Audiat (Louis), cité dans le discours de M. Hippeau, p. 41 et 44.

Aussy (Denis d'). Henri de Rohan en Saintonge (1611-1621), p. 156.

Autel (L') de Rome et d'Auguste à Lyon, p. 86.

Autel mérovingien de Vouneuil-sous-Biard (Vienne), p. 74 et 215.

Digitized by Google

B

Bacchus (Statue de) découverte à Constantine, 29.
Barbey, officier d'académie, p. 18.
Barbezieux (Élection particulière de), p. 147.
Barbezieux. La rivalité de l'élection particulière de Barbezieux et de l'élection en chef de Saintes, p. 147.
Barbier de Montault (Le chanoine). L'autel mérovingien de Vouneuil-sous-Biard (Vienne), p. 74 et 215.
Baudel (J.). Introduction à un essai sur les états provinciaux du Quercy, p. 125.
Baudot (Le capitaine), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 27.
Baumette-lez-Pin [Haute-Saône] (Fouilles de), p. 229.
Belton (Louis). La communauté des apothicaires-épiciers de Blois, p. 128.
Benner (Charles). Silex taillés et ossements recueillis dans des fouilles, p. 206.
Berthelot (Guillaume), sculpteur du xviie siècle, p. 81.
Bertherand (Le Dr E.). Enquête sur le kif ou le haschich en Algérie, p. 184.
Bertot. Algues marines, p. 190.
Besançon (Armoiries de l'Église de), p. 89.
Beugnot (Le capitaine), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 28.
Blanc (Edmond), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 22.
Blancard (Louis), chevalier de la Légion d'honneur, p. 18.
Blanchard (Émile). Discours, p. 46. — Compte rendu des communications faites à la section des sciences, p. 183.
Bleicher. Recherches sur le terrain quaternaire dans la province d'Oran et au Maroc, p. 290.
Blois (La communauté des apothicaires-épiciers de la ville de), p. 128.
Boislisle (De). Recueil des mémoires des intendants, p. 149.
Bordier (Le capitaine). Analyse d'une histoire géographique du Touat par M. Mac Carthy, p. 190.
Bosredon (Le capitaine de), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 27.
Bouton (E.), cité dans le discours de M. Hippeau, p. 39.
Braquehaye. Le château, la chapelle funéraire et le mausolée des ducs d'Épernon à Cadillac, p. 81.
Bremont d'Ars (De), cité dans le discours de M. Hippeau, p. 44.
Brest (De la mortalité des enfants à), p. 188.
Bretagne (Le régime parlementaire en) au xviiie siècle, p. 131.
Brisson. Étude des Lichens, p. 207.
Brocard (Henry), officier d'académie, p. 18.
Brun (F.), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 24. — Découvertes sur l'emplacement de l'ancienne cité romaine de Cemenelum, p. 61.
Brunon (Le colonel), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 28.
Bureau (Louis), officier d'académie, p. 18 et 55.

C

Cachets d'oculistes romains trouvés à Sens, p. 71 et 223.
Cadets (Les compagnies des), p. 168.
Cadillac (Mausolée des ducs d'Épernon à), p. 81.
Caffiaux, cité dans le discours de M. Hippeau, p. 39.
Cahen, cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 28. — L'émancipation des juifs devant la Société royale des

Digitized by Google

sciences et arts de Metz en 1787 et M. Rœderer, p. 108.

Caillol de Poncy. Du phosphore remplacé dans le cerveau par l'arsenic, p. 206.

Calendrier grégorien (Considérations sur les calculs que comporte le), p. 193.

Calvados (Terrains jurassiques du), p. 209.

Camps retranchés des environs de Grasse (Notice sur les anciens) par M. Sénequier, p. 24.

Cannet, près Cannes (Les deux vieilles tours du), p. 24.

Caradec (Le Dr). De la mortalité des enfants de 0 à 2 ans dans la ville de Brest, p. 188.

Carlone (Augustin), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 25.

Carrère (Denis). Remarque sur le théorème de Sturm; remarque sur le mouvement elliptique des planètes, p. 195.

Cartes cantonales de la Vendée, p. 88.

Cartulaire de la Trinité de Vendôme (Étude sur le), p. 114.

Casques gaulois de forme conique trouvés à Suippes (Marne), p. 87.

Castan (Auguste), officier de l'instruction publique, p. 17. — Inscription romaine sur bronze, mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie, p. 68 et 228.

Cellier, cité dans le discours de M. Hippeau, p. 39.

Cemenelum (Recherches sur les ruines de), par M. F. Brun, p. 24 et 61.

Chabouillet. Discours, p. 19. — Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, p. 59.

Chambrun Rosemont (De), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 24 et 25.

Chantre. Médaille d'or, p. 16 et 53.

Chapelle d'argent (La) de Jean Charmolue, doyen de Saint-Clément de Compiègne (1640-1793), p. 141.

Charmolue (Jean), doyen de Saint-Clément de Compiègne. La chapelle d'argent, p. 141.

Châsse en cuivre doré et émaillé de l'église d'Aubazine (Corrèze), p. 243.

Châtelier (Le). Mémoire lu à la Sorbonne, p. 75.

Cippe romain trouvé à Nyons (Drôme), p. 105.

Cochinchine (Flore forestière de la), p. 46.

Coffret en cuivre doré et émaillé de l'église de Saint-Viance (Corrèze), p. 247.

Collet. Des ondes à la surface d'un liquide, p. 194.

Collot. Médaille d'argent, p. 16 et 52.

Colombe eucharistique en cuivre doré et émaillé de l'église de Laguenne (Corrèze), p. 237.

Combes. La République de Genève dans ses rapports avec la monarchie française jusqu'à la Révolution, p. 156.

Commerce de la France (Histoire du) aux Échelles du Levant et de Barbarie, p. 159.

Commynes (Documents inédits sur Philippe de), p. 135.

Compiègne. La chapelle d'argent de Jean Charmolue, doyen de Saint-Clément, p. 141. — Notice sur une station préhistorique, p. 97.

Comptes rendus des lectures faites à la Sorbonne : Sections d'histoire et de philologie, p. 108 ; d'archéologie, p. 59.

Confrérie (La) de Notre-Dame-du-Puy à Valenciennes, p. 37.

Constantine (Société archéologique du département de). Un prix de 1,000 francs lui est accordé, p. 16 et 21.

Constantine (Statue de Bacchus à), p. 29.

Contejean. De la répartition des végétaux dans ses rapports avec la nature chimique du sol, p. 55.

Corbarieu et ses seigneurs, p. 121.

Corinwinder. Procédé pour isoler la potasse dans les résidus de betteraves ainsi que dans les cendres des végétaux en général, p. 199.

Digitized by Google

Corréziens (Ruines et monuments des hauts plateaux), p. 176.
Costa (Le capitaine Lazare), cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 28.
Cotteau. Considérations sur la distribution des Échinides fossiles, p. 203. — Renseignements stratigraphiques et paléontologiques sur l'étage turonien d'Algérie, p. 206.
Coulon (Raimond). De l'action des courants sur eux-mêmes, p. 198.
Courtisols (Sépultures gauloises de), p. 84.
Coutance. Expériences de bord, p. 200.
Couteaux votifs, p. 230.
Creutzer. Les intendants de Lorraine et leur action sur l'instruction primaire dans cette province, p. 163.
Crevaux (Le Dr). Médaille d'or, p. 16, 49.
Croix en cuivre doré et émaillé, p. 251.
Croullebois. Traité du signe des miroirs, p. 199.
Crova. Médaille d'or, p. 16 et 50. — Recherches sur les radiations calorifiques, p. 194.

D

Damien. De quelques idées contenues dans le traité du choix et de la méthode des études de Claude Fleury, p. 175.
Darjevols. Manuscrit découvert dans les archives d'Aix-en-Provence, daté de 1777 et traitant de la mortalité des enfants trouvés, p. 210.
Debrun. Études sur l'électro-capillarité, p. 193.
Delapard (L'abbé). Statues de Cérès, de Pomone et d'Esculape, découvertes à Tebessa, p. 28.
Délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne (Réunion annuelle des), p. 1.
Delmas. De la température animale pendant l'application du froid, p. 211.
Demouchy. La chapelle d'argent de Jean Charmolue, doyen de Saint-Clément de Compiègne, 1640-1793, p. 141.
Dijon (Académie des sciences et belles-lettres). Un prix de 1,000 francs lui est accordé, p. 16.
Dion (Adolphe de). Le prieuré de Saint-Laurent de Montfort, p. 137.
Discours du Ministre, p. 6.
Discours de MM. Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 46; — Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 19; — Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 34.
Djémila (Statue antique trouvée à), p. 28.
Drouineau (Le Dr), à la Rochelle. De l'observation météorologique au point de vue de l'étude du climat en France, p. 200.
Dubourg. Officier d'académie, p. 18.
Dufour. Statue antique trouvée à Djémila, p. 28.
Dupuy. Le régime parlementaire en Bretagne au XVIIIe siècle; l'abbé Terray et les états réunis à Morlaix en 1772, p. 131.
Durand. Recherches sur le mouvement d'un système par l'étude des surfaces qui glissent sur elles-mêmes, p. 195.
Durieux. Officier de l'instruction publique, p. 18.

E

Écoles militaires (L'origine des), les compagnies de cadets, p. 168.
Émaillerie limousine (Notice sur quelques objets d'), p. 83, 84 et 236.
Épernon (Ducs d'). Leur mausolée à Cadillac, p. 81.

Digitized by Google

Épitaphes de centenaires recueillies dans l'antique Numidie, p. 32.
Estaing (François d'), évêque de Rodez en 1526, p. 112.
États généraux (Documents inédits sur les), p. 142.
États du Périgord (Essai historique sur les), p. 123.
États provinciaux du Quercy (Introduction à un essai sur les), p. 125.
États (Les) réunis à Morlaix en 1772, p. 131.

F

Fabre (Henri). Particularités sur la vie et les métamorphoses de certains insectes, p. 56.
Fabre (Paul). De l'action d'un milieu humide sur l'organisme humain, p. 201.
Falsan. Médaille d'or, p. 16 et 53.
Farges. (Fouilles de Thubursicum), p. 28.
Fauvel (Albert). Staphylinides de la Nouvelle-Guinée, p. 55.
Ferry (Jules), Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, préside la séance générale des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 5. — Son discours, p. 6. — Il proclame les noms de quatre chevaliers de la Légion d'honneur, p. 18.
Fierville (Ch.). Documents inédits sur Philippe de Commynes, p. 135.
Filhol. De la transformation des monosulfures alcalins en polysulfures, p. 186.
Fillon (Benjamin), chevalier de la Légion d'honneur, p. 18. — Atlas de cartes cantonales pour la Vendée, p. 88. — Poignard gaulois en bronze, p. 100.
Finot (Jules), officier d'académie, p. 17. — Une mission militaire en Prusse en 1786, p. 143.
Flandres (Comtes de) et d'Artois. La réception à seigneurie ou le serment de prince de 1127 à 1677, p. 142.
Flavart (Étienne). Nouvel appareil pour le dosage de l'azote total dans les matières organiques, p. 205.
Fleury (Claude). Traité du choix et de la méthode des études, p. 175.
Fleury (Édouard), officier de l'instruction publique, p. 17.
Fourdrignier (Édouard). Casques gaulois à forme conique trouvés à Suippes (Marne), p. 87.

G

Galabert (L'abbé). Les prêtres dans les campagnes au moyen âge et en particulier dans le Tarn-et-Garonne, p. 112.
Garlin. Considérations sur les trajectoires des cossinoïdes, p. 194.
Garnier (Joseph). Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 35.
Gauthier (Jules). Origines des armoiries de l'église de Besançon; étude sur des sceaux inédits des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, p. 89.
Genève (La République de) dans ses rapports avec la monarchie française jusqu'à la Révolution, p. 156.
Goyt. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 28.
Graffites gravés à la pointe (autel mérovingien de Vouneuil-sous-Biard), p. 218.
Grammont (H.-D. de). Un chapitre de l'histoire du commerce de la France aux Échelles du Levant et de Barbarie, p. 159.

Digitized by Google

Grand'Eury (Cyrille), chevalier de la Légion d'honneur, p. 18.
Grasse (Notice sur les camps retranchés des environs de), p. 24.
Grave. Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 40.
Gripon (E.). Expériences sur la vibration de l'air dans les tuyaux, p. 212.

H

Hamard (L'abbé). Fouilles du mont de Hermes, p. 60.
Havre (Anciennes communautés d'arts et métiers du), p. 177.
Hermes (Fouilles du mont de), p. 60.
Hervé, officier d'académie, p. 18.
Hippeau. Discours, p. 34. — Compte rendu des lectures faites à la Section d'histoire et de philologie, p. 108.
Hy (L'abbé). De la structure de la tige des mousses, p. 208.
Hypogée Martyrium (L') de Poitiers, p. 78 et 254.

I

Indo-Chine (Flore générale de l'), p. 46.
Inscriptions romaines sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie, p. 68 et 228.
Instruction (L') primaire en Lorraine avant 1789, p. 163.
Intendants de Lorraine. Leur action sur l'instruction primaire dans cette province, p. 163.
Isambert. Médaille d'argent, p. 17 et 52. — Des combinaisons du gaz ammoniac avec les chlorure et iodure de palladium, p. 202.
Itinéraire maritime d'Antonin entre Vintimille et Nice, p. 24.

J

Javal. Conférence sur les phénomènes de la vision, p. 193.
Jourdain (S.). Recherches relatives au prétendu cercle dorsal vasculaire décrit dans les Astéries par Tiedemann, p. 205.
Juifs (L'émancipation des) devant la Société royale des sciences et arts de Metz en 1787 et M. Rœderer, p. 108.
Julliot (G.). Cachets d'oculistes romains trouvés à Sens, p. 71 et 223.

K

Kericuff (H. de). Remarques sur la scintillation des étoiles, p. 195.

L

La Croix (Camille de). L'hypogée martyrium de Poitiers (Mémoire lu à la Sorbonne), p. 78 et 254. — Vestiges d'un temple de l'époque païenne à Poitiers, p. 98.
Ladrey. Chute d'un bolide observée à Marsannay-la-Côte, près Dijon, p. 214.
Ladureau. Du rôle qu'exercent les corps gras contenus dans les graines dans l'acte de la germination, p. 212.

Digitized by Google

Laguenne [Corrèze] (Colombe eucharistique de l'église de), p. 84 et 237.
Laugibeaud (Jacques). Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 44.
Lauréats (Liste des) proclamés à la Sorbonne, p. 16, 17 et 18.
Lauwereyns de Rosendaele (De). La réception à seigneurie ou le serment de prince des comtes de Flandres et d'Artois à Saint-Omer, de 1127 à 1677, p. 142.
Laveix (Alfred). La sénéchaussée de Ventadour; ruines et monuments des hauts plateaux corréziens, p. 176.
Lechartier (G.). Du dosage des matières organiques des eaux, p. 202.
Leclerc (Le Dr). Cinquante-cinq épitaphes de centenaires recueillies dans l'antique Numidie, p. 32.
Légion d'honneur (Décret nommant quatre chevaliers de la), p. 18.
Le Henaff, officier d'académie, p. 18.
Le Hugeur. Les dépenses du duché de Nivernais, étude sur l'ancien régime, p. 115.
Lemoine (Le Dr). Médaille d'argent, p. 17 et 53. — Atlas des caractères spécifiques des plantes de la flore des environs de Paris et de Reims; Faune éocène inférieure des environs de Reims, p. 183.
Lesguillons (Le Dr). Notice sur une station préhistorique aux environs de Compiègne, p. 97.
Levant (Échelles du) et de Barbarie. Commerce de la France, p. 159.
Levat. De la morphologie des groupements anatomiques, p. 200.
Lévy (Lucien). Note sur les méthodes d'approximation par quadratures, p. 195.
Limoges. Notice sur quelques objets d'émaillerie limousine, p. 83, 84 et 236.
Longnon (Auguste). Utilité de la méthode comparative appliquée à l'étude étymologique des noms de lieux, p. 114.
Lorraine (L'instruction primaire en) avant 1789, p. 163.
Luton. Du traitement curatif et préventif de l'alcoolisme, p. 212.
Lyon. L'amphithéâtre du Jardin des plantes, p. 86. — L'autel de Rome et d'Auguste, p. 84.

M

Mac Carthy. Histoire géographique du Touat, p. 190.
Maggiolo. Publication du pouillé scolaire du diocèse de Toul, p. 114.
Mangiavacchi. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 33.
Marchegay (Paul). Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 44.
Marsannay-la-Côte près Dijon (Chute d'un bolide à), p. 214.
Martin, architecte. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 31.
Martin (A.). Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 38.
Martin (Alphonse). Étude historique sur les anciennes communautés d'arts et métiers du Havre, p. 177.
Masure. Observations sur l'évaporation de l'eau, sur l'influence de la terre et sur la transpiration des plantes, p. 190.
Mathieu (L'abbé), officier d'académie, p. 18.
Maurin (Le Dr). Traitement des enfants assistés, p. 207.
Mégnin. De la caducité des crochets et du scolex lui-même chez les Ténias.
Meister. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 28, 31.
Méloizes (Albert des). Découverte d'un vase de bronze dans un tumulus de Morthomiers (Cher), p. 76.
Mercey (Léon de). Médaille d'argent, p. 17, 52.

Digitized by Google

Mercier. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 26.
Meyer (Paul). Conférence sur les divers patois, p. 155.
Michel (Albin). Nîmes et ses tombeaux chrétiens, p. 68.
Michel (Edmond). Chevalier de la Légion d'honneur, p. 18.
Midi (Pic du). Observatoire météorologique, p. 194.
Millescamps. Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne, p. 59.
Mission militaire en Prusse en 1786, p. 143.
Mont-Agel (Les tombeaux anté-historiques du), p. 25.
Montégut (De). Essai historique sur les états du Périgord, 1368-1651, p. 123.
Montessus (Le Dr F.-B. de). De la diminution des oiseaux. Des causes et des moyens d'y remédier, p. 187.
Monthomiers (Tumulus de), p. 76.
Morel. Sépultures gauloises de Courtisols (Marne); Découverte d'un *torque* avec figure humaine; Cippe romain trouvé à Nyons (Drôme), p. 105.
Morière. Terrains jurassiques du Calvados, p. 209.
Morlaix (États réunis en 1772 à), p. 131.
Moulenq. Corbarieu et ses seigneurs (Mémoire lu à la Sorbonne), p. 121.
Mowat. Officier de l'instruction publique, p. 17.
Musset (Georges). Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 44.

N

Nansouty (Général de). Observatoire météorologique du pic du Midi, p. 194.
Neyron (L'abbé). Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 31.
Nice (Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes de). Un prix de 1,000 francs lui est accordé, p. 16, 21.
Nice (Itinéraire maritime d'Antonin entre Vintimille et), p. 24.
Nimes et ses tombeaux chrétiens, p. 69.
Nivernais (Les dépenses du duché de), p. 115.
Noguès (L'abbé). Le Châtelier (mémoire lu à la Sorbonne), p. 75.
Nordenskiold (Le voyageur suédois...) assiste à la séance de la Sorbonne, p. 5. — Nommé commandeur de la Légion d'honneur, p. 8.
Numidie (Épitaphes de centenaires recueillies dans l'ancienne province de), p. 32.
Nyons (Cippe romain trouvé à), p. 105.

O

Œhlert. Médaille d'argent, p. 17, 52.
Oiseaux (De la diminution des), p. 187.
Olivier (Jules). D'une transmission particulière du calorique, p. 203.
Oran (Recherches sur le terrain quaternaire de la province d'), p. 290.
Oscar de Suède (S. A. R. le prince) assiste à la séance de la Sorbonne), p. 5.
Oued-Atménia (Ruines des bains romains d'), p. 30.
Oyonnax (La statuette d'), p. 66.

P

Paillard (Charles). Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 39.
Palander (Le capitaine de vaisseau), commandant le navire *la Vega*, assiste

Digitized by Google

à la séance de la Sorbonne, p. 5. — Nommé officier de la Légion d'honneur, p. 8.
Pamard. Marche des cyclones et explication du vent de la vallée du Rhône, p. 194.
Paquet. Traitement de l'hydarthrose subaiguë ou chronique du genou.
Parisot (Le capitaine). Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 28.
Patois (Conférences sur les), p. 155.
Pellisson. Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 44. — La rivalité de l'élection en chef de Saintes et de l'élection particulière de Barbezieux, p. 147.
Périgord (Essai historique des états du), p. 123.
Petot. Exposition d'une généralisation des théorèmes de Pascal et de Brianchon, p. 194.
Pic du Midi (Observatoire du), p. 194.
Picot (Georges). Publication des documents inédits sur les états généraux, p. 142.
Pierre. Médaille d'or, p. 16. — Flore générale de l'Indo-Chine; Flore forestière de la Cochinchine, p. 46.
Pietra Santa (Le Dr de). Enquête sur le kif ou haschich en Algérie, p. 184.
Poignard gaulois en bronze, p. 100.
Poitiers. L'Hypogée martyrium, p. 78 et 254. — Vestiges d'un temple de l'époque païenne, p. 98.
Pompeianus (Villa de), près d'Oued-Atménia, p. 31 et 32.
Portieux (Le monument de) et ses similaires, p. 100.
Pouillé scolaire du diocèse de Toul (Publication du), p. 114.
Poulle. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 29.
Prarond. Officier de l'instruction publique, p. 17.
Préaubert. De l'action comparative de la lumière sur les sels d'argent, p. 213.
Prieuré (Le) de Saint-Laurent de Montfort, p. 137.
Prusse (Une mission militaire en), 1786, p. 143.
Pulligny (De). Projet de vulgarisation des sciences préhistoriques et géologiques dans les écoles communales, p. 89.
Puy-de-Dôme (Observatoire du), p. 200.

Q

Quercy (États provinciaux du), p. 125.
Quicherat (Jules). Allocution à la Sorbonne (séance du 1er avril 1880), p. 79.

R

Ragot (Le capitaine). Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 26.
Raverat. L'autel de Lyon et l'amphithéâtre du Jardin des plantes à Lyon, p. 86.
Réception (La) à seigneurie des comtes de Flandres et d'Artois à Saint-Omer, de 1127 à 1677, p. 142.
Récompenses aux Sociétés savantes (Distribution des), p. 5.
Régime parlementaire en Bretagne au XVIIIe siècle (Le), p. 131.
Renard (Adolphe). Médaille d'argent, p. 17 et 52.
Renault (Jules). Officier d'académie, p. 18.
Revillout. Marc Vulson de la Colombière, auteur de *la Science héroïque*, et ses ancêtres, p. 118.
Richemond (Louis de). Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 44.

Digitized by Google

Rigollot. Étude sur le cartulaire inédit de la Trinité de Vendôme (mémoire lu à la Sorbonne), p. 114.
Rivière. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 24.
Rocher. Officier d'académie, p. 18.
Rodez. François d'Estaing, évêque en 1526, p. 112.
Roman (J.). Officier d'académie, p. 18.
Rohan (Henri de) en Saintonge (1611-1621), p. 156.
Rousset. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 31.
Ruines et monuments des hauts plateaux corréziens, p. 176.
Rupin. Notice sur quelques objets d'émailleurs limousins, p. 83, 84 et 236.

S

Saintes (Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis). Un prix de 1,000 francs lui est accordé, p. 16.
Saintes. La rivalité de l'élection en chef de Saintes et de l'élection particulière de Barbezieux, p. 147.
Saintonge (Henri de Rohan en), p. 156.
Saint-Germain (De). De la loi de distribution, en un point donné, des coniques ayant un contact du cinquième ordre avec une surface, p. 206.
Saint-Germain (Musée de). Acquisition par l'État de l'inscription de Cn. Domitius Ahenobarbus, p. 23 et 24.
Saint-Laurent de Montfort (Le prieuré de), p. 137.
Sainte-Marie (Le capitaine de). Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 27.
Saint-Omer. La réception à seigneurie ou le serment de prince des comtes de Flandres et d'Artois de 1127 à 1677, p. 142.
Saint-Viance [Corrèze] (Coffret en cuivre doré et émaillé de l'église de), p. 247.
Sardou (L.). Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 22.
Sceaux des xiie, xiiie et xive siècles, p. 89.
Senequier. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 24.
Sens (Cachets d'oculistes romains trouvés à), p. 71 et 223.
Sépultures gallo-romaines dans les Alpes-Maritimes, p. 24.
—— gauloises de Courtisols (Marne), p. 84.
Seurrat de la Boulaye. De la maladie des pins maritimes et sylvestres, p. 208.
Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne, p. 59.
—— taillés et ossements recueillis dans des fouilles, p. 206.
Sirodot. Découverte d'une larve de Muscide dans la moelle allongée d'une jument de cinq ans, p. 203.
Souillart. Médaille d'argent, p. 17 et 52. — De l'intégration approchée des équations différentielles qui déterminent la forme et la position des orbites planétaires, p. 206.
Suippes (Casques gaulois de forme conique trouvés à), p. 87.

T

Taphanel (A.). L'origine des écoles militaires, les compagnies des cadets, p. 168.
Tamizey de Larroque. Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 44.
Tarn-et-Garonne (Les prêtres au moyen âge dans le), p. 112.
Tebessa (Statues antiques découvertes à), p. 29.
Temple (Vestiges d'un) de l'époque

Digitized by Google

païenne découverts près de Poitiers, p. 98.
THUBURSICUM (Fouilles de), p. 28.
TILLY (Hippolyte DE). Cité dans le discours de M. Hippeau, p. 44.
TORQUE avec figure humaine (Découverte d'un), p. 84.
TOUAT (Histoire géographique du), p. 190.
TOUL (Pouillé scolaire du diocèse de), p. 114.
TOULONGEON (Quelques particularités de la vie militaire du marquis de), p. 144.
TOURDONNET (Le comte DE). Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 31.
TRANNIN. Officier d'académie, p. 18.
TROUESSART. Nouvelle espèce de Musareigne de Mayotte, p. 193.

V

VAILLANDET. Fouilles de Baumette-lez-Pin (Haute-Saône), p. 229.
VALENCIENNES (Société d'agriculture, sciences et arts de). Un prix de 1,000 francs lui est accordé, p. 16.
VALENCIENNES (Confrérie de Notre-Dame-du-Puy à), p. 37.
VASE de bronze découvert dans un tumulus de Monthomiers (Cher), p. 76.
VASSEUR. Cité dans le discours de M. Chabouillet, p. 28.
VENDÉE (Atlas de cartes cantonales de la), p. 88.
VENDÔME (Étude sur le cartulaire de la Trinité de), p. 114.
VENTADOUR (La sénéchaussée de), p. 176.
VERMOREL. Découverte de l'amphithéâtre du Jardin des plantes à Lyon, p. 86.
VIDAL (Léon). Photomètre-type destiné à mesurer l'intensité de la force chimique de la lumière, p. 192.
VINGTRINIER (Aimé). Officier d'académie, p. 17. — La statuette d'Oyonnax, p. 66.
VINTIMILLE (Itinéraire maritime d'Antonin entre Nice et), p. 24.
VIOLLE. Médaille d'or, p. 16 et 50.
VOGT (Charles). Observations sur l'Archeopterix, p. 184 à 189.
VOULOT (Félix). Le monument de Portieux et ses similaires, p. 100.
VOUNEUIL-SOUS-BIARD (Autel mérovingien de), p. 74 et 215.
VULSON DE LA COLOMBIÈRE (Marc), auteur de *la Science héroïque*, et ses ancêtres, p. 118.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 39, ligne 25, au lieu de : *Coffiaux*, lisez : *Caffiaux*.

Page 41, ligne 34 } au lieu de : *Louis Audiot*, lisez : *Louis Audiat*.
Page 44, ligne 4 }

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076374238

Digitized by Google